هكذا من الأصل



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 164

46 PAGES

— MARDI 4 OCTOBRE 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les chambres de commerce invitent les entreprises à créer des emplois

LIRE PAGE 46

LES CONSÉQUENCES DU « DÉGEL » AMÉRICANO-SOVIÉTIQUE

• Conflit du Proche-Orient

Les concessions faites par Washington aux Palestiniens alarment vivement Jérusalem

Dans une déclaration commune sur le Proche-Orient, publiée dans la soirée du 1er octobre simultanément à New-York et à Moscou, les Etats-Unis et l'Union soviétique proclament leur intention d'engager, « au plus tard en décembre 1977 », *le processus qui devrait amener les diverses parties au conflit au Proche-Orient à une négociation réaliste et positive. Américains et Soviétiques reconnaissent, dans leur texte commun,* « les droits légitimes du peuple palestinien », *en invitant Israël à le faire à son tour. Ils demandent en outre à l'Etat hébreu de se retirer des territoires qu'il occupe depuis la guerre de 1967.*

● A JERUSALEM, *la prise de position soviéto-américaine a suscité une vive émotion dans les milieux politiques, où elle est considérée comme un pas de plus franchi par les Américains en direction des Palestiniens. A l'issue du conseil des ministres, M. Erlich, ministre des finances, a déclaré que l'initiative de Moscou et de Washington était* « très inquiétante ». *M. Erlich avait présidé le conseil à la place de M. Begin, actuellement en observation à l'hôpital. Selon un communiqué signé lundi par ses médecins,* « une légère complication » *est apparue dans l'état de santé du premier ministre.*

● DANS LES MILIEUX PALESTINIENS, *les commentaires sont divers et nuancés. Cependant, l'agence officielle de l'O.L.P. Wafa considère que la déclaration* « constitue un pas positif sur la voie d'un règlement juste et durable du conflit du Proche-Orient ».

De notre correspondant

Jérusalem. — Le communiqué américano-soviétique a suscité une intense émotion dans les milieux politiques israéliens. Dès l'aube de dimanche, les grands titres de la presse et les commentaires des deux stations de radio, nationale et militaire, ont plongé le pays dans l'atmosphère des grandes crises. Le communiqué y était en effet présenté comme un pas de plus que les Américains venaient de franchir en direction du camp arabe en jugeant bon — circonstance aggravante — de le faire en compagnie des Soviétiques.

En fait, pour les Israéliens, le seul motif précis d'alarme tient au passage du communiqué faisant état des « *droits légitimes des Palestiniens* ». Ces « droits légitimes », selon les commentateurs, n'ont pas du tout la même signification que les « intérêts légitimes », terme qu'employaient, jusqu'à samedi, les Etats-Unis. Cette différence de vocabulaire, sur laquelle ont insisté les porte-parole des partis tant de la majorité que de l'opposition, paraît revêtir une importance primordiale et constitue, à en croire ces porte-parole, le signe le plus évident du « lâchage » américain.

A l'issue du conseil des ministres qu'il avait présidé en remplacement de M. Begin, encore en observation à l'hôpital, le ministre des finances, M. Simha Erlich, a déclaré aux journalistes que la situation « *n'était pas seulement inquiétante, mais très inquiétante* ». M. Erlich a expliqué son pessimisme en indiquant que le document américano-soviétique « *renfermait une allusion à l'Etat palestinien dont nous ne voulons pas. Quant à une participation de l'O.L.P. à la conférence de Genève, il ne saurait en être question* ». Cette « *allusion* », décelée par l'intérimaire du premier ministre, lui avait suffi pour envisager le pire, fût-ce la proclamation de l'état d'exception. M. Erlich a même répondu à un journaliste que « *l'idée de constituer un gouvernement d'union nationale était examinée* ».

Cette déclaration, diffusée sur les antennes de la radio, a plongé le pays dans une inquiétude mêlée de perplexité. La presse du matin avait, en effet, publié une note rédigée par M. Begin lui-même et qui ne reflétait aucune inquiétude excessive.

ANDRÉ SCEMAMA.

(Lire la suite page 3.)



(Dessin de KONK.)

Moscou aidant...

Exerçant à nouveau les « pressions pacifiques et constructives » que son conseiller le plus écouté, M. Brzezinski, juge « nécessaires et légitimes » afin de parvenir à un règlement au Proche-Orient, le président Carter vient de faire intervenir Moscou dans la partie qu'il mène depuis plusieurs mois pour amener Jérusalem à des concessions. Le tête-à-tête israélo-américain restant marqué par un chaleureux et irréductible désaccord, et les pressions directes sur M. Begin soulevant l'ire du Congrès et des juifs des Etats-Unis, le recours au coprésident de la conférence de Genève pour signer une déclaration commune est une façon adroite de débloquer la situation.

Sur le fond, la seule importante innovation, du moins en ce qui concerne les Etats-Unis, dans le texte diffusé samedi tient à la mention des « droits légitimes » du peuple palestinien. Présentée à l'opinion publique américaine comme une concession inévitable aux amis soviétiques de M. Arafat, la formule ne s'inscrit pas moins dans le droit fil des déclarations successives du président Carter. Les « réfugiés » de la résolution 242 se sont entendu successivement promettre par le chef de l'exécutif américain une patrie (homeland) et le droit de participer à toute solution, inconcevable, comme le rappelait le 12 septembre le département d'Etat, « sans représentation palestinienne ». Leurs « droits » sont confirmés explicitement aujourd'hui.

Du même coup, la « querelle de la résolution 242 » pourrait toucher à son terme. Les Palestiniens, sommés par Washington d'accepter ce texte avant d'aller à Genève, et donc de reconnaître implicitement Israël, exigeaient qu'il fût d'abord modifié pour faire mention de leurs droits. Dès lors que Washington les affirme solennellement, M. Arafat obtient satisfaction sur l'essentiel. Son principal adjoint, M. Kaddoumi, s'est déjà félicité des « indications positives en vue d'un règlement équitable » contenues dans la déclaration.

Maintenant soigneusement une ambiguïté sur la représentation palestinienne et ne faisant nulle allusion à un éventuel Etat — cauchemar des Israéliens, — Moscou et Washington ont suscité un tollé à Jérusalem en mentionnant la restitution des « *territoires occupés au cours du conflit de 1967* ». Bien que le texte reprenne mot pour mot la formulation de la résolution 242, où les Israéliens, arguant de la version française, ont voulu voir un appel à abandonner seulement une partie de leurs conquêtes, il ne fait guère de doute que pour M. Carter c'est bien de l'ensemble qu'il s'agit, à *quelques* « rectifications mineures » près.

Si la conférence de Genève s'ouvre, comme le souhaitent ses deux coprésidents, avant la fin de l'année, Israël se verra très vite présenter par tous les autres participants cette exigence fondamentale. Or, M. Begin ayant fait toute sa vie un article de foi du maintien de la Cisjordanie au sein du « Grand Israël », il ne peut ni ne veut le renier. Contraints peu à peu à venir négocier une question qu'ils jugent non négociable, les Israéliens, saisis d'angoisse, dénoncent une fois de plus le « lâchage » de leur unique allié.

Pourront-ils toujours conjurer le péril à Washington même ? Quelle que soit la puissance de leur « lobby », il se heurte de toute évidence à de considérables intérêts nationaux américains. L'approvisionnement énergétique des Etats-Unis, la perspective de voir les régimes « modérés » amis du monde arabe s'effondrer très vite si le règlement continue à piétiner au Proche-Orient, pèsent au moins aussi lourd dans la balance que l'influence des amis inconditionnels d'Israël.

• Conférence de Belgrade

L'affrontement Est-Ouest évité ?

Le mardi 4 octobre s'ouvre à Belgrade la réunion des représentants des Etats ayant participé à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — soit trente-trois pays européens, les Etats-Unis et le Canada. Cette rencontre se tient conformément à l'acte final adopté au « sommet » d'Helsinki ; sa date, sa durée et son ordre du jour ont été fixés au cours d'une réunion préparatoire qui a eu lieu du 14 juin au 5 août dans la capitale yougoslave.

La conférence de Belgrade s'ouvre dans des conditions favorables : la reprise du dialogue américano-soviétique, qui l'a précédée, permettra sans doute d'éviter un affrontement entre les délégations de Washington et de Moscou.

De notre envoyé spécial

Belgrade. — Conformément à l'accord intervenu au « sommet » d'Helsinki, en 1975, la conférence de Belgrade, qui doit être suivie d'« *autres rencontres* », va procéder à un échange de vue approfondi portant à la fois sur la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final et sur l'amélioration de la sécurité et le développement de la coopération en Europe.

L'importance de cette conférence sera donc considérable pour juger de la survivance de l'esprit d'Helsinki. A cet égard, les résultats de la réunion préparatoire ont été plutôt encourageantes : il a, certes, fallu cinquante-sept jours à ses trente-cinq membres pour régler des questions de procédure relativement simples en apparence, mais l'accord s'est fait néanmoins grâce aux concessions de l'U.R.S.S. et de ses amis.

Concessions de l'Est

Sur deux points notamment les vues de l'Est et de l'Ouest s'opposaient radicalement. En ce qui concerne d'abord la durée de la conférence : les pays socialistes estimaient qu'elle ne devait pas excéder douze semaines et ne pas dépasser de toute façon la fin de l'année. Il fallait éviter, disaient-ils, qu'elle ne devienne l'une de ces conférences interminables qui coûtent très cher et qui s'enlisent rapidement dans des discussions de plus en plus obscures. En réalité, craignant d'être au cours de cette conférence l'objet des plus vives critiques de la part des pays occidentaux sur le problème des droits de l'homme, ils cherchaient à écourter cette épreuve.

Les Occidentaux, au contraire, soulignaient la nécessité d'un examen approfondi à la fois de l'application de l'Acte final et des mesures destinées à l'améliorer. Ils refusaient donc qu'on fixe un terme précis à cet examen. Soutenus par la plupart des pays neutres et non alignés, ils ont finalement obtenu gain de cause. En principe, donc, la conférence durera douze semaines et se terminera le 22 décembre. A cette date, toutefois, si un accord n'était pas intervenu, les travaux reprendraient « *à la mi-janvier jusque vers la mi-février 1978, afin de terminer la rédaction du document de clôture* ».

La conférence risque même de durer davantage. Elle ne pourra en effet achever ses travaux qu'à deux conditions : il lui faut d'abord adopter un document final à l'unanimité, la règle du consensus devant s'appliquer à Belgrade comme à Helsinki (la Roumanie n'a pas été la moins insistante à le réclamer) ; il lui faut en outre fixer la date et le lieu « *de la prochaine réunion analogue* ». L'acte final est formel à cet égard.

Les Occidentaux et les pays de l'Est concevaient d'autre part de manière fort différente la manière dont devaient se dérouler les débats. Les Soviétiques, soucieux d'en rester au principe et d'éviter l'évocation de manquements précis aux engagements de l'Acte final, se prononçaient pour une discussion globale, à la fois de l'application des recommandations de l'Acte final et des mesures destinées à renforcer cette application. Les Occidentaux, au contraire, exigeaient un examen sérieux et détaillé de l'application des recommandations de l'Acte final, mais séparé de celui des mesures destinées à les renforcer.

L'accord s'est fait sur un compromis prévoyant un débat global et quasi permanent en séance plénière et un examen détaillé des recommandations de l'Acte final au sein de cinq commissions qui devront terminer leurs travaux en huit semaines.

JEAN SCHWŒBEL.

(Lire la suite page 7.)

LES GRILLES DU TEMPS

Un entretien avec Roger Garaudy

I. — L'avenir, ça s'invente

Depuis un mois, « le Monde » a interrogé MM. H. Mendras, G. Friedmann et J.-J. Salomon sur le présent et l'avenir de nos sociétés.

C'est au tour de Roger Garaudy de livrer ses « grilles du temps », au cours de deux entretiens avec Bertrand Poirot-Delpech.

Ancien militant et parlementaire communiste, exclu du P. C. en 1970 — nous rappelons plus loin dans quelles circonstances, — cet agrégé de philosophie, âgé de soixante-quatre ans, s'est fait, en quelque trente ouvrages, le champion du dialogue : entre marxistes et chrétiens, d'un art à l'autre, d'une civilisation à l'autre, et avec tous les partisans d'un socialisme « différent ».

Au moment où tant d'oracles amateurs prétendent lire l'avenir dans le marc de café, c'est un plaisir de voir un des meilleurs penseurs de ce temps se refuser aux devinettes et s'en remettre à l'imagination de chacun de nous.

Sa foi — en Dieu comme en l'homme, c'est tout un pour lui — postule que l'expérimentation sociale « à la base » imposera tôt ou tard une croissance moins suicidaire, des délégations de pouvoirs plus limitées, des rapports humains inédits et des universités de « mutants ». Par quelles voies ? Electorales ? Parlementaires ?

— Ce n'est plus l'important, *répond Roger Garaudy*. En disant cela, je n'émets pas une opinion, je constate un fait. Eminemment progressive au siècle dernier, l'institution parlementaire ne l'est plus aujourd'hui. La seule planification, en s'étendant nécessairement sur plus d'une législature, met les députés devant le fait accompli. Les décisions importantes sont prises dans les commissions où se rejoignent les grands technocrates du privé et *les hauts fonctionnaires qui partagent* la même conception du monde et règlent les problèmes sans contrôle populaire, anonymement. On ne peut se passer d'une certaine délégation de pouvoir, mais il faut en combattre le caractère permanent, global, *professionnalisé, par des rotations*, notamment. La démocratie n'est plus assurée par les Parlements.

● *Ni par les partis ?*

— Pas davantage et pour les mêmes raisons. Ce ne sont que les parlements d'une classe. Des machines à pomper les initiatives de la base et à les écarter. La meilleure chance de la gauche serait d'être débordée, comme en 1936. J'y crois et j'y compte.

Propos recueillis par

BERTRAND POIROT-DELPECH.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Au charbon

Que M. Raymond Barre, rentrant d'un voyage en U.R.S.S. où il a été au pétrole, au gaz naturel et à l'atome, déclare qu'il ira aussi au charbon, c'est bien naturel. Les réserves de combustible électoral de la majorité sont menacées, et le filon socialiste ne paraît pas pour le moment exploitable, s'il doit l'être jamais.

Alors, pour pousser les feux, il n'y a d'autre solution que de reprendre le seau et d'aller au fond de la cave racler les dernières pelletées de combustible fossile.

ROBERT ESCARPIT.

LA RÉFORME DES ORCHESTRES DE RADIO-FRANCE

Tribulations d'une seconde jeunesse

Outre leur place traditionnelle sur les ondes, les orchestres de Radio-France occupent, depuis deux ans, une place de plus en plus importante dans la vie musicale parisienne, allant même au-delà de leur vocation initiale plus modeste. Organes privilégiés de diffusion et, de temps à autre, instruments de prestige, ils sortent à peine des tribulations d'une seconde jeunesse imposée par la disparition de l'O.R.T.F., qui a donné lieu, dans la précipitation des dernières semaines de 1974, à l'établissement d'une convention collective prenant effet, après une période de transition, au 1er janvier 1976.

Cette convention n'a pas pu tout régler ; elle est actuellement en cours d'aménagement car, contrairement au statut autoritaire qui précédait, elle est le fruit de négociations souvent serrées entre la direction de Radio-France et les représentants des musiciens.

Après avoir dû abandonner les orchestres de Lille, de Strasbourg et de Nice, Radio-France ne possède plus que deux formations symphoniques : l'Orchestre national et le Nouvel Orchestre philharmonique regroupant des musiciens qui appartenaient à l'orchestre lyrique, à l'ancien philharmonique et à l'orchestre de chambre.

Depuis le 1er janvier 1976, ces formations commencent à prendre leur nouveau visage.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 32.)

idées

Le point de vue de...

JEAN-PIERRE DUPUY

Le divorce entre l'éthique et l'économie

Polytechnicien, J.-P. Dupuy est chercheur au CEREBE (Centre de recherches sur le bien-être).

AU sortir de la grande crise, lord Keynes prophétisa, dans ses « *Economics possibilities for our grandchildren* », qu'un jour *tout le monde serait* riche et que, « *une fois de plus, on mettrait les fins au-dessus des moyens et qu'on préférerait le bien à l'utile* ». Mais, attention, ajoutait-il : nous n'en sommes pas là. « *Et pour au moins cent années encore, nous devons nous persuader, nous et les autres, que le bien est le mal et le mal est le bien ; car le mal est utile et le bien ne l'est pas.* »

En d'autres termes, les considérations morales ne sont pas seulement hors de propos, elles font véritablement obstacle au « progrès ». La prospérité n'est possible que si elle repose sur ces motivations humaines puissantes que sont l'intérêt égoïste, la convoitise, l'envie.

Bien sûr, cette idéologie n'est pas née avec Keynes, qui fait simplement écho, dans cette citation, à l'aphorisme bien connu d'un Adam Smith : « *Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais de leur souci de leur intérêt propre.* »

Comme Louis Dumont le montre justement dans son livre *Homo aequalis*, il ne s'agit pas ici simplement de la consécration de l'émancipation de l'économique par rapport à l'éthique, mais de l'émergence d'une nouvelle notion de « bien », spécifique à l'économique. Smith n'est pas contre toute morale, bien au contraire, puisqu'il est l'auteur d'une *Théorie des sentiments moraux*, et qu'il y montre le rôle fondamental de la bienveillance, de la sympathie, etc. Mais, dans le domaine de l'économique, la morale n'a pas à s'exercer, il n'est besoin que *d'égoïsme (self-love), chaque individu n'ayant comme critère de* conduite que la poursuite de son intérêt propre. C'est par un mécanisme inconscient, et indépendant de toute volonté, que le système économique trouve son équilibre, que les intérêts s'harmonisent, que le bien commun propre à l'ordre économique est obtenu.

***

Il est connu que le précurseur de Smith sur ce point, et sans doute le premier à avoir systématisé cette idéologie de l'harmonie naturelle, ou plutôt automatique, des intérêts, est Bernard de Mandeville, médecin hollandais établi à Londres au début du dix-huitième siècle. La *Fable des abeilles* qu'il publia en 1714 fit rapidement scandale. Le sous-titre en est explicite : « Vices privés, bénéfices publics ». La leçon est claire : c'est le vice (principalement l'égoïsme, l'orgueil) qui engendre l'activité économique et la prospérité ; c'est la vertu privée (et spécialement la frugalité, prônée par les théologiens) qui engendre la pauvreté et l'ennui. Le mal est essentiel non seulement à l'obtention de la richesse, mais même au fondement de la société.

Il est vrai qu'aujourd'hui le même corpus théorique légitime une *intervention continuelle de l'Etat, et les tenants de l'économie dite* « libérale » constituent la meilleure graine de technocrates qu'on puisse imaginer. La théorie rencontre ainsi la prise de conscience des déséquilibres majeurs et des dégâts provoqués par la croissance économique, et justifie un interventionnisme étatique de plus en plus envahissant. En conclura-t-on que le politique a reconquis sa primauté sur l'économique ? C'est évidemment l'inverse qui est vrai : l'ordre politique a été réduit à l'ordre économique, le politique a été ravalé au rang de simple régulateur du domaine économique, qui a de plus en plus de mal à se tirer d'affaires tout seul, sans que sa légitimité comme pourvoyeur du bien commun soit fondamentalement remise en cause — tout au moins jusqu'à ces dernières années. En effet, dans les derniers chapitres écrits récemment par la théorie économique, ne trouve-t-on pas la volonté explicite d'intégrer à la *problématique économique le problème de la justice sociale ?*

***

Un examen attentif de ces arguments révèle qu'il ne s'agit là que d'apparences. En effet, et brièvement :

— *Les travaux sur la justice sociale masquent complètement la* question de la relation entre justice et cohésion de la société. La question de la cohérence reste une affaire strictement interne au système économique, l'éthique n'est introduite que comme critère supplémentaire pour juger que cette cohérence est effectivement orientée *au bien commun ;*

— Dans les applications concrètes de la théorie économique de la justice sociale, les finalités prêtées aux acteurs sont conformes à l'idéologie économique la plus classique : « maximisation » du profit pour les entreprises, satisfactions individuelles croissantes avec les quantités de biens consommés, décroissantes avec la quantité de travail... ; on reste en plein « état de nature » ;

— Le critère de justice qui est finalement retenu, la « justice pratique » — c'est-à-dire le degré maximum de satisfaction du plus mal loti — est tel qu'il n'entre pas en conflit avec le critère d' « efficacité ». Pour que la justice soit réalisée au mieux, il faut d'abord que l'économie marche à son plein rendement — et donc, par exemple, que soit maintenue une certaine inégalité des revenus.

En définitive, cette théorie n'aboutit qu'à fournir une légitimation *supplémentaire à la primauté de fait de la question économique.*

***

Confirmation de ce qui précède est donnée, de façon quasi caricaturale, par les travaux dits de « théorie économique du crime », tels que par exemple ils ont été présentés par F. Jenny (1). Pour cette « théorie », chaque citoyen est potentiellement un criminel, c'est son intérêt seul qui décide s'il transgressera ou non la loi. Le seul élément qui distingue l'octroi d'une satisfaction dans le cadre du marché, et à travers un acte criminel, c'est finalement le mode de *tarification ! Dans le premier cas, il faut payer une somme déterminée* avec une probabilité égale à 1 ; dans le second cas, il n'y a rien à payer si l'on ne se fait pas prendre ; dans les cas où l'on se fait prendre, en revanche — et la probabilité *a priori* en est appréciée subjectivement par le criminel potentiel, — on paye pour avoir enfreint la loi. En fonction de son « goût pour le risque », chacun adoptera donc le comportement qui pousse au maximum son espérance mathématique d'utilité.

On aurait tort de sourire de cette problématique, qui après tout *n'a que le tort de nous présenter assez naïvement un reflet à peine* déformé de notre réalité. L'automobiliste qui préfère un stationnement interdit à une place de parking payant, le capitaliste qui camoufle au fisc l'essentiel de ses profits, ou qui fait des économies sur le dos de ses travailleurs en enfreignant la législation sur la sécurité, et tous ceux qui, au contraire, respectent la loi, sont des criminels effectifs ou simplement potentiels, qui agissent en gros comme le représente la « théorie économique du crime ».

Il est cependant bien clair que l'adéquation entre la réalité et *cette théorie, dont les auteurs se vantent d'avoir éliminé tout* jugement moral et toute référence normative, ne saurait aller iben loin. Qu'observe-t-on en effet ? Dès que la machine économique a des ratés d'une certaine gravité, c'est à la morale justement, cette morale si méprisée, que les gestionnaires ont recours pour tenter de rétablir les équilibres rompus ! Consommez plus, épargnez davantage, ne gaspillez pas, roulez moins vite en automobile afin d'économiser l'essence : voilà les nouvelles vertus que, selon les époques, l'homme de bien doit respecter dans l'économie capitaliste en crise. Le phénomène est classique : on *évacue le problème politique par excellence, qui est* celui des rapports qu'une société entretient avec les règles qu'elle se donne pour préserver sa cohésion, et c'est à un « ordre moral » que l'on a recours pour se tirer d'affaire.

(1) A un colloque tenu à Paris le 4 février 1977 sur le thème : « Raisonnement économique et analyse sociologique ».

Les grilles du temps

Un entretien avec Roger Garaudy

(Suite de la première page.)

● *Non pas un débordement « tumultueux et anarchique » — contrairement à Jean Genet, Garaudy voit dans les méthodes de Baader une occasion donnée au « fascisme », — mais un dépassement du « replâtrage » qu'est le programme commun, une mise en cause du système de croissance, du régime des partis, de la délégation de pouvoir. Conduisant à quel type de société ?*

— Le capitalisme est condamné. Il est « intrinsèquement » pervers, alors que le socialisme ne devient pervers que lorsqu'il renie ses principes. Je n'ai pas attendu les « nouveaux philosophes » — chez qui je ne vois ni nouveauté ni philosophie — pour admettre que le socialisme ne règne pas en Union soviétique. Le dialogue avec les chrétiens et avec mon « frère » Dom Helder Camara m'a aidé à comprendre que le marxisme n'est pas un passage dogmatique de l'idéalisme à un matérialisme mécaniste, mais d'une philosophie de l'être à une philosophie de l'acte.

[Cette conviction, qu'il rappelle ces jours-ci dans la réédition des Clefs pour le marxisme *(Seghers, édit.), Roger Garaudy en a tiré cet été un avant-propos de « manifeste » qu'il a présenté, en Crète, à un colloque de la « gauche européenne ».]*

« Le pouvoir de participer. »

— Il s'agit d'abord de bien définir socialisme et démocratie. Pour moi, c'est créer les conditions économiques, politiques, culturelles, pour que chaque homme, qui porte en lui le génie de Mozart ou de Michel-Ange *puisse devenir* Michel-Ange ou Mozart. Cela suppose « *une citoyenneté économique* », car il y a contradiction à dire à un homme qu'il est souverain le jour où on l'appelle à voter, et à l'abandonner le lendemain, et chaque jour, à la monarchie patronale, que le pouvoir économique soit aux mains d'une entreprise privée, d'une société anonyme ou d'un Etat gestionnaire tout-puissant.

● *Cela suppose de changer l'entreprise !*

— Radicalement ! elle ne doit plus être une association de capitaux (privés ou étatiques) louant le travail des hommes, mais une association d'hommes louant des capitaux. Ce qui n'est pas le socialisme, mais une transition. La « *citoyenneté politique* » devra substituer à l'individualisme libéral, qui écrase les individus et massifie l'opinion, une démocratie participative et associative, garantissant *aux individus et aux* communautés le pouvoir de participer en permanence aux décisions dont dépend leur destin collectif. Il faudra enfin une « *citoyenneté culturelle* », c'est-à-dire un changement *des fins* de l'éducation : non plus adapter les jeunes aux besoins du système existant mais les préparer à l'invention du futur. Ce qui constitue une « révolution culturelle ».

● *C'est-à-dire pratiquement ?*

— Ne plus gaver les *enfants* de faits, de lois et de respects exige que l'on donne à la réflexion sur l'acte créateur, c'est-à-dire à la pratique des arts et à l'esthétique, autant de place qu'à l'enseignement des sciences et des techniques, à la prospective autant de place qu'à l'histoire, à l'initiation aux cultures non occidentales autant de place qu'à l'initiation à la culture occidentale. Par la compréhension de cultures qui ont conçu et vécu d'autres rapports avec la nature, avec la société, avec l'avenir et avec le divin, il deviendra possible de prendre du recul par rapport à un modèle occidental de développement, non pour le rejeter, mais pour le relativiser.

● *La place de la télévision, dans cette « révolution » ?*

— Puisqu'elle est devenue le premier pouvoir, elle ne doit plus être la parole sans réponse. Elle ne peut avoir ni un statut privé en se faisant l'instrument des privilégiés de la fortune, ni un statut étatique en se faisant une arme du pouvoir, mais un statut communautaire, c'est-à-dire un statut permettant à toutes les communautés non seulement de contrôler après coup son contenu, mais de participer à l'élaboration des programmes et de permettre l'émergence d'une pluralité de projets.

● *...Et que renaisse une certaine foi ?*

— C'est essentiel. Avant d'être un problème économique ou un problème politique, la croissance est un problème de finalité, donc un problème religieux. Notre conception de la croissance comme augmentation aveugle et purement quantitative de la production et de la consommation porte en elle une conception de la nature, de l'homme et de l'avenir. Elle *repose sur une conception de la nature* réduite à n'être qu'un réservoir de *matières premières et* un dépotoir pour nos déchets. Cette conception met en péril la survie même de notre espèce. Elle *repose sur une conception de l'homme* réduit à n'être qu'un producteur et un consommateur. Cette conception dégrade l'homme, sa liberté et son pouvoir de création, en le livrant à toutes les formes de manipulation et de conditionnement. Elle *repose sur une conception de l'avenir* réduit à n'être qu'une extrapolation technologique à partir du présent et du passé. Elle préfigure ainsi non seulement un monde de la mort de Dieu mais un monde de la mort de l'homme.

● *Vous ne distinguez pas entre la foi en Dieu et la foi en l'homme ?*

— La foi, c'est d'abord la volonté de rendre l'homme, c'est-à-dire chaque homme, pleinement conscient et responsable de sa propre histoire, et de la *création d'un avenir qui ne soit* plus seulement la résultante, le prolongement ou le produit du passé, mais une transcendance, une émergence poétique de l'homme comme inventeur d'un avenir à visage humain.

« La pire utopie serait le maintien du « statu quo »

● *Comment parvenir à cet idéal, par quelles étapes ?*

— L'avenir, ça ne se prévoit pas, ça s'invente ! Je ne le conçois pas comme un scénario qui serait écrit à l'avance et que nous n'aurions plus qu'à jouer. Si je suis optimiste, nullement béat d'ailleurs, c'est que, à moins d'accepter l'Apocalypse, on va prendre conscience de la nécessité de changer de système de croissance. Le club de Rome, même s'il s'est *trompé sur les délais*, a posé le problème irrécusable des limites physiques à la croissance. A terme, l'uranium s'épuisera, comme le pétrole. Les partis se montrent, sur ces questions, d'une dangereuse démagogie. Personne ne prend la responsabilité de dire au peuple français qu'il ne pourra pas continuer longtemps à vivre comme il vit et que les nationalisations n'y changeront rien si l'on ne change pas le modèle de croissance.

● *Quand et comment cette prise de conscience se fera-t-elle, selon vous ?*

— La folie conduisant à la convulsion mortelle n'est pas exclue, bien sûr, mais la sagesse non plus. La pire utopie serait le maintien du *statu quo*. Ce ne sera pas la première fois, dans l'histoire, que les problèmes d'énergie contribueront à restructurer les sociétés. Pour l'heure, il faut savoir que l'atome va contre toute démocratie, qu'il écarte le peuple entier des décisions. Pour lancer son programme de centrale nucléaire, M. Messmer a profité d'un interrègne entre deux gouvernements. Ni le peuple, ni le Parlement n'ont été consultés ! Et Marchais non plus n'a pas consulté les membres du parti quand il a inversé quarante ans de la politique du P.C. sur le problème de l'arme nucléaire et quand il a, par ce ralliement à la conception la plus antidémocratique de la défense, bouché toute perspective de démocratie et de socialisme. Avec un système de défense aussi centralisé *dans les mains d'un seul homme* ou d'un groupe très restreint, l'on peut « défendre » un régime stalinien mais pas une démocratie ou un socialisme.

« L'énergie atomique a été inventée pour se passer du peuple. »

● *Mais alors, quelle défense décidée par tous ?*

— La seule concevable est celle dont le Vietnam a donné l'exemple, c'est-à-dire d'un peuple suffisamment attaché aux conquêtes sociales, économiques, politiques et culturelles d'un régime pour qu'une puissance extérieure, si puissante soit-elle, ne puisse trouver au sein de ce peuple aucun collaborateur. L'énergie atomique a été inventée pour se passer du peuple. Et l'atome civil entraîne la même pollution politique, en raison de la centralisation et du quadrillage policier qu'il exige.

● *Mais comment se passer de l'atome ? Comment renverser une telle évolution, substituer l'intérêt général et la conscience du long terme aux égoïsmes immédiats ? Roger Garaudy est formel :*

— C'est possible, dès aujourd'hui. »

Propos recueillis par
B. POIROT-DELPECH.

Prochain article :

PAR OU COMMENCER ?

L'exclusion du P.C.

Roger Garaudy a été exclu du P.C. en 1970 après trente-sept ans de parti, vingt-cinq de comité central, dix-sept de mandats parlementaires, et douze de bureau politique, sans compter trente mois d'internement pendant la guerre comme militant.

Son exclusion a été prononcée après une séance mémorable où son paidoyer fut salué par un silence de mort. Garaudy ne faisait pourtant qu'anticiper certaines évolutions. Il rappelle ses « déviations », qui prennent aujourd'hui un sens nouveau :

« En 1968, j'ai demandé que le parti prenne en charge les aspirations nouvelles qui se faisaient jour chez les étudiants comme chez les ouvriers. J'ai proposé à partir de là une conception de l'unité qui ne soit pas un « mécontents, votez pour nous ! », mais l'union de tous ceux qui avaient la même visée historique à long terme que la classe ouvrière, ce que j'appelais le « bloc historique nouveau ».

» J'ai refusé de considérer l'invasion de la Tchécoslovaquie comme une « erreur ». Elle était, selon moi, dans la logique interne d'un système qui n'est pas le socialisme.

» J'ai enfin reproché au programme du parti, en 1970, de n'être qu'un replâtrage, de ne pas mettre en cause le modèle de croissance et de se contenter de proposer des nationalisations sans lutter pour socialiser les décisions. »

Psychologie en miettes

A un catholique pratiquant, père de famille, toujours préoccupé de sexualité et attiré par les jeunes filles, qui demandait à Julien Green quand cela cesserait, ce dernier répondit : « *A votre mort.* »

***

A un interlocuteur qui l'interrogeait sur le déclin éventuel de la sexualité, sur l'apaisement de la faim charnelle lié à la vieillesse, Marcel Jouhandeau fit cette étonnante réponse : « *Si cela était, cela se saurait.* »

***

De la psychanalyse Julien Green aime à dire (avec raison ?) qu'elle approfondit le mystère de l'âme sans beaucoup l'éclairer.

***

Dans *Mon premier livre en anglais*, Green parle admirablement de l'enfance que nous tyrannisons le plus souvent : « *Nous traitons*, écrit-il, *le cerveau de l'enfant comme nous n'oserions pas traiter la plus robuste valise dans laquelle nous fourrons le contenu de plusieurs tiroirs et une bonne partie de notre bibliothèque, et si la valise ne se ferme pas, on s'assoit dessus et on la gratifie d'un coup de pied.* »

***

Les enfants, insiste Green, sont des poètes ; c'est-à-dire qu'ils ont souvent un sens assez profond du mystère. Or, le but de l'éducation est d'effacer progressivement *l'étonnement qui naît du contact* avec l'étranger — et les enfants sont des étrangers dans notre monde. Nous avons tous été de grands poètes, poursuit-il, à un âge dont nous nous souvenons à peine. A chaque fois qu'un aspect du ciel, ou de l'eau, ou de la terre nous surprend et nous jette dans cette sorte de tristesse agréable qui est une forme de l'étonnement, c'est — soyez-en bien sûr — le poète assassiné qui remue faiblement dans sa tombe.

ROLAND JACCARD.

[هكذا من الأصل]

Le Monde

étranger

L'INITIATIVE AMÉRICANO-SOVIÉTIQUE SUR LE PROCHE-ORIENT

La déclaration commune soviéto-américaine avait suscité, ce lundi 3 octobre en fin de matinée, peu de réactions officielles de la part des parties intéressées. Toutefois, dans les pays arabes, c'est une satisfaction plus ou moins nuancée qui domine les premiers commentaires.

● AU CAIRE, nous signale notre correspondant, les milieux reflétant généralement les vues du président Sadate qualifient de « *positif* » le document soviéto-américain et le jugent de nature à relancer le processus de paix. Le Caire espérait voir mentionner la nécessité de la présence de l'O.L.P. à la conférence de Genève. La radio égyptienne a toutefois estimé qu' « *aucune porte n'avait été fermée* » sur ce point. Le quotidien *Al Ahram* s'est montré dimanche moins optimiste. « *Il est évident*, écrit-il, *que l'U.R.S.S. n'insiste plus sur la nécessité de la participation de l'O.L.P. à Genève et a traité le problème du Proche-Orient comme une partie de la détente internationale.* »

M. Sadate a chargé M. Ismaïl Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères, de remettre un message au président Carter. Le chef de l'Etat égyptien s'entretient, ce lundi, des nouveaux développements de la situation avec M. Yasser Arafat arrivé au Caire dimanche soir venant de Damas.

● A AMMAN, le gouvernement jordanien a publié dimanche soir un communiqué affirmant que la déclaration commune soviéto-américaine constitue « *un développement important dans la voie d'un règlement pacifique* ».

● DAMAS, les dirigeants syriens ne feront aucune déclaration officielle avant que le document n'ait été « *examiné à fond* ». Le quotidien officieux *Al Saoura* estime cependant que « *la déclaration tient compte de bon nombre d'éléments essentiels d'une juste paix et correspond donc aux demandes des Arabes* ».

● A TEL-AVIV, l'ancien premier ministre M. Rabin a lancé un appel au gouvernement Begin « *pour qu'il évite de tomber dans le piège qui lui est tendu et qu'il refuse de se rendre à la conférence de Genève sur de telles bases* ». « *Le communiqué commun*, a-t-il déclaré, *marque le début d'un processus visant à imposer au Proche-Orient un accord allant contre les intérêts d'Israël. Il traduit la détérioration la plus grave jamais intervenue dans les relations israélo-américaines.* » M. Rabin fait porter la responsabilité de ce texte à la fois au président Carter et à la politique du gouvernement israélien. « *Le Likoud*, a-t-il affirmé, *a réussi à détruire en trois mois tous les efforts accomplis pendant dix ans par les gouvernements travaillistes pour éviter une telle situation.* »

Les capitales occidentales n'ont pas encore réagi au communiqué commun soviéto-américain. Le ministre français des affaires étrangères, M. de Guiringaud, qui se trouve actuellement à New-York pour assister à l'Assemblée générale des Nations unies, s'est félicité « *que les principes d'un règlement figurant dans ce texte rejoignent en substance ceux que la France a elle-même énoncés en de nombreuses occasions* ».

● A WASHINGTON, le sénateur Henry Jackson (démocrate) a reproché à la déclaration soviéto-américaine de « *faire entrer les Russes dans le débat alors que les Egyptiens les en avaient fait sortir* ».

● AUX NATIONS UNIES, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a déclaré dimanche que le texte « *contient l'élément principal pour la solution du problème* ». — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

Le texte de la déclaration

Voici le texte de la déclaration américano-soviétique publiée le samedi 1er octobre :

« *Après un échange de vues concernant la situation instable qui prévaut au Proche-Orient, MM. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et Andreï Gromyko, membre du bureau politique du comité central du parti communiste d'Union soviétique, ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S., font, au nom de leurs pays, coprésidents de la conférence de Genève sur le Proche-Orient, la déclaration suivante :*

» 1) *Les deux gouvernements sont convaincus que les intérêts vitaux des peuples de cette région, ainsi que les intérêts du renforcement de la paix et de la sécurité internationales en général, imposent de manière urgente la nécessité de parvenir dès que possible à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe. Ce règlement doit être global, impliquer toutes les parties concernées et porter sur toutes les questions.*

» *Les Etats-Unis et l'Union soviétique croient que, dans le cadre d'un règlement global du problème du Proche-Orient, toutes les questions spécifiques du règlement doivent être réglées, y compris des questions-clefs telles que le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du conflit de 1967 (en anglais :* « from territories occupied in the 1967 conflict. ») (1), *la solution de la question palestinienne, y compris la satisfaction des droits du peuple palestinien, la fin de l'état de guerre et l'établissement de relations pacifiques normales sur la base de la reconnaissance réciproque des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique.*

» *Les deux gouvernements croient que, pour assurer la sécurité des frontières entre Israël et les Etats arabes voisins, outre des mesures telles que l'établissement de zones démilitarisées et le stationnement d'un commun accord dans ces zones de troupes ou d'observateurs de l'ONU, ces frontières, ainsi que le respect des clauses du règlement, pourraient bénéficier de garanties internationales si les parties contractantes le désiraient. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont prêts à participer à ces garanties, sous réserve de l'approbation de leurs instances constitutionnelles :*

» 2) *Les Etats-Unis et l'Union soviétique croient que le seul moyen de parvenir à une solution fondamentale de tous les aspects du problème du Proche-Orient dans son ensemble est la négociation dans le cadre de la conférence de Genève spécialement réunie à cette fin, avec la participation à ses travaux des représentants de toutes les parties mêlées au conflit, y compris les représentants du peuple palestinien, et la mise en forme légale et contractuelle des décisions prises à la conférence.*

» *En leur qualité de co-présidents de la conférence de Genève, les Etats-Unis et l'Union soviétique affirment leur intention, par des efforts communs et par leurs contacts avec les parties concernées, de faciliter, par tous les moyens, la reprise des travaux de la conférence, au plus tard en décembre 1977. Les co-présidents notent que plusieurs questions de procédure et d'organisation doivent encore faire l'objet d'un accord entre les participants.*

» 3) *Guidés par l'objectif de parvenir à un règlement politique juste au Proche-Orient et d'éliminer la situation explosive dans cette région du monde, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. appellent toutes les parties au conflit à comprendre qu'il est nécessaire de considérer avec soin les droits et les intérêts légitimes des uns et des autres et de démontrer qu'elles sont, chacune, prêtes à agir en conséquence.* »

(1) Le texte anglais de la déclaration américano-soviétique emploie, pour mentionner le retrait israélien, les mots « *withdrawal of israeli armed forces from territories occupied in the 1967 conflict* ». Cette expression reprend mot pour mot la résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 et qui déclare, dans sa version française, qu'un des « *principes* » de la paix est le « *retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit* ».

Une controverse s'est engagée sur l'interprétation de ce passage. Si la version française est sans ambiguïté, les mots anglais « *occupied territories* », sans article, peuvent être compris comme désignant « *des territoires occupés* », et non nécessairement tous « *les* » territoires occupés. Précisons que pour l'ONU l'anglais et le français font également foi, mais qu'en l'occurrence le texte original de 1967, présenté par la Grande-Bretagne, était en anglais. En fait, l'ambiguïté n'existe que si les mots « *occupied territorie* » sont retirés du contexte. La phrase indique bien qu'il s'agit de ce qui a été occupé pendant la guerre de 1967. D'autre part, et surtout, la résolution 242 souligne, dans son premier considérant « *l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force* ». Le retrait des territoires occupés n'est que la mise en œuvre de ce principe. — (N.D.L.R.)

Les États-Unis ont le droit d'exercer une pression pacifique et constructive pour obtenir un réglement

déclare M. Brzezinski

Toronto *(A.F.P.)*. — M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour la sécurité nationale, a réaffirmé dimanche soir 2 octobre, dans une interview accordée à la chaîne de télévision canadienne C.T.V. que les Etats-Unis viendraient à l'aide d'Israël si l'Etat hébreu était gravement menacé.

« *Si Israël était menacé de mort, particulièrement par une puissance étrangère, les Etats-Unis, même sans traité de sécurité, viendraient certainement à son aide* », a déclaré M. Brzezinski.

Le conseiller du président Carter a ajouté que la Conférence de Genève sur le règlement du conflit au Proche-Orient se réunira avant la fin de l'année. « *Les Etats-Unis*, a-t-il dit, *ont le plus grand intérêt à ce que le conflit trouve une solution, et, pour cette raison, ils ont le droit légitime d'exercer leur propre pression, pacifique et constructive, pour obtenir un règlement.* » M. Brzezinski a ajouté que, dans la décennie suivant un accord de paix, Israël deviendrait « *la Suisse du Proche-Orient* ».

Le conseiller du président Carter en matière de sécurité nationale a assuré être optimiste quant à un règlement pacifique du conflit du Proche-Orient cette année. « *Je pense*, a-t-il dit, *que toutes les parties se sont rendu compte qu'elles ont besoin de la paix. Les Israéliens savent que s'ils n'ont pas la paix leur économie stagnera, les voisins se radicaliseront davantage et se moderniseront dans le même temps, et les Soviétiques réapparaîtront sur la scène. Les Arabes se rendent compte qu'ils n'ont pas le pouvoir de détruire Israël, que leurs efforts répétés ont fait long feu.* »

Réactions favorables dans les milieux palestiniens

Le processus d'une paix juste est entamé

estime l'agence Wafa

La déclaration soviéto-américaine sur le Proche-Orient a été accueillie favorablement dimanche 2 octobre à Beyrouth par l'agence palestinienne Wafa, qui estime qu'elle « *constitue un pas positif sur la voie d'un règlement juste et durable du conflit du Proche-Orient* ». Après avoir relevé que la déclaration américano-soviétique abordait « *un certain nombre de problèmes fondamentaux* » relatifs au conflit israélo-arabe, l'agence Wafa ajoute que « *le processus d'une paix juste est ainsi entamé, car les deux super-puissances semblent déployer des efforts constructifs en ce sens* ».

« *La déclaration soviéto-américaine*, poursuit l'agence, *présente des points positifs tels que la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien comme fondement d'un règlement de la crise du Proche-Orient.* » L'expression « *peuple palestinien* », qui remplace « *la vague terminologie de* « *Palestiniens* » *généralement utilisée par la Maison Blanche, montre que les Etats-Unis comprennent mieux maintenant l'essence du problème palestinien* ».

La déclaration soviéto-américaine, « *qui évoque sans ambiguïté la nécessité d'une représentation du peuple palestinien à Genève, et le discours devant l'Assemblée générale de l'ONU de M. Andréï Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, montrent aussi les résultats positifs des démarches pour un règlement du conflit du Proche-Orient* », ajoute Wafa.

Après avoir rappelé que M. Gromyko avait insisté, dans son allocution, sur « *le fait que l'O.L.P. était le représentant unique et légitime du peuple palestinien* », l'agence conclut : « *La lutte du peuple palestinien, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés a porté ses fruits en obligeant les Etats-Unis à considérer le peuple palestinien comme partie intégrante du règlement du conflit du Proche-Orient.* »

De son côté, le porte-parole officiel du F.P.L.P., animateur du Front du refus, a qualifié de « *digne d'intérêt* » la déclaration américano-soviétique. Il a toutefois rappelé que le F.P.L.P. rejetait l'essence de la résolution 242 du Conseil de sécurité, ainsi que toute autre résolution qui ne prévoirait pas clairement l'édification d'un Etat démocratique en Palestine.

Le F.D.L.P., mouvement dirigé par M. Nayef Hawatmeh et appartenant à la majorité de l'O.L.P., a publié pour sa part une longue déclaration dans laquelle il marque sa méfiance à l'égard des Etats-Unis, tout en admettant que la déclaration américano-soviétique contient des « *concessions limitées* ». Le F.D.L.P., qui a d'étroites relations avec l'U.R.S.S., affirme que l'imprécision de certains passages est à rejeter sur les Etats-Unis, l'Union soviétique ayant, selon lui, une attitude claire à l'égard de la représentativité de l'O.L.P. et des « *droits nationaux du peuple palestinien* ».

● *En Cisjordanie*, la publication de la déclaration américano-soviétique suscite une véritable allégresse. Les journaux paraissant à Jérusalem-Est, et que l'on s'est arrachés, ont accueilli le communiqué comme un « *début prometteur* ». Les réactions des notables cisjordaniens témoignent du même optimisme. Pour M. Bassak El Chaka, maire de Naplouse, il s'agit du « *début du chemin vers la paix* ». Le maire de Bethléem a souligné de son côté que, « *malgré l'ambiguïté des termes, il est évident que les deux Super-Puissances se réfèrent à l'O.L.P. comme le seul représentant légitime des Palestiniens* ». — *(A.F.P.)*

Deux semaines de laborieuses tractations entre Moscou et Washington

New-York (Nations unies). — Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter — et, en privé, d'autres officiels, — ont expliqué aux journalistes que la déclaration américano-soviétique de samedi sur le Proche-Orient résulte d'un compromis : les Etats-Unis ont, pour la première fois, accepté de reconnaître que les Palestiniens ont « *des droits légitimes* » ; l'U.R.S.S. a accepté de se dire favorable à l'établissement de relations pacifiques entre les diverses parties en présence et de ne pas mentionner l'O.L.P. D'autre part, le communiqué ne définit pas les droits des Palestiniens qu'il mentionne. C'est à dessein qu'il reste vague et même ambigu sur plusieurs points importants. Il reflète la volonté du gouvernement américain et du gouvernement soviétique de mener les parties en présence, à marche forcée, à Genève. Mais il laisse une marge de manœuvre à M. Carter et au secrétaire d'Etat, M. Vance, dans leurs efforts de médiation.

M. Hodding Carter a précisé d'autre part au cours de sa conférence de presse que « *les droits des Palestiniens ne sauraient être assurés sans que, en même temps, il soit mis fin à l'état de guerre* », car — a-t-il ajouté — « *ces droits ne sauraient être assurés aux dépens d'Israël* ».

L'idée de ce communiqué conjoint aurait été suggérée à M. Vance avant l'arrivée de M. Gromyko aux Etats-Unis, il y a deux semaines, par l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Washington,

De notre correspondant

M. Dobrynine. Après que l'administration Carter en eut accepté le principe, des tractations serrées se poursuivirent tantôt à Washington tantôt à l'ONU pour la rédaction du texte final.

Le texte initial proposé par les Soviétiques a subi plusieurs modifications importantes : notamment, il ne coïncide pas — il s'en faut — avec les positions de l'O.L.P., qui n'est pas mentionnée comme seul et unique représentant du peuple palestinien. Toutefois, il engage les Etats-Unis pour la première fois publiquement, à reconnaître les droits des Palestiniens. Quant à l'idée d'une garantie soviéto-américaine des frontières et d'une éventuelle participation des forces soviétiques et américaines aux « casques bleus », elle avait bien été soulevée par M. Kissinger au lendemain de la guerre d'octobre 1973, mais semblait avoir été enterrée depuis lors.

Un tollé dans la communauté juive

On comprend mieux, rétrospectivement, pourquoi M. Carter avait choisi la date du 29 septembre pour déclarer que « *la paix au Proche-Orient est d'un intérêt vital pour les Etats-Unis* » et que « *cette paix ne pouvait être obtenue sans une participation adéquate des Palestiniens* ». Sans aller jusqu'à reconnaître formellement l'O.L.P., il estimait que cette organisation « *représente une partie importante du peuple palestinien* » et que, si elle adhérait à la résolution 242, le gouvernement américain avait l'intention de traiter avec elle. Il s'agissait de préparer l'opinion au communiqué soviéto-américain du 1er octobre et de lier par avance la concession qui est faite aux Arabes à « *l'intérêt vital des Etats-Unis* ».

M. Vance a communiqué le texte de la déclaration aux ministres des affaires étrangères d'Egypte, de Jordanie, du Liban et d'Arabie Saoudite qui se trouvent à New-York. Une copie en a été remise à M. Moshe Dayan, ministre israélien des affaires étrangères, et une autre à M. Begin à Jérusalem.

On sait, d'autre part, que M. Vance va poursuivre sa « *navette* » entre les diplomates arabes et israéliens à l'ONU et que M. Carter se joindra personnellement à ses efforts mardi et mercredi durant son séjour à New-York.

Si le fait que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. soient tombés d'accord sur un certain nombre de principes fondamentaux et sur la nécessité de revenir à Genève avant la fin de l'année ne peut que « *dynamiser* » le processus de paix, le fossé qui sépare Israéliens et Arabes, quant aux modalités de la convocation de la conférence de Genève, reste profond. L'obstacle tenant à la modification de la résolution 242 pourrait être contourné si l'Assemblée générale adoptait une nouvelle résolution (que la Roumanie serait en train de rédiger) reprenant les termes de ce texte et le complétant en reconnaissant les droits du peuple palestinien.

M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., qui a rencontré M. Waldheim, lui aurait dit que l'O.L.P. avait la ferme intention d'être présente à Genève.

La déclaration soviéto-américaine a provoqué un beau tollé dans les organisations juives américaines. Le rabbin Alexandre Schindler, président de la conférence de ces organisations, s'est dit « *très inquiet, très malheureux* ». Mme Rita Hauser, personnalité marquante des milieux juifs de New-York, a déclaré : « *Israël ne reconnaîtra jamais l'O.L.P., et les juifs américains appuieront cette décision à cent pour cent.* »

La « respectabilité » conférée par l'administration Carter à l'O.L.P. déclenchera à coup sûr, au cours des prochains jours, une véritable tempête politique. Les Israéliens sonnent aujourd'hui le rappel de leurs amis, mais, si l'on en croit certaines sources proches de la Maison Blanche, M. Carter n'aurait pas l'intention de reculer devant l'affrontement.

LOUIS WIZNITZER.

Les concessions américaines inquiètent Jérusalem

(Suite de la première page.)

Le communiqué du chef du gouvernement énumérait seulement les « *omissions* » de la déclaration des deux grandes puissances, comme les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et le traité de paix que Washington et Jérusalem avaient fixé comme objectif à la conférence de Genève.

Le tollé qui s'est élevé de tous les horizons du monde politique tient, en fait, aux intentions prêtées aux signataires du document russo-américain. Assez curieusement, personne n'a cru devoir attacher la moindre signification au fait que la notion d'Etat palestinien ne figure pas dans le texte et que l'O.L.P. n'y est pas mentionnée.

Le parti travailliste et le parti pour la démocratie et le changement (Dash) ont réuni les trente-cinq signatures nécessaires à la convocation d'une session extraordinaire du Parlement actuellement en vacances. Ces deux partis, surtout les travaillistes, accusent le gouvernement Begin de s'être « laissé manœuvrer » par les Américains en acceptant de les libérer de leurs engagements et aussi en souscrivant à l'idée d'une délégation arabe unique comprenant des Palestiniens à la conférence de Genève. C'est cela, ont déclaré l'ancien premier ministre, M. Rabin, et le président du parti travailliste, M. Shimon Pérès, qui a amené les Américains à envisager d'inviter l'O.L.P. à Genève sous certaines conditions.

Cette argumentation est, bien entendu, repoussée vigoureusement par les amis de M. Begin. Ceux-ci rappellent que l'érosion du soutien américain avait commencé bien avant l'arrivée du Likoud au pouvoir et que, de surcroît, les Américains savent parfaitement qu'il n'y aura pas de conférence de Genève si l'O.L.P. y est conviée.

Le porte-parole du gouvernement a indiqué, dans la soirée de dimanche, qu'aucune décision nouvelle n'avait été rendue nécessaire par le communiqué russo-américain et que rien n'était changé dans la position d'Israël notamment — il l'a répété deux fois — en ce qui concerne une éventuelle participation à Genève de « *l'organisation d'assassins appelée l'O.L.P.* ».

Dans la nuit, des nouvelles en provenance des Etats-Unis ont un peu allégé l'atmosphère. On a vu un signe encourageant à Jérusalem dans l'invitation faite par le président Carter à M. Moshe Dayan de venir de nouveau s'entretenir avec lui, mardi, à la Maison Blanche. Le tollé que le communiqué a soulevé parmi les amis d'Israël à Washington a vraisemblablement suscité un certain embarras dans l'administration, qui a vu notamment se dresser contre elle la puissante communauté juive.

Il est fort probable que d'ici à l'ouverture du débat à la Knesset jeudi prochain, les esprits se seront apaisés par les assurances attendues des Américains. Mais la question qui restera longtemps posée figure dans de nombreux éditoriaux de la presse israélienne : « *Quel besoin ont éprouvé les Américains d'introduire le loup soviétique dans la bergerie du Proche-Orient ?* » Quel dédommagement a-t-on promis à Moscou, demande *Haaretz*, en contrepartie de ses efforts de « *persuasion* », auprès notamment de la Syrie et de l'O.L.P. ?

ANDRÉ SCEMAMA.

PROCHE-ORIENT

Egypte

Les autorités affirment avoir démantelé une nouvelle organisation communiste

De notre correspondant

Le Caire. — Le Parti du rassemblement progressiste (nassérien-marxiste) a annoncé le jeudi 29 septembre que soixante-dix personnes membres ou proches de cette formation venaient d'être « *arrêtées sans explication* ». Le lendemain, les autorités égyptiennes révélaient que ces personnes « *appartenaient à deux organisations marxistes clandestines, le parti communiste égyptien et le parti communiste ouvrier égyptien* », et que le président Sadate avait ordonné de les déférer à la justice militaire (*le Monde* daté 2-3 octobre).

Samedi, un porte-parole du service des investigations de la sécurité d'Etat a estimé qu'en réalité « *les citoyens interpellés appartenaient à une nouvelle organisation communiste* ». Selon la même source, trente-quatre de ces personnes vont être inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Parmi elles, on dénombre des médecins, des pharmaciens, des fonctionnaires et des étudiants de plusieurs régions d'Egypte, ainsi qu'un *employé égyptien* de l'agence de presse soviétique Novosti.

D'après les autorités, les membres de la « *nouvelle organisation communiste* » ont été trouvés porteurs de tracts imprimés à Beyrouth, frappés de la faucille et du marteau et incitant la population « *à faire des efforts pour que le régime actuel échoue et que le pouvoir puisse être saisi* ». « *Les bras robustes qui ont obligé le gouvernement à reculer après deux jours de combats de rue (en janvier) sont capables de se constituer en forces politiques et syndicales indépendantes* », selon l'un des tracts.

Les autorités ont enfin affirmé que les trente-quatre Egyptiens arrêtés étaient en possession d'« *instructions pour saboter certaines usines et certains établissements publics et pour inciter ouvriers et étudiants à recommencer les émeutes* ».

J.-P. P.-H.

AU COLLOQUE DE LONDRES

L'O.L.P. a renoué le dialogue avec les sionistes israéliens modérés

De notre envoyé spécial

Londres. — Le colloque organisé les vendredi 30 septembre et samedi 1ᵉʳ octobre à Londres par la section britannique de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe sur le thème de la « *recherche d'un consensus international pour la paix au Proche-Orient* » a été l'occasion d'un face-à-face israélo-palestinien. La délégation palestinienne était particulièrement importante et comprenait deux membres qualifiés de l'O.L.P. : M. Issam Sartaoui, qui fut chargé par M. Arafat de mener les contacts « secrets » israélo-palestiniens de Paris de l'été 1976 au début de 1977, et M. Saïd Hammami, délégué de l'Organisation à Londres, qui en mars 1975 avait fait sensation en présentant à un colloque sur « *l'avenir de la Palestine* » un rapport préconisant une longue période de coexistence entre les Palestiniens et « *l'Etat sioniste d'Israël* ».

Parmi les Israéliens, figuraient les interlocuteurs de M. Sartaoui aux entretiens de Paris : les dirigeants du Shelli, M. Matathiou Peled et M. Ouri Avneri, membres du Conseil israélien pour la paix Israël-Palestine, tous deux sionistes modérés convaincus de la nécessité de discussions directes avec l'O.L.P. et de la création d'un Etat palestinien indépendant. Autre fait significatif : la présence aux côtés des Palestiniens de représentants de la Cisjordanie, dont le maire de Ramallah, M. Karim Khalaf, qui proclame ouvertement ses sympathies pour l'O.L.P., et aux côtés des Israéliens, du maire communiste de Nazareth, M. Tewfik Zayyat, membre de la Knesset.

Le plaidoyer de M. Sartaoui

L'interruption des entretiens secrets de Paris, en février dernier, avait été interprétée comme une condamnation du principe même de discussions entre Palestiniens et sionistes, même modérés. L'O.L.P. n'avait d'ailleurs jamais cautionné ouvertement ses entretiens. Le colloque de Londres, où M. Sartaoui s'est exprimé devant de nombreux représentants de la presse internationale, renoue le dialogue, cette fois sous une forme ouverte et en l'élargissant au parti communiste isra gissant au parti communiste israélien Rakah et aux représentants élus de la Cisjordanie.

Parlant au nom de l'O.L.P., M. Sartaoui a exposé clairement le point de vue de la centrale des *fedayin sur certains problèmes* considérés jusqu'à présent comme tabous par les Palestiniens. Répondant à plusieurs orateurs qui reprochaient à l'O.L.P. sa rigidité devant le « *fait israélien* » et à M. Peled pour qui une plus grande souplesse de la part de l'O.L.P. « *renforcerait la crédibilité du camp de la paix auprès de l'opinion publique israélienne* », M. Sartaoui a, en effet, déclaré : « *Nous sommes étonnés du fait que le monde exige de nous que nous reconnaissions Israël sans que ce dernier nous reconnaisse en retour. Quel est d'ailleurs l'Israël que nous sommes censés reconnaître : celui de 1948 ou bien celui de 1967 ? Nous avons établi des contacts avec le Rakah, qui est marxiste, et avec le Conseil israélien pour la paix au Proche-Orient, qui lui n'est pas engagé politiquement, tout simplement parce que ces deux groupements ont défini ce qu'ils entendaient par Israël en réclamant l'évacuation des territoires occupés et la restauration des droits du peuple palestinien.*

Il s'agissait là de leur part d'un geste très courageux qui leur vaut pas mal de difficultés sous le régime de M. Begin. De même l'O.L.P. a effectué un geste sans précédent en essayant, il y a environ quatorze mois, d'établir un dialogue avec les Etats-Unis. Nous avons été éconduits, mais après l'arrivée au pouvoir de M. Carter nous avons poursuivi nos efforts dans ce sens. Qu'avons-nous reçu en échange de notre bonne volonté, pas grand-chose : la promesse que nous aurons un dialogue avec les Etats-Unis si nous reconnaissons la résolution 242 qui implique la reconnaissance d'Israël. Il est inacceptable, injuste et illogique de payer un tel prix pour un simple dialogue. Les Américains ne nous garantissent même pas notre place à Genève. C'est vrai qu'il y a eu depuis de la part de M. Carter et du département d'Etat quelques gestes positifs, mais ces démarches sont restées nébuleuses et peu constructives. »

« Il y a des limites à nos concessions »

Précisant la position des Palestiniens au sujet de la résolution 242, M. Sartaoui a déclaré que l'O.L.P. ne pouvait accepter un texte qui a été élaboré dans le but précis d'écarter les Palestiniens du processus de la paix. « *Il y a*, a-t-il dit, *des limites à nos concessions. L'O.L.P. ne peut en aucun cas accepter que soit mis en cause son droit total et absolu à représenter le peuple palestinien. Nous avons franchi un long chemin dans la voie des concessions pour donner satisfaction au consensus international et aux positions des Etats-Unis. Nous ne pouvons plus faire de nouvelles concessions sans mettre en danger la direction modérée de l'O.L.P., une direction qu'il ne sera pas facile de remplacer. Trop de pressions sur l'O.L.P. peuvent créer une situation dangereuse. Il n'y a pas longtemps encore, le fait pour un Palestinien de rencontrer un Israélien constituait un acte de haute trahison* », a rappelé M. Sartaoui, faisant apparemment allusion aux cris de « *trahison ! trahison !* » lancés par un groupe d'étudiants arabes du Front du refus qui, groupés autour d'un drapeau palestinien, s'étaient installés devant l'hôtel où se tenait la conférence, *pour protester contre la « collusion de l'O.L.P. avec les sionistes ».*

Les propos de M. Sartaoui ont été appuyés par M. Khalaf, maire de Ramallah, qui aurait récemment été contacté par les Israéliens pour représenter les Palestiniens à Genève avec d'autres maires de Cisjordanie. « *L'O.L.P.*, a-t-il dit, *est notre seul représentant et nous n'avons pas besoin d'autres mandataires.* » Le maire israélien arabe de Nazareth, M. Tewfik Zayyat, a abondé dans le même sens en affirmant que toute tentative pour trouver des représentants palestiniens en dehors de l'O.L.P. constituait un « *geste antipalestinien* ».

Le nouveau rapport de M. Hammami, intitulé *De la coexistence à la réconciliation ?* a suscité une vive réaction de la part de MM. Peled et Avneri. Tout en affirmant qu'il ne s'agissait que d'« *idées personnelles* », le représentant de l'O.L.P. à Londres avait brossé le tableau d'une Palestine unie où, dans « *plusieurs générations* », l'Etat hébreu serait appelé à disparaître et où le peuple israélien pourrait « *devenir une communauté du Machrek arabe parlant l'hébreu* ». Evoquant le « *rêve palestinien d'un Etat séculier non sectaire comme l'ultime étape du conflit israélo-arabe* », M. Hammami estime que la « *création d'un Etat palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza ne serait qu'un premier pas vers un* modus vivendi *créé et accepté par les Palestiniens et les Israéliens* ».

Tout en rendant hommage à M. Hammami qui, a-t-il dit, a ouvert il y a deux ans une « *nouvelle ère de dialogue* », M. Peled a assuré que la situation envisagée « *même dans un avenir très lointain* » était inacceptable pour les Israéliens et rendait peu crédible un plan prévoyant « *d'abord la coexistence de deux Etats séparés, ensuite le retour d'Israël aux frontières de 1947 et finalement l'élimination de l'Etat hébreu* ». « *Nous ne pouvons accepter*, a-t-il dit, *de nous transformer en une communauté du Machrek arabe parlant l'hébreu.* » M. Avneri, pour sa part, évoquant le « *rêve d'un Etat séculier palestinien* », a déclaré : « *Le rêve des uns pourrait être le cauchemar des autres.* »

JEAN GUEYRAS.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● A L'OCCASION DE L'ENQUETE SUR L'AFFAIRE SCHLEYER, la police ouest-allemande a fouillé l'appartement du fils de l'écrivain socialiste Heinrich Böll, prix Nobel de littérature. C'est M. Böll lui-même qui l'a révélé au cours d'une interview qui devait être diffusée à la radio bavaroise, mais qui a été retirée du programme à la dernière minute et publiée samedi 1ᵉʳ octobre par la *Frankfurter Rundschau*. La détention du président du patronat de R.F.A. par le commando Hausner est entrée ce lundi dans sa cinquième semaine. — *(Reuter.)*

Argentine

● UN NOUVEL INCIDENT ENTRE DES CHALUTIERS SOVIETIQUES et la marine de guerre argentine s'est produit le 1ᵉʳ octobre dans les eaux territoriales argentines. Deux chalutiers soviétiques ont été arraisonnés après que la marine argentine eût ouvert le feu dans leur direction. Deux chalutiers bulgares ont également été mêlés à l'incident. Cette opération aurait fait plusieurs victimes. L'Argentine a aussitôt adressé, par la voie diplomatique, de vives protestations à l'Union soviétique et à la Bulgarie. Cet incident porte à neuf le nombre des bateaux des pays de l'Est *arraisonnés près des* côtes argentines depuis quinze jours. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

Espagne

● L'ETAT DE SANTE DU FRANÇAIS détenu à la prison de Cordoue, et qui fait la grève de la faim depuis le 9 septembre (*le Monde* daté 25-26 septembre), se détériore rapidement. M. Serge Dupont a été transporté il y a quelques jours à l'hôpital de la ville. Un porte-parole de cet établissement a déclaré que M. Dupont est dans un état « *de très grande faiblesse* », indique le correspondant de l'agence France-Presse à Cordoue. M. Dupont avait été condamné, en 1967, à trente ans de réclusion pour avoir, en compagnie de deux autres jeunes Français, MM. Brunel et Heme Gouarch, attaqué une banque de la capitale. M. Dupont, qui a été jugé en vertu d'un texte aujourd'hui abrogé, demande que la justice espagnole reconsidère son cas.

● L'ARCHEVEQUE DE MADRID se déclare partisan d'une « socialisation de l'enseignement » dans sa première « Lettre chrétienne » publiée par la revue *Eglise à Madrid*. « *Il faut arriver rapidement à la socialisation de l'enseignement pour que tous sans exception aient les mêmes chances d'acquérir l'éducation indispensable. C'est absolument nécessaire dans une société démocratique* », écrit le cardinal Tarancon. — *(A.F.P.)*

● M. SANTIAGO CARRILLO A DÉFENDU LA MONARCHIE à l'occasion d'un meeting de son parti, le 1ᵉʳ octobre, à Madrid. « *Je suis républicain*, a déclaré le secrétaire général du parti communiste espagnol. *Mais si, au lieu d'un roi, nous avions aujourd'hui un président, la poudre aurait déjà parlé.* » — *(U.P.I.)*

● LES STATIONS DE RADIO ne seront plus obligées désormais de diffuser les bulletins d'information officiels émis par le réseau national contrôlé par le gouvernement. Ces bulletins d'information étaient imposés depuis la fin de la guerre civile. — *(A.F.P., Reuter.)*

● ERRATUM. — Plusieurs « coquilles » ont dénaturé le compte rendu du livre de Jillian Becker (et non Jullian), sur *la Bande à Baader* publié par *le Monde* daté 2-3 octobre. Il fallait lire, au second paragraphe : « *(...) Les terroristes palestiniens ont été aidés (et, peut-être, encadrés) par des « experts » de l'extrême gauche ouest-allemande, dont Wilfrid Böse et un complice.* » A l'alinéa suivant, il était en fait question de l'opposition *extra-parlementaire*, et non extra-militaire comme il a été imprimé par erreur.

Indonésie

● M. ADAM MALIK, ministre des affaires étrangères depuis mars 1966, et M. Mashuri, ministre de l'information, ont donné leur *démission* samedi 1ᵉʳ octobre, pour entrer au Parlement. Ils ont été remplacés à titre provisoire respectivement par le général Syarif Thayeb, ministre de l'éducation, et par le secrétaire d'Etat Sudarmono. — *(A.F.P., Reuter.)*

Irak

● M. DANIEL MAYER, président de la Fédération internationale des droits de l'homme, a indiqué, le 27 septembre, à Genève, que, selon les dernières enquêtes effectuées par des représentants de la Fédération, la situation des Kurdes en Irak ne correspond pas aux conclusions rassurantes transmises par M. Denis Payot, président de la Ligue suisse des droits de l'homme, à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies.

République démocratique allemande

● DEUX RESSORTISSANTS DE LA R.F.A., accusés d'avoir facilité le passage à l'Ouest de contestataires est-allemands en échange d'« *importantes sommes d'argent* » ont été condamnés samedi 1ᵉʳ octobre à quinze et six ans de prison par un tribunal de R.D.A. — *(A.F.P., A.P.)*

Zaïre

● *L'AGENCE OFFICIELLE ZAIRE-PRESSE* a affirmé samedi 1ᵉʳ octobre que trois capitales africaines, Maputo (Mozambique), Luanda (Angola) et Alger, ont « *abrité depuis la fin de la guerre du Shaba* (le 26 mai) *d'importantes réunions subversives, groupant tous les soi-disant libérateurs ou opposants au régime zaïrois (...) pour contrecarrer le vent de la démocratisation des institutions qui souffle sur la république du Zaïre* ». L'agence ajoute avoir pris la responsabilité de rompre le silence « *pour alerter l'opinion internationale sur le nouveau complot* ». — *(A.F.P.)*

[هكذا من الأصل]

ogue avec les sionistes israéliens modérés

AVERS LE MONDE

AFRIQUE

Rhodésie

APRÈS LA RENCONTRE ENTRE MM. SMITH ET KAUNDA

La discussion du plan anglo-américain est entrée dans une phase décisive

Confirmant une information diffusée samedi 1er octobre par l'agence de presse sud-africaine et le Financial Times *de Londres, les gouvernements de Rhodésie et de Zambie ont annoncé le jour même que MM. Ian Smith et Kenneth Kaunda avaient eu, le 25 septembre, huit heures de discussions à Lusaka. A Salisbury, ces entretiens « cordiaux » sont qualifiés d'« acte de courage ».*

De leur côté, les autorités zambiennes minimisent la portée de cette rencontre, consacrée à l'examen du plan anglo-américain de règlement du conflit rhodésien, assurant que « rien d'important » n'en a résulté. L'annonce de ces conversations est accueillie avec une surprise embarrassée à Dar-Es-Salaam (Tanzanie), où un porte-parole a indiqué dimanche à l'A.F.P. que le président Nyerere n'avait pas été informé de l'initiative zambienne. — (A.F.P., Reuter).

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — La discussion sur le plan anglo-américain pour régler le conflit rhodésien est entrée dans une phase décisive.

En se rendant clandestinement à Lusaka pour y rencontrer le président zambien, le premier ministre rhodésien a confirmé, de façon spectaculaire, qu'il acceptait de discuter au fond. En prenant la responsabilité de l'accueillir chez lui, M. Kaunda a signifié à Pretoria que, sur la question rhodésienne, le dialogue interrompu voilà deux ans pouvait reprendre.

Ces entretiens entre les deux ennemis du Zambèze (1) ont eu lieu quarante-huit heures après le « sommet » de Maputo, à l'occasion duquel les Etats africains de la « ligne de front » (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie) avaient donné un « feu vert », assorti cependant de sérieuses réserves, à l'initiative anglo-américaine. Trois jours après avoir rendu secrètement visite au président Kaunda, M. Smith a invité le « commissaire résident » désigné par Londres, et le futur « représentant spécial » des Nations unies à se rendre à Salisbury. Auparavant, MM. Mugabe et Nkomo, les dirigeants du Front patriotique, avaient fait savoir qu'ils étaient prêts à poursuivre les discussions avec Londres.

Un geste habile ?

En demandant, jeudi, à M. Kurt Waldheim de désigner un représentant pour discuter avec « *toutes les parties intéressées* » des conditions du transfert du pouvoir en Rhodésie, le Conseil de sécurité des Nations unies a accepté à son tour de ne pas gêner les efforts de Londres et de Washington pour régler le conflit. Mais il ne faudrait pas pour autant en conclure que le plan anglo-américain est d'ores et déjà entré dans sa phase d'application.

Tout en escomptant un règlement fin 1978, M. Smith s'est bien gardé jusqu'ici d'approuver les dispositions prévues par Londres et Washington. Le temps où il pouvait se contenter de claquer les portes devant toute initiative « extérieure » est révolu. Mais il ne s'est encore engagé que sur de vagues principes. L'invitation lancée par Salisbury à lord Carver, le commissaire résident désigné par Londres, est même interprétée, dans certains milieux, comme un geste habile permettant à M. Smith de ne pas se retrouver à la traîne des événements.

De son côté, le Front patriotique n'a pas encore cédé sur un point crucial : sa volonté d'être le « *super-intendant* », pour reprendre l'expression de M. Nkomo, de la transition. Selon le plan anglo-américain, pendant cette phase d'une durée de six mois au plus, le commissaire-résident aurait pratiquement tous les pouvoirs, notamment celui d'organiser des élections générales avec l'aide et sous le contrôle du représentant spécial des Nations unies. Le Front patriotique veut, au contraire, être déjà représenté à tous les échelons du pouvoir pendant cette période de transition.

Le plan anglo-américain se heurte à un autre obstacle plus grave : le mécanisme envisagé semble plus capable de mettre un terme au pouvoir minoritaire européen que d'éviter le déclenchement entre ses éventuels successeurs africains d'une guerre civile. Rien ne prouve qu'après le départ du commissaire-résident britannique et des « casques bleus » les dispositifs prévus par la Constitution et les résultats des élections générales seraient respectés.

MM David Owen, secrétaire au Foreign Office, et Andrew Young, représentant américain aux Nations unies, ont néanmoins réussi à faire accepter leurs propositions comme base de discussion. La rencontre Smith-Kaunda le confirme en dépit de la gêne apparente des Zambiens après la divulgation d'un secret bien gardé, une réaction qui semble indiquer que les autres présidents de la « *ligne de front* » n'étaient pas forcément au courant.

Dans la capitale zambienne, le même jour, MM. Nkomo et Mugabe s'entendaient sur la position du Front patriotique, que le premier devait, quelques jours plus tard, aller défendre devant le Conseil de sécurité des Nations unies. Coïncidence ? M. Nkomo, qui passe pour le champion de M. Kaunda, avait été le dernier interlocuteur africain de M. Smith, avant la rupture de leurs pourparlers le 15 mars 1976.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(1) Avant la proclamation unilatérale de l'indépendance de la Rhodésie en 1965, M. Ian Smith était le premier ministre de la Rhodésie du Sud, ancienne dénomination de la colonie de la Couronne. La Zambie, dont l'indépendance a été proclamée en 1964, est l'ancienne Rhodésie du Nord, dont M. Kaunda a été le premier ministre. Les deux Etats sont séparés par le Zambèze.

EUROPE

Italie

Plusieurs partis accusent les extrémistes de vouloir créer un « climat de guerre civile »

De notre correspondant

Rome. — Les Italiens ne comprennent pas pourquoi, du jour au lendemain, la violence politique a resurgi dans leurs rues. Jusqu'à l'assassinat d'un militant d'extrême gauche, à Rome, vendredi 30 septembre, tout était calme, au moins en apparence. Aussitôt les coups de feu tirés par un néo-fasciste, des centaines de foyers de guérilla urbaine se sont rallumés. La journée de samedi a été l'une des plus « chaudes » de ces derniers mois : dans une dizaine de villes — mais surtout à Rome, Turin, Bologne et Milan, — des extrémistes de gauche se sont acharnés, à coups de barre de fer et de cocktails Molotov, contre des permanences du Mouvent social italien (extrême droite), des bars fréquentés par des néo-fascistes, des véhicules anonymes et des magasins.

Ce règlement de comptes se soldera probablement par une deuxième victime, puisque un jeune homme de vingt ans, brûlé vif dans un café de Turin, était mourant à l'hôpital lundi matin. Le calme semble toutefois être revenu. Une heure de grève générale devait être observée, à Rome, ce lundi, à l'occasion des funérailles du militant d'extrême gauche.

Rage passagère due à un acte de provocation isolé, ou début d'une nouvelle tension délibérément déclenchée et entretenue par ceux qui misent sur le désordre pour atteindre leurs objectifs politiques ? Une fois de plus, la question est posée, et il n'est pas facile d'y répondre : les deux extrémismes opposés se manifestent en même temps et finissent par produire des effets identiques.

« *Le colloque de Bologne s'était trop bien passé. Déçus, les fauteurs de troubles ont saisi la première occasion pour tout faire sauter.* » C'est en substance ce qu'écrit le journal du parti socialiste, et c'est ce que croient beaucoup d'hommes politiques italiens, les fauteurs de troubles pouvant être aussi bien les néo-fascistes qui gravitent autour du M.S.I. de M. Almirante que les terroristes et les « autonomes » d'extrême gauche qui avaient été mis en minorité à Bologne. Le but des uns et des autres semble être clair : mettre en difficulté le parti communiste, empoisonner le climat d'union nationale et provoquer des réactions en chaîne qui bouleverseraient le cadre politique actuel.

Cela dit, les partis prennent soin d'éviter l'amalgame. A gauche, même si les « autonomes » inquiètent davantage, c'est aux néo-fascistes que l'on s'en prend. Les socialistes vont jusqu'à réclamer l'interdiction du M.S.I. Le P.C. se contente de demander que tous les procès en attente contre les violents d'extrême droite aient lieu rapidement.

Plusieurs partis, à commencer par la D.C., n'hésitent pas à renvoyer dos à dos les extrémistes des deux bords en les accusant de vouloir créer un « *climat de guerre civile* ». Beaucoup d'Italiens semblent être de cet avis.

ROBERT SOLÉ.

Grande-Bretagne

Le congrès travailliste s'ouvre dans une atmosphère favorable au gouvernement

De notre correspondant

Londres. — Le soixante-seizième congrès du parti travailliste s'ouvre ce lundi 3 octobre à Brighton dans des conditions économiques et politiques favorables à M. Callaghan et aux dirigeants modérés du Labour. La gauche, majoritaire au sein de l'exécutif du parti, donnera sûrement de la voix pour dénoncer la politique de M. Healey. Il est douteux cependant qu'elle aille au-delà de quelques discours virulents et de quelques gestes symboliques, comme le refus d'accorder plus de dix minutes de temps de parole à M. Healey (le chancelier de l'Echiquier, éliminé de l'exécutif, n'est plus qu'un délégué ordinaire autorisé à parler seulement cinq minutes à la tribune). Les félicitations de la communauté financière internationale, les compliments des « gnomes de Zurich » adressés à M. Healey, le rendent d'autant plus suspect à la gauche de son parti. Mais il est peu probable qu'après avoir exprimé leur mécontentement général, manifesté leurs inquiétudes sur le niveau record du chômage, et multiplié les avertissements, la gauche et les « gros bataillons » des syndicats livrent bataille à M. Callaghan.

Cette relative modération s'explique en partie par un sentiment diffus parmi les délégués, inavouable pour les doctrinaires mais très perceptible chez les dirigeants des trade unions, que la fin du « tunnel » est en vue, et qu'il serait absurde, si près du but, de compromettre les chances d'un succès rendu possible par les sacrifices des travailleurs.

La reconduction de l'alliance parlementaire avec les libéraux assure d'autre part à M. Callaghan la liberté de choisir la meilleure date pour les élections générales avec une bonne chance de l'emporter si la situation économique continue de s'améliorer. Les derniers sondages confirment tous que les travaillistes regagnent du terrain (selon l'institut Gallup, l'avance des conservateurs est tombée de 14 % en juillet à 11 % en août et 4 % en septembre).

Le Labour peut ainsi espérer « coiffer sur le poteau » ses adversaires et former un gouvernement avec l'appoint des petites formations, à commencer par les libéraux et les nationalistes écossais.

A la veille de l'ouverture du congrès, M. Healey, dans une lettre adressée à l'exécutif du Labour, met en garde contre une relance prématurée ou trop rapide de l'économie. Il précise notamment que les assouplissements fiscaux tant attendus dépendent du niveau d'augmentation des salaires, que le gouvernement veut limiter à 10 %. Plus tard, dans une interview télévisée, le chancelier a précisé que la relance devra être « *lente mais régulière* », et il a parlé d'un « *modeste* » stimulant. Apparemment, M. Healey n'envisage pas d'injecter plus de 1 milliard de livres dans l'économie, alors que certains syndicalistes souhaitent 2 ou 3 milliards de livres.

HENRI PIERRE.

DIPLOMATIE

UN ENTRETIEN AVEC M. SPYROS KYPRIANOU

«L'acceptation du partage signifierait la destruction de notre île»

nous déclare le président de la République de Chypre

M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, va plaider, devant l'Assemblée générale des Nations unies, la cause de son pays.

En route pour New-York, il s'est arrêté à Athènes pour y rencontrer M. Caramanlis, premier ministre grec. M. Kyprianou aura un entretien à New-York le 5 octobre avec le président Carter.

Avant son départ, le successeur de Mgr Makarios a accordé une interview à André Fontaine et à Dimitri Andreou, correspondant du « Monde » à Chypre.

« Etes-vous satisfait, monsieur le président, du récent vote du Conseil de sécurité sur Chypre ?

— Ç'a été une discussion difficile. Mais le résultat final est satisfaisant. Ce n'est pas une résolution idéale, mais elle couvre les points que nous voulions voir traiter. Il est clair que le Conseil demande aux Turcs d'arrêter la colonisation de Famagouste. Un autre élément important de la résolution est que le Conseil réaffirme ses résolutions antérieures et demande leur application. En ce qui concerne les pourparlers intercommunautaires, la manière dont la résolution en parle est constructive, puisqu'elle invite les parties en cause à mettre en avant des propositions spécifiques et substantielles. Compte tenu de ce que nous avons nous-mêmes proposé, il s'agit d'un appel aux Turcs pour qu'ils présentent de telles propositions sur tous les aspects du problème chypriote. Je ne sais pas si la partie turque tiendra compte de cette évolution. Ce ne serait pas la première fois, bien entendu, que les Turcs ignoreraient des résolutions des Nations unies, mais je ne sais pas si leur position sera maintenue.

— Vous pensez que les travaux de colonisation de Famagouste seront interrompus ?

— Au moins pour le moment. Je ne sais pas ce que prévoient les plans à long terme des Turcs.

— Croyez-vous qu'il existe un accord en profondeur au sein du gouvernement turc et entre ce gouvernement et la population turque de Chypre quant à la politique à suivre ?

— Oh ! oui. Je pense que les Chypriotes turcs agissent toujours selon les instructions d'Ankara.

— Vous pensez que le gouvernement d'Ankara sait exactement quelle ligne il doit suivre, qu'il n'existe pas de division entre ses membres ?

— Je n'en suis pas très sûr. Il entend suivre une politique de partage, mais cela dépend des pressions qui peuvent être exercées sur Ankara, spécialement par l'Europe et par les Etats-Unis. Aussi ne peut-on prévoir ce qui va se passer. Il semble cependant que dans l'avenir prévisible la partie turque va insister pour la poursuite de la même politique. Je ne suis pas optimiste pour le proche avenir.

— Mais vous pensez qu'à plus long terme la situation pourrait s'améliorer ?

— Oui. J'ai quelque espoir.

— Surtout grâce à des pressions extérieures sur la Turquie ?

— A cause de divers facteurs, d'abord ces pressions sur la Turquie non seulement de l'Occident, mais des organisations internationales, de l'opinion publique mondiale et aussi peut-être les problèmes intérieurs qu'ont les Turcs.

— Vous voulez dire surtout les problèmes économiques ?

— Oui. Il y a aussi notre refus d'accepter le fait accompli.

« Nous nous félicitons de l'initiative de M. Clifford »

— Qu'attendez-vous de la nouvelle venue de M. Clifford ?

— Nous nous félicitons de cette initiative.

— C'est une initiative américaine ?

— Oui. Nous y voyons un moyen d'appuyer les initiatives des Nations unies. Je ne sais pas ce que sont les plans de M. Clifford pour le moment. A un moment ou à un autre, je pense qu'il va voyager de nouveau. Il est probable que je le rencontrerai à New-York.

» Je pense que la position des Etats-Unis est que le problème de Chypre constitue une priorité essentielle *(top priority)*, mais je ne pense pas qu'ils aient formulé jusqu'à présent une politique spécifique.

— Ne croyez-vous pas qu'ils soient disposés à favoriser un partage de Chypre non pas seulement de fait, mais de droit, entre la Grèce et la Turquie, ce qui conduirait Chypre à entrer dans l'OTAN ?

— Ils ne nous ont rien dit de cette nature. Au contraire, ils nous ont répété qu'ils voulaient que Chypre demeure un Etat indépendant et souverain.

— La crainte de voir l'île intégrée dans l'OTAN ne constitue-t-elle pas l'un des éléments essentiels de l'attitude de l'U.R.S.S. et de son opposition à la partition ?

— On n'a jamais parlé de partage du côté américain.

— Et cependant, les Soviétiques éprouvent bien cette crainte ?

— Oui, ils n'aimeraient pas ça. Les Russes, comme vous savez, ont soutenu l'existence de Chypre comme un Etat indépendant et souverain, non aligné, ce qui coïncide avec les principes de la résolution des Nations unies.

— En même temps, les Soviétiques n'ont pas trop tendance à faciliter un arrangement qui détendrait les rapports entre deux alliés des Etats-Unis. M. Gromyko ne l'a-t-il pas dit lui-même très clairement ?

— Les Soviétiques ne nous ont jamais tenu ce langage. Au contraire, ils répètent qu'ils veulent une solution rapide sur la base des résolutions des Nations unies.

— L'appui donné par l'U.R.S.S. à la position chypriote est-il l'une des raisons du soutien du P.C. (Akel) au gouvernement ?

— Pas nécessairement. C'est un fait que l'Akel a soutenu le gouvernement bien avant que celui-ci soit en fonction. Il peut y avoir un rapport. Mais on ne saurait parler de relation de cause à effet.

— Pensez-vous que la coalition actuelle et le sentiment d'unité nationale qui prévaut parmi la population grecque chypriote vont durer ?

— Nous l'espérons et nous faisons tout ce que nous pouvons pour cela.

— Le fait que M. Lyssaridès se soit présenté à la présidence de l'Assemblée nationale contre M. Mikhaïlidès ne signifie-t-il pas que cette unité est déjà remise en question ?

— Oui, mais il ne faut pas voir là un facteur de division. C'est là un problème secondaire. Je pense qu'une fois l'élection passée on n'en parlera plus.

« Le progrès économique peut être considéré comme un miracle »

— Sur le plan économique, vous êtes plutôt satisfait ?

— Oui, il y a un progrès qui peut être regardé comme un miracle en comparaison de la situation qui résultait de l'invasion. Mais ce serait une erreur de croire que nous n'avons pas de problèmes. Et il y a encore beaucoup à faire.

— Etes-vous satisfait de vos récents accords avec la C.E.E. ?

— Oui, pour le moment, mais nous espérons obtenir mieux dans la prochaine étape des négociations.

— Pensez-vous qu'un jour Chypre puisse devenir membre à part entière de la C.E.E. ?

— C'est le but ultime.

— Comment définissez-vous vos relations avec la Grèce ?

— Excellentes. Nous bénéficions d'un soutien complet d'Athènes.

— Sentez-vous une différence, quant à la manière dont le problème de Chypre est discuté, entre l'administration Carter et celles qui l'ont précédée ?

— Je crois qu'il y a une amélioration, bien que les Etats-Unis n'aient encore formulé clairement aucune position spécifique. Mais l'atmosphère est bien meilleure à présent.

— Et en ce qui concerne la France ?

— Nous sommes pleinement satisfaits de la position de la France.

— Quel genre de politique attendez-vous du monde occidental ? Que peut-il faire pour vous ?

— Faire pression sur la Turquie, et je crois qu'il est possible de le faire.

— Vous ne craignez pas qu'une telle pression puisse conduire la Turquie à quitter l'OTAN et à se rapprocher de l'U.R.S.S. ?

— Je ne crois pas. Je crois que la Turquie dépend à 100 % de l'Occident. Les déclarations qu'on peut lire de temps à autre sur une révision de sa politique relèvent du simple bluff.

— Nous avons souvent le sentiment, en Europe occidentale, que le gouvernement turc est faible, qu'il dépend de la bonne volonté de l'armée et de l'extrême droite, et que nous assistons à un réveil du nationalisme turc.

— C'est vrai, c'est tout à fait vrai. Mais si une décision est prise à propos de Chypre, elle le sera avec l'accord du Conseil national de sécurité et, dans ce cas, il ne sera pas difficile de faire évoluer l'opinion.

— Même si cela implique l'évacuation d'une partie de Chypre ?

— Oui, mais je ne voudrais pas suggérer que c'est ce qui va se passer...

— Pouvez-vous préciser un peu votre pensée à propos des perspectives immédiates ?

— Je ne pense pas que pour le moment il existe des perspectives de progrès. Je ne pense pas, par exemple, que M. Waldheim organisera une rencontre, à moins qu'il n'ait à l'avance le sentiment qu'elle pourrait conduire à des gestes constructifs. Les Américains, de leur côté, avant de s'engager, veulent savoir s'il y a place pour des discussions utiles. Il peut y avoir entre-temps des pourparlers exploratoires.

— Ne croyez-vous pas que, si les Etats-Unis déclaraient clairement qu'ils ne souhaitent pas l'entrée de Chypre dans l'OTAN, cela faciliterait la recherche d'une solution ?

— Ils n'ont jamais dit qu'ils la souhaiteraient. Et je suis sûr que les Soviétiques savent parfaitement à quoi s'en tenir sur les vues américaines à ce sujet.

— Non seulement ils le savent, mais ils font confiance aux Américains ?

— Je crois que l'intention des Américains n'est pas de diviser Chypre. M. Clifford m'a dit qu'à leurs yeux le partage était la plus mauvaise solution. Nous sommes une petite île. Le partage ne peut pas marcher. Il signifierait réellement la destruction de Chypre et j'espèr. que tout le monde finira par le comprendre...

— Même les Turcs...

— Même les Turcs. Pour les Chypriotes turcs ce serait un désastre. Tout le monde le reconnaît. Je ne parle pas de leurs dirigeants. »

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE et DIMITRI ANDRÉOU.

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

LE « DÉGEL » AMÉRICANO-SOVIÉTIQUE

M. Gromyko n'exclut pas un « sommet » Brejnev-Carter

De notre correspondant

Moscou. — Après les entretiens de M. Gromyko à Washington et à New-York avec les dirigeants américains, le dégel des relations entre l'Union soviétique et les États-Unis est sensible à Moscou, où une prochaine rencontre entre MM. Brejnev et Carter n'apparait plus comme une hypothèse absurde. Interrogé sur ce sujet samedi par la télévision soviétique, M. Gromyko a laissé entendre que le gouvernement soviétique pourrait être intéressé si certaines conditions étaient remplies : *« Tout homme qui a un peu le sens politique sait qu'il est plus facile de régler des questions essentielles au plus haut niveau,* a-t-il dit, *mais il s'agit de savoir quelle est la meilleure façon d'organiser une telle rencontre : sans préparation ou avec une préparation appropriée ? »*

Pour le ministre soviétique des affaires étrangères, il convient cependant qu'une rencontre « au sommet » soit soigneusement préparée et qu'un résultat positif soit assuré. Autrement dit, il ne faut pas attendre d'un « sommet » qu'il résolve les difficultés essentielles ; au contraire, une telle rencontre n'a de sens que si les questions litigieuses ont fait l'objet d'un accord qu'il ne reste plus qu'à entériner.

Le président Carter a *« jugé ce point de vue parfaitement juste,* a ajouté M. Gromyko, *néanmoins, il n'a pas caché qu'il tenait à rencontrer Leonid Brejnev. (...) Cela constituerait un pas important dans le développement des relations soviéto-américaines et serait d'une grande importance pour la paix en général ».*

Sans donner de précision sur la teneur de ses conversations avec MM. Carter et Vance, M. Gromyko a confirmé que *« les positions des deux parties* (sur la limitation des armements stratégiques) *s'étaient de nouveau rapprochées quelque peu et, dans ce sens, la situation est meilleure aujourd'hui qu'hier. On peut dire que les deux puissances sont engagées actuellement sur la voie conduisant à un accord ».*

Il reste des questions non résolues, a ajouté le ministre, mais *« je les mettrai quand même au second plan ».* M. Gromyko a d'ailleurs indiqué que *« certaines d'entre elles, la grande majorité peut-être, pouvaient être réglées par les deux délégations, qui continuent de se rencontrer à Genève. Il est acquis que les principaux problèmes seront débattus à un haut niveau politique mais il y a quand même un progrès sur les questions-clés ».*

Sans doute serait-il un peu rapide d'en conclure que la condition posée par M. Gromyko à un « sommet » Carter-Brejnev est en passe d'être satisfaite, mais il est certain que l'atmosphère est tout à fait différente de celle des précédents entretiens Vance-Gromyko en mars à Moscou et en mai à Genève.

Le dégel affecte non seulement le problème des SALT mais aussi d'autres domaines, comme le Proche-Orient. Dans leur déclaration commune (voir page 3), Soviétiques et Américains parlent de leurs *« efforts communs »* pour réunir la conférence de Genève et ils appellent *« toutes les parties impliquées dans le conflit à prendre conscience de la nécessité de tenir compte des droits légitimes et des intérêts réciproques ».* On remarque à Moscou que la presse soviétique n'a pas repris les commentaires des Palestiniens hostiles à la formation d'une délégation arabe unique à la conférence de Genève.

Un nouveau climat

Que s'est-il passé ? Il est encore trop tôt pour savoir sur quel point l'une ou l'autre partie a fait un pas entre le président Carter et un dirigeant soviétique haut placé dans la hiérarchie et qui occupe une place essentielle, non seulement dans la conduite mais aussi dans la définition de la politique étrangère de l'U.R.S.S. a porté ses fruits. Rien ne laissait prévoir un tel changement de climat. Pendant tout l'été, les commentaires soviétiques sur les relations avec les États-Unis avaient été négatifs et très pessimistes. M. Arbatov, spécialiste des États-Unis, décrivait encore, dans la *Pravda*, au début du mois d'août, une *« atmosphère politique dégradée »* par les campagnes de propagande antisoviétiques et les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des pays socialistes. *« Loin d'aider à régler les problèmes,* écrivait-il, *les dirigeants américains accumulent les obstacles, comme s'ils souhaitaient un retour en arrière. »* Il est vrai qu'il faisait remonter à dix-huit mois le changement d'attitude des Américains, n'en faisant pas porter ainsi toute la responsabilité à la nouvelle administration. La presse soviétique, qui avait été d'une grande discrétion au moment du Watergate, donnait cependant une grande publicité à l'*« affaire Lance »*, montrant ainsi qu'elle ne réservait pas le même traitement au président Carter qu'à M. Nixon.

Les dirigeants de Moscou interrogeaient tous leurs visiteurs occidentaux sur le nouveau président des États-Unis. Qui est-il ? Que veut-il ? M. Brejnev a encore posé ces questions à M. Barre. Les propos attribués à M. Brzezinski, conseiller spécial de M. Carter, et à son entourage les inquiétaient : les États-Unis ne reconnaissaient-ils plus le caractère prioritaire des relations avec l'Union soviétique ? Voulaient-ils mettre l'U.R.S.S *« au pied du mur »*, comme on agit avec une puissance de seconde zone ? Acceptaient-ils le risque de se lancer dans une nouvelle course aux armements pour laquelle ils pensaient disposer de moyens supérieurs afin de faire céder Moscou ? Voulaient-ils passer de la *« détente »* à la *« rivalité contrôlée »* ou à la *« détente froide »* ?

L'inquiétude soviétique était d'autant plus vive que les initiatives américaines allaient de pair avec une campagne sur les droits de l'homme que les dirigeants de Moscou considèrent comme subversive. Les États-Unis cherchaient-ils à ébranler la politique soviétique à l'intérieur comme à l'extérieur ?

Le discours de Charleston, où M. Carter a réaffirmé l'intérêt primordial des relations américano-soviétiques, a été pour Moscou un signal auquel M. Brejnev a répondu immédiatement, lors de la visite en U.R.S.S. du maréchal Tito : *« Si une bonne initiative apparait, où que ce soit, nous sommes prêts à y répondre »,* avait dit le secrétaire général du P.C. soviétique. En même temps, le gouvernement de Moscou changeait le thème de sa propagande. Les attaques contre l'attitude américaine dans les négociations SALT cédaient la place à une critique plus vague de la course aux armements en général et surtout à la bombe à neutrons. A l'intérieur aussi, les dirigeants soviétiques se rendaient compte que leur réponse à la campagne sur les droits de l'homme n'était pas forcément très habile. En mettant l'accent sur son caractère subversif, ils accréditaient l'idée que, soixante ans après la révolution, *« le premier État socialiste au monde »* était en danger parce que le président des États-Unis avait écrit à M. Sakharov. Aujourd'hui, le bruit autour des droits de l'homme est tout au plus considéré comme un *« rideau de fumée qui cache la course aux armements »*, et même comme une campagne sans effet mais tout à fait inamicale.

Pour le soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre, l'Union soviétique se doit de présenter dans tous les domaines un aspect serein et être sûre d'elle-même. C'est pourquoi une amélioration des relations soviéto-américaines, qui confirment la justesse de la politique extérieure de M. Brejnev, serait la bienvenue. Le doute et la méfiance, inhérents sans doute aux relations soviéto-américaines mais renforcées au cours des derniers mois, persisteront certainement encore longtemps. Cependant, le fil des négociations, qui paraissait rompu au printemps, a été au moins renoué.

DANIEL VERNET.

LA FIN DU VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN U.R.S.S.

M. Barre a été traité à Moscou comme un interlocuteur sérieux et durable

M. Barre s'est montré fort satisfait, dimanche soir 2 octobre, dans l'avion qui le ramenait de Léningrad à Paris. Faisant un nouveau bilan de son voyage de cinq jours en U.R.S.S., il a insisté sur l' « accueil cordial et amical » que lui ont réservé les dirigeants soviétiques, tant à Moscou que dans l'ancienne capitale de la Russie. Le premier ministre n'a pas eu tort de souligner cet aspect « formel » du voyage, qui tranche avec la modestie des résultats de sa mission.

Ces résultats sont connus pour l'essentiel : les échanges commerciaux vont être sans doute relancés, la France ayant promis à l'U.R.S.S. ne pas augmenter le taux d'intérêt des crédits gouvernementaux destinés à les financer, à condition que Moscou maintienne ses achats à leur niveau de 1976. De nouveaux domaines vont s'ouvrir à la coopération scientifique, en particulier celui du retraitement des déchets nucléaires, les Soviétiques étant demandeurs. Aucun accord en revanche n'a pu être dégagé en ce qui concerne les droits d'atterrissage de l'Airbus à Moscou ; dans les milieux proches du premier ministre, on laisse même clairement entendre qu'aucun progrès n'interviendra avant un an ou dix-huit mois, c'est-à-dire avant que le gros porteur soviétique, l'Iliouchine-86, ne soit en service.

On peut comprendre que M. Barre soit satisfait d'avoir relancé les échanges commerciaux ; le premier ministre ne fait pas mystère de son pessimisme quant à la situation économique de l'Europe occidentale. Pour lui, le pire est à venir, et toutes les commandes passées aujourd'hui seront précieuses demain pour notre industrie. Il est probable cependant que la satisfaction de M. Barre a d'autres motifs : le but « secret » de son voyage était, sans doute, non seulement de rehausser sa stature internationale, mais aussi de prouver que le chef du gouvernement français est considéré comme un interlocuteur sérieux et durable au Kremlin.

De ce point de vue, M. Barre a remporté un succès complet : avant sa venue, la presse soviétique n'a publié que des commentaires louangeurs sur les relations franco-soviétiques ; le premier ministre a eu droit, pendant son séjour, à tous les signes extérieurs du respect, les Soviétique ne s'offusquant même pas que Paris ait quelque peu violé le protocole sacro-saint du Kremlin en annonçant à l'avance qu'une rencontre avait été promise avec M. Brejnev. Et dimanche la *Pravda* publiait déjà un commentaire extrêmement positif consacré aux entretiens.

Le quotidien du P.C. soviétique traite également, dans le même numéro, des divergences qui opposent communistes et socialistes français. Après avoir affirmé que l'U.R.S.S. *« ne se mêle jamais de la lutte politique intérieure »* des pays capitalistes, la *Pravda* donne raison, dans la querelle qui divise les forces de gauche, au P.C.F. Elle s'en prend aussi, une fois de plus, au *Monde*, coupable d'avoir posé tout haut une question que beaucoup posaient à voix basse, et omet, bien sûr, de préciser qu'elle fut notre réponse (*le Monde* daté 25-26 septembre et 2-3 octobre).

Rappelons-la donc de nouveau : si l'U.R.S.S. n'a guère les moyens d'intervenir d'une manière décisive dans la situation pré-électorale française, ses dirigeants ne cachent pas qu'ils ne sont guère enchantés de la perspective d'une victoire électorale de la gauche. L'accueil chaleureux réservé à M. Barre ne contredit en rien ce jugement, bien au contraire. Ni certaines « confidences » recueillies à Moscou pendant le voyage de M. Barre. Celle-ci, par exemple, qui émane d'un important officiel auquel il revient souvent de préciser les positions de son pays : *« Pour gagner les élections, communistes et socialistes ont fait des promesses et des promesses. Mais s'ils remportent la partie, qui les tiendra ? Les gens perdront vite leurs illusions, et la gauche ses électeurs. On ne peut pas faire de tels changements en douceur. »*

JACQUES AMALRIC.

Affrontement évité à la conférence de Belgrade ?

(Suite de la première page.)

Ces commissions appelées *« organes de travail subsidiaires »* porteront sur :

— Les questions relatives à la sécurité en Europe ;

— La coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement ;

— Les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée ;

— La coopération dans les domaines humanitaires et autres;

Dans les milieux diplomatiques et gouvernementaux occidentaux, la conviction la plus répandue est que la réunion de Belgrade se terminera sans doute bien, en dépit des phases difficiles qu'elle traversera à cause de la « troisième corbeille » et des droits de l'homme.

La grande majorité des gouvernements intéressés ne sont nullement disposés, en effet, à compromettre par des polémiques ou des exigences vaines les efforts considérables qu'ils ont déployés pendant plus de trois ans pour mettre au point cette première charte de la détente que constitue l'Acte final. Ils le sont moins que jamais à l'heure où, d'une part, la pression croissante des pays en voie de développement et, d'autre part, leurs propres difficultés économiques et financières commencent à les convaincre de la nécessité de s'attaquer enfin au problème de la limitation des armements.

Les droits de l'homme

Les délégations occidentales ont décidé de se montrer fermes mais non agressives. Les Neuf, notamment, sont bien résolus à évoquer le problème des droits de l'homme, mais san jouer les professeurs de vertu ni s'ingérer dans les affaires de leurs partenaires. Ils rappelleront les principes qui ont été proclamés et les engagements qui ont été pris. Puis, après s'être félicités des progrès effectués par la Hongrie et la Pologne, ils constateront que ces principes et ces engagements ont été violés dans différents cas par certains autres signataires à qui ils demanderont de s'engager à mieux respecter à l'avenir les droits de l'homme. Sur le plan bilatéral déjà, la France a obtenu le 22 juin dernier de M. Brejnev, puis le 14 septembre de M. Gierek, lors de leur visite à Paris, des déclarations communes proclamant que le respect des droits de l'homme constitue l'une des bases de la détente. C'est seulement dans le cas où les pays de l'Est nieraient en bloc toute violation de leur part des droits de l'homme que les Neuf en citeraient des cas précis. Et c'est alors que les choses pourraient se gâter. Les pays de l'Est, en effet, sont résolus à riposter vigoureusement à toute attaque portée contre l'un d'entre eux. Comme nous l'a déclaré le chef d'une délégation socialiste, *« nous soulignerons dans ce cas l'importance considérable de la contribution des pays socialistes à l'élargissement des droits de l'homme, et, d'autre part, nous dénoncerons de façon précise les violations des droits de l'homme que les pays occidentaux eux-mêmes commettent. »*

Une vive inquiétude demeure parmi les délégations socialistes. Ils se demandent quelle sera l'attitude des Américains après tant de propos tenus par le président Carter en faveur des dissidents soviétiques. Ils s'inquiètent également de celle des pays européens comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, qu'ils trouvent beaucoup moins conciliants que la République fédérale d'Allemagne, la Norvège et la France.

Aujourd'hui, cependant, ils sont beaucoup plus rassurés qu'au début de l'année. D'abord, parce que la réunion préparatoire de Belgrade s'est, dans l'ensemble, bien passée ; ensuite, et surtout, parce que les États-Unis et l'U.R.S.S. ont repris, tant sur les SALT que sur le problème du Proche-Orient, un dialogue capital pour le désarmement et l'avenir de la paix.

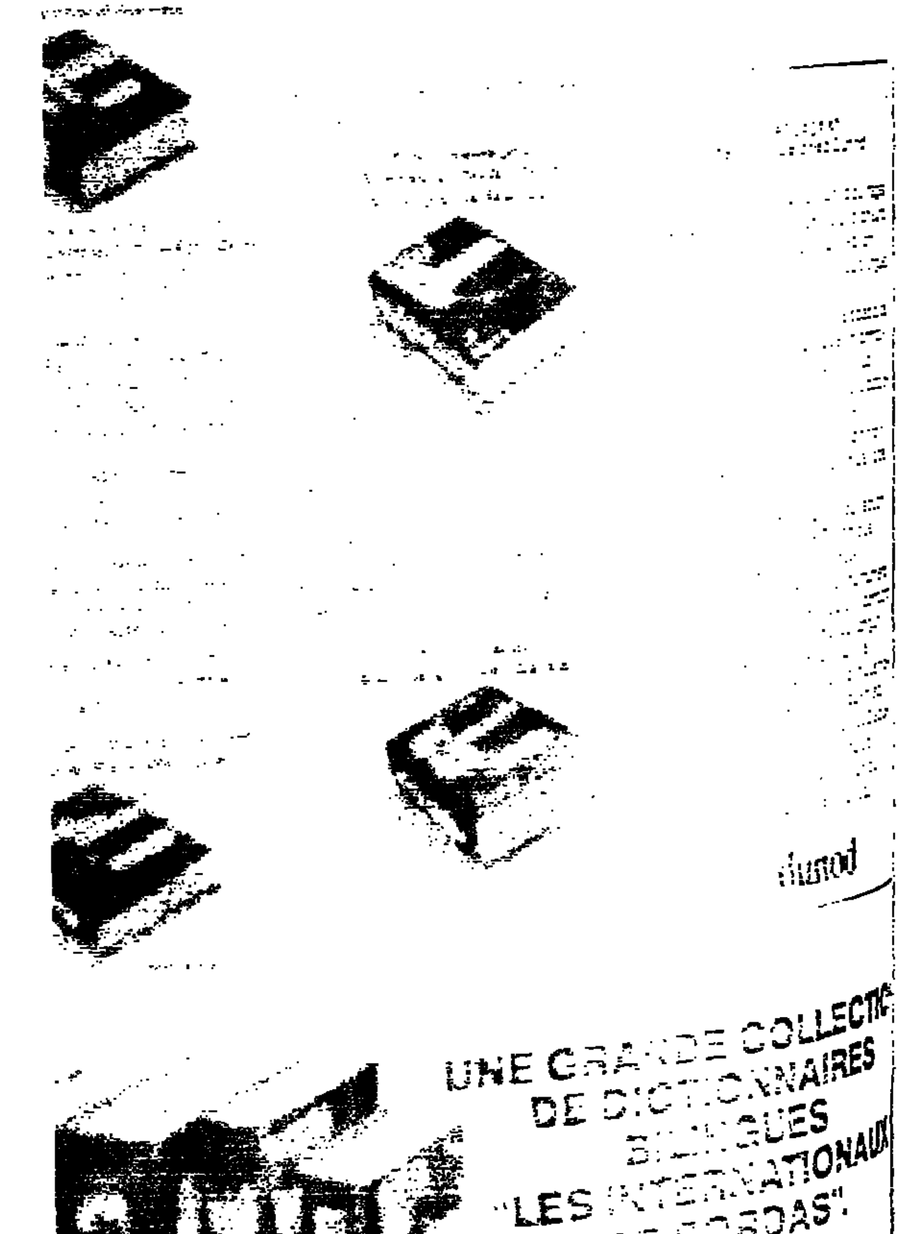
JEAN SCHWŒBEL.

YROS KYPRIANOU

la destruction de notre île

publique de Chypre

UX DE BORDAS





ASIE

Pakistan

Les élections générales sont ajournées

Les élections générales, qui devaient avoir lieu le 18 octobre, sont ajournées « sine die », *a annoncé, samedi 1er octobre, le général Zia Ul-Haq, qui avait assuré, le 5 juillet, quand l'armée avait renversé M. Ali Bhutto, que des élections générales auraient lieu* « dans les quatre-vingt-dix jours ». *L'* « administrateur en chef de la loi martiale » *a justifié le report de la consultation par le* « climat de violence » *régnant dans le pays.*

Cette décision était prévisible depuis l'arrestation de M. Bhutto, ancien premier ministre, qui avait annoncé son intention de participer à la campagne électorale. Une partie du haut commandement militaire est hostile à un retour des civils au pouvoir. Le général Zia dit « *ne pas vouloir conduire le pays au désastre uniquement pour tenir des élections* ». *La loi martiale va s'appliquer* désormais avec plus de sévérité. Ce sont pour le moment les militants du parti de M. Bhutto qui en subissent la rigueur : dimanche, quatre-vingts de ses membres ont été arrêtés. Le général Zia Ul-Haq, qui vient de suspendre également toutes les activités politiques, s'est posé en véritable procureur vis-à-vis de M. Bhutto, accusé notamment de complicité dans un meurtre politique. Il n'aurait pas été possible de juger — sinon de façon expéditive — l'ancien chef de gouvernement avant le 18 octobre, mais son incarcération, puis celle de tout l'appareil dirigeant de son parti, lui enlevait toute possibilité de reconquérir son ancien électorat.

Dans ces conditions la coalition des conservateurs et religieux, l'Alliance nationale pakistanaise, avait toute les chances de gagner les élections. Sans doute, les militaires ont-ils douté des capacités de ce mouvement à maintenir son unité après son accession au pouvoir, et également à se trouver un chef d'envergure nationale. Au reste, le régime d'Islamabad applique, à peu de choses près, *pour le moment*, le programme de l'Alliance. En prolongeant et en renforçant pour une période indéterminée la loi martiale, l'armée se pose, pour la troisième fois dans l'histoire du Pakistan, en arbitre engagé.

G. V.

Bangladesh

La tentative de coup d'État aurait fait une centaine de morts

La tentative de coup d'Etat militaire qui a eu lieu, dimanche 2 octobre, au Bangladesh, alors que se poursuivaient les négociations avec les terroristes japonais, qui avaient détourné l'avion de la JAL sur Dacca, aurait fait une centaine de morts, dont onze officiers et dix-sept civils. Les mutins ont tenté de prendre d'assaut la tour de contrôle de l'aéroport et ont pu disposer pendant quelques instants de la radio de Dacca. Le général Ziaur Rahman, *chef de l'Etat*, a annoncé que le soulèvement avait été maté.

Cette tentative de putsch est en quelque sorte un prolongement de la mutinerie sanglante des soldats révolutionnaires — militants du parti socialiste national (P.S.N.) — qui portèrent le 7 novembre 1975 le général Ziaur Rahman au pouvoir. Depuis deux ans, ce héros de la guerre d'indépendance, en 1971, a certes renforcé son emprise sur l'armée et l'Etat, mais il s'est également fait d'opiniâtres adversaires, notamment parmi les jeunes soldats membres de « l'Armée révolutionnaire du peuple », branche militante du P.S.N. au sein des forces armées. En libérant de prison le général Ziaur Rahman, en 1975, et en le portant au pouvoir, ceux-ci avaient l'espoir d'en faire la figure de proue d'une révolution nationale *et populaire. Ils estiment avoir* été rapidement trompés et désignent aujourd'hui le général Ziaur Rahman comme un « traître » à leur cause.

Peu de temps après les événements de 1975, plusieurs dirigeants du P.S.N., accusés d'avoir voulu conspirer en vue de renverser le gouvernement, furent arrêtés, et l'une des personnalités les plus populaires du mouvement, le lieutenant-colonel Taher — également héros de la lutte de libération — fut condamnée à mort et exécutée. M. Sirajul Alan Khan, autre personnalité du mouvement, qui avait tenté de poursuivre la résistance armée dans la clandestinité, fut à son tour arrêté en novembre 1976. Un comité d'action dénonçant les conditions *de sa détention* s'est formé en Grande-Bretagne. Les prisons du Bangladesh regorgent, il est vrai, de détenus politiques, et de très graves troubles ont eu lieu en juin dans celle de Dacca, où plus de la moitié des détenus ont été blessés au cours d'incidents.

Le P.S.N. n'est pas la seule force politique réprimée par le *régime militaire*, qui s'efforce notamment de limiter l'influence de l'ancienne Ligue du peuple.

Des personnalités, provenant de ce parti qui dirigea le pays de 1971 à 1975, ont été élues en nombre assez important, cette *année, dans les* conseils municipaux. Le 15 août, des partisans de l'ancien chef de la Ligue, M. Mujibur Rahman, ont manifesté à Dacca(à l'occasion du second anniversaire de l'assassinat de l'ancien président.

S'il a engagé le Bangladesh sur la voie du redressement économique, pratiqué une politique de large ouverture aux investissements étrangers, tenté d'assurer la souveraineté internationale de son pays, battue en brèche sous *M. Mujibur Rahman par la tu*telle de l'Inde, en se rendant à plusieurs reprises à l'étranger, et notamment en Chine et dans certains Etats musulmans modérés, l'« *homme fort* » de Dacca cherche encore à donner à son régime les assises politiques qui lui font défaut. Il a tiré profit de l'existence d'une quarantaine de partis politiques « *légaux* » pour imposer son autorité, et bénéficie du manque d'unité dans les rangs *de l'armée, bras séculier* du régime. Il est parvenu, jusqu'à maintenant, à contenir les éléments les plus radicaux, qui dénoncent l'embourgeoisement et le conservatisme politique de la hiérarchie militaire. Profitant de *la situation créée dans la capi*tale par le détournement du DC-8 japonais, ces éléments viennent de rappeler au régime le malaise qui règne dans une partie de l'armée et dans certains milieux politiques. Récemment encore, les *milieux proches du P.C. (M.L.)* (parti communiste marxiste-léniniste, pro-chinois), qui soutient le régime, ont exprimé, eux aussi, des réserves sur ses orientations. Le général Ziaur Rahman semblait, à juste titre, sur ses gardes.

GERARD VIRATELLE.

-15%

sur toutes les fourrures jusqu'au 15 Octobre.

Magasin 1 - 3e et 4e étages



PONT-NEUF - VELIZY 2 - ROSNY 2 - CERGY

Cambodge

Au terme de sa visite à Pékin

M. Pol Pot évoque « les luttes » contre les « agents secrets ennemis »

De notre correspondant

Pékin. — Le chef du gouvernement du Kampuchéa démocratique (Cambodge), M. Pol Pot, quitte la Chine le mardi 4 octobre pour la Corée du Nord. Outre le banquet d'adieu qu'il a offert dimanche soir en l'honneur de ses hôtes chinois, il a donné une « *conférence de presse* » à laquelle les correspondants étrangers à Pékin n'ont pas été conviés et dont le contenu est seulement connu grâce au compte rendu qu'en a diffusé lundi l'agence Chine nouvelle.

M. Pol Pot s'est essentiellement exprimé comme le chef du parti communiste du Kampuchéa. Evoquant les circonstances dans lesquelles celui-ci avait été créé, il a indiqué qu'un comité avait été formé dès 1957 afin de « *formuler la ligne politique* » du futur P.C.K. Celui-ci tint son premier congrès le 3 septembre dernier, à Phnom-Penh, *réunissant vingt et un délégués, dont* quatorze représentant les paysans et sept venus des zones urbaines. Le *nouveau parti décida de « lancer la lutte à la fois dans les campagnes et dans les villes et de prendre les campagnes pour base* ».

Le leader communiste cambodgien a mentionné le rôle joué par le Front uni national du Kampuchéa (FUNK) après le coup d'Etat qui installa au pouvoir le régime du général Lon Nol le 18 mars 1970.

A aucun moment, en revanche, il n'a mentionné le nom du prince Sihanouk — qui s'installa à Pékin après cette date, — ni d'ailleurs celui d'aucun autre dirigeant cambodgien.

M. Pol Pot a encore raconté comment, dès avant la prise de Phnom-Penh par les Khmers rouges, en avril 1975, le P.C.K. avait décidé, en février de la même année, le principe du transfert à la campagne de tous les habitants des villes. « *Nous savions*, a-t-il expliqué, *qu'avant l'écrasement des organisations d'espionnage ennemies de toutes sortes, notre force n'était pas suffisante pour défendre le régime révolutionnaire. A en juger par les luttes menées de 1976 à 1977, le réseau d'agents secrets ennemis camouflés dans notre pays était serré et complexe.* »

Le leader cambodgien a encore fait une brève allusion à « *nombre d'incidents de frontière* ».

Si l'on en croit la version de l'agence Chine nouvelle, à l'exception de quelques paroles sur « *la profonde amitié révolutionnaire* » entre la Chine et le Kampuchéa démocratique, M. Pol Pot n'a pratiquement rien dit sur la politique étrangère du régime de Phnom-Penh.

Les observateurs retiennent seulement que, parmi les objectifs fixés dès ses origines par le P.C.K. figurait « *la lutte contre l'impérialisme pour l'indépendance, la souveraineté, la neutralité et la paix* ». Ces formules sont à rapprocher des paroles favorables que M. Pol Pot avait eues le 28 septembre pour le « *mouvement des pays non alignés* ».

ALAIN JACOB.

Chine

La fête nationale a été célébrée avec l'éclat d'une inauguration de règne

De notre correspondant

Pékin. — Si l'heure est à l'économie, elle n'est pas encore à l'austérité dans la capitale chinoise. Du moins n'a-t-on reculé devant aucun sacrifice *pour donner* à la célébration de la fête nationale, le samedi 1er octobre, l'éclat supplémentaire d'une inauguration de règne.

Comme si l'on voulait effacer ce mauvais souvenir, les festivités de cette année rappelaient par leur magnificence l'époque antérieure à la révolution culturelle. Le clou fut la soirée organisée samedi soir place Tien-An-Men, pour laquelle la circulation avait été bloquée dans toute le centre *de Pékin dès le milieu* de la journée. Deux cent mille personnes, civils et militaires, ont participé à un spectacle de danses et de chants, illuminé par les gros projecteurs de la défense aérienne, entre le mausolée de Mao Tsé-toung, baignant dans un halo bleuté, et des tribunes combles où avaient été rassemblés des centaines de visiteurs étrangers et un public chinois sélectionné.

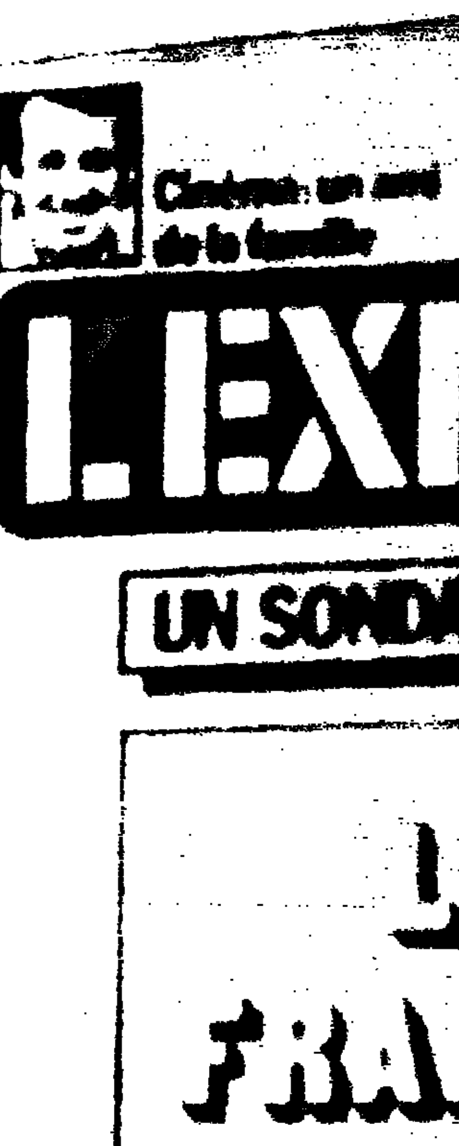
Le président Hua Kuo-feng et les plus hauts dirigeants chinois assistaient à ce happening soigneusement réglé durant lequel le ciel s'illumina d'un long feux d'artifice.

Le commun des mortels n'avait bien entendu pas accès à la place Tien-An-Men, mais les réjouissances traditionnelles étaient organisées, à l'intention des masses, dans les principaux parcs de la capitale.

Parmi les nouveautés de l'année, on pouvait acheter dans les stands, pour la somme modique d'environ 3 francs, une petite pochette contenant un *pistolet* à fléchettes et quatre cibles, représentant chacune l'un des membres de la « *bande des quatre* ». L'article avait beaucoup de succès.

Un évident effort avait été fait pour que la population — qui bénéficie, à l'occasion de la fête nationale, de près de la moitié de ces congés annuels — puisse célébrer dignement l'événement. Fruits et légumes se trouvaient en relative abondance, sinon en très grande variété, sur les marchés et dans les magasins, ainsi que toutes sortes de confiseries et quelques poissons. La viande, en revanche, reste sévèrement rationnée.

La grande affaire dont on parle est, au demeurant, l'augmentation de salaires — la première depuis près de quinze ans — dont devrait bénéficier incessamment une partie des travailleurs les moins favorisés ainsi que certaines catégories de cadres, mais qui n'a toujours pas été officiellement annoncée. De multiples messages de félicitations sont adressés à Pékin, dont la lecture est parfois instructive. Le contraste est notable entre les formules choisies par les dirigeants du Cambodge *ou de la* Corée du Nord — qui évoquent les uns et les autres l'écrasement de la « *bande des quatre* », — et le texte *protocolaire* en provenance de Tirana qui s'achève par le vœu que les relations « *d'amitié et de collaboration* » sino-albanaises « *se développent également dans l'avenir suivant la voie correcte du marxisme-léninisme et sur la base de l'internationalisme prolétarien* ». — A. J.



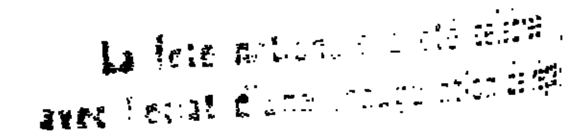
هكذا من الأصل

Bangladesh

État aurait fait une centaine de morts

Cambodge

M. Pol Pot évoque les luttes contre les agents secrets ennemis



LES DIFFICULTÉS ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES

L'extrême gauche à la recherche de l'union de la gauche

La crise de la gauche suscite une inquiétude mêlée d'espoir au sein des formations qui composent l'extrême gauche. Elles s'inquiètent, en effet, d'une situation qui, en même temps qu'elle éloigne l'éventualité d'une victoire électorale des partis signataires du programme commun, compromet leur propre stratégie, mais elles espèrent tirer parti de la crise et s'insérer dans un débat unitaire. Il semble toutefois que la querelle actuelle ajoute aux difficultés de l'extrême gauche plus qu'elle ne lui offre d'occasions de progresser. Tout au plus peut-elle lui permettre de prendre date en vue d'une future recomposition de l'ensemble de la gauche. Les formations révolutionnaires se trouvent en effet dans l'obligation de plaider pour l'unité des partis qu'elles dénoncent comme soucieux de « gérer la crise pour le plus grand bien du système capitaliste ». Ayant cessé, de leur propre aveu, de constituer une alternative politique crédible, elles ont placé tous leurs espoirs dans l'arrivée au pouvoir de la *gauche traditionnelle, qui permettrait* aux uns de « déborder » le nouveau gouvernement pour lui imposer des choix révolutionnaires (trotskistes), aux autres d'influencer son action en organisant l'« intervention cohérente » du courant autogestionnaire (P.S.U.).

Cet attentisme s'explique par *la faiblesse* de l'extrême gauche. La sympathie et l'impact dont elle a bénéficiés depuis 1968, notamment auprès de la jeunesse, se sont progressivement dispersés sous la triple pression de sa propre division, de la contestation écologique et des progrès de l'union de la gauche. Pour rompre cet isolement et retrouver un débouché politique, la Ligue communiste révolutionnaire propose à ses partenaires de s'organiser pour obtenir une « intervention unitaire des révolutionnaires ». Deux mouvements trotskistes ont répondu favorablement à cette initiative : l'Organisation communiste des travailleurs et les Comités communistes pour l'autogestion. Le P.S.U., désireux de se démarquer des révolutionnaires pour mieux se rapprocher des écologistes, a décliné l'offre. Mais surtout l'extrême gauche, n'ayant plus de politique de rechange, n'a d'autre choix que de « tout faire pour relancer *l'unité* », selon l'expression de M. Alain Krivine, même si l'unité doit, à ses yeux, revêtir un contenu autre que celui du programme commun. De même M. Michel Mousel, membre du secrétariat national du P.S.U., évoque dans un appel aux travailleurs la nécessité de créer une « nouvelle dynamique » *unitaire. M. Charles* Berg, membre du bureau politique de l'Organisation communiste internationaliste, lance le mot d'ordre suivant : « Assez de division : unité P.C.-P.S. aux élections législatives ! » L'Organisation communiste des *travailleurs, enfin*, a toujours mis en avant son souci de « battre la droite ». Seule Lutte ouvrière continue de renvoyer dos à dos majorité et opposition.

Tous mettent en avant « les travailleurs », auxquels il revient de trancher le débat. Cet appel à la base a-t-il des chances d'être entendu ? L'extrême gauche peut espérer, il est vrai, récupérer certains de ceux que la querelle P.C.-P.S. éloigne de la gauche. Mais, lorsqu'elles évoquent les « masses », les formations d'extrême gauche utilisent un vocabulaire souvent fort éloigné de la réalité. Les masses ne sont-elles pas limitées à l'audience des organisations qui les invoquent ? Comme le craint M. Alain Krivine, les révolutionnaires peuvent tout aussi bien payer le prix du désarroi que provoque la crise et de la démobilisation qu'elle pourrait entrainer.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

« *Il faut introduire une nouvelle dynamique avec de nouveaux interlocuteurs* », affirme M. Michel Mousel, révélant ainsi que le P.S.U. compte mettre à profit les difficultés de l'union de la gauche pour rentrer en scène. Le P.S.U. estime, en effet, que le programme commun « a vécu ». Il est donc urgent de reconstruire l'unité à la base, et d'inclure, cette fois, le courant autogestionnaire.

Jusqu'alors, les *socialistes* unifiés, se plaçant dans la perspective d'un gouvernement de gauche, se sont efforcés de mettre en œuvre une tactique unitaire avec l'ensemble de la gauche, tout en affirmant leur autonomie. C'est ainsi qu'ils ont tenté d'engager le dialogue avec le P.C. et le P.S. Cette démarche a échoué avec les socialistes ; elle a été couronnée de succès avec les communistes. Elle se traduit par l'existence d'une commission commune de travail P.C.-P.S.U., qui continue d'examiner, chapitre par chapitre, les dossiers du programme commun.

Aujourd'hui, le P.S.U., qui a toujours affirmé que la défaite de la *droite doit être recherchée en* priorité, est inquiet des « *conséquences démobilisatrices* » de la crise de la gauche. Mais celle-ci lui apparait comme un véritable « *ballon d'oxygène* ». C'est pourquoi les amis de M. Mousel évoquent la nécessité, pour une gauche qui serait débarrassée de sa composante radicale, d'une « *rapide reconstruction de l'unité à la base* ». Ils estiment que les états-majors des trois partis signataires du programme commun n'ont guère pris en compte la crise économique actuelle, pas plus qu'ils n'ont accepté de choisir entre un « *replâtrage* » du système actuel et une « *véritable rupture* » avec le capitalisme.

Un accord d'unité populaire

Forte de cette analyse, la direction politique nationale, instance dirigeante du P.S.U. a décidé de lancer un appel pour « *créer les condition de la recherche d'un accord* ». (*Le Monde* du 28 septembre, diffusé à un million d'exemplaires dans les entreprises, ce texte proclame que l'union de la gauche doit céder la place à une « *véritable unité populaire* » qui, n'était pas limitée aux seuls états-majors, permettrait aux travailleurs d'apporter leurs réponses aux problèmes posés par l'actualisation du programme commun, pour conduire finalement à l'élaboration d'une « *réponse à la crise économique anticapitaliste et autogestionnaire...* »

En agissant ainsi le P.S.U. se défend d'entreprendre une opération de propagande et déclare *poursuivre un but unitaire*. Mieux vaut un accord « *peut-être limité dans son objet au plus urgent* », affirme M. Mousel, pour « *éviter un accord entre une partie de la droit et une partie de la gauche* ». Toutefois il estime qu'il ne faut pas craindre de « *mettre de l'huile sur le feu* », si l'on veut relancer le débat, non pas tel qu'il est, mais en « *posant les vrais problèmes* ».

Une telle démarche a cependant *peu de chance d'aboutir. Certes le* P.S.U. mise sur ses contacts réguliers avec le P.C. (qui s'achèveront à la fin du mois d'octobre), de plus il compte tirer avantage du fait que les positions qu'il défend correspondent, peu ou prou, à celles de la C.F.D.T. Il conçoit donc son action comme un « *relai politique* » de la stratégie autogestionnaire des amis de M. Edmond Maire. Mais il se heurte à un obstacle important : l'attitude du P.S. *Le parti de* M. Mitterrand ne souhaite pas engager le dialogue, d'une part parce qu'il s'efforce de conserver le monopole de la représentation des socialistes, d'autre part parce que l'attitude du P.S.U. est ressentie comme quelque peu complice de celle du P.C. Ce dernier ne désire-t-il pas utiliser les petites formations de la gauche non communiste ? pour freiner le développement du P.S. ?

Enfin une discussion entre le P.S. et le P.S.U. ne manquerait pas d'être élargie aux problèmes électoraux. Il n'est pas sûr que les socialistes souhaitent « *accorder* » une ou plusieurs circonscriptions à un parti marginal, qui a certes « *formé* » plusieurs dirigeants du P.S., à commencer par M. Rocard, mais dont la présence irrite, ne serait-ce que parce qu'il existe au *sein même du P.S. une tendance* autogestionnaire, le CERES.

Le P.S.U., en revanche, observe que, « *à la base* », les contacts avec les socialistes sont plus faciles, et surtout affirme que, désormais, « *le P.S. ne peut plus nous opposer le fait que nous n'avons pas signé le programme commun* ».

Pour parvenir à reconstruire l'unité, le P.S.U. recherche l'appui de la base. Cette attitude rejoint celle de la L.C.R., qui affirme : « *C'est aux travailleurs de trancher le débat !* » Les amis de M. Alain Krivine souhaitent, eux aussi, saisir l'occasion qui s'offre de faire reprendre en charge par les travailleurs un débat qui *s'est enlisé au sommet*.

Leur position est cependant inconfortable. Dans un premier temps, ils ont dénoncé les « *reculs* » du P.C. au regard des revendications des masses, et affirmé que le P.S. s'apprête à « *gérer la crise à la manière d'un Mario Soares au Portugal* ». Aujourd'hui, ils constatent que le P.C., en reprenant à son compte ce dernier argument, est allé « *trop fort* » dans la polémique avec les socialistes. Ils sont conduits à dire qu'il faut « *tout faire pour relancer l'unité de la gauche* ». Ils font ainsi coexister un discours idéologique dur, sinon stéréotypé, avec une attitude tactique souple et réaliste.

D'un côté la L.C.R. dénonce la menace d'une « *austérité de gauche* », et de l'autre elle assure que, si la division de la gauche persiste, non seulement la majorité sera conduite, mais surtout « *le plan Barre va s'appliquer de plus belle* ». La première partie de ce raisonnement devrait conduire à l'élaboration d'une autre stratégie ; mais celle-ci n'existe pas. La seconde partie l'amène à vouloir favoriser une victoire électorale de la gauche réformiste. Aussi lance-t-elle le mot d'ordre suivant : « *Débattons, discutons. Mais frappons ensemble l'ennemi commun !* »

Pour résoudre cette contradiction, la L.C.R. souhaite relancer l'idée de comités rassemblant tous *ceux qui, dans l'entreprise*, veulent imposer leur point de vue. « *La solution à la crise de la gauche n'est pas dans le rabibochage des filiales* », écrit M. Alain Krivine, « *elle est dans la généralisation de plates-formes de revendications par l'ensemble de ceux qu'elles concernent.* » La *tactique du front unique* avec les forces de gauche, seule susceptible, selon la L.C.R., de précipiter la défaite de la majorité, pourrait ainsi trouver une application exemplaire.

L'intransigeance de Lutte ouvrière

Ce refus de tout sectarisme à l'égard des « réformistes » n'est pas partagé par Lutte ouvrière. Les amis de Mlle Arlette Laguiller ont en effet décidé, une fois pour toutes, de renvoyer dos à dos majorité et opposition. Ils estiment que le P.S. sert les intérêts de la bourgeoisie et que les revendications sur lesquelles le P.C. est « *le plus ferme* » ne sont pas « *celles qui intéressent le plus les travailleurs mais celles qui intéressent le plus le P.C. sur le plan de la démagogie électorale* ». Dans ces conditions, ils affirment que la classe ouvrière n'obtiendra jamais d'un gouvernement, qu'il *soit de droite ou de gauche*, que « *ce qu'elle est capable d'imposer* ».

Les autres organisations trotskistes ne ménagent pas leurs critiques à la gauche, mais elles mettent en avant la nécessité de battre la droite.

Ainsi l'O.C.T. estime que les trois partis signataires du programme commun « *n'ont jamais divergé entre eux sur leur commune volonté de collaborer avec la bourgeoisie et ne discutent durement que sur le prix auquel ils acceptent de vendre la classe ouvrière* ». Les amis de M. Joshua veulent toutefois tenir compte du fait que le combat révolutionnaire se situe d'abord sur le terrain électoral et passe par la victoire de la gauche. De même, l'O.C.T. considère que « *les masses veulent en finir avec la V[e] République* ». L'hebdomadaire *Informations ouvrières*, organe de l'O.C.I., conclut : « *La classe ouvrière et la jeunesse exigent l'unité des partis qu'elles reconnaissent comme leurs partis, le P.C. et le P.S.* »

Libres opinions

Le nouveau masque

par MICHEL BASSI (*)

JOURNALISTE politique, il m'a souvent été donné de rencontrer François Mitterrand au cours de ces quinze dernières années. Le Mitterrand de 1965, *qui forçait, avec habileté, le destin*, en forçant la main de Waldeck Rochet et de Guy Mollet pour qu'ils en fassent le candidat unique de la gauche contre le *général* de Gaulle.

Le Mitterrand de la petite Convention des institutions républicaines. Petite mais efficace au sein de la F.G.D.S.

Le Mitterrand de 1968, pour une fois trop pressé, quand il se déclarait prêt à *exercer le pouvoir* que *le boulevard Saint-Michel* paraissait arracher à son légitime détenteur.

Le Mitterrand de 1971, conquérant, la ruse au pointg, la S.F.I.O. devenue parti socialiste.

Le Mitterrand de 1974, porté par l'union de la gauche, jusqu'à l'ultime abord d'une victoire qui lui échappait pourtant.

Je me le rappelle un matin, c'était, je crois, en 1970, dans son salon de la rue Guynemer, devant les livres reliés de Danielle Mitterrand. Il parlait de l'avenir, de la gauche, de son avenir à gauche. Il disait que le problème de la vie politique française serait résolu le jour où le rapport des forces entre le P.S. et le P.C. serait inversé.

Il le disait, certes, avec plus de nuances. Mais c'était bien ça la tâche qu'il se fixait.

Tout le reste devait être subordonné à ce dessein.

Et, en effet, tout y fut subordonné, avec une habileté sans pareille. Ce fut un parcours sans faute, pendant près de dix ans : le P.C. durablement arraché à son ghetto, mais le P.S. qui poussait, poussait, *poussait à vue d'œil, nourri de la sève de l'unité dont François Mitter*rand s'était fait le mythe incarné.

Un sans-faute, qui, si l'on considère que l'objectif. En chemin, naturellement, il a fallu prendre des engagements, donner des assurances. L'art de François Mitterrand fut de le faire sans jamais paraître rien céder, semblant tenir la dragée haute — hautaine parfois — à ses partenaires. Même quand il s'agissait d'assurances contradictoires. Au passage, il y eut le programme commun de 1972, rédigé à la hâte, signé à l'emporte-plume. Il était largement inspiré du programme communiste. Mais, au fond, le contenu importait moins que la couverture. Les Français n'y regarderaient pas de si près. La gauche avait un programme de gouvernement. C'était écrit. La gauche pouvait donc gouverner. Cela suffirait.

Et cela faillit suffire. Pendant cinq ans, le grand mot clair d'unité servit à couvrir d'obscurité la réalité du programme commun. C'est-à-dire les dispositions précises que le parti communiste avait placées dans le texte, et que François Mitterrand réussit, au prix d'une annexe-stratagème, à faire signer aux prudents radicaux de gauche.

Mais voici que les Français commencent à voir à travers le rideau de fumée. Le parti communiste a allumé ses projecteurs.

Alors réapparaissent les contradictions fondamentales, celles que trop d'habiletés successives n'avaient pu que dissimuler.

Par quel prodige d'astuce François Mitterrand réussira-t-il à les *gommer encore ? Quel grand mot clair sera le nouveau masque ?*

(*) Secrétaire général de l'Association pour la démocratie.

M. Lecanuet : M. Marchais va flageller le premier secrétaire du P.S.

M. Jean Lecanuet, président du Centre des démocrates sociaux, a déclaré, dimanche soir 2 octobre, au cours de l'émission Le club de la presse d'Europe 1 : « *Je considère que le paysage — selon l'expression très juste du premier ministre — a changé. A gauche, c'est l'éclatement. (...) Il y a au centre, incontestablement, une volonté d'ouverture, qui est dans la continuité de ce que nous avons toujours voulu. (...) Nous pensons que la France cherche une base politique nouvelle qui corresponde à ce que le président de la République appelle un « corps central ». (Je constate aussi qu'il y a au sein de la majorité des observateurs ou des leaders qui considèrent que rien n'a évolué.) C'est pour nous un très grand changement, qui renforce notre volonté de conduire l'ouverture et l'élargissement de la majorité.* »

Le président du C.D.S. a encore dit : « *Je considère qu'il n'y a que très peu de chances, pour ne pas dire aucune chance, qu'il y ait un changement de stratégie politique dans le camp de ce qu'on appelle la gauche, d'ici les élections. Il est donc vain — j'allais dire, à la limite, ridicule — de lancer des appels aux radicaux de gauche ou aux socialistes pour qu'ils rejoignent la majorité avant les élections. (...) Pas de modification de la stratégie électorale à gauche : donc, pas de modification de la stratégie électorale au sein de la majorité.* »

« *Nous avons maintenant la chance — car c'en est une — de constater l'éclatement des forces de gauche. (...) Mais cette chance ne suffit pas. (...) Il faut que la majorité, en tout cas ceux qui ont vocation pour le faire — et, je l'espère, M. Raymond Barre lui-même — trace d'audacieuses perspectives sociales pour montrer que c'est le type de société qui est le nôtre qui peut le mieux corriger les injustices qui subsistent.* »

M. Jean Lecanuet a poursuivi : « *J'ai une analyse un peu différente de celle de M. Chirac. Mais je pense comme lui, que la rupture qui vient de se manifester n'a pas changé le contrat politique de la gauche. Qu'ils soient unis ou désunis, les socialistes et les communistes continueront de se battre contre le gouvernement et contre la majorité. Je crois même que M. Mitterrand (...) va être obligé de s'abandonner à des surenchères sur sa gauche, parce qu'il va être sous le fouet constant des critiques de M. Marchais. M. Marchais va flageller M. Mitterrand, et M. Mitterrand, pour garder l'apparence du programme commun — dont nous savons qu'il est maintenant brisé — devra prendre des attitudes de plus en plus de gauche. Ceci, naturellement, m'intéresse au premier chef. Les électeurs centristes qui ont pu être séduits un instant par le programme commun seront appelés, demain, à se détacher du parti socialiste si nous avons — et c'est notre volonté au C.D.S. — une politique résolue d'évolution sociale et si nous y sommes aidés au sein même de la majorité, notamment par l'action du premier ministre.* »

M. Mitterrand : nous refuserons de nous engager plus loin dans une dispute qui désespère les Français

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré dimanche 2 octobre, à Angers :

« *Je ne veux pas me perdre dans une controverse à laquelle nous avons décidé de mettre un terme. Désormais, nous ne répondrons pas. Nous refuserons de nous engager plus loin dans une dispute qui désespère les Français. Nous refuserons un débat politique engagé dans des conditions qui ne peuvent que réjouir nos adversaires, qui, hier, se croyaient perdus, et qui, maintenant, retrouvent des forces dans nos divisions. Le P.S. doit laisser les autres parler tout seuls. S'ils veulent engager le fer plus loin, qu'ils le fassent. C'est le peuple qui jugera. Quant à nous, nous ne varierons pas d'un pouce dans la ligne tracée. Nous sommes sûrs de notre fidélité. Nous allons traverser le gué, nous atteindrons l'autre rive, nous serons en avant-garde de l'union, et, si des camarades se font attendre, nous avancerons assez lentement pour qu'ils nous rattrapent, mais pas trop, afin que nos adversaires ne nous rejoignent pas.*

» *Les Français sont inquiets, avant les perspectives électorales prochaines, en raison des débats qui divisent les formations politiques de la gauche. C'est perdre beaucoup de temps, de patience, que de faire autre chose que de lutter contre le pouvoir en place. On se trompe d'adversaire. La gauche a choisi la difficulté, mais que cela ne nous égare pas.*

» *Non, le P.S. n'a pas changé. Il appelle la gauche tout entière à resserrer les rangs, à reprendre la marche en avant, parce que l'espérance populaire exige tout de nous, et on ne peut se permettre de la décevoir.*

» *Je tiens à dire que les candidats de notre parti s'effaceront devant les autres représentants de la gauche mieux placés qu'eux dans les combats électoraux.*

» *Nous disposons de la confiance de la majorité des Français. Voilà que nous reculerions, à quelques mois des élections législatives... J'attends encore que l'on propose un acte où nous aurions manqué à nos engagements. Seulement, il y a le choc des idées... Nous ne voulons pas faire un deuxième programme commun avant d'avoir appliqué le premier, et les demandes de nos camarades communistes aboutiraient justement à un deuxième programme commun. Le P.S. sera ouvert à tous moments, sans rancune et sans rancœur, pour reprendre les négociations. La main tendue et le cœur ouvert, disons aux autres : allons-y, discutons.* »

● *M. Edouard Depreux* nous écrit à propos de l'article de Roger-Gérard Schwartzenberg sur le livre de M. François Mitterrand *Politique* (*le Monde* du 29 septembre 1977) que l'actuel premier secrétaire du P.S. n'a pas été le seul à refuser l'investiture au général de Gaulle « *avec M. Pierre Mendès France et quelques jeunes radicaux* ». La majorité des députés socialistes a voté *contre cette* investiture, et ce fut le cas notamment pour ceux qui, quelques semaines plus tard, fondèrent le P.S.A. qui est à l'origine du P.S.U.

LE CERES SOUHAITE LA CONVOCATION D'UN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU P.S.

M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du parti socialiste au titre de la minorité de cette formation (le CERES), a annoncé, dimanche 2 octobre, que lui-même et certains de ses camarades ont saisi M. François Mitterrand de « propositions destinées à sortir la gauche de l'*impasse* », et d'une demande de convocation d'un congrès extraordinaire du P.S.

« Depuis l'arrêt des négociations sur l'actualisation du programme commun, déclare M. Motchane, rien n'est *intervenu* qui permette *une* reprise des discussions. Chaque jour qui passe accroît l'anxiété de tous ceux qui mettent leur espoir dans l'union de la gauche. »

Il estime que la convocation d'un congrès extraordinaire permettrait « d'affermir davantage encore l'unité du parti et de renforcer l'autorité des propositions soumises à ses partenaires ».

Evoquant la polémique entre le parti socialiste et le parti communiste, M. Didier Motchane ajoute : « Il faut que nos camarades communistes mettent un terme à une campagne antisocialiste qui dessert, à travers l'union de la gauche, leur propre parti. Il faut aussi que les *militants socialistes* répondent avec sang-froid et responsabilité aux attaques injustes dont ils sont l'objet. »



LE MOUVEMENT DE LA PAIX EST DIVISÉ SUR LA MAINTENANCE DE LA FORCE DEDISSUASION NUCLÉAIRE

Le conseil national du Mouvement de la paix a siégé samedi 1er et dimanche 2 octobre. Il a *notamment* étudié les problèmes posés par la décision du P.C.F. de préconiser le maintien de la force de dissuasion nucléaire. De nombreux militants communistes appartiennent en effet au Mouvement de la paix. Le conseil national a réaffirmé son hostilité aux armes nucléaires et la notion de « maintenance », défendue par les communistes, a suscité des réactions critiques.

Une campagne pour le désarmement

Le Mouvement de la paix a, en revanche, décidé à l'unanimité de relancer une campagne en faveur du désarmement.

Le conseil national a en outre demandé à la délégation française à la conférence de Belgrade, qui réunira les représentants des pays signataires des accords d'Helsinki, de mettre l'accent sur la nécessité de conclure « *des accords de non-recours à la force entre les Etats participants, sur le retrait des armes nucléaires de la zone critique du Centre-Europe et la réduction équilibrée de toutes les forces militaires existant en Europe* ».

D'autre part, M. Georges Marchais a répondu au Mouvement de la paix, qui demandait au parti communiste de préciser ses options en matière de désarmement. Dans sa lettre, M. Marchais écrit notamment : « *Nous voulons la paix et nous voulons le désarmement. Nous ne renoncerons jamais à ces objectifs (...). On ne peut considérer le présent et l'avenir de notre pays en faisant abstraction de son environnement international. La France doit avoir les moyens de son indépendance et, vous ne l'ignorez pas, nous sommes catégoriquement opposés à toute intégration supranationale.* »

● *M. Giscard d'Estaing* recevra le général Omar Torrijos, chef du gouvernement de la République de Panama, mardi matin 4 octobre, a annoncé, vendredi 30 septembre, M. Lecat, porte-parole de la présidence.

ue

STES ET COMMUNISTES

gauche

Libres opinions

Le nouveau masque

M. Mitterrand : nous refuserons de nous engager plus loin dans une d...

POLITIQUE

M. Jean Royer et ses trois mille invités «pour un État juste et fort»

De notre correspondant

Tours. — Pour sa désormais traditionnelle « réunion privée d'information politique », réservée à ses sympathisants dûment invités, M. Jean Royer avait vu grand : il avait retenu, dimanche, l'immense hall du parc des expositions. Là, se sont pressées, de 10 heures à 17 heures, près de trois mille personnes venues écouter et soutenir le député et maire, qui avait mis une nouveauté à son programme : des danseuses, des musiciens et des buvettes, tout cela destiné à reposer quelque peu les militants de l'aridité des exposés politiques.

Dans un long discours, puis à travers ses réponses aux questions, l'ancien candidat à la présidence de la République a exprimé ses idées *« pour un renouvellement de la politique économique et sociale de la France »*, renouvellement appuyé sur des points fort habituels de sa pensée politique : renforcement du pouvoir des collectivités locales, règlement du problème de l'éducation par l'enseignement alterné, lutte contre le chômage, défense de la liberté d'entreprendre et de travailler, y compris contre les attaques venant des *« syndicats totalitaires »*.

La carte-réponse que devaient renvoyer « les amis de M. Jean sur les points forts habituels de Royer » était toute prête pour un traitement mécanographique. Pourtant, il ne fallait pas voir là, au dire du maire de Tours, la naissance d'un parti politique. M. Jean Royer entend rester un homme seul : « *J'ai horreur de l'embrigadement*, a-t-il déclaré, *je ne fonderai pas de parti politique* », ce qui ne l'empêchera pas d'apporter sa caution à des candidats aux prochaines élections, ceux qui souscriront aux idées contenues dans le programme de gouvernement qu'il propose.

Ce programme contient notamment des projets de loi qui seront déposés dès la présente session parlementaire : une loi-cadre sur l'économie contractuelle définissant les limites de l'intervention de l'État dans l'économie, la mise en place d'un code économique, la lutte contre les cartels et les monopoles et le développement des sociétés d'économie mixte ; une loi-cadre sur l'éducation définissant le principe de l'alternance enseignement théorique-enseignement pratique, celui de la polyvalence des chances, et celui de la concurrence entre les universités, enfin une loi-cadre sur le soutien à l'emploi prévoyant entre autres une politique de vérité des prix et le soutien à la multiplication des fonds propres aux entreprises et, en matière sociale, proposant d'ériger les services publics en établissements de formation, de supprimer les cumuls retraite - salaire, de réhabiliter le travail manuel et d'organiser le travail féminin à mi-temps. lréépt

Venant avec réticences aux problèmes électoraux, M. Royer a insisté sur sa « solitude » en attaquant autant les « manifestes » que les « programmes idéologiques » et en reprochant au plan Barre, *« méritoire sur le plan de la lutte contre l'inflation »*, de ne pas réussir aussi bien dans la lutte contre le chômage. M. Barre, a observé M. Jean Royer, est, lui aussi, un homme seul, puisque les partis de la majorité n'ont pas apporté leur soutien à son programme de gouvernement. Le président de la République devrait réunir autour de lui une quinzaine d'hommes et constituer un gouvernement d'unité nationale pour *« rétablir un État juste et fort »*, a déclaré le maire de Tours.

UNE ÉLECTION CANTONALE

DEUX-SEVRES : canton de Moncoutant (1er tour).

Inscr., 8 014 ; vot., 5 954 ; suffr. expr., 5 853. MM. Guy Gonnord, maire de Largeasse, ind. fav. à la maj., 2 946 voix, *élu* ; Guy Brémond, cent. g., 2 598 ; Mme Christiane Legoff, P.C., 309.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Maurice Marsteau, ind. fav. à la maj., décédé. Maurice Marsteau avait été réélu conseiller général au premier tour des élections cantonales de septembre 1973, avec 4 247 voix contre 610 à M. Doyen, ind., et 252 à Mme Legoff, P.C.]

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

«Votre politique accule délibérément les communes à la faillite»

écrivent à M. Barre les élus de l'opposition

De notre envoyé spécial

Arles. — Approuvant les propositions que leur avait présentées, vendredi matin 30 septembre, leur secrétaire général, M. Camille Vallin (P.C.), maire de Givors, sénateur du Rhône, les quatre cents délégués de la Fédération nationale des élus républicains municipaux, cantonaux et régionaux (F.N.E.R.M.C.R.) réunis en congrès à Arles (Bouches-du-Rhône) ont décidé d'adresser à M. Raymond Barre une lettre résumant leurs préoccupations. Ils ont également adopté une résolution demandant aux maires de France de ne pas répondre au questionnaire qui leur a été adressé au mois de juillet par le ministère de l'intérieur et d'intervenir en délégations auprès des parlementaires afin qu'ils fassent pression sur le gouvernement lors de la session budgétaire dans le but d'obtenir, en 1978, une augmentation des moyens financiers destinés aux collectivités locales. Ces décisions des élus locaux de l'opposition visent à faire échouer, en signe de protestation contre la politique gouvernementale, la consultation nationale lancée par le ministère de l'intérieur.

Les maires devant, en principe, adresser leur réponse personnelle aux préfets avant le 15 octobre, M. Marc Bécam, secrétaire d'État aux collectivités locales, a décidé de continuer la campagne d'explication auprès des maires de province, qu'il avait entamée cet été.

Au cours de la seconde journée du congrès de la F.N.E.R.M.C.R., placée sous la présidence de M. Jean Nayrou (P.S.), sénateur de l'Ariège, M. Pierre Mattéi (M.R.G.), conseiller de Paris, a vivement critiqué le gouvernement en déclarant notamment :

« Avec le VIIe Plan comme avec le VIe, la priorité gouvernementale tend à alléger le budget de l'État pour octroyer un financement maximum aux secteurs privé, industriel et bancaire sous forme de subventions, cadeaux fiscaux, prêts à taux réduits à la sidérurgie, Michelin, Peugeot, Dassault, etc., et donc nécessairement à réduire les financements d'État pour les équipements publics et les besoins sociaux (...). Cette politique conduit à livrer le marché des collectivités locales au secteur privé, à privatiser les bénéfices et à socialiser les pertes. En résumé, le pouvoir a suivi une politique dont la ligne directrice fut et demeure de transformer les collectivités locales en collecteurs d'impôts. »

Tous les délégués qui se sont ensuite succédé à la tribune ont abondé dans ce sens, en insistant particulièrement sur les difficultés des petites communes rurales.

Tirant, dimanche matin, les conclusions des travaux, M. Jacques Maroselli (M.R.G.), conseiller général, maire de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), a réfuté la thèse selon laquelle il conviendrait de modifier les structures communales, avant de procéder à une réforme du régime financier des collectivités locales.

La lettre que les congressistes ont adressée collectivement à M. Raymond Barre est explicite. On y lit notamment : « *Les élus républicains s'interrogent légitimement sur l'utilité et le sérieux de votre questionnaire, redoutant d'ailleurs, non sans raison, l'interprétation qui serait faite de leur réponse quand ils constatent que votre politique, qui accule la plupart des communes à la faillite, résulte non d'une méconnaissance des problèmes ou des solutions à y apporter — ce qui ne serait guère flatteur pour les hommes qui sont chargés de gouverner la France, — mais d'un choix politique délibéré.* »

ALAIN ROLLAT.

M. BONNET : une consultation nécessaire.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a souligné samedi 1er octobre la nécessité pour les maires de participer à la préparation de la réforme des collectivités locales. Le ministre, qui s'adressait à l'association des maires du Morbihan à Sarzeau, a déclaré que la consultation des maires « *traduit le sentiment des plus hautes autorités de l'État qu'en un domaine aussi sensible que complexe, une réforme ne saurait être préparée — et moins encore décidée — sans qu'ait été recueilli le sentiment des élus locaux principaux intéressés* ».

« AUTREMENT » NOUVELLE ORGANISATION DE JEUNES GISCARDIENS

Les jeunes giscardiens vont lancer une nouvelle organisation. Regroupés, à l'origine, au sein du mouvement de Jeunes républicains indépendants (J. R. I.), ils avaient fondé, en juin 1974, Génération sociale et libérale. En mai 1977, G. S. L. avait fusionné avec la Fédération nationale des républicains indépendants pour donner naissance au parti républicain, lors du congrès de Fréjus.

A l'occasion d'une manifestation sous un chapiteau, porte de La Villette, le 29 octobre, devrait être lancée la nouvelle organisation dont la dénomination exacte est « Autrement, le mouvement des jeunes giscardiens ». Cette entreprise s'adresse à ceux des membres de G. S. L. qui n'avaient pas trouvé leur place dans les rangs du P. R. et, essentiellement, aux jeunes de dix-huit à vingt-trois ans. Sa direction sera collégiale (neuf membres, parmi lesquels M. Hugues Dewavrin, ancien secrétaire général adjoint de G. S. L., ancien candidat aux élections municipales à Paris, dans le cinquième arrondissement).

● *M. Gérard Kuster*, délégué national à la jeunesse du R.P.R., a annoncé samedi 1er octobre à Colmar que le R.P.R. allait désigner un responsable dans chaque université autour duquel se créera une section. Le R.P.R. a l'intention de s'implanter également dans les lycées et de créer une activité coordonnée avec les enseignants et les parents d'élèves.

Au palais du Luxembourg

LES SÉNATEURS DU M.R.G. QUITTERONT-ILS LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE ?

La composition des nouveaux groupes du Sénat ne sera pas connue avant mardi ou mercredi. En attendant, on ne peut que faire état de la possibilité d'une dislocation de la gauche démocratique. Ce groupe, l'un des moins homogènes du Sénat, puisqu'il comprend des radicaux de gauche, des radicaux valoisiens, des démocrates socialistes et des centristes, est menacé, en effet, de voir partir les dix-huit radicaux du M.R.G. que le bureau national de leur parti a invité à se constituer en unité autonome. (Le règlement du Sénat exige un effectif minimum de quinze élus pour former un groupe autonome.)

Un courant se dessine, semble-t-il en faveur d'une solution intermédiaire : les radicaux de gauche ne seraient plus partie intégrante de la gauche démocratique mais ils resteraient administrativement rattachés à ce groupe. Ce type de lien, généralement pratiqué à titre individuel, n'engage pas politiquement au même degré.

Les sénateurs radicaux de gauche sont : MM. René Billères (Hautes-Pyrénées), Auguste Billemaz (Ain), Jacques Bordeneuve (Lot-et-Garonne), Louis Brives (Tarn), Georges Constant (Lot), Emile Didier (Hautes-Alpes), Jean Filippi (Corse), François Giacobbi (Corse), Marceau Hamecher (Tarn-et-Garonne), Josy Moinet (Charente-Maritime), Gaston Pams (Pyrénées-Orientales), Guy Pascaud (Charente), Hubert Peyrou (Hautes-Pyrénées), France Léchenault (Saône-et-Loire), Jean Mercier (Rhône), Pierre Tajan (Tarn-et-Garonne), Jacques Verneuil (Charente-Maritime et Jean Béranger (Yvelines).

M. Adrien Laplace (Tarn-et-Garonne), Jules Pinsard (Saône-et-Loire) et Auguste Pinton (Rhône), qui ne se représentaient pas, ont été remplacés respectivement pas MM. Hamecher, Léchenault et Mercier. Le siège gagné par les radicaux de gauche (18 au lieu de 17) est celui des Yvelines, par M. Béranger.

CIENCES-



POLITIQUE

LA DERNIÈRE SESSION DE LA LÉGISLATURE

Abstraction faite du débat budgétaire le Parlement examinera plusieurs textes concernant les libertés

C'est lundi 3 octobre, à 16 heures, que devait s'ouvrir la première session ordinaire du Parlement pour 1977-1978, dernière session de la cinquième législature.

Au Palais du Luxembourg, les sénateurs *se réuniront sous la présidence* de M. Geoffroy de Montalembert (R.P.R., Seine-Maritime), doyen d'âge intérimaire en l'absence du doyen, *indisponible*, *M. Gabriel Calmels, sénateur* de l'Hérault (gauche démocratique), âgé de quatre-vingt-dix ans (ancien suppléant de *M. Pierre Brousse*).

Après avoir ratifié la nomination de deux représentants des Français établis à l'étrager, *les deux cent quatre-vingt-quinze sénateurs* procéderont, par scrutin à la tribune, à l'élection de leur président. Elu en 1968, réélu en *1971 et en 1974, M. Alain Poher devrait être* reconduit dans ses fonctions.

De son côté, l'Assemblée nationale devait simplement fixer l'ordre du jour des premières séances d'une session, qui se *terminera* le 21 décembre.

Le gouvernement aurait souhaité *que l'Assemblée entreprit, dès le* premier jour, la discussion du projet de loi relatif à l'informatique et aux *libertés. La commission des lois* n'ayant pas achevé l'examen des articles, les députés se saisiront, *mardi seulement, d'un texte qui* entend prévenir les risques qui pourraient résulter de l'abus de l'utilisation des techniques *informatiques* pour l'enregistrement et le traitement des informations concernant les *personnes.*

Cette rentrée sera ainsi placée sous le signe des libertés, thème qui semble devoir être celui d'une session au cours de laquelle seront notamment examinés des projets de loi concernant divers aspects de la protection des personnes, qu'il s'agisse des consommateurs, des contribuables, des emprunteurs, des créanciers de l'Etat ou des acquéreurs de logement. On peut également citer le texte récemment adopté en conseil des ministres et qui *réforme le droit pénal et la* procédure pénale sur le secret de l'enquête et de l'instruction.

Cette œuvre législative pourrait être couronnée par la discussion, en fin de session, d'une proposition de loi constitutionnelle, si tant est que la commission spéciale, constituée à cet effet, parvienne à élaborer, ce qui, selon l'expression de son président, M. Edgar Faure, pourrait constituer *« une sorte de loi-cadre sur la liberté »*. Bien qu'un tel texte n'ait pratiquement aucune chance d'être adopté définitivement (modifiant la Constitution, il devrait, après avoir été voté en termes identiques par les deux Assemblées, être approuvé par référendum), la majorité pourrait y voir l'occasion d'une *confrontation opportune* avec l'opposition, à quelques mois d'une échéance électorale décisive. Tentation d'autant plus grande qu'il semble peu probable que le gouvernement accepte d'organiser les grands débats, sur le « fait nucléaire » et sur la peine de mort, souhaités respectivement par MM. Monory, *ministre de l'industrie*, et *d'Ornano*, ministre de la culture et de l'environnement.

Quelques textes n'en permettront pas moins aux députés de s'exprimer et de s'affronter. C'est ainsi que *l'examen des deux propositions de* loi de M. Guermeur (R.P.R.) sur l'enseignement privé risque de transformer l'hémicycle en préau d'école, ce qu'il sera d'ailleurs probablement, chaque mercredi après-midi, à l'occasion des questions au gouvernement.

A *ces textes viendront s'ajouter les* projets dont le président de la République a demandé qu'ils *soient déposés rapidement*, et *qui* concernent notamment l'extension de la couverture sociale à certaines catégories de Français et, surtout, l'indemnisation des rapatriés. Ce texte, qui doit être présenté au conseil des ministres du 26 octobre, a d'ores et déjà suscité, si l'on en croit M. Dominati, chargé de cette question, *« un climat politique d'affrontement et de surenchère »*, auquel, là encore, la proximité des élections n'est, bien entendu, pas étrangère.

Le secrétaire d'Etat *giscardien* dont l'action, affirment les socialistes, relève de l'*« illusionnisme politique »*, *devra également compter* avec l'intransigeance du groupe R.P.R. Ce dernier a, en effet, déposé une proposition *de loi et il entend bien en* défendre très fermement les orientations, M. Chirac ayant prévenu, qu'en la matière, *« il ne saurait être question de transiger »*.

L'attitude du R.P.R.

A la lumière de cet exemple, il apparaît que le groupe le plus important de la majorité aura encore quelque difficulté à *résister*, surtout à la veille du scrutin de mars 1978, à la tentation d'imposer ses vues et, ainsi, de se *démarquer* d'un gouvernement dont il n'a cessé, tout au long de ses récentes journées parlementaires, de critiquer la politique.

Certes, M. Chirac puis M. Labbé, président du groupe, ont affirmé que les députés R.P.R. voteraient le budget *de 1978, à la discussion duquel* la session sera, dès le 11 octobre, consacrée pour l'essentiel.

Ainsi, le groupe R.P.R., *s'il écarte* des *« opérations de surenchères incompatibles avec la situation actuelle de l'économie »*, a néanmoins l'intention d'apporter quelques retouches au projet de loi de finances, notamment au sujet du barème de l'impôt sur le revenu.

Du côté du R.P.R., l'important n'en reste pas moins l'affirmation selon laquelle ce budget n'est qu'un budget de *transition*, qui ne vaut que jusqu'aux élections. M. Labbé l'écrivait récemment : *« Une Assemblée finissante ne doit pas engager anormalement l'avenir »*, un avenir dans lequel le R.P.R. espère bien recouvrer le rôle dirigeant qui fut naguère le sien.

Aussi s'efforcera-t-il, tout au long de la session, de conserver une certaine liberté d'appréciation encore que, dans la discussion budgétaire, la marge soit des plus restreintes, entre l'approbation et la critique.

Quant à l'opposition, elle aborde cette session affaiblie par son actuelle désunion, face à une majorité qui s'emploiera à relever davantage encore ses divergences et à saper ainsi la crédibilité d'un programme commun dont les signataires ont montré qu'ils en avaient des lectures parfois fort différentes. Il appartiendra aux élus socialistes, communistes et radicaux de gauche de veiller à ne pas multiplier les fausses notes qu'amplifierait aussitôt cette caisse de résonance que demeure le Palais-Bourbon.

Ainsi, dans la majorité comme dans l'opposition, il s'agira de savoir jusqu'où on peut aller trop loin.

PATRICK FRANCÈS.

LES CONSÉQUENCES DES « SÉNATORIALES »

Si, à la *suite des élections* sénatoriales du 25 septembre, l'effectif du Sénat a été porté de 283 à 295, celui de l'Assemblée nationale est passé de 487 (quatre sièges étaient déjà vacants) à 475, les douze sièges des députés élus sénateurs restant également vacants puisque aucune élection partielle ne peut être organisée dans l'année précédant l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée.

La composition des groupes politiques est désormais la suivante : 170 R.P.R. (148+22 apparentés), 103 *socialistes* et *radicaux* de gauche (101 + 2), 74 communistes (73 + 1), 62 P.R. (52 + 10), 51 réformateurs (46 + 5), et 15 députés non inscrits.

Le groupe réformateur devait se réunir, mardi 4 octobre, pour élire son nouveau président, M. Max Lejeune étant devenu sénateur.

Parmi les candidats possibles on cite les noms de MM. Rémy Montagne (Eure), Edouard Ollivro (Côtes-du-Nord) et Roger Partrat (Loire).

Il conviendra également de remplacer M. Voilquin (P.R.) au poste de questeur, et MM. d'Aillières (P.R.), Bettencourt (P.R.), *Larue* (P.S.) et *Lejeune* (réf.) dans leurs fonctions de rapporteurs budgétaires.

● RECTIFICATIF. — M. Jean-François Merle, adjoint au maire de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), nous signale que, contrairement à ce qui était indiqué dans *le Monde* daté 18-19 septembre, cette commune des Hauts-de-Seine n'a pas été perdue par la majorité en mars 1971. Il précise : *« Depuis que, en 1925, Jean Longuet a gagné Châtenay-Malabry à la gauche, la commune a toujours eu un maire socialiste. »*
D'autre part, c'est par erreur que Meudon était mentionnée comme ayant été « regagnée » par la majorité en 1971. Le second tour avait, en effet, vu le succès de la liste composée d'indépendants, de modérés et de centristes, laquelle avait devancé la liste conduite par M. Claude Labbé, député U.D.R.



LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les investitures des candidats de la majorité seront accordées à la fin d'octobre

Les secrétaires généraux des quatre formations de la majorité (R.P.R., centristes, P.R. et C.N.I.P. se réuniront mercredi 5 octobre pour poursuivre — et peut-être terminer — l'examen des circonscriptions électorales.

Des décisions partielles qui ont déjà été prises il ressort qu'un *accord définitif est intervenu* pour un certain nombre de candidatures uniques. Celles-ci concernent 52 R.P.R., 16 P.R., 13 C.D.S., 2 C.N.I.P. et 8 autres comprenant notamment des radicaux.

Parmi les circonscriptions *actuellement détenues par un député de la majorité*, les choix déjà faits attribuent au R.P.R. 37 candidatures uniques, alors que dans 47 circonscriptions où se trouve un député sortant R.P.R. se déroulera une élection primaire. Pour le P.R. ces chiffres sont respectivement de 10 et 30, pour le C.D.S. de 10 et 11, pour le C.N.I.P. de 1 et 1 et pour les autres de 5 et 4.

Les membres du gouvernement...

Bien qu'aucune règle n'ait été posée en principe, la plupart des membres du gouvernement seront candidats uniques de la majorité dans leurs circonscriptions, et, notamment, M. Raymond Barre *s'il annonce à Lyon, le 9 octobre*, à l'occasion de la Journée nationale des personnes âgées, sa candidature dans la quatrième circonscription de cette ville, actuellement détenue par M. Louis Joxe (R.P.R.). Toutefois, quatre secrétaires d'Etat se verront opposer des candidats R.P.R. Ce sera le cas à Nancy, où M. Aubert, directeur d'une maison de jeunes, se présentera contre M. Claude Coulais (P.R.), secrétaire d'Etat auprès du *ministre* de l'industrie ; dans la cinquième circonscription de l'Oise où M. Lancelle, ancien élève de l'ENA, affrontera M. Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, pour le siège de M. François Bénard (P.R.), qui ne se représente pas ; dans le Calvados contre M. Olivier Stirn (radical), secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, et dans les Hautes-Alpes contre M. Dijoud (P.R.), secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Après les vives protestations du R.P.R., M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du *ministre du travail*, a *renoncé* à se présenter contre M. Nessler, député sortant R.P.R. de la deuxième circonscription de l'Oise, où M. François Lépine, ancien membre du cabinet de M. Pierre-Christian Taittinger, représentera *le* parti républicain.

... et les leaders des partis

Les leaders des partis politiques seront, eux aussi, candidats uniques dans leurs circonscriptions, comme, par exemple, MM. Chirac, Guéna, Tomasini, Robert Poujade, pour le R.P.R. ; Soisson, Chinaud, Poniatowski, pour le P.R. ; Barrot, Diligent, pour le C.D.S. ; Foucher pour le C.N.I.P. En revanche, M. Doufflagues, secrétaire général du P.R., affrontera M. Duvillard, ancien ministre, apparenté R.P.R., dans la première circonscription du Loiret (Orléans). Parmi les anciens premiers ministres, MM. Chaban-Delmas, en Gironde, et *Messmer*, en Moselle, seront aussi candidats uniques, alors que M. Couve de Murville pourrait, dans le huitième arrondissement de Paris, se mesurer à M. Philippe Tollu, et M. Michel Debré, à la Réunion, à M. Lagourgue, président du conseil général (P.R.).

Pour les candidatures de la majorité dans les circonscriptions de Paris, plusieurs cas ne sont pas encore réglés, et le choix entre candidatures multiples ou candidatures uniques n'a pas été complètement arrêté.

Il en va ainsi pour le 11e arrondissement, dont les deux circonscriptions (9e et 10e circonscription) sont détenues par MM. André Fanton (R.P.R.) et Jacques Chambaz (P.C.). Si M. Fanton décide de se présenter à Evreux au siège laissé vacant par le décès de Jean de Broglie (P.R.), *un partage sera recherché entre* R.P.R. et P.R. pour ces deux circonscriptions de la capitale. Une même recherche est effectuée dans les quatre circonscriptions des 19e et 20e arrondissements, actuellement détenues par des députés communistes.

Pour les autres circonscriptions, les candidatures peuvent pour le moment se répartir ainsi :

Candidatures uniques :

1re circ. (1er et 4e arrdt), M. Krieg, député sortant R.P.R. ; 2e circ. (2e et 3e arrdt), M. Dominati, secrétaire d'Etat P.R., si celui-ci maintient sa candidature dans cette circonscription dont il a été l'élu ; 5e circ. (7e arrdt), M. Frédéric-Dupont, dép. sort. apparenté P.R. ; 7e circ. (9e arrdt), M. Kaspereit, dép. sort. R.P.R. ; 8e circ. (10e arrdt), M. Claude Marcus, dép. sort. R.P.R. ; 12e circ. (12e arrdt), M. de Bénouville, dép. sort. app. R.P.R. ; 24e circ. (17e arrdt), Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat, ancien député R.P.R. ; 25e circ. (18e arrdt), M. Roger Chinaud, *député sortant* P.R. ; 26e circ. (18e arrdt), M. Joël Le Tac, dép. sort. R.P.R.

Dans toutes les autres circonscriptions de la capitale des élections primaires devraient se dérouler, mais dans d'assez nombreux *cas tous les* candidats n'ont pas encore été désignés.

Rappelons que sur les trente et une *circonscriptions parisiennes*, le R.P.R. en possède dix-huit, le P.R. quatre, le C.D.S. deux, et le parti communiste sept. — A. P.

M. BARRE « IRA AU CHARBON »

M. Raymond Barre a confirmé à son retour de Leningrad aux journalistes qui l'interrogeaient qu'il serait candidat aux élections législatives :

« Je suis arrivé à la conclusion qu'il était souhaitable que, puisque j'étais premier ministre, en dépit de mes occupations et obligations, il fallait, comme on dit, « aller au charbon ». Par conséquent, j'irai au charbon, et vous saurez bientôt où. »

M. CHINAUD INSISTE SUR LE ROLE DU PREMIER MINISTRE

Au R.P.R., qui estime que M. Barre ne peut, en tant que premier ministre, prendre d'engagement pour la période qui suivra les élections législatives, M. Roger Chinaud, président du groupe P.R. de l'Assemblée nationale, *répond dans une interview* publiée lundi 3 octobre par *le Quotidien de Paris* :

« S'il me paraît évident que le rôle des formations politiques est de présenter leurs objectifs spécifiques, il me paraît tout à fait sain que celui qui, comme la Constitution l'indique, vient pendant un certain temps — sans que la majorité de l'Assemblée nationale lui ait apporté par ses votes autre chose que sa confiance — de déterminer et de conduire la politique de la nation intervienne dans la campagne législative, afin au moins de limiter les excès possibles de l'esprit partisan (...).

» Pourquoi, lorsqu'on a combattu pour supprimer les excès de la politique des partis (que l'opposition vient de remettre en valeur de manière spectaculaire), refuser que celui qui, au côté du président de la République, exerce une responsabilité essentielle participe à l'expression du bon choix, du choix possible pour la collectivité française ? »

PARIS : MM. Estier et Jospin se présentent.

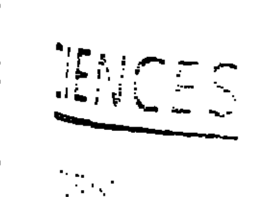
M. Claude Estier, membre du secrétariat national du parti socialiste, conseiller de Paris, a été désigné pour être candidat dans la vingt-cinquième circonscription de Paris (dix-huitième arrondissement : Grandes-Carrières), qu'il avait représentée à l'Assemblée nationale de 1967 à 1968, et dont le député sortant est M. Roger Chinaud, président du groupe P.R. à l'Assemblée nationale.

Dans la vingt-sixième circonscription (dix-huitième arrondissement : partie Clignancourt), le parti socialiste présentera un autre membre de son secrétariat national, M. Lionel Jospin, conseiller de Paris. Le député sortant est *M. Joël Le Tac* (R.P.R.).

AUDE. — M. Pierre Guidoni, membre du bureau exécutif du parti socialiste, conseiller de Paris, a été désigné pour être *candidat* aux prochaines élections législatives dans la deuxième circonscription (Narbonne).

NORD. — Les sections socialistes de la onzième circonscription se sont prononcées en faveur de la candidature de M. Albert Denvers, P.S., député sortant, président de la communauté urbaine de Dunkerque. La désignation du suppléant a donné lieu à un vote serré. M. Gaston Tirmarche, maire de Saint-Pol-sur-Mer, ancien membre du P.C. dont il avait été exclu, a recueilli 267 voix contre 247 à M. Delattre, maire de Coudekerque-Branche, et 212 à M. Genu.

VAR. — Le comité directeur du parti républicain du Var, réuni samedi 1er octobre, a désigné ses candidats dans trois des quatre circonscriptions de ce département. Outre M. Maurice Arreckx, conseiller général, maire de Toulon, dans la troisième circonscription (*le Monde* du 1er octobre), se présenteront MM. François Léotard, maire de Fréjus, dans la deuxième circonscription (Hyères) et Arthur Paecht, *conseiller* général du canton de Saint-Mandrier, dans la quatrième circonscription (Toulon I, La Seyne).



Le P.F.N. et le Front national plaident pour l'unité de l'extrême droite

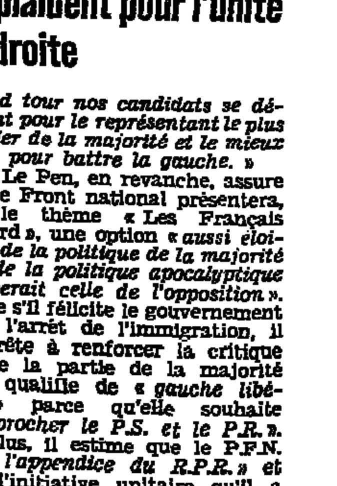
Les deux principales formations qui composent l'extrême droite, le Front national, que préside M. Jean-Marie Le Pen, et le Parti des forces nouvelles ont, à quelques jours d'intervalle, défini un comportement électoral analogue : ils ont chacun présenté une liste de candidats aux élections législatives (une centaine pour le P.F.N., deux cents pour le Front national) en appelant de leurs vœux l'unité de l'extrême droite pour le premier tour du scrutin de mars 1978. M. Roland Gaucher, membre du bureau politique du P.F.N., a lancé, jeudi 29 septembre, au cours d'une conférence de presse, un appel à *« toutes les formations se trouvant à la droite de la majorité »*, afin que l'extrême droite soit en mesure de présenter un candidat *unique* dans chaque circonscription. De même samedi 1er octobre, M. Jean-Marie Le Pen a affirmé qu'il entend promouvoir *« un grand rassemblement de tous ceux qui se reconnaissent dans l'opposition nationale de droite »*.

Il ne semble cependant pas que le Front national et le P.F.N. puissent se rejoindre, fût-ce pour la conclusion d'un pacte électoral. En effet, ils ont une attitude différente à l'égard de la majorité. Le P.F.N. se veut *« la quatrième composante de la majorité »*, selon l'expression de M. Pascal Gauchon, secrétaire général du P.F.N., même si celle-ci *« continue d'offrir le spectacle affligeant de batailles sordides pour les investitures »*. Le P.F.N. considère que son comportement doit *« aider à la victoire de la majorité »*. M. Gaucher a d'ailleurs précisé : *« Il est clair qu'au second tour nos candidats se désistent pour le représentant le plus droitier de la majorité et le mieux placé pour battre la gauche. »*

M. Le Pen, en revanche, assure que le Front national présentera, sur le thème « Les Français d'abord », une option *« aussi éloignée de la politique de la majorité que de la politique apocalyptique qui serait celle de l'opposition »*. Même s'il félicite le gouvernement pour l'arrêt de l'immigration, il s'apprête à renforcer la critique contre la partie de la majorité qu'il qualifie de *« gauche libérale »* parce qu'elle souhaite *« rapprocher le P.S. et le P.R. »*. De plus, il estime que le P.F.N. *« est l'appendice du R.P.R. »* et que l'initiative unitaire qu'il a prise *« n'est sans doute que l'application d'une nouvelle stratégie de M. Chirac »*. Mais il ajoute : *« Si le P.F.N. fonde son action sur une opposition à la majorité et se rallie à nos thèses, il n'est pas impossible de parvenir à un accord. »*

Enfin, le Front national et le P.F.N. considèrent d'un œil également favorable la tentative de M. Gérard Furnon de regrouper les *« Français de bon sens »*.

● *M. Michel Jobert* a présenté samedi 1er octobre les soixante-douze premiers candidats du Mouvement des démocrates, parmi lesquels figurent deux députés (non-inscrits), MM. Bernard Lafont, dans la 3e circonscription du Var, et René Ribière, dans la 4e du Val-d'Oise. L'ancien ministre a l'intention de présenter au total deux cents candidats afin, a-t-il dit, de pouvoir participer à la campagne nationale, notamment à la radio et à la télévision.



هكذا من الأصل

…PARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

…stitures des candidats de la majorité …ont accordées à la fin d'octobre

MÉDECINE

Lors de leur dix-septième congrès

Les médecins de centres de santé jugent nécessaire le développement de la prévention

Les récentes déclarations de M. Jacques-Antoine Gau, délégué national du parti socialiste pour les problèmes de santé, sur la nécessité de faire des centres de santé le pivot du système de soins, et les initiatives prises par diverses municipalités, notamment à Reims et à Montpellier, en vue de créer de telles structures, donnaient un intérêt tout particulier au dix-septième congrès national des médecins de centres de santé (1) *qui était réuni à Paris du 29 septembre au 1er octobre.*

Face à ces différents projets qu'un congressiste a qualifiés de « *centres de santé de papier* », les participants de ce congrès ont tenu à rappeler qu'il existait d'ores et déjà en France un millier de centres de santé (1). En retenant comme thème de ce congrès « l'éducation sanitaire et la prévention », en affinant leur réflexion sur ce que pourrait être le fonctionnement de « *centres de santé intégrés* », polyvalents et proches de la population, ils ont marqué leur volonté de pratiquer une médecine autre, moins exclusivement axée sur les soins.

Dans ce sens, ces médecins ont souligné l'intérêt d'établir des liens étroits entre tous ceux — médecins scolaires, médecins du travail, généralistes — qui se consacrent à la prévention mais ne sont pas favorables à la réunion en un lieu unique de toutes ces activités.

Les participants ont montré qu'ils étaient conscients du décalage entre ce projet de centres de santé intégrés et la pratique actuelle de leurs centres. « *Comment faire de l'éducation sanitaire*, a demandé leur président, le docteur Jean Reigner, *alors que la Sécurité sociale fait du paiement à l'acte le fondement de tout remboursement, et comment établir un bilan de pré-hospitalisation, source d'économies pour l'assurance maladie, sans système de prise en charge adapté ?* »

Ces questions s'ajoutent aux difficultés financières traditionnelles de ces centres qui supportent les frais de trésorerie entraînés par le tiers payant, ainsi que les abattements forfaitaires de 7 à 20 % pratiqués sur leurs actes. Actuellement, la plupart d'entre eux ne subsistent que grâce aux subventions des collectivités gestionnaires (municipalités, mutuelles, comités d'entreprise ou associations).

Au terme de leurs travaux, les congressistes ont souhaité la suppression des commissions départementales d'éducation spéciale créées par la loi de 1975 sur les handicapés, la revalorisation des traitements des médecins de protection maternelle et infantile, et surtout la définition d'une véritable politique préventive qui, d'après le docteur Reigner, « *relève moins de mesures techniques que d'un choix de société.* » — N.B.

(1) Union nationale des médecins des centres de santé, 3, rue de Stockholm, 75008 Paris (522-21-40).

(2) On compte actuellement en France près de six cents centres de santé médicaux (dont 60 % dans la région parisienne) et environ quatre cents centres de santé dentaires (dont plus de la moitié dans la région parisienne).

● *L'épidémie de choléra qui s'est déclarée cet été au Proche-Orient* semble s'aggraver : la maladie s'est étendue à l'Irak, jusqu'à présent épargné, et de nouveaux cas ont été enregistrés en Jordanie et en Syrie, portant respectivement à quatre cents et à deux mille cinq cents le nombre de personnes atteintes dans chacun de ces deux pays. L'Organisation mondiale de la santé estime que cette épidémie est la pire qu'ait connue la région depuis des années.

D'autres pays sont gagnés par le choléra : cette maladie, d'après le maire d'Ankara, M. Vedat Dalokay, aurait causé cent morts par mois dans la capitale turque durant les cinq derniers mois. D'autre part, au Bangladesh, où le choléra sévit aussi, on apprend de source officielle que l'épidémie aurait provoqué la mort de près de cinq cents personnes.

SCIENCES

UN ACCORD FRANCO-AMÉRICAIN POUR L'EXPLORATION SUBOCÉANIQUE

Le Centre national pour l'exploitation des océans (C.N.E.X.O.) et la National Oceanographic and Atmospheric Administration (N.O.A.A.) ont signé, le 30 septembre, à Bandol (Var), un accord de coopération scientifique pour explorer en commun une portion de la dorsale subocéanique du Pacifique oriental. Il s'agit comme pour l'expédition FAMOUS (French American Mid-Ocean Undersea Study, qui a étudié un segment de la dorsale médio-atlantique) d'envoyer des petits sous-marins voir comment la croûte océanique se forme. Dans l'Atlantique, le rythme moyen annuel de mise en place de la croûte océanique est de l'ordre de deux centimètres alors que dans le Pacifique oriental l'extension moyenne annuelle est d'environ six centimètres.

La zone choisie est située au sud-ouest de la pointe de la Basse-Californie, à 330 kilomètres à l'ouest du port mexicain de Mazatlan. Elle comprend une fraction de la dorsale située sous 2 700-3 000 mètres d'eau et la faille transformante de Tamayo qui coupe au nord la dorsale choisie et se creuse à 3 300-3 400 mètres de profondeur. Deux sous-marins vétérans l'un et l'autre de FAMOUS doivent participer à cette nouvelle expédition : la *Cyana* française en 1978 et *l'Alvin* américain en 1979. L'année 1980 sera probablement réservée à l'interprétation des données recueillies.

LES MATHÉMATIQUES ET LA FORMATION PERMANENTE

(De notre correspondant.)

Limoges. — Six cents enseignants ont récemment participé durant trois jours à Limoges aux Journées nationales de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public, qui étaient consacrées à la formation des adultes. Celle-ci pose des problèmes pédagogiques qui nécessitent des méthodes très différentes de celles qui sont utilisées en formation initiale, la première devant mettre l'accent sur l'importance de l'environnement social et institutionnel.

Le congrès a d'autre part rappelé que les professeurs de mathématiques ne souhaitent pas jouer le rôle de « sélection » que l'on attribue actuellement aux mathématiques. Ils désireraient que leur discipline devienne, au contraire, un instrument d'union. Le congrès a affirmé que la formation des adultes impliquait une imbrication des diverses disciplines, aucune ne pouvant se prétendre plus noble que les autres.

M. S.

CORRESPONDANCE

La rentrée à l'école maternelle du boulevard Berthier, à Paris

Mme J. Chavardes, inspectrice départementale des écoles maternelles pour la cinquième circonscription de Paris, nous adresse la mise au point suivante :

J'ai été très surprise de lire, le 17 septembre, dans les colonnes de votre journal, sous le titre « Dans une maternelle à Paris », une « citation » des propos que j'aurais tenus à l'un de vos journalistes. Si la première phrase : « *Je leur ai dit d'attendre lundi prochain, jour où sera fait le pointage décisif* », peut m'être attribuée dans l'esprit, si ce n'est dans la forme, je récuse absolument la seconde : « *Mais je constate que c'est la seule manière d'obtenir quelque chose* », pour son ambiguïté, et vous demande de bien vouloir publier un démenti à ce sujet.

J'ai bien sûr déploré que le jour de la rentrée des enfants se présentant à l'école maternelle ne puissent être accueillis, mais j'ai expliqué à votre journaliste que, dans le cas de l'école Berthier, la demande de création de la sixième classe avait été déposée en juin, en mesure complémentaire de rentrée, et que cette demande devait être examinée dans le courant de la semaine du 19 au 24 septembre, sur justification des effectifs de rentrée, la création ne pouvant être décidée qu'en comité technique paritaire.

Le livre introuvable

M. Raoul Czarniak, de Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie), nous écrit :

Lucien Leuwen est un des livres que les élèves entrant cet automne en classe préparatoire de maths spé devaient avoir lus pendant les vacances. Seul ennui, *Lucien Leuwen* n'ayant pas été réédité depuis quelque temps est introuvable en librairie ! Pour notre part, nous l'avons demandé, en vain, début juillet, à Annecy, fin juillet à Strasbourg, à Sélestat et à Besançon, puis, fin août, successivement à Toulouse, à Tarbes et à Pau.

Nous avons eu la chance de trouver un volume (le deuxième), par hasard, à Genève. Les personnes qui font les programmes ne pourraient-elles pas, avant d'imposer telle ou telle œuvre, s'informer auprès des éditeurs des disponibilités des œuvres retenues ?

[L'édition la plus courante de « Lucien Leuwen » est publiée Elle vient de l'être de nouveau au collection de poche « Folio », en deux volumes (nos 515 et 516). Mise sur le marché en 1975, elle n'avait pas été réimprimée depuis deux ans. Elle vient de l'être à nouveau au cours de l'été 1977. Cependant, ce tirage — actuellement en place chez les libraires — ne dépasse pas vingt mille exemplaires.]

Une lettre de M. Jacques Chambaz

M. Jacques Chambaz, député de Paris, membre du bureau politique du parti communiste français, nous a adressé une lettre après la publication dans le Monde *du compte rendu d'une rencontre avec la presse qu'il a eue le 28 septembre. M. Chambaz nous reproche d'avoir* « escamoté les idées principales » *exposées lors de cette rencontre. Il écrit notamment :*

Ces idées étaient cependant sans équivoque, comme en témoigne le texte que nous avons remis à la presse.

1) Contrairement aux affirmations gouvernementales, la rentrée scolaire n'est pas bonne.

2) Le changement, pour l'école, ce n'est pas bavarder sur « l'égalité des chances » mais commencer à faire reculer réellement les inégalités, d'où les propositions précises que nous soumettons à la discussion à partir de nos projets d'ensemble concernant l'enseignement.

3) Il ne saurait y avoir de politique scolaire sans les moyens d'un véritable changement, c'est-à-dire sans une actualisation convenable du programme commun de 1972.

DÉFENSE

Deux avisos en construction à Lorient sont destinés à l'Afrique du Sud

Les élus de la gauche protestent

De notre correspondant

Lorient. — L'arsenal de Lorient achève, dans la plus grande discrétion, la construction de deux avisos de 1 200 tonnes chacun, destinés à la République Sud-Africaine, qui vient de décider de porter à 200 milles nautiques sa zone de pêche exclusive. Le premier de ces bâtiments, conçus pour des missions de surveillance côtière, doit être livré à Pretoria en mai 1978, et le second en novembre de la même année. En juin 1976, le chef de l'Etat a annoncé que la France n'accepterait plus aucun contrat d'armes avec l'Afrique du Sud et que seules auraient lieu les livraisons au titre de contrats en cours à l'exception des matériels terrestres et aérien qui sont sous embargo complet.

Dans une lettre qu'ils viennent d'adresser au premier ministre, MM. Armand Guillemot, deuxième adjoint communiste au maire de Lorient, membre du comité central du P.C.F., et Jean Maurice, maire communiste de Lanester (Morbihan), affirment, « *On ne saurait admettre que la France continue d'armer une dictature raciste qui exploite férocement et maintient en esclavage une population tout entière parquée dans des réserves.* »

Le maire socialiste de Lorient, M. Jean Lagarde, et M. Yves Allainmat, député socialiste du Morbihan, avaient demandé à être reçus, le 15 septembre dernier, par M. Jean-Jacques Beucler, secrétaire d'Etat à la défense, lors de son passage dans la ville, mais ce dernier n'avait pas donné suite à cette demande. L'hebdomadaire de la fédération socialiste du département, *le Rappel du Morbihan*, précise la position du P.S. : « *Aujourd'hui, la France est l'un des principaux fournisseurs d'armements de l'Afrique du Sud. Sous-marins (1), chars, hélicoptères, avions Mirage F-1, missiles Exocet et Crotale. Dans toute cette liste se trouvent deux avisos en construction à Lorient. Il est clair que, comme les autres armes, ils ne seront pas livrés à l'Afrique du Sud si la gauche vient au pouvoir en mars prochain.* »

Les élus socialistes demandent, de ce fait, le départ de la mission technique sud-africaine logée à Lorient. Les enfants de ces techniciens sont de;us depuis Pâques dans trois classes inoccupées jusqu'à présent et mises à leur disposition à la demande de l'académie.

Le P.S.U. a reproché à la municipalité d'union de la gauche d'avoir accepté la scolarisation des jeunes Sud-Africains. Les représentants des trois groupes — P.S., P.C.F. et Union démocratique bretonne — à la municipalité avaient été unanimes à l'époque. « *Cela ne préjuge en rien d'une quelconque caution au régime d'apartheid*, précise le maire, *et des enfants restent des enfants, même s'ils sont sud-africains. Ils n'ont pas à subir à Lorient les répercussions de la politique aberrante de leur pays.* »

Outre l'achèvement de ces avisos sud-africains, l'arsenal de Lorient devrait entreprendre prochainement la construction de patrouilleurs destinés à l'exportation, ainsi que celle de chasseurs de mines. Les patrouilleurs de 450 tonnes seraient destinés, selon certaines informations, à la Tunisie (deux unités), et au Pérou (trois unités). — J. Y.-M.

(1) Déjà en possession de trois sous-marins de 1 000 tonnes conçus en France, la République sud-africaine doit encore recevoir deux sous-marins des 1 400 tonnes construits à Nantes et livrés en novembre 1978 eu août 1979.

● *L'aspirant-médecin Patrick Silberstein* est actuellement aux arrêts de rigueur à Tours, selon Information pour les droits du soldat (I.D.S.) qui précise qu'il est soupçonné d'être lié aux activités du comité de soldats de sa base qui, conjointement à celui de la base aérienne 705 de Tours, avait organisé récemment une conférence de presse (*le Monde* daté 11-12 septembre). I.D.S. exige la libération de M. Patrick Silberstein et des autres soldats actuellement emprisonnés, qui réclament la reconnaissance des droits démocratiques constitutionnels dont bénéficient tous les citoyens (la liberté d'expression, d'information et d'organisation), l'amélioration des conditions de transport, de sécurité et de vie à l'armée, la dissolution de la Sécurité militaire et des juridictions d'exception militaires.

★ I.D.S., boîte postale 112-75-725, Paris Cedex 17.

ÉDUCATION

POINT DE VUE

L'enseignement peut-il être neutre ?

par STÉPHANE GOMPRETZ (*)

AU-DELA des propos polémiques et des arrière-pensées particulières, il convient de poser le problème franchement : l'enseignement doit-il tenir compte du fait politique ? Peut-il être totalement neutre ou objectif ? La réponse est sans doute malaisée. Il n'existe pas de déontologie moderne de l'enseignement. Ce serait en partie le rôle des syndicats d'enseignants, quelle que soit leur tendance, de mener à bien une réflexion sur le statut de la politique à l'école ou à l'université. A titre d'exemple, je voudrais formuler quelques constatations simples — de bon sens même — et aussi suggérer quelques règles.

L'enseignement de certaines matières : histoire, géographie, sociologie, philosophie, littérature même, débouche nécessairement, un jour ou l'autre, sur une interrogation politique. Il est absurde de vouloir faire un cours sur Napoléon Ier sans aborder le problème de la centralisation d'expliquer Hegel sans s'intéresser à la théorie de l'Etat, d'évoquer le procès des *Fleurs du mal* sans mettre en cause les rapports du gouvernement et de la culture. Sinon on se condamne, au pire à la sclérose, au mieux à l'esthétisme gratuit.

Deuxième constatation : l'enseignant est un citoyen comme un autre : il est libre de mener une activité politique ou syndicale dans son établissement, comme il le ferait dans une entreprise.

Troisième constatation : plus que la « politisation » des enfants et des adolescents, c'est leur manque d'information qui est à déplorer. Il y a quatre ans, me trouvant à l'armée, je fis un petit sondage dans ma section : 50 % des soldats ignoraient le nom du premier ministre.

Doit-on pour autant politiser l'enseignement à outrance, endoctriner les élèves et les étudiants ? Assurément non. Là aussi, l'enseignant doit informer, voire former. Facile à dire. Au moins peut-il garder à l'esprit quelques règles.

Ne pas éluder les questions

Le militantisme politique ou syndical du professeur ne regarde que lui ou ses collègues. Par principe, il ne doit pas mêler les élèves ou les étudiants à ses activités. Il n'est même pas nécessaire, à mon avis, qu'il leur déclare de lui-même ses opinions. En revanche, s'il est questionné à ce sujet, il n'a aucune raison de faire mystère de ses goûts ou de ses engagements.

Lorsqu'un cours ou une discussion débouche sur une question politique, celle-ci ne doit pas être éludée. L'enseignement a une valeur critique, il ne doit pas chercher à inculquer le respect des « valeurs établies » simplement parce que ce sont des valeurs : il doit donner à l'élève les moyens de choisir. Son but n'est pas davantage la contestation radicale : la destruction systématique des valeurs n'est-elle pas aussi nuisible que leur culte béat ?

Sur le plan politique, le cours doit être ouvert aux débats, à la confrontation : on ne doit pas avoir peur de commenter en classe un texte de M. Giscard d'Estaing, pas plus qu'un texte de M. Marchais : et de préférence les deux textes ensemble ou l'un après l'autre. Si une opinion semble prévaloir, le professeur peut à la fois faire état de sa propre attitude et jouer l'avocat du diable : « *Tel est mon avis, mais on ne peut pas éliminer l'avis opposé d'entrée de jeu.* » Cela est même de bonne formation politique : un militant doit bien connaître la position de ses adversaires...

Susciter la réflexion

Si la discussion porte sur un problème concret, immédiat, le maître aurait tort de ne pas prendre position si ses élèves le lui demandent. Evidemment, tout dépendra des circonstances. Le rôle du professeur est alors de susciter la réflexion, d'aider les élèves à prendre du champ par rapport au grossissement des moyens d'information ou de la *vox populi*. Il pourra prendre position sur un événement local, ou sur un fait d'actualité, à condition de subjectiviser son attitude : il est alors nécessaire que les élèves opèrent une distinction entre la personne du professeur et la fonction de l'enseignant. La formation — générale — à la discussion, politique ou autre, est du ressort de l'enseignant. La prise de position particulière ne saurait engager que la personne.

Vœux pieux ? Bons sentiments ? Peut-être. Sans doute la plupart des enseignants appliquent-ils ces principes élémentaires. Ce qui importe, c'est d'exorciser la hantise du politique : peur panique chez les uns, préoccupation excessive chez les autres. Vouloir exclure complètement la politique de l'enseignement, vouloir l'y faire régner sans garde-fous, relève de l'aveuglement ou de la mauvaise foi.

★ Assistant de littérature française à l'université de Poitiers, membre du parti socialiste.

A L'ASSEMBLÉE

La commission des finances demande un effort pour les crédits d'équipements scolaires et universitaires

La commission des finances de l'Assemblée nationale a décidé de réserver ses votes sur les crédits d'équipements scolaires et universitaires tels qu'ils sont prévus au projet de budget pour 1978.

Le rapporteur spécial, M. Lucien Neuwirth, député (R.P.R.) de la Loire, a souligné la forte diminution de ces crédits. Pour l'éducation, les autorisations de programmes sont réduites de 14,2 % (de 3 milliards en 1977 à 2 milliards 540 millions en 1978), alors que le coût de la construction augmente. Les crédits du premier degré, c'est-à-dire ceux qui concernent les écoles maternelles et primaires, sont particulièrement touchés puisqu'ils baissent de 32,7 %. Décision incompréhensible, estime le rapporteur, tant que les disparités locales constatées dans l'enseignement préscolaire ne seront pas réduites. Le second degré voit ses dotations diminuées de 5,7 %, quand il faut construire des ateliers de technologie (*le Monde* du 14 juillet) et remplacer « *un nombre important de classes vétustes* ».

Les universités ne sont pas mieux loties, puisque les crédits de paiement prévus pour le budget du secrétariat d'Etat sont inférieurs de 6,5 % à ceux de 1977.

La commission des finances de l'Assemblée nationale demande un « *relèvement sensible* » des dotations pour les constructions scolaires du premier degré. Elle exprime le souhait que celles du second degré ne soient pas ralenties et que cessent les diminutions constatées depuis deux ans pour les constructions universitaires. Elle insiste « *pour qu'un effort décisif soit fait en faveur de l'équipement en matériel de recherche, en vue d'éviter une dégradation du potentiel, préjudiciable à l'ensemble des activités du pays* »





SOCIÉTÉ

UNE ÉTUDE DE LA DÉLÉGATION A LA CONDITION FÉMININE

La crise de l'emploi n'est pas la seule cause du chômage des femmes

Plus d'un chômeur sur deux est une femme (53,1 %) et parmi les personnes de moins de vingt-cinq ans inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi, le 31 décembre 1976, les deux tiers étaient des jeunes filles ou des jeunes femmes. La place des femmes sur le marché du travail se heurte encore à la rigidité des mentalités et des réalités économiques et n'a pas que des causes conjoncturelles. C'est ce qui ressort d'une étude menée, depuis janvier 1977, sur l'initiative de Mme Nicole Pasquier, déléguée à la condition féminine, par un groupe de travail placé auprès de M. Christian Beullac, ministre du travail et dont le rapport vient d'être publié.

Mme Pasquier et les vingt-cinq déléguées régionales à la condition féminine devaient entretenir le président de la République de ces problèmes, ce lundi 3 octobre, au cours d'un déjeuner à l'Elysée.

Depuis 1968, les femmes ont investi *massivement le marché du travail : en* huit ans, la France a compté près d'un million d'actives en plus. Les trois quarts de l'accroissement de la population active totale, pendant cette période, sont dus à la demande féminine. Ainsi la part des femmes dans *le monde du travail est-elle passée* de 34,9 % à 37,3 %. Ces résultats globaux traduisent, à eux seuls, un phénomène de société irrépressible : « *Mariées ou non, avec ou sans enfants,* lit-on dans le rapport du groupe de travail, *toutes les femmes désirent travailler.* » L'analyse du phénomène, classe d'âge par classe d'âge, montre que l'accroissement du taux d'activité a été le plus important chez les jeunes : en 1968, la moitié des femmes de vingt-cinq à vingt-neuf ans étaient « actives », en 1976 elles étaient 62,4 %. La maternité incite de moins en moins de femmes *à renoncer à une activité professionnelle* : 42,4 % des femmes de trente à trente-quatre ans étaient « actives » en 1968, l'an dernier elles étaient 54,6 %.

La petite porte

Ainsi, malgré les espoirs de ceux *qui pensaient — sans oser le dire...* — que la crise de l'emploi dissuaderait les femmes de quitter leur foyer, celles-ci accroissent leur pression sur un marché moins accueillant pour elles que pour les hommes. « Promotion » quantitative ne signifie nulle*ment p r o m o t i o n qualitative,* au contraire. L'arrivée m a s s i v e des femmes dans les entreprises et les *commerces s'est faite par la petite* porte. C'est dans les emplois les moins qualifiés qu'on les retrouve. Elles se heurtent deux fois à la concurrence des hommes : avant de trouver un emploi et une fois qu'elles l'ont trouvé, car leurs chances de *promotion sont moindres. C'est ainsi* qu'on assiste, depuis 1975, à l'augmentation de la part des femmes dans les emplois moins qualifiés (5,9 % des contremaîtres contre 7,2 % en 1968 ; 13,5 % des ouvriers qualifiés contre 16,3 % ; mais 26,8 % des O.S. contre 23 % et 38,1 % des *manœuvres* contre 30,1 %).

Les femmes sont plus souvent menacées de chômage que les *hommes pour plusieurs raisons* : les derniers embauchés sont généralement les premiers licenciés ; la palette des métiers accessibles — en fait sinon en droit — aux femmes est très restreinte ; leur niveau de formation est très insuffisant. Autre phénomène, moins connu : les femmes sont plus souvent embauchées avec des contrats à *durée déterminée. Plus de* la moitié des personnes inscrites à l'A.N.P.E., en 1976, à la suite de la cessation d'un contrat à durée déterminée étaient des femmes.

L'une des injustices les plus graves se situe à l'embauche. Bien que la loi interdise une discrimination, celle-ci est pratiquée même *dans les services officiels : une enquête dans cinq agences* locales pour l'emploi a montré que, selon les *cas, de 70 à 93 % des offres d'emploi* excluaient les femmes. M a s s i v e dans le secteur industriel (où 85 % des offres s'adressent aux *hommes*), cette discrimination est *très* nette *aussi dans les activités tertiaires,* puisque 50 % des annonces excluent les femmes. Conséquence mécanique de cette situation : les chômeuses mettent, *en moyenne,* un mois de plus que les chômeurs à trouver ou à retrouver un emploi.

Dernier élément de ce sombre tableau : ce sont encore les hommes qui se taillent la part du lion dans les indemnisations. En 1975, on a évalué à 2,9 milliards de francs le coût du chômage féminin, ce qui ne représentait qu'un peu plus du tiers *du coût global. Pire : dans* toutes les qualifications, les indemnités *versées aux femmes sont inférieures* à celles qui le sont aux hommes.

Appliquer la loi

Le rapport du groupe de travail a le mérite d'insister sur le fait que *le chômage des femmes n'a pas que* des causes conjoncturelles : la crise économique n'explique pas tout. Même si celle-ci devait cesser, les femmes resteraient moins armées que les hommes contre l'absence de qualification et la perméabilité de certains métiers. Les propositions du *groupe sont modestes, mais précises* : l'une d'elles s'inspire de l'exemple suédois, où les aides publiques à la création d'emplois sont majorées pour les entreprises qui acceptent de ne pas *embaucher plus* de 60 % de personnes du même sexe.

Le rapport suggère aussi que les services publics *évitent* les discriminations : autrement dit qu'ils appliquent la loi... Mme Pasquier, pour sa part, pense que les femmes elles-mêmes doivent faire pression *sur les employeurs en n'hésitant pas* à répondre aux offres d'emploi réservées aux hommes. On nous a cité, à Lyon, l'exemple d'une jeune femme prénommée Dominique et qui, jouant sur le caractère « bisexué » de son prénom, s'était présentée pour *obtenir un poste de représentant en* machines-outils. Elle a finalement obtenu le poste prévu pour un homme.

Ces *préoccupations sont prioritaires* dans les activités de la délégation à la condition féminine. Les vingt-cinq d é l é g u é e s régionales devaient, ce 3 octobre, à l'Elysée, se faire l'écho de l'inquiétude des femmes et de leur amertume devant *la lenteur des changements deux ans* après les proclamations de l' « année de la femme ».

BRUNO FRAPPAT.

POINT DE VUE

UN PARTAGE DES TACHES ?

par NICOLE PASQUIER (*)

RAISONNABLEMENT, qui pourrait nier que les femmes sont les premières à bénéficier de l'amélioration des techniques et de l'évolution de l'activité économique ? Elles ne sont plus prisonnières de *leur foyer : le logement moderne,* petit et confortable, est plus facile à entretenir ; les robots ménagers les aident dans l'accomplissement des tâches rebutantes. Les nouveaux modes de distribution commerciale permettent de gagner du temps. *Grâce à la confection et au développement* de la consommation vestimentaire, elles ne sont plus astreintes à de longues heures de couture. Tous ces moyens diminuent considérablement le travail *qui incombait* aux femmes et surtout ont amené *l'homme à le partager.*

A ces conditions matérielles qui donnent aux femmes plus de liberté et d'autonomie s'ajoutent les effets d'une législation dont nous ne *saurions trop souligner que,* depuis quelques années, elle constitue un véritable bond accompli en direction d'une société plus égalitaire impliquant un partage effectif des rôles et des tâches entre l'homme et la femme. Celle-ci est devenue *un être majeur moins* incité à la dépendance.

La loi de décembre 1974 autorisant le remboursement des médicaments contraceptifs ainsi que celle de janvier 1975 sur *l'interruption* volontaire de grossesse ont déjà marqué une étape importante dans la maîtrise de sa vie sexuelle. La femme peut choisir d'être mère ou non. Les mesures prises pour améliorer les conditions de travail et les *rapports que les femmes entretiennent* avec lui vont aussi dans le sens d'un accroissement des *possibilités* : rappelons que, depuis 1965, les femmes mariées peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari. L'employeur, depuis juillet 1975, n'a plus le droit de licencier la femme enceinte. C'est un progrès notoire. *Trop souvent la maternité était un* bon argument pour l'exclure. La femme se retrouvait au *foyer, sans* pouvoir se défendre.

Maternité et absentéisme

Des efforts sont faits à présent en vue d'une égalisation des salaires entre l'homme et la femme. En effet, sans cette égalité des rémunérations, comment la femme peut-elle être motivée par le travail ? Les constats actuels faits sur l'absentéisme fémi*nin démontrent que c'est moins* la maternité qui est cause des congés répétés que le manque de motivation ; déclenché par la reconnaissance de tâches subalternes et ennuyeuses, et de l'infériorité du salaire. L'analyse de l'aliénation faite sur le travail masculin au dix-neuvième siècle est encore à faire pour le travail féminin au vingtième siècle.

Pourtant, les progrès sont plus rapides, car nous sommes plus *conscients de nos insuffisances.* L'ouverture, depuis le 5 juillet 1977, des contrats emploi-formation aux femmes chefs de famille est, pour nous, *extrêmement intéressante.* Elle permet un second départ, après une interruption parfois longue. Déjà, en 1971, des *stages de formation professionnelle* rémunérés sont ouverts aux mères de famille, et, depuis 1975, une priorité d'accès est accordée aux femmes chefs de famille.

C'est aussi la politique familiale du gouvernement, bien souvent criti*quée, que nous jugeons importante.* Nous estimons que certaines mesures prises permettent de renforcer les conditions favorables à l'autonomie de la femme et d'amener les hom*mes à des tâches et des rôles* auxquels ils se refusaient traditionnellement. C'est pourquoi nous pensons qu'il ne faut pas uniquement voir *la politique familiale comme* une *politique d'argent,* mais aussi comme un tremplin au changement des mentalités.

Le congé parental

Bien *souvent,* jugé à tort insuffisant, le *complément familial nous permet* d'aborder une nouvelle attitude à l'égard de la famille. Rappelons que, *institué par la loi du 2 juillet 1977,* il est plus souple dans son attribu*tion, car il se substitue aux allocations* familiales de mère au foyer ou de salaire unique, aux *allocations de frais de garde.* Un premier aspect positif est qu'il est attribué à toutes les familles, quel que soit le statut *professionnel* de la mère. Cette me*sure financière* n'apparaît plus comme mesure protectionniste de la femme *au foyer. La société ne sera plus* amenée à regarder la femme comme une assistée. Un deuxième aspect réside dans le fait que ce complément familial montre l'intention d'alléger le poids que représente la présence au foyer de jeunes ou de *nombreux enfants. La politique* d'aide financière aux familles est à développer et à *poursuivre ; elle favorisera* la transformation de la valeur du travail qui ne sera plus considéré comme l'unique moyen de subvenir aux besoins familiaux ; l'image de *la famille* en sera améliorée.

Autre point important de cette poli*tique : le congé* parental. Il faut l'envisager dans la fonction publique comme au niveau du *privé.* Les parents, grâce à lui, peuvent décider de s'arrêter l'un ou l'autre pendant deux ans, pour élever leur enfant. Ce congé laisse donc la responsabilité du choix et ne contraint pas la femme au rôle de mère au foyer. Il donne droit également à la femme ou à l'homme de reprendre le travail, les deux ans passés. Une formation *professionnelle continue peut* être assurée pendant la durée du congé. Il ne brise pas la carrière. Et, surtout, il souligne le rôle du père dans la famille, trop longtemps *négligé et surtout fondamental,* pour lui, pour la femme, pour l'enfant.

Dans cette optique, il serait bon de trouver une solution pour un congé de parents d'enfants malades. Il ne faut plus que les parents soient amenés à déguiser le congé sous le *prétexte* d'une maladie personnelle, et que cette manœuvre revienne toujours à la *femme, accusée pour cela* d'un très g r a n d absentéisme. L'homme doit pouvoir séjourner auprès de son enfant dans son foyer, sans ses angoisses professionnelles traditionnelles.

Certes, des infrastructures de *gardes d'enfants* (crèches collectives, familiales) et des expériences encouragées par la délégation à la condition féminine se développent et améliorent les *conditions* de vie des parents, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire dans ce *domaine.*

Il ne faut pas oublier les aménagements des *horaires de travail.* Des groupes se sont formés sur l'initiative de la délégation pour étudier un assouplissement du temps de t r a v a i l, comme des *horaires.* N'allons pas faire hâtivement l'équation : aménagement de temps de travail = *femmes.* Non, l'assouplissement du temps de travail est à envisager pour *tous,* hommes et femmes. Il pourrait être étudié en fonction soit du *nombre* des enfants, soit de *leur âge,* soit de la charge d'une personne âgée, *d'un* enfant handicapé.

Considérons la politique familiale et les *efforts* qui l'accompagnent comme le point de départ de la femme vers *un mode de vie où* ses choix seront plus nombreux et plus libres, où elle ne sera *plus* rivée à son rôle de mère au foyer, si elle le désire. Les mœurs évoluent : l'idée de l'homme instituteur à la maternelle est moins refusée. *Mais des images défavorables à la femme* persistent dans la publicité et au cinéma. Il faut *donc poursuivre* notre lutte et travailler au changement plus rapide des mentalités. L'homme et la femme doivent partager d'une façon plus égale la vie familiale et la vie productive, pour un meilleur *équilibre* personnel et familial, pour une société plus *humaine.*

(*) Déléguée à la condition féminine auprès du premier ministre.



...LÉGATION A LA CONDITION FÉMININE

...loi n'est pas la seule cause ... mage des femmes

... N PARTAGE DES TACHES ?

JUSTICE

APRÈS LE DÉTOURNEMENT DE LA CARAVELLE D'AIR INTER

Les autorités expliquent l'intervention de la police

Après le détournement de la Caravelle d'Air Inter vendredi 30 septembre sur l'aéroport d'Orly, qui a fait un mort, un blessé qui est toujours dans un état critique, et trois blessés légers (*le Monde* daté 2-3 septembre), les autorités ont été amenées à s'expliquer une fois encore sur la stratégie qu'elles adoptent dans ces cas de piraterie aérienne et sur la manière de prévenir ces actes.

La France a pris il y a un an plusieurs mesures importantes, principalement préventives, en matière de sécurité sur les aéroports. Ces mesures n'apportent cependant pas une garantie absolue, et, pour ce qui concerne la détection d'armes sur les passagers, elles ne peuvent être appliquées systématiquement sur les lignes intérieures en raison du nombre élevé des « fréquences ».

Toutefois, l'Union française des pilotes de ligne a critiqué les mesures de sécurité en vigueur à l'aéroport d'Orly, qu'elle juge « *insuffisantes* ». L'Union estime d'autre part que « *l'attaque de l'avion par la police était une opération hâtive, malencontreuse et inopportune* ».

M. Jean Périer, préfet du Val-de-Marne, qui a pris, à Orly, la décision de faire donner l'assaut, a défendu samedi 1er octobre, sur TF 1 le principe de la « *fermeté* ». Selon M. Périer, vendredi, les autorités se sont rapidement rendues compte qu'elles avaient affaire à un déséquilibré et ont jugé qu'il faudrait employer la force. « *Nous aurions passé son message à l'antenne s'il avait accepté de libérer tous les otages*, a déclaré M. Périer, *mais il était devenu nerveux et ne cédait sur rien. C'était un dialogue de sourds. Nous savions d'autre part qu'il pouvait tirer, et que sa psychologie le conduisait à des actes irrémédiables.* »

Pour M. Max Meynier, l'animateur de R.T.L., qui connaissait M. Jacques Robert depuis qu'en 1974 ce dernier avait pénétré dans les studios de la station de radio pour faire diffuser là aussi un message, « *Jacques n'est pas un violent, ni un assassin* ». M. Max Meynier, qui est allé vendredi à Orly pour parlementer avec M. Jacques Robert, déplore dans une interview au quotidien *Libération* la manière dont les forces de police sont intervenues. « *Quand j'ai su que les flics venaient d'attaquer*, a-t-il dit (...), *je m'en suis senti responsable (...), je n'ai pas pu voir Jacques, mais j'aurais été gêné d'être en face de lui. J'ai servi d'appât, c'est un sentiment désagréable et qui me dégoûte. Je regrette qu'ils m'aient fait jouer un rôle de flic. S'ils m'avaient utilisé intelligemment, cela aurait pu mieux se terminer. Ils m'ont utilisé bêtement.* »

Le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, qui présidait un déjeuner à Sarzeau (Morbihan), au terme de l'assemblée générale de l'association des maires du Morbihan, a affirmé que « *le gouvernement français n'entend pas laisser le dernier mot à la violence chez lui* ». « *Les forces de police et de gendarmerie*, a indiqué M. Bonnet, *se sont comportées d'une manière courageuse, dans le cadre de directives dont je revendique l'entière responsabilité.* »

Le premier ministre, M. Raymond Barre, interrogé, dans l'avion qui le ramenait de Moscou, sur le bien-fondé de l'assaut donné par les forces de police, s'est déclaré « *persuadé que ceux qui étaient sur place et qui avaient décidé de procéder à cet assaut ont pris la décision qui leur paraissait devoir s'imposer* ». « *Par conséquent*, a-t-il conclu, *je fais confiance à ceux qui ont pris cette décision et, bien entendu, je les couvre.* »

M. Christian Le Gunehec, directeur des affaires criminelles et des grâces, a expliqué, samedi 1er octobre, au micro de France-Inter que M. Jacques Robert était « *le prototype du psychopathe* » et que « *cette affaire souligne une fois de plus l'insuffisance de notre loi en ce domaine* ».

« *En effet, le code pénal ne prévoit que deux situations : celle de l'homme dément, qui est irresponsable et ne peut être condamné par le juge, et celle de l'homme, dit normal, qui mérite la sanction correspondant aux faits qu'il a commis. La solution qui paraît la plus simple*, a-t-il ajouté, *consisterait à permettre au juge, dans le cas de psychopathes criminels, de prononcer une mesure de privation de liberté correspondant à la gravité des faits et qui serait exécutée dans un établissement spécialisé sous le double contrôle du juge et du médecin.* »

M. Jacques Robert a été déféré au parquet, et un juge d'instruction doit être commis, ce lundi 3 octobre, pour diriger l'information judiciaire.

Un procès en diffamation à Rouen

QU'EST-CE QU'INFORMER ?

(De notre correspondant.)

Rouen. — Suspendu de ses fonctions de directeur du parc de Bretonne (Seine-Maritime) le 19 novembre 1976, M. Bernard Fontalirant poursuivait vendredi 30 septembre le directeur de la publication de *Paris-Normandie*, M. Daniel Georges, devant le tribunal correctionnel de Rouen pour diffamation.

Ayant appris oralement le 19 novembre la décision le frappant, M. Fontalirant découvrait le texte de sa lettre de licenciement dans *Paris-Normandie* trois jours plus tard, avant qu'il ne l'ait personnellement reçue. Le quotidien régional reproduisait intégralement et sans commentaires le texte de la lettre.

Pour Me Jean Martin, avocat de M. Fontalirant, la reproduction d'une telle lettre, dans laquelle ne figure « *aucun des motifs ayant entraîné la décision* », laisse obligatoirement penser au public « *que des fautes lourdes ont été commises* ». Pour le procureur, M. Daniel Fortin, « *cet article est parfaitement objectif puisque la lettre en cause pourrait être extraite du parfait manuel de la secrétaire* ».

Me Lemonnier-Leblanc, avocat de *Paris-Normandie*, s'est attaché à « *ramener l'affaire à de justes proportions* », d'abord en faisant remarquer que « *M. Fontalirant aurait pu utiliser le droit de réponse s'il lui avait paru nécessaire d'apporter des précisions* », puis en s'interrogeant : « *Un fait matériellement exact, en dehors de toute polémique d'insinuation ou d'approbation, peut-il tomber sous le coup de la diffamation ?* »

Avec pourtant la question à laquelle devra répondre le tribunal : dans un cas grave qui concerne la mise à l'écart d'une personnalité connue, le journaliste peut-il se satisfaire de la reproduction d'une lettre de licenciement ou doit-il, « *pour faire honnêtement son métier, rechercher le contact avec les parties en cause pour nourrir un commentaire, voire émettre un jugement personnel ?* ».

Autrement dit, qu'est-ce qu'informer ? Jugement le 14 octobre.

JACQUES GRALL.

Faits et jugements

Un « trou » de 16 millions de francs dans une entreprise marseillaise.

Les responsables de la Manufacture provençale de matières plastiques fabriquant les bacs Riviéra ont indiqué, au cours d'une conférence de presse, qu'ils avaient déposé une plainte, auprès du parquet de Marseille, contre leur chef comptable, Mme Colette Villard, âgée de cinquante ans, après la découverte de malversations dans la comptabilité dont le montant est estimé à environ 16 millions de francs. « *Depuis le printemps 1977*, ont-ils expliqué, *les dirigeants de la M.P.M.P. faisaient des recherches pour comprendre certains déséquilibres financiers. Après avoir décelé certaines « anomalies » d'écritures, ils devaient confier à un cabinet spécialisé le pointage d'un compte précis. Ces travaux*, ont-ils ajouté, *ont mis en évidence au début du mois d'août, ces importantes malversations. L'opération se serait déroulée en cinq ans, allant en s'amplifiant d'année en année.* »

De son côté, Mme Colette Villard a précisé, dans une courte déclaration : « *La direction de la M.P.M.P. a porté une accusation directe contre moi. Je déclare formellement n'avoir commis aucun détournement. Les irrégularités dont il est fait mention, ainsi que d'autres, dont il n'est pas fait mention, sont à imputer aux vrais responsables qui les ont fomentées, puis dénoncées comme n'étant pas de leur fait. Je me tiens dès maintenant à la disposition de la justice.* »

Inculpation de M. Max Simeoni.

Le docteur Max Simeoni, qui avait pris le maquis le 22 août 1976, date à laquelle il avait participé au dynamitage de la cave Cohen-Skalli à Aghione et s'est constitué prisonnier le 27 septembre dernier, a été inculpé, samedi 1er octobre, de destruction d'édifice par explosif, de séquestration arbitraire et de diverses infractions relevant de la loi « anti-casseurs », par M. Gérard Pancrazi, juge d'instruction au tribunal de Bastia. Le leader autonomiste comparaîtra devant les assises de la Haute-Corse.

D'autre part, MM. José Stromboni et Jean Nicolaï, interpellés le 14 septembre, resteront détenus respectivement à la prison de la Santé à Paris et à la maison d'arrêt de Fresnes. Le procureur général près la Cour de sûreté de l'Etat a fait appel de l'ordonnance de mise en liberté sous contrôle judiciaire de M. Jacques Seguin, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat.

Les deux hommes sont inculpés d'atteinte à l'intégrité du territoire national et d'utilisation sans autorisation d'une station radio-électrique privée leur permettant d'écouter les messages des services de police. M. Jean Nicolaï a été également inculpé de détention et port d'arme et de munitions.

RELIGION

LES TRAVAUX DU SYNODE DES ÉVÊQUES A ROME

Mettre l'Évangile au centre de la catéchèse

De notre envoyé spécial

Rome. — La mention *sub secreto* apposée sur le « Panorama de la vie de l'Eglise », présenté au synode par l'archevêque de Paderborn (Allemagne fédérale) (*Le Monde* daté 2-3 octobre) n'a pas été respectée. Au Vatican, comme à Rome, les règlements sont moins faits pour être appliqués que pour tranquilliser ceux qui les établissent et stimuler ceux à qui ils sont destinés. Mais si, par hasard, les Pères du synode avaient été les seuls à connaître le contenu de ce rapport, personne n'aurait été frustré... Compilation des réponses envoyées par une quarantaine seulement de conférences épiscopales, ce document, qui n'est pas une œuvre personnelle et qui n'a pas à l'être, ne contient guère de réflexions originales ou même révélatrices. Sans grand souci d'articulation, de synthèse ou de recul, il collectionne des éléments de diagnostic assortis de vœux pieux.

Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. Les épiscopats constituent dans l'Eglise des instances si élevées, si lointaines et si anonymes, qu'il leur est difficile de faire preuve d'originalité ou de combativité. Le résultat est « décevant », pour reprendre le mot d'un observateur qualifié.

Relevons, cependant, quelques arêtes du document : la sécularisation progresse partout à pas lents ou rapides ; les principes de la morale traditionnelle fléchissent d'autant plus vite que les théologiens font entendre des voix discordantes tant sur la contraception que sur le divorce ou les relations préconjugales, etc. Cette dissonance conspire contre les enseignements de la hiérarchie sans que l'on discerne clairement comment y remédier.

Cependant, l'action du Saint-Esprit ne se dément pas dans le peuple de Dieu. Un renouveau spirituel est incontestable, même s'il n'emprunte pas les chemins balisés par les siècles passés. Un certain « *désenchantement* » se fait jour à l'égard des idéologies contemporaines rationalistes positivistes ou marxistes, qui semblent laisser la porte ouverte aux aspirations évangéliques et donner à l'Eglise des chances nouvelles, à condition qu'elle ne se contente pas de ressasser ses normes, mais qu'elle les fonde sur des bases solides et qu'elle explique en quoi elles servent l'épanouissement de l'homme. La prise en considération du message du Christ ne tourne pas au seul avantage des croyants, mais de toute l'humanité. Donner un sens à la vie, à la justice, au respect de l'homme, à l'histoire, à la mort, regarder en face l'angoisse de nos contemporains, constitue une tâche ambitieuse, mais ne peut laisser personne indifférent.

Lutter contre le marxisme n'a aucun sens si ce n'est pas pour le dépasser : cela, le rapport ne le dit pas explicitement, mais le suggère. Ce n'est pas parce qu'il va trop loin que le socialisme est suspect, mais parce qu'il se fait de la liberté, de la créativité et de la vie intérieure une idée tronquée, et qu'il risque de remplacer l'esclavage de l'argent par un autre.

Redéfinir l'identité du chrétien

Il est revenu au cardinal Aloisio Lorscheider, archevêque de Fortaleza (Brésil), rapporteur général, de lancer le synode sur ses rails en proposant les grands axes de la réflexion à venir. Une formule est à retenir : l'Eglise entend promouvoir « *une catéchèse d'Evangile et selon l'Evangile* ». Tout chrétien, qu'il soit ou non catholique, ne peut que souscrire à ce retour aux sources et à une tradition épurée. Il existe une hiérarchie dans les vérités chrétiennes, ainsi que l'a reconnu Vatican II. Ainsi pourrait se redéfinir l'identité chrétienne à partir de critères fondamentaux. En outre, la foi se vit dans une communauté. On ne saurait la dissocier de la vie et des institutions chargées de la nourrir. Tout croyant est responsable et solidaire de sa famille spirituelle. Un chrétien ne saurait être individualiste.

Des quinze premières interventions des évêques, on peut retenir : 1) Le souci de refuser toute dichotomie entre l'expérience et la doctrine, celle-ci ne tirant sa vertu que de celle-là ; 2) L'importance de la liturgie qui, surtout dans les pays sous-développés, est le lieu privilégié de la catéchèse ; 3) L'intérêt porté à l'école catholique dans de nombreux pays.

Mgr Emmet Carter, évêque de London (Ontario, Canada), et président de la Conférence épiscopale canadienne, a prononcé son intervention en anglais. Entorse au règlement, certes, qui prescrit le latin, mais dans le but de se faire mieux comprendre, les Anglo-Saxons ayant une manière bien à eux de prononcer la langue de Cicéron, qui donne en outre du fil à retordre tant aux interprètes qu'aux auditeurs. Voici les principales idées de cet exposé sans complaisance :

● « *Le lieu de l'éducation, c'est désormais le milieu culturel tout entier balayé par toutes les idéologies. C'est dans ce milieu complexe, énorme et inédit, que la formation chrétienne de l'avenir trouvera un second souffle ou qu'elle paraîtra anachronique ;*

» ● *Le synode ne doit pas s'enfermer dans une discussion technique sur les agents ou les instruments de la catéchèse. A quoi servirait le meilleur catéchète s'il n'avait personne à qui parler ? Nous nous rendrions ridicules si nous nous limitions à des questions de méthode ;*

» ● *Ce que les jeunes ont à nous enseigner, c'est la fraîcheur avec laquelle il faut aborder les problèmes qu'a toujours suscités l'Evangile ;*

» ● *Les mass-media ont changé les rapports des hommes avec les réalités. En ce domaine, les adultes sont aussi novices que les jeunes. Cherchons à exprimer le message chrétien dans le nouveau langage que parlent les mas-media ;*

» ● *La réaction contre les institutions, les appareils et les systèmes, si elle peut exprimer de l'irréalisme et de l'immaturité, a quelque chose de sain ; elle invite les organismes d'Eglise à se mettre au service de l'homme avant de se soucier de leur survie et de leur accroissement. La formation chrétienne doit obéir aux lois de l'éducation permanente. Enseignants et enseignés doivent toujours s'estimer en temps d'apprentissage. Ne parlons pas seulement de l'engagement, pratiquons-le concrètement.* »

Il est trop tôt pour savoir si les interventions ultérieures seront de la même veine que celle-ci, mais l'exposé de Mgr Carter est de bon augure.

HENRI FESQUET.

● *L'incident protocolaire* qui avait marqué la messe d'ouverture du synode des évêques à Rome (*le Monde* daté 2-3 octobre) a été réglé. Il s'agissait d'une querelle de préséance : trois prélats de rite oriental avaient quitté la chapelle Sixtine, parce qu'ils se trouvaient placés au dernier rang des cardinaux et évêques.

Le protocole du Saint-Siège a expliqué cela par le fait que les trois prélats ne concélébraient pas la messe. Désormais, le patriarche melkite Hakim Maximos V, le patriarche Ignace Antoine II Yayek d'Antioche (Syrie) et le cardinal Josyf Slipyj, archevêque des uniates ukrainiens, siégeront au premier rang des cardinaux. — *(A.P.)*

● *Le nouveau primat de toute l'Irlande et archevêque d'Armagh, Mgr Thomas O'Fiaich* (*le Monde* du 24 août) a été intronisé, le 2 octobre, dans la cathédrale de Saint-Patrick, à Armagh. La cérémonie était présidée par le nonce apostolique, Mgr Gaetano Alibrandi.

Après la cérémonie, Mgr O'Fiaich, qui est un partisan déclaré de l'unification des deux Irlandes, a lancé un appel à la paix. « *L'amour fraternel, la paix, l'harmonie, la réconciliation, le pardon mutuel, la fin des dissensions passées et un nouveau départ vers une meilleure application de la justice et de la charité pour tous seront les buts de toute ma mission à Armagh, que ce soit pour un an ou pour un jour* », a-t-il dit.



EN ILE-DE-FRANCE

Au conseil régional

Des crédits pour un dialogue

Le conseil régional de l'Ile-de-France va débloquer 20 millions de francs pour favoriser en 1978 la création de deux mille quatre cents emplois répartis dans toute la région, sans aucune sélection géographique. *C'est l'une des nouvelles* mesures qui figureront au prochain budget régional dont la discussion commencera dans quelques jours. Ce budget proposera également une augmentation de 18 % de la taxe spéciale d'équipement, la poursuite du financement des travaux déjà engagés pour la construction de la rocade A 86, les premières acquisitions foncières pour la réalisation de la ligne S.N.C.F. Ermont-Porte Maillot-Invalides et une subvention de 40 millions pour l'aménagement d'espaces verts. Les crédits de paiement (fonctionnement compris) atteindront 2 milliards de francs. Le niveau de l'emprunt sera maintenu à 700 millions de francs.

L'originalité de ce budget consiste cependant dans l'inscription d'un crédit de 100 millions pour réaliser les premiers contrats entre la région et les collectivités locales. « *Ces contrats doivent faire naître une véritable solidarité entre la région et les collectivités locales qui s'engageront mutuellement à réaliser en commun des équipements dans des secteurs d'interventions retenus* », précise M. Michel Giraud, président du conseil régional et nouveau sénateur R.P.R. du Val-de-Marne.

Mais tout au long de la discussion budgétaire, les conseillers régionaux, comme ils en ont désormais l'habitude, n'hésiteront pas, sinon en assemblée tout au moins en particulier, à dénoncer la faiblesse de leurs pouvoirs. Avec d'autant plus de détermination qu'il *existe aujourd'hui un maire de* la capitale. Bien que le développement et l'activité de Paris soient liés à ceux de sa région, ce maire, quel qu'il soit, de par sa fonction, éclipse le conseil régional dont le pouvoir exécutif est assuré par le préfet de région.

Afin de rendre à ce conseil une véritable « image de marque » régionale, M. Michel Giraud va lancer l'idée que les membres du conseil régional soient élus pour six ans par l'ensemble des élus locaux de l'Ile-de-France. Aujourd'hui, les cent soixante-quatre membres de ce conseil régional sont désignés par trois procédures d'élection correspondant à trois collèges : parlementaires, conseillers généraux et maires des départements de l'Ile-de-France. Ce système a notamment pour *faiblesse en Ile-de-France* comme dans les autres régions de renouveler une partie des membres du conseil régional après chaque scrutin national (élections législatives, sénatoriales, municipales ou cantonales).

Cette « revendication du pouvoir » par les élus de *l'Ile-de-France* ne tardera pas à se manifester concrètement dans les prochaines semaines. En *effet, un récent conseil des ministres* a décidé de maintenir le statut du syndicat des transports parisiens pendant un an. Ce syndicat, présidé par le préfet de région, regroupe des représentants de l'Etat et des collectivités locales. Il fixe notamment les liaisons à assurer, *désigne les exploitants* et définit les conditions d'exécution des services.

Il fixe également la structure *des tarifs de la R.A.T.P.* et de la S.N.C.F.-banlieue. C'est-à-dire un organisme essentiel pour les transports en Ile-de-*France qui demeure* encore entre les mains de l'administration. Or les élus régionaux, pour assumer pleinement leur rôle, estiment que cette responsabilité doit leur revenir. Ils rappellent que les nouveaux statuts de la région Ile-de-France précisent que c'est au *conseil régional de définir la* politique des transports et d'en assurer la mise en œuvre. Le débat est donc ouvert. Il soulève la question de l'autorité politique du conseil régional d'Ile-de-France.

JEAN PERRIN.

NI VILLE DE BANLIEUE NI VILLE DE PROVINCE

Boulogne-Billancourt veut rester dans Boulogne-Billancourt

Boulogne - Billancourt (Hauts-de-Seine) pour les banlieusards, c'était jusqu'à ces dernières années, le passage obligé vers l'autoroute de l'Ouest, pour les autres, c'est la capitale de la régie Renault. Mais pour ses habitants, qui ont l'esprit de clocher, Boulogne se définit par opposition : une ville qui ne veut pas être Paris... ni son dortoir, une ville qui n'est pas la province. Bref, une commune de banlieue qui a pris conscience de sa personnalité et qui y tient.

Boulogne en chiffres, à en croire *le dernier recensement*, c'est 104 055 habitants parmi lesquels 23 % d'ouvriers, 21 % d'employés, 19 % de cadres moyens et 6 % de patrons de l'industrie et du commerce. Une étude plus détaillée montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que, entre 1962 et 1975, la catégorie « *profession libérale et cadre supérieur* » a fait un bond de 86 % dans les statistiques. Néanmoins, la population de Boulogne demeure équilibrée et la ville tient à conserver *ce caractère comme le souligne son* maire, M. Georges Gorse (R.P.R.).

Côté urbanisme, la municipalité n'a pas manqué d'ambition et plusieurs *vastes chantiers*, qui répondent à des objectifs différents, jalonnent l'agglomération et sa périphérie : la ZAC du centre-ville, celle du Pont de Sèvres, la réhabilitation entreprise le long de la route de la Reine, enfin une opération « verte » : l'aménagement des terrains de la Glacière.

Traversée de part en part par de grandes artères perpétuellement envahies par la circulation de transit — la route de la Reine et l'avenue *Edouard-Vaillant*, — *Boulogne* a bien du mal à trouver un « centre de gravité ». D'autant plus que la ville est née du mariage, en 1924, de deux communes, Boulogne et Billancourt, et que cette bipolarisation a été un véritable casse-tête pour les urbanistes. Un minibus gratuit permet de relier les différents quartiers de *la ville, mais cela ne suffit* pas : il fallait créer un centre-ville. C'est ainsi que naquit, à côté du théâtre, la ZAC de Bellefeuille. Autour du centre culturel municipal avec conservatoire de musique, école maternelle, auditorium, salle d'Association et parking, s'élèvent 600 logements (non aidés). Lorsqu'elle sera terminée en *avril 1978, l'opération* devrait (c'est l'espoir des promoteurs), constituer un pôle d'attraction digne d'un centre-ville.

L'ensemble immobilier, dit ZAC du Pont-de-Sèvres, construit à la périphérie, répond à un tout autre objectif. C'est un programme qualifié de « *résolument social* » par la municipalité puisque 1 230 logements aidés (dont 930 H.L.M.) y sont en cours de construction auxquels il faut ajouter 720 logements en accession à la propriété : 68 000 mètres carrés de bureaux et 13 800 mètres carrés de locaux commerciaux devraient permettent d'équilibrer financièrement *l'opération. C'est donc un* quartier tout entier qui sort de terre.

En 1898, Louis Renault...

Mais Boulogne est aussi une vieille ville que les années n'ont pas épargnée. La commune s'est industrialisée avec le siècle ; tout a commencé en 1898, *lorsque Louis Renault* y construisit sa première voiture. En 1901, l'usine compte soixante ouvriers, puis l'aéronautique et l'industrie du cinéma s'y installent... suivies par leurs ouvriers. Aujourd'hui 30 % des logements boulonnais sont anciens ou vétustes et le PACT (Préservation, amélioration, conservation, transformation de l'habitat ancien) a bien du travail depuis sa création voici vingt-cinq ans. « *Jusqu'en 1970*, déclare M. Maurice Catoire, président de *l'organisme, nous ne sommes intervenus qu'au coup par coup, pour aider les habitants qui désiraient rénover leur logement. Nous préparons avec eux leur dossier, nous leur indiquons la source de financement à laquelle ils doivent s'adresser pour obtenir crédits et subventions.*

» *Depuis quelques années, nous nous sommes attaqués à un vaste secteur : la route de la Reine. Une étude préalable nous a permis de répertorier les cinq cent trente-trois logements qui méritaient une réhabilitation et afin de mener à bien cette opération nous avons créé l'ARIM (Association pour la restauration immobilière).* »

Actuellement, cent soixante et un logements ont été restaurés, une tranche de cinquante appartements est à l'étude. *L'opération devrait prendre fin en 1979.*

Pour M. Catoire, le bilan du projet est positif : « *La rénovation est très onéreuse et traumatisante pour les habitants*, affirme-t-il. *La réhabilitation telle que nous la pratiquons permet au contraire de conserver le capital immobilier de la ville, et les habitants qui n'ont que de faibles revenus ont pu demeurer sur place, dans leur ancien logement.* »

Dernière opération en cours : l'aménagement des terrains de la Glacière. Les 2 hectares sur lesquels étaient installées les Glacières de Paris ont été rachetés par la municipalité lors du déménagement de l'entreprise. Un jardin y sera dessiné qui ouvrira ses portes en 1978.

La commune a mis au point un autre projet plus ambitieux : le futur jardin est situé à proximité de la *patinoire, de la piscine et d'un terrain de sport*. C'est tout un quartier de 4 hectares qui sera réservé aux loisirs. La rue Emile-Pouget sera *même supprimée* pour permettre à cette zone de conserver son homogénéité.

Ces efforts d'urbanisme et les déclarations de M. Georges Gorse en faveur de la qualité de la vie n'ont pas convaincu les « verts » ni les 12 % de Boulonnais qui ont voté pour eux aux élections municipales de mars dernier.

Pour M. Michel de Monicault, candidat sur la liste écologique, la politique de la municipalité sur le plan de l'urbanisme et du cadre de vie est « *traditionnelle, mais non exemplaire* ». « *Les deux projets de ZAC, celle du centre-ville et celle du pont de Sèvres, sont « surdimensionnés », trop fortement densifiés. Pour les réserves foncières, la municipalité aurait pu être plus ambitieuse en acquérant, par exemple, les terrains Rothschild, situés au nord-ouest de la ville. Cet espace aurait pu être le support d'équipements sportifs* »

Autre élément du programme des « verts » : « *Supprimer la circulation de transit, en créant sur la route de la Reine notamment, des voies piétonnes et des pistes cyclables.* »

Boulogne-Billancourt ne veut pas être une de ces communes de banlieue où on ne rentre que pour dormir et, afin de conquérir une plus grande autonomie et la conser*ver, la ville a mis au cours de ces* dernières années beaucoup d'atouts dans son jeu : un centre-ville est sorti de terre, un minibus permet de décloisonner les différents quartiers de la ville, un parc et des équipements sportifs permettent aux Boulonnais de profiter sur place de leurs loisirs.

Mais on ne se défait pas si facilement des vieilles habitudes, et les habitants de Boulogne qui « *veulent manger une choucroute en sortant du théâtre doivent encore aller à Paris* ». C'est leur maire qui le dit.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

UN ENTRETIEN AVEC M. GEORGES GORSE

« Il faut lutter contre ceux qui organisent le désert parisien »

« *Quelles sont vos principales difficultés ?*

— Boulogne-Billancourt est la ville la plus importante de la région parisienne, après Paris évidemment ! Il est fort possible d'ailleurs qu'elle perde ce titre dans l'avenir, et cela sans regret, car nous sommes ici plus soucieux de la qualité de la vie que d'un développement excessif qui ne pourrait s'opérer qu'à son détriment.

» Le difficile est que cette ville ne peut être traitée ni comme une ville de banlieue ni comme une ville de province, ni comme un arrondissement de Paris. Elle a sa personnalité sur tous les plans, économique, culturel, social, et elle y tient. *Les difficultés que j'ai* trouvées à mon arrivée à cet hôtel de ville dérivent de cette constatation. La ville était encore mal centrée et d'ailleurs coupée en trois tronçons par deux routes nationales à grande circulation. Il fallait donc améliorer les liaisons nord-sud (ce qui a été réalisé en partie par notre réseau de minibus gratuits) ; il fallait surtout détourner de Boulogne la circulation de pur transit entre Paris et la région ouest. C'est chose faite au nord, et en voie de l'être au sud.

» L'autre problème majeur découle de la composition économique et sociale de la ville qui s'est *peut-être « embourgeoisée »*, mais beaucoup moins qu'on ne le dit, et qui demeure une ville populaire, active et entreprenante C'est d'ailleurs ce mélange de ca*tégories sociales très diverses qui* contribue à l'originalité de Boulogne-Billancourt. Nous tenons à garder cet équilibre. Cela suppose des logements permettant aux « actifs » de vivre plus près de leur lieu de travail. Nous avons, avec l'aide de l'office H.L.M. de la Ville de Paris, entrepris un effort considérable dans ce domaine, mais le problème est encore loin d'être résolu : il est d'ordre général et appellerait, je *le crois, une politique nationale* de plus grande envergure. J'ajouterai enfin, au chapitre des difficultés, l'absence de réserves foncières qui nous oblige à réaliser les équipements et les opérations d'urbanisme indispensables aux prix du marché.

— *Les Hauts-de-Seine sont touchés par la « désindustrialisation ». Qu'en est-il pour Boulogne-Billancourt ?*

— Boulogne-Billancourt est peut-être moins touchée que d'autres par cette désindustrialisation, et le chômage y est moins important qu'ailleurs. Ces problèmes sont toutefois très préoccupants. Soucieux, je le répète, de maintenir l'équilibre qui est le nôtre, je ne souhaite aucunement voir s'accentuer ce mouvement de désindustrialisation. J'encourage donc les industries (non polluantes) et les entreprises de toutes natures à se maintenir à Boulogne-Billancourt. Il nous faut, pour cela, lutter contre les excès de la DATAR, dont la politique a été très utile pour remédier au « désert français », mais qui ne résoudra pas le problème en organisant systématiquement le désert dans la région parisienne. Il faut aussi lutter contre cette pesanteur qui amène les entreprises désireuses de se moderniser à s'installer ailleurs, en vendant fort cher leurs terrains à des promoteurs. Le nouveau plan d'occupation des sols de la *ville, par une modulation du* COS, plus favorable, dans certaines zones, aux activités qu'à l'habitat, tend à rendre les choses un peu plus faciles pour les entreprises et un peu moins pour les promoteurs.

L'abstention active des écologistes

— *Lors des précédentes élections municipales, les « candidats verts » ont obtenu près de 12 % des voix. Comment analysez-vous ce score ?*

— Le mouvement dit « écologiste » est un mouvement général, et ses composantes sont difficiles à analyser. J'y vois un mélange d'écologistes sincères, de « gauchistes » divers et surtout de gens, nombreux parmi les jeunes, peu disposés à voter politiquement à droite ou à gauche. C'est, si vous voulez, une sorte d'abstention active. A Boulogne-Billancourt même, je vois mal ce que les écologistes pourraient me reprocher. Prenons les espaces verts. Je connais peu de villes où, en plein tissu urbain, on est en train d'aménager un parc de près de 3 hectares. Je ne parle pas, ici, des autres espaces verts déjà réalisés, ni de l'aménagement prochain des 22 hectares de l'île Saint-Germain, à proximité de Boulogne-Billancourt, et avec notre concours.

» Après tout, puisque vous me parlez du « score » des écologistes, puis-je rappeler que j'ai été élu moi-même, au premier tour, avec 57 % des voix ? Je vous retourne votre question : comment analysez-vous ce score ? »

هكذا من الأصل

ANCE

BANLIEUE NI VILLE DE PROVINCE

eut rester dans Boulogne-Billancourt

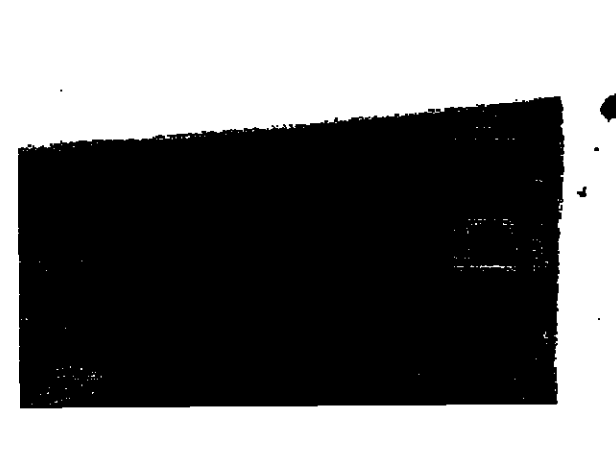
ENTRETIEN AVEC M. GEORGES GORSE

et lutter contre ceux qui organisent le désert parisien

ment.







RÉGIONS

Centre

UNANIMITÉ DES ÉLUS EN FAVEUR DE L'AUTOROUTE ORLÉANS-BOURGES

(De notre correspondant.)

Orléans. — La région Centre qui, jusqu'ici avait été épargnée par la crise, est aujourd'hui touchée de plein fouet par le chômage : près de trente-cinq mille chômeurs sont actuellement dénombrés. Les demandeurs d'emploi ont augmenté en un an de 35 %. C'est par ce constat que la session du conseil régional s'est ouverte le 30 septembre à Orléans.

M. Pierre Sudreau, président du conseil régional, a notamment déclaré : « *La majorité n'a pas assez insisté depuis trois ans sur la dimension mondiale de la crise et certains ont trop souvent fait preuve d'un optimisme à courte vue. L'opposition poursuit ses rêves et ses querelles idéologiques totalement inadaptés à la situation économique. Il en résulte un contraste saisissant entre les aspirations des Français qui revendiquent toujours plus et les réalités qu'ils se refusent à admettre. A la différence des autres peuples, nous avons collectivement et, surtout, à travers les revendications catégorielles, un comportement d'enfants gâtés. De ce divorce entre les mentalités et les réalités peuvent résulter de grandes déceptions. Il n'y a malheureusement pas de père Noël pour les peuples. Seuls leur courage et leur sérieux peuvent les aider.* » Le président du conseil régional a ajouté : « *Depuis deux ans, dans le Centre, nous n'avons cessé d'insister pour que la région soit dotée de moyens efficaces pour faire face au problème de l'emploi.* »

Après ces propos, on attendait un débat sur l'emploi que les conseillers ont préféré renvoyer en fin de session. Les conseillers ont tout d'abord confirmé l'attribution des crédits qui vont permettre à la fondation Sologne d'acheter et d'ouvrir deux domaines au public (*le Monde* du 9 juillet dernier). Un programme sur trois ans en faveur des zones défavorisées a été ensuite adopté qui concerne le sud-ouest de la région, la vallée du Cher et la bordure orientale de la région.

Les conseillers ont enfin donné leur accord sur un schéma régional des transports qui prévoit de rétablir des liaisons transversales « efficaces » entre Montargis et Orléans, entre Châteauroux et Tours et entre Dreux-Chartres et Orléans, « *et de mieux tirer parti* » des liaisons nationales existantes comme celles de Bourges à Orléans, de Vierzon à Bourges et de Tours à Orléans.

Il ne pouvait pas ne pas être question de la construction de l'autoroute Orléans - Bourges. Unanimes derrière M. Papon, député R.P.R. du Cher, les conseillers ont vigoureusement insisté sur la nécessité de construire cette autoroute contestée par le Conseil d'Etat, et qui doit traverser la Sologne. Les décrets d'utilité publique ont d'ailleurs été signés le 23 septembre dernier. — R. G.

NORD-PAS-DE-CALAIS

● *L'avenir du Valenciennois.* — La jeune chambre économique de Valenciennes organise du 8 au 16 octobre, place d'Armes, à Valenciennes, une exposition destinée à faire mieux connaître les activités économiques, industrielles et artisanales de l'arrondissement. Renseignements : M. J.-P. Schultz, 44, rue Saint-Géry, 59300 Valenciennes.

AÉRONAUTIQUE

● *Un nouvel aéroport pour la Suède.* — Situé au centre du triangle Oslo-Stockholm-Copenhague, le nouvel aéroport de Goeteborg (deuxième ville de Suède) a été inauguré, samedi 1er octobre par le roi Carl-Gustav de Suède. Baptisé Goeteborg-Landvetter, il sera le plus grand de Scandinavie pour le frêt. Il pourra également accueillir quatre millions de voyageurs par an. Sa construction a coûté environ 500 millions de francs. — *(A.F.P.)*

● *Concorde à New-York.* — M. Pierre Giraudet, président d'Air France, a estimé, dimanche 2 octobre, que la procédure judiciaire touchait à sa in et que la mise en exploitation commerciale de Concorde sur la ligne Paris-New-York vers la fin du mois de novembre était fortement probable. « *Lorsque le feu vert sera donné,* a-t-il précisé, *Concorde desservira New-York, dès le départ, à raison d'un vol par jour et deux vols quotidiens par la suite si les conditions commerciales l'y autorisent.* »

ÉQUIPEMENT

URBANISME

LES PROFESSIONNELS S'INQUIÈTENT

Où en sont les textes d'application de la loi sur l'architecture ?

Le président de la République prononcera le 20 octobre à Paris, une « adresse aux architectes », à l'occasion d'un symposium organisé par l'académie d'architecture au Palais de l'UNESCO. Pour le moment, l'administration prépare — avec trop de lenteur selon les professionnels — les textes d'application de la loi du 3 janvier 1977. Une réunion interministérielle est prévue le 4 octobre pour mettre au point la plupart des décrets. Le conseil de l'ordre fait remarquer que la loi est « en butte à des attaques de divers groupes de pression et à des interprétations de nature à la détourner de la mission d'intérêt public ».

Depuis son entrée en vigueur le 4 janvier, la loi sur l'architecture soulève de nombreux problèmes pratiques pour les usagers et pour certains professionnels, les maîtres d'œuvre en bâtiment, qui exerçaient le rôle des architectes sans avoir le diplôme et qui pourront continuer de le faire après « agrément ».

Difficultés pour les usagers, en premier lieu. La loi sur l'architecture pose en principe que toute construction doit être édifiée par un architecte. Dans son souci de ne pas importuner les particuliers, le législateur a immédiatement décidé des exceptions, comme par exemple la maison construite par une famille pour elle-même et certains bâtiments agricoles ou artisanaux.

Comment définir « la petite maison de la famille française moyenne » ?

Le décret du 3 mars (seul texte d'application de la loi qui soit sorti à ce jour) fixe la limite à 250 mètres carrés de surface hors œuvre brute. Cette expression barbare, définit par ailleurs dans les règlements, prend en compte aussi bien les sous-sols, les terrasses et les combles aménageables, qu'ils soient utilisés ou non.

On s'est aperçu à l'usage que, dans certaines régions où les règlements imposent des toits à forte pente, les combles ont plus de 1,80 mètre de haut et sont donc pris en compte. Une maison très moyenne de 85 mètres carrés d'emprise au sol est donc soumise à la loi et le permis demandé sans la signature d'un architecte est refusé. De nombreux parlementaires se sont émus de cette situation.

De son côté, l'administration de l'équipement met une certaine mauvaise grâce à appliquer une loi qu'elle n'a pas conçue et dont elle n'apprécie pas les conséquences désagréables pour les usagers, qui s'ajoutent aux tracasseries administratives dont elle est déjà responsable.

Difficultés pour les professionnels ensuite. Pour éviter de briser des situations acquises, la loi donne le statut d'agréé en architecture aux professionnels qui exerçaient à titre principal depuis au moins cinq ans (1972), la maîtrise d'œuvre en bâtiment. Cette profession recouvre des situations très différentes : du maître d'œuvre qui fait en permanence fonction d'architecte, au dessinateur qui arrondit ses fins de mois en traçant des plans « au noir » le dimanche... A eux tous, ils construisent la plupart des maisons individuelles en dehors de celles qui sont vendues sur catalogue. Les architectes diplômés qui se sont désintéressés de ce marché n'y ont, en effet, pratiquement pas accès.

Les risques de conflits

La loi a prévu deux systèmes d'agrément qui donneront à ces professionnels les mêmes droits que les architectes : l'un presque automatique (paiement de patente et d'assurance depuis cinq ans) ; l'autre dépend d'une commission régionale dont un décret va définir la conception.

Les candidats devaient faire enregistrer leur demande par les conseils régionaux de l'ordre des architectes avant le 5 juillet. Certains, comme celui de Pau, ont eu une attitude très restrictive. Toujours est-il que sept mille huit cents demandes ont été enregistrées... là où on en attendait environ quatre mille. C'est dire que les commissions régionales auront fort à faire et que les services du ministère (le ministre tranche en dernier ressort) risquent d'être très encombrés l'an prochain. On estime que trois mille à quatre mille maîtres d'œuvre seront agréé « automatiquement » d'ici à la fin de l'année, mais il restera à régler le cas de tous ceux qui ont voulu s'engouffrer dans la brèche ouverte par la loi, ou dont le dossier aura été refusé en premier ressort. Ainsi on a pu lire une petite annonce rédigée de la façon suivante : « *Affairiste, agrément d'architecte en cours, cherche collaborateurs...* » Les conflits risquent d'être d'autant plus nombreux que le Conseil d'Etat a estimé récemment que la loi n'avait pas dit clairement qu'il fallait avoir payé l'assurance pendant cinq années consécutives, contrairement à la patente, ce qui ouvre la porte à des constructeurs occasionnels.

Les architectes — les vrais — suivent attentivement cette homologation qui va accroître brutalement leur effectifs à un moment où la commande dans son ensemble est au plus bas. D'autre part, avant de quitter le ministère de l'équipement, M. Jean-Pierre Fourcade avait fait part au premier ministre des « doléances des professionnels » et des « critiques de plus en plus vives que suscite la loi », tout en l'assurant de sa parfaite loyauté pour son application. Cette démarche étrange de la part d'un ministre faisait écho aux nombreuses questions parlementaires au travers desquelles les deux corporations s'expliquent et défendent leurs intérêts. « *Nous sommes en plein vichysme* », commente un haut fonctionnaire du ministère. « *Il est très désagréable pour l'administration d'avoir à trancher des conflits d'intérêt de ce genre. Cette loi a été mal faite.* »

MICHÈLE CHAMPENOIS.

● *Manifestation contre le projet de canal Rhin-Rhône.* — Une manifestation pour protester contre le projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône a réuni samedi 1er octobre à Mulhouse quelque trois cents personnes. Le cortège, avec à sa tête quelques tracteurs, a défilé sans incident dans les rues de la cité haut-rhinoise. Ce rassemblement, ainsi que ceux d'autres régions concernées par la trace du canal, avait été décidé lors des assises interrégionales anti-canal, qui s'étaient réunies le 19 juin à Sochaux.

● *Le Claridge à l'inventaire des sites.* — L'immeuble du 76 de l'avenue des Champs-Elysées, qui abritait jusqu'au mois de décembre 1976, date de sa fermeture définitive, l'hôtel Claridge, ne sera pas démoli. Il sera incessamment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, vient d'indiquer le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire en réponse à une question écrite de M. Hector Rolland, député (R.P.R.) de l'Allier.

CONSTRUCTION NAVALE

Après deux ans de conflit social

ESPOIR AUX CHANTIERS DE SAINT-MALO

(De notre correspondant.)

Saint-Malo. — « *Le lancement du thonier* Prince-de-Joinville *doit être considéré comme une sorte d'acte de foi et d'espérance dans l'avenir de la construction navale, comme dans l'avenir des pêches maritimes françaises.* »

Pour M. Jean Delpierre, président-directeur général du groupe Pêche et Froid de Boulogne, qui a tenu ces propos, le lancement, il y a quelques jours, à Saint-Malo, de ce thonier de 63 mètres marquait la fin d'une attente de vingt-neuf mois. La construction du navire avait en effet été interrompue en juin 1975 par la mise en liquidation de la Société industrielle et commerciale de construction navale (SICCNA).

Cette liquidation, après des difficultés de trésorerie insurmontables, avait entraîné la mise au chômage des quatre cent cinquante travailleurs du chantier naval. Pour retrouver leur emploi, ces travailleurs ont occupé pendant vingt-trois mois le dernier bateau qu'ils avaient construit.

En mai 1977, les Ateliers et Chantiers de la Manche (A.C.M.), dont l'usine est à Dieppe, ont signé un contrat de location-gérance pour les installations et le fonds de la SICCNA. Ce contrat a permis la réouverture du chantier et la reprise du travail pour deux cents personnes. La vente aux enchères qui permettra aux A.C.M. de devenir propriétaires des installations devrait intervenir vers la mi-novembre.

Evoquant l'évolution de la construction navale, M. Jean-Paul Charbonnier, président-directeur général des Ateliers et Chantiers de la Manche, a précisé que son entreprise s'intéresserait davantage, à l'avenir, au matériel des mines et à la construction des navires en plastique. Les A.C.M. construiraient dans ce matériau des bateaux de plaisance d'une dizaine de mètres, et des navires destinés à la pêche professionnelle.

M. Jean Delpierre a regretté, pour sa part, « *le dangereux amenuisement de la flotte de pêche française, qui risque de mettre gravement en péril l'emploi, tant à la mer que dans les industries à terre* ».

D'autre part, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. du chantier naval malouin ont protesté contre l' « *utilisation politique* » du *Prince-de-Joinville.* « *Nous n'admetions pas, en particulier,* précise la C.F.D.T., dans un communiqué, *que Mme Bourges soit la marraine de ce bateau, alors que le ministre de la défense, élu dans l'arrondissement, porte les plus lourdes responsabilités sur la durée du conflit et le manque de ressources des travailleurs.* »

ANDRÉ MEURY.

La construction du surgénérateur « Super-Phœnix » à Creys-Malville

A GENÈVE, DIX PERSONNALITÉS FONT APPEL AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

De notre correspondante

Genève. — La construction du surrégénérateur de Creys-Malville continue à susciter les plus vives inquiétudes à Genève. Ainsi, le groupe de Bellerive, composé de dix personnalités (1), a alerté l'opinion à ce sujet. Invoquant le risque biologique d'une contamination nucléaire qui pourrait être provoquée par une avarie de réacteur, le groupe de Bellerive se déclare plus inquiet encore sur d'autres plans. Ainsi, il appréhende les implications sociales et politiques de l « *économie du plutonium* », pouvant à son sens dégrader et peut-être détruire « *les institutions et les valeurs spirituelles des sociétés libres* ». C'est dans cet esprit qu'il exhorte le gouvernement français à « *prendre le temps de la réflexion pour le bien du peuple français et celui de l'humanité* ». — L.V.

(1) Le prince Saddrudin Aga Khan, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés; MM. Jacques Freymont, directeur de l'Institut international des hautes études ; Martin Kaplan, directeur général de la conférence Pugwash sur la science et les affaires mondiales; Lew Kowarski, ancien directeur des services sciences du Commissariat à l'énergie atomique à Paris ; Niall McDermot, secrétaire général de la commission internationale des juristes ; Olivier Reverdin, professeur de grec à l'université de Genève ; le philosophe et écrivain Denis de Rougemont ; Paul Sieghart, coprésident de la commission internationale des juristes, section britannique; le pasteur Visser 't Hoof, président honoraire du conseil œcuménique des Eglises, et Victor Weisskopf, chef du département de physique de l'Institut de technologie du Massachusetts, ancien directeur du CERN.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication



هكذا من الأصل

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Europa

SUPPLÉMENT ÉCONOMIQUE PUBLIÉ SIMULTANÉMENT PAR LA STAMPA, THE TIMES ET DIE WELT

A six mois d'un combat décisif

Chaque mois, le directeur d'un des quatre journaux qui collaborent à la réalisation du supplément « Europa » donnera ici son point de vue sur la situation politique, économique ou sociale de son pays.

par JACQUES FAUVET

DEPUIS l'élection présidentielle de mai 1974, la vie politique française est dominée par l'éventualité, la crainte ou l'espérance d'une victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1978.

Tous les sondages d'opinion, toutes les études, toutes les élections locales ou partielles, ont illustré et confirmé depuis trois ans cette perspective, au moins jusqu'à ces derniers jours.

C'est parce qu'il a été élu de justesse président de la République que M. Giscard d'Estaing a cherché obstinément, depuis 1974, à faire entrer dans la majorité ceux des centristes qui ne s'étaient pas ralliés à Georges Pompidou, à attirer à lui les quelques socialistes délibérément hostiles à l'alliance avec les communistes, en espérant qu'avant ou après les élections de 1978 le parti socialiste se détacherait du parti communiste.

C'est parce qu'il estimait, d'une part, que l'actuel président n'offrait pas un rempart assez solide à la montée de la gauche et, d'autre part, qu'il était impossible de gouverner convenablement à l'approche d'une échéance électorale décisive, que M. Chirac a préconisé vainement la dissolution de l'Assemblé nationale et finalement rompu avec M. Giscard d'Estaing au mois d'août 1976.

Mais la crise de la majorité est plus ancienne. Elle a commencé dès le lendemain de l'élection présidentielle de 1974. Dès ce moment les amis de M. Giscard d'Estaing ont pensé que le gaullisme était mort avec Georges Pompidou et que, face à la gauche, seuls les giscardiens, alliés aux centristes, pouvaient sauver la majorité en 1978.

La crise de l'opposition est, elle aussi, ancienne. Elle est née, évidemment, non de la crainte mais de l'espérance de la victoire de la gauche en 1978. Les premières attaques du parti communiste contre le parti socialiste remontent aux élections législatives partielles de 1974. Depuis la Libération, les communistes étaient le premier parti de la gauche. Comment pouvaient-ils admettre de n'être plus que le second, au moins par le nombre des voix et des élus ?

Aujourd'hui encore, le P.C. s'y résigne difficilement ; à quoi s'ajoute une certaine méfiance, justifiée par l'histoire, à l'égard des socialistes, toujours soupçonnés de vouloir, en cas d'échec, se retourner vers le centre et la droite.

Le seul moyen d'assainir la vie politique française aurait été de procéder à des élections anticipées. Ne voulant pas prendre la responsabilité d'offrir une victoire, elle aussi anticipée, à la gauche et le risque de perdre pendant un an le droit de dissolution, spéculant enfin sur les chances de succès du plan de lutte contre l'inflation de M. Barre, le président de la République s'est refusé à avancer la confrontation de 1978. En même temps il a affirmé plus d'une fois qu'il resterait à son poste au cas où l'opposition l'emporterait.

Ainsi les acteurs et les forces sont en place à six mois d'un combat décisif : un président décidé à respecter le verdict du suffrage universel, à veiller au respect des institutions, mais à faire éventuellement appel au pays, et deux coalitions composées chacune de trois partis connaissant des conflits de personnes et une crise de confiance mais condamnés — en raison même du mode de scrutin — à gagner ou à perdre ensemble.

Si l'opposition l'emporte, avec ou sans programme commun, l'économie française connaîtra de profonds changements qui poseront quelques problèmes à la Communauté européenne.

Si la majorité gagne, la déception des syndicats sera si grande qu'une forte pression s'exercera sur le gouvernement.

Dans le premier cas, le pays risque de connaître des troubles économiques et, dans l'autre, des tensions sociales.

Il y a six mois la victoire de la gauche était certaine. Le sera-t-elle dans six mois ?

Les tensions du commerce international

Le ton monte, dans les négociations sur le commerce international. On y invoque de plus en plus souvent les pratiques déloyales de dumping chez les autres pour justifier le renouveau de protectionnisme qui se manifeste chez soi. *Mais n'est-ce pas trop souvent une simple « façon de parler » ?*

Autre « façon de parler » : le « droit international des affaires » n'est souvent que la manière académique de camoufler purement et simplement le « droit américain ».

Les contours flous du dumping

LE dumping existe ; mais l'avez-vous rencontré ? On en parle ; on en démontre moins la réalité. En ces temps de crise, où la concurrence se fait plus âpre, chacun voulant exporter plus et importer moins, les accusations se multiplient. Dumping social des pays en développement qui profitent de leurs bas salaires, dumping économique des pays de l'Est qui ne tiennent pas compte des prix de revient, dumping monétaire des pays industriels qui laissent glisser leurs taux de change... On abuse du mot pour exorciser les maux — parfois réels — dont on souffre. Pourtant il y a dumping et dumping...

On assimile à du dumping toute arrivée excessive à faible prix de produits étrangers. Or le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en a donné une définition relativement précise dans son article 6. Il s'agit de « *l'introduction des produits d'un pays sur le marché d'un autre pays à un prix inférieur à leur valeur normale* », c'est-à-dire inférieur « *au prix comparable pratiqué au cours d'opérations commerciales normales pour un produit similaire destiné à la consommation dans le pays exportateur* ». En outre, cette pratique n'est condamnable que si elle « *cause ou menace de causer un préjudice important à une production établie* » ou si elle « *retarde sensiblement la création d'une production nationale* ».

Une double limite aux actions antidumping devait ainsi être établie, à une époque où il s'agissait avant tout d'éliminer les obstacles aux échanges internationaux et d'éviter un éventuel retour au protectionnisme. Ce double critère, de prix et de préjudice, a été précisé dans le *code antidumping* élaboré au cours des « négociations Kennedy » et entré en vigueur le 1er juillet 1968. Toutefois, alors qu'une centaine de pays ont adhéré au GATT, le code, qui comprend dix-sept articles, n'est opposable qu'à un nombre plus restreint de pays : les signataires du document (C.E.E., A.E.L.E., Etats-Unis, Canada, Japon, Grèce, Yougoslavie, Tchécoslovaquie).

Bien entendu de tels textes ne pouvaient être efficaces que dans la mesure où ils étaient assortis de sanctions. Un comité antidumping a été chargé de recevoir les plaintes, d'instruire les dossiers et d'appliquer le droit international. Mais ce comité, qui ne dispose pas de pouvoirs de coercition, n'est en aucune façon un tribunal. Il sert plutôt de lieu de rencontre entre les représentants du GATT et ceux des différentes parties en cause. Intervenant auprès des contrevenants pour la cessation des pratiques déloyales et des plaignants afin d'éviter des représailles, il exerce simplement une légère pression pour assurer le respect du code.

La réglementation de Genève s'est efforcée d'enfermer les différents pays dans des disciplines assez strictes pour réduire l'arbitraire des plaintes. A Bruxelles, le règlement du 5 avril a repris cette réglementation en vingt-neuf articles, sur « *la défense contre les pratiques de dumping, primes ou subventions de la part de pays non membres de la Communauté économique européenne* ».

MICHEL BOYER.

(Lire la suite page 26.)

Loi américaine ou loi mondiale ?

POUR les praticiens de la vie économique internationale, un phénomène nouveau est en train de faire son apparition : la loi américaine tend à s'imposer comme loi mondiale. L'on s'était habitué à voir les Etats-Unis faire prévaloir dans des négociations d'où sortait le droit international ce que, par une image significative, on appelle « la loi du plus fort ». Le changement intervenu depuis quelque temps est que le processus par lequel s'imposent les nouvelles normes du comportement international ne soulève même plus, en fait, de discussions. Le droit international des affaires ne représente plus, dans un nombre croissant de cas, un droit négocié, ratifié par les Etats qui s'y prêtent ; il devient un « droit de fait ».

On voit cette tendance se révéler dans plusieurs cas. D'abord sur le chapitre de la lutte contre la pratique de la corruption par les entreprises. Depuis plusieurs années, les Etats-Unis s'escriment à obtenir la rédaction par l'Organisation des Nations unies d'un code de conduite pour les firmes multinationales ; et ils encouragent l'élaboration, par un groupe spécialisé de l'« Eco-Soc » de l'ONU, d'un traité intergouvernemental sur la question de la corruption. Ce dernier groupe, après dix-huit mois de travaux, n'a abouti qu'à un texte demandant... le renouvellement de ses fonctions.

D'ailleurs, quand bien même de superbes documents pourraient être mis au point, en dépit des différences entre les multiples conceptions qui président à de tels travaux, quelle force d'application auraient-ils et, donc, quelle crédibilité ? L'O.C.D.E. a publié ses « guides-lines ». La Chambre de commerce internationale s'acharne, non sans mal (et en dépit d'une étrange opposition française), à préparer un « code anticorruption » qui devrait servir de base au comportement volontaire de ses membres. Or n'est-ce pas la commission compétente du Congrès américain qui rend, en cette matière, la justice internationale, à partir du moment où non seulement elle auditionne les entreprises américaines travaillant à l'étranger (on se souvient du scandale Lockheed éclaboussant un premier ministre japonais, un prince hollandais, des parlementaires italiens, allemands, etc.) mais aussi interroge les firmes étrangères travaillant aux Etats-Unis, pour leurs activités sur le territoire américain et pour celles qu'elles ont partout dans le monde ?

On cite le nom d'un intermédiaire d'Arabie Saoudite, internationalement connu, se trouvant convoqué à Washington, à la police, par la commission en question, alors qu'il se trouvait à Las Vegas pour y jouer, et qui s'est retrouvé interdit de séjour aux Etats-Unis pour avoir préféré partir au Mexique avec son avion personnel plutôt que d'obtempérer. Quelle personne, ou quelle firme, qui travaille sur une base internationale peut s'offrir le luxe de « boycotter » les Etats-Unis en les ignorant là où ils veulent se faire entendre ? Dès lors, refuser, en vertu de la non-application extraterritoriale de la réglementation américaine, de communiquer certains dossiers réclamés par la commission du Congrès — qui a obtenu la démission d'un président des Etats-Unis, celle de multiples dirigeants de mastodontes américains de l'industrie, et peut inquiéter aujourd'hui le directeur du budget, — n'est-ce pas un combat d'arrière-garde ?

JACQUELINE GRAPIN.

(Lire la suite page 26.)

Soyons sérieux

TREATY OF ROME

Paper boat

« The EEC boat « *Treaty of Rome* » is reported as ahead on handicap, but that means little at this stage of a round-the-world race. » (News item).

The Treaty of Rome is ahead,
And so far it's all been plain sailing;
But in some ways, it has to be said,
The Community seems to be ailing.
The Treaty of Rome is ahead —
But a handicap hampers endeavour :
Unemployment — Inflation — the dread
That the crisis may go on for ever.
The Treaty of Rome is ahead;
The Commission is still at the tiller :
But its budget is deep in the red,
For the Council's behaved like a killer.
The Treaty of Rome is ahead —
But the Governments' doings alarm one :
For, unless we are gravely misled,
They have cut all the funds but the farm one.
Very soon we shall see that depleted
By the new recruits from the Med.;
So, with numberless tasks uncompleted,
The Treaty of Rome's still ahead.

PANGLOSS.

Le dialogue euro-arabe est mal parti

La réunion à Bruxelles, cette semaine, d'une « commission générale » dite de « dialogue euro-arabe » peut-elle aboutir à autre chose qu'à de vaines conversations ? Le dialogue euro-arabe est mal parti.

LORS de la dernière réunion du Conseil national palestinien, un jeune universitaire du Centre de recherches palestiniennes, le docteur Ahmad Sidqi Al-Dajani, a été élu au nombre des quinze membres du comité exécutif de l'O.L.P. Certains cyniques ont déclaré que c'était là le seul résultat concret jusqu'ici du « dialogue euro-arabe ». Le principal titre de notoriété du docteur Dajani est, en effet, de représenter l'O.L.P. dans cette rencontre qui a semblé longtemps porter, plus que sur toute autre chose, sur le point de savoir si l'O.L.P. devait y être représentée. La question a finalement été réglée, en 1976, lorsqu'il a été décidé que les délégués européens et arabes siégeraient des deux côtés d'une table, sans plaques nominatives précisant leur nationalité.

Jusqu'ici, les Arabes n'ont pas réussi à persuader la Communauté européenne d'accorder à l'O.L.P. une quelconque reconnaissance officielle. Mais la déclaration publiée par les neuf chefs d'Etat et de gouvernement, lors de leur réunion, à Londres, en juin dernier, réclamant un « foyer national pour le peuple palestinien », a été généralement bien accueillie dans les capitales arabes. On espère, du côté européen, que cela conduira à un relâchement de la pression politique arabe et permettra au dialogue de parvenir à un résultat dans les domaines économique et technique.

Les Arabes ont été déçus, jusqu'à maintenant, par la répugnance des Neuf à se prononcer en leur faveur dans le conflit du Proche-Orient, tandis que les Européens l'ont été par la façon dilatoire dont les Arabes abordent les problèmes techniques et définissent mal leurs besoins ou priorités économiques. Ainsi, peu de gouvernements arabes ont désigné des hauts fonctionnaires pour suivre à plein temps le dialogue, et, lors de la réunion de Luxembourg, l'an dernier, plusieurs d'entre eux étaient représentés par des ambassadeurs accrédités auprès de tel ou tel gouvernement (pas toujours membre des Neuf), qui avaient peu ou pas d'idée sur l'objet supposé du dialogue.

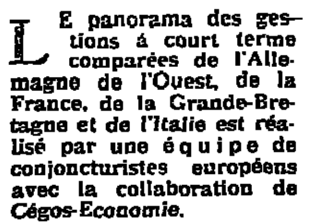
On espère, mais sans trop y croire, que la réunion plénière du comité à Bruxelles à la fin de ce mois sera plus productive que les précédentes. Des travaux utiles ont été accomplis par les groupes de travail spécialisés. Et quelques projets, peu spectaculaires, mais riches de potentialités, pourraient être lancés dès que l'argent nécessaire sera disponible. En théorie, les Arabes ont offert 15 millions de dollars et les Européens 3,5 millions. Il n'y a pas encore d'accord sur les mécanismes de contrôle du Fonds, ni sur la détermination des projets prioritaires. Mais un risque sérieux existe que rien ne soit dépensé d'ici à la fin de 1977, date à laquelle l'offre européenne prendra automatiquement fin.

Au moins pour les contrats ?

Les projets à grande échelle continuent de faire l'objet de désaccords considérables. Par exemple, la proposition d'un centre euro-arabe pour le transfert de la technologie est dans l'impasse à la suite de la prétention arabe que sa direction soit presque exclusivement arabe. Les exigences arabes d'accords commerciaux préférentiels avec la Communauté sont aussi fermement bloquées.

EDWARD MORTIMER.

(Lire la suite page 23.)



LE panorama des gestions à court terme comparées de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie est réalisé par une équipe de conjoncturistes européens avec la collaboration de *Cégos-Economie*.

Ont été sélectionnés six indicateurs (taux de croissance de la production industrielle, prix à la consommation, taux de chômage, équilibre des échanges commerciaux, goulets de production et investissement, degré de sensibilité au marché international). Les quatre premiers font *l'objet de graphiques*, de manière à montrer aussi nettement que possible la position relative de chaque pays. Ce qui permet ensuite de les noter (pour les deux derniers indicateurs, on se limitera à ces notes).

Ces appréciations seront obtenues par regroupement des résultats autour des trois objectifs majeurs d'une bonne gestion à court terme : a) croissance la plus forte possible ; b) croissance de bonne qualité (inflation et taux de chômage limités) ; c) croissance pouvant être maintenue (rythme d'investissement suffisant, échanges équilibrés, degré de sensibilité au marché international limité).

LES CLÉS DE LA CONJONCTURE

RELANCES FORCÉES

LES dernières évolutions des croissances industrielles de *nos quatre grands pays européens*, comme le montrent nos courbes, commencent à devenir préoccupantes. Certes le ralentis*sement était déjà perceptible avant* les vacances, surtout en France et en Grande-Bretagne, et prévisible en Allemagne, compte tenu de la *baisse des commandes* à l'industrie. Mais rien ne laisait entrevoir alors un réel recul.

Par ailleurs, on se *préoccupait surtout d'assainissement en acceptant* d'en payer le coût sous forme de croissance limitée et de chômage. Quitte à contenir ce dernier *tant bien que mal par des interventions* directes telles que recrutement dans les services publics, stage de pré-emploi, subventions *aux entreprises... Et on espérait*, comme en Allemagne, que le succès de la lutte anti-inflationniste provoquerait un retour spontané de *l'investissement, de la production* et de l'emploi. Force est maintenant de déchanter. L'assainissement a bien progressé, brillamment même, *dans les pays faibles, mais il n'est* pas décisif, alors que le prix qu'il faut payer pour le maintenir en terme de chômage devient de plus en plus élevé. Et en Allemagne il tarde à produire les effets espérés.

La production industrielle recule maintenant au rythme de 2 à 3 % en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne, et décélère net*tement en Italie. Certes les chiffres* mensuels sont toujours sujets à caution, car incomplets et souvent révisés. Mais on dispose mainte*nant sur cette période critique* du printemps 1977 de données trimestrielles plus fiables comme le produit national brut en Allemagne, *qui a été pratiquement stagnant* au deuxième trimestre.

Cette évolution est grave, car elle menace de s'amplifier, le pes*simisme conduisant au décrochage* suivant un enchaînement bien connu en économie. Celui-ci passe de la réduction d'activité à celle *du pouvoir d'achat*, de la consommation et de l'investissement, qui à leur tour affaiblissent à nouveau la production...

Certes, les effets de ce processus peuvent être limités par des stocks qui restent relativement bas. Mais en sens inverse la situation *internationale actuelle risque de les* aggraver par le ralentissement des exportations sensibles depuis mars, et aussi, c'est là un fait nouveau et étonnant, par la contagion du brusque et profond pessimisme qui *se développe depuis peu outre-*Atlantique.

Voyons les faits. L'économie américaine a effectué dans la *première moitié de 1977 une pro*gression remarquable. Son produit intérieur brut a augmenté de 7,5 % au premier trimestre et de 6,1 % au deuxième (en rythme annuel). *De toute façon il n'était pas pos*sible qu'elle maintienne cette allure. Effectivement les derniers chiffres mensuels mettent en évidence une décélération du rythme de la production industrielle qui revient de 10 % à 5 %. Ce qui a jeté le trouble, c'est que les indicateurs en avance qui sont censés préfigurer l'évolution des mois à venir ne se sont pas contentés de décélérer, mais ont reculé maintenant trois mois de suite : de 0,2 % en mars, 0,6 % en juin et 0,2 % en juillet (1).

Cela a remis dans les mémoires *le fâcheux déroulement de l'année* dernière, où des baisses identiques avaient précédé la pause de fin 1976, juste avant les élections présidentielles. *Ce constat s'ajoute* à celui du déficit de la balance commerciale et de la remontée des taux d'intérêt, qu'on reproche vivement à M. Burns, *président* de la Banque de réserve fédérale. Tout ceci a suffi pour faire chuter Wall Street (au plus bas depuis dix-huit mois) et pour provoquer des prévisions pessimistes, comme celles de la Chasse Econometrico, qui n'envisage, en 1978, qu'une progression de 1,6 % du produit intérieur brut.

Inquiétude certainement excessive quand on constate l'optimisme *persistant des deux secteurs porteurs* que sont l'automobile et le logement. Mais réaction qui peut être dangereuse dans une économie moderne, car rapidement collective et communicative aux autres pays.

C'est là une menace supplémen*taire pour les pays européens*, qui n'ont même pas encore repris leur essor et où les craintes sont beaucoup plus fondées qu'aux Etats-*Unis. Eux qui mettaient leurs* espoirs dans ces derniers sont maintenant réduits à leurs propres forces.

Comment peuvent-ils réagir efficacement sans perdre le bénéfice de l'assainissement déjà acquis et qui est remarquable ?

L'inflation, comme nous l'avions annoncé, et comme le montrent nos courbes, a reculé très nettement, *revenant en moyenne de 13 % à* 8 %. Avec des résultats brillants en Italie (0,7 % en août) et en Grande-Bretagne (0,1 % en juillet), sans parler de l'Allemagne, qui a réussi à faire décroître deux mois de suite ses prix de détail de 0,1 %. Seule la France reste encore à la traîne, car ses rigidités empêchent la réduction du rythme salarial et la baisse des prix de gros de se répercuter en aval. Les résultats ont été excellents aussi pour les balances commerciales, comme en Italie et en Grande-Bretagne, où celles-ci ont été excédentaires.

Des relances irréfléchies ne remettraient-elles pas rapidement en question ces bons résultats ? De toute façon pour les pays faibles, soumis aux exigences du Fonds monétaire international, le problème est plus simple. Ils devront se contenter de coups de pouce, ce qui constitue une réponse à la pression des syndicats, sauf à desserrer les contraintes, ce qui est possible pour la Grande-Gretagne, dont les finances sont à nouveau florissantes. Plus difficile est le cas de la France, d'autant plus que les élections y sont proches et que c'est chez elle que les résultats anti-inflationnistes restent encore les plus maigres. C'est ce qui explique le petit montant, à peine 6 milliards de francs, du programme qui vient d'être adopté fin août par M. Ray*mond Barre*.

Il est vraiment faible en regard de la somme quatre fois plus élevée, soit plus de 12 milliards *de D.M., qui a été retenue par* son homologue allemand, M. Helmut Schmidt, sous la poussée des syndicats, du patronat, des autres pays... et des *faits eux-mêmes*.

Dans ces cas, cependant, ce n'est qu'avec réticence que les gouvernements prennent ces mesu*res de relance car elles vont* contre leur vœu d'une reprise spontanée et elles creusent à nouveau des déficits budgétaires que l'on *s'efforçait*, justement, de faire disparaître.

MAURICE BOMMENSATH.

(1) Aux *Etats-Unis*, on calcule tous les mois un indice regroupant, en les pondérant, onze indicateurs rapides d'activité : mises en chantiers de logements, etc.

ÉTATS-UNIS : SITUATION ET INCIDENCES

CROISSANCE	+ (++)	Le rythme de croissance industrielle qui était de l'ordre de 10 % par an au premier semestre 1977 retombe à 5 % en août. Il devrait encore diminuer, si l'on en croit la forte baisse de 4 % des commandes constatée en juillet, et le recul, trois mois de suite, des indicateurs en avance. Pourtant le logement se porte toujours bien et la production automobile va encore une fois battre un record avec 1 920 000 véhicules produits au troisième trimestre.
PRIX	— (——)	La décélération de l'inflation continue. Grâce à la sensible baisse des prix agricoles, les prix de gros ont reculé de 0,7 % en juin, de 0,1 % en juillet et n'ont augmenté que de 0,1 % en août. Les prix de détail se sont à leur tour mieux comportés avec 0,4 % de hausse seulement en juillet et 0,3 % en août.
CHOMAGE	— (—)	Après la sensible baisse constatée début 1977, le taux de chômage se *stabilise depuis avril aux alentours de 7 %*. En août l'effectif des chômeurs est de 6,9 millions et celui des emplois de 90,8 millions (en augmentation de 200 000 sur juillet). Si le chômage total reste stable, celui des Noirs et surtout des jeunes augmentent considérablement (taux de 25 %).
CAPACITE	(+) +	Le taux d'utilisation des capacités de production est de l'ordre de 83,5 % et se rapproche du taux record de 86 % atteint en juin 1973. Le volume des investissements augmente toujours à un rythme de 8 % par an, qui n'est pourtant pas encore suffisant pour rattraper le recul antérieur.
ECHANGES	—— (——)	La détérioration de la balance commerciale américaine continue, faisant *craindre maintenant que le déficit de 25 milliards prévu pour 1977 ne soit* nettement dépassé. Rappelons les derniers chiffres de déficit calculés en FOB-FOB : 2,8 milliards en juin, 2,3 milliards en juillet, et 2,6 milliards en août, soit sur les huit premiers mois, environ 18 milliards.
MONETAIRE ET FINANCIER		Le dollar, après sa chute de juillet-août, est sensiblement remonté, aidé entre autres par des taux d'intérêt toujours en hausse. En particulier le *prime rate qui était de 6 3/4 en juillet est passé à 7 1/4 en septembre*. Cela n'a pas empêché les taux européens de continuer leur reflux, grâce à la fermeté des monnaies et au recul de l'inflation. A remarquer quatre nouvelles baisses du M.L.R. anglais qui revient à 6 % : deux baisses du taux d'escompte italien 11 1/2 %, et enfin, une baisse du taux français, à 9,5 %.
ECONOMIQUE		La croissance américaine donne certes maintenant quelques signes de faiblesse. Moins que ces derniers, c'est le nouveau pessimisme qui se développe aux Etats-Unis et les sombres pronostics pour 1978 qui préoccupent les pays européens déjà inquiets, à beaucoup plus juste raison, devant leur propre affaiblissement. Les voilà qui doivent compter maintenant beaucoup plus sur leurs propres forces.

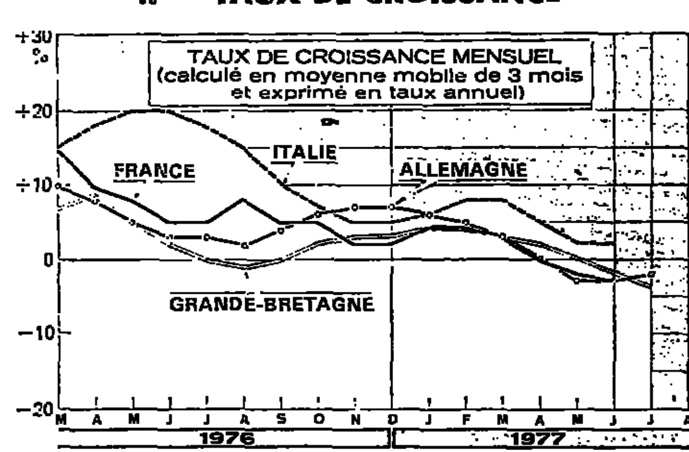
NOTATION DES GESTIONS À COURT TERME COMPARÉES

	TAUX DE CROISSANCE	QUALITÉ DE LA CROISSANCE		MAINTIEN DE LA CROISSANCE		
		Prix	Emploi	Capacité de production	Échanges	Sensibilité (1) internationale
ALLEMAGNE	— (+)	++ (++)	— (—)	— (+)	++ (++)	++ (++)
FRANCE	— (—)	—— (—)	—— (———)	— (—)	+ (+)	+ (+)
ITALIE	+ (++)	—— (——)	—— (———)	— (——)	++ (—)	+ (+)
GRANDE-BRETAGNE	— (—)	— (——)	—— (——)	+ (+)	++ (+)	++ (+)

+++ excellent ++ bon + assez bien — médiocre —— mauvais ——— très mauvais (+) tendance précédente

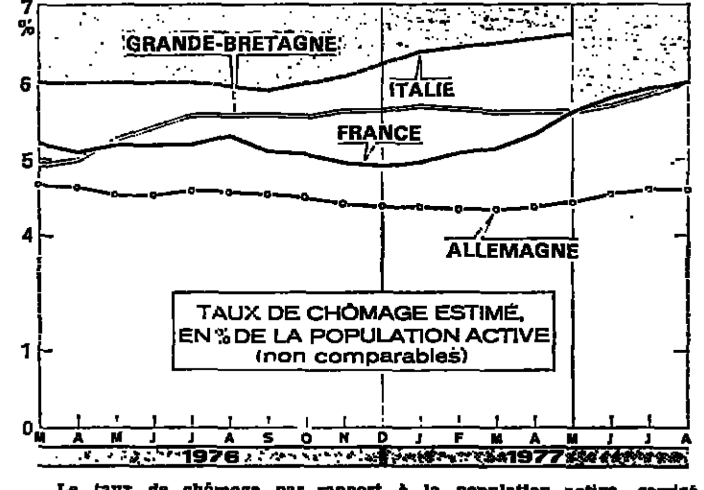
(1) La sensibilité internationale, appréciée par rapport à la structure des échanges, n'est pas comparable d'un pays à l'autre. Plus elle est élevée, plus elle constitue un handicap pour la gestion à court terme.

I. — TAUX DE CROISSANCE



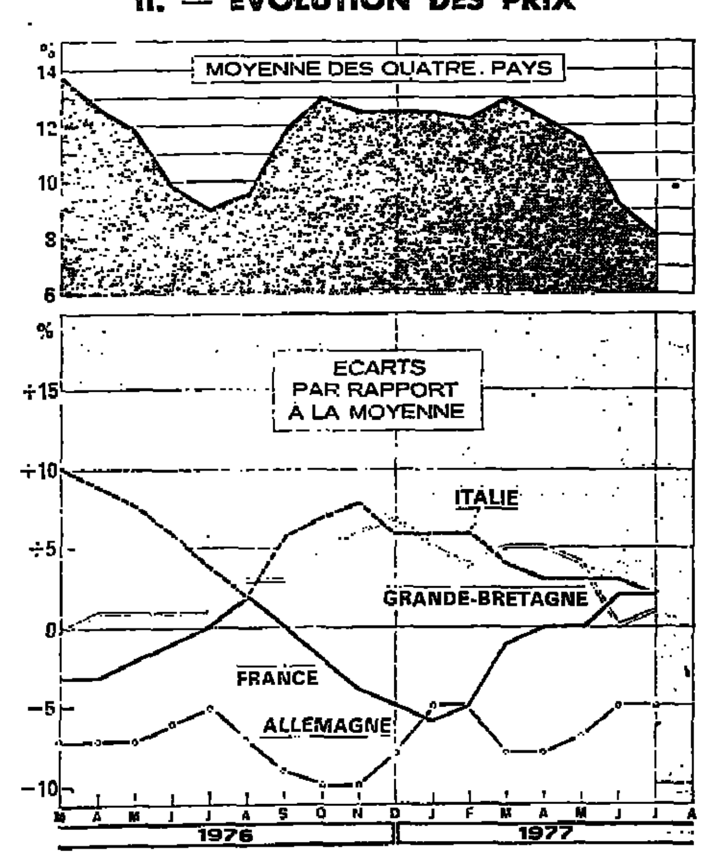
Les rythmes de croissance industrielle ont tous, sans exception, continué à diminuer et marquent même en juin et juillet une légère décroissance de 2 à 4 % en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France.

III. — NIVEAU DE CHOMAGE



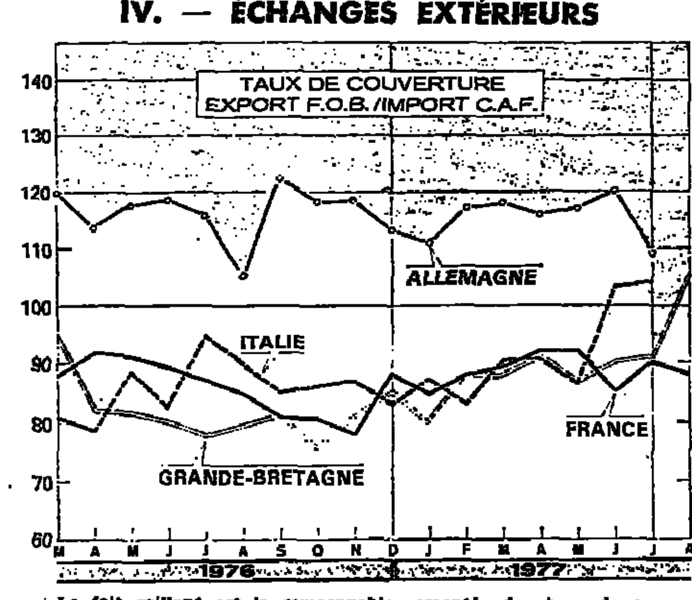
Le taux de chômage par rapport à la population active, corrigé des variations saisonnières, continue à augmenter en Grande-Bretagne, en Italie et surtout en France, où il atteint maintenant les 6 %. En Allemagne, il est resté stable entre juillet et août à 4,6 %.

II. — ÉVOLUTION DES PRIX



L'inflation moyenne des quatre pays a, en peu de mois, considérablement reculé de 13 % à 8 %. *Ces progrès sont surtout imputables* à la Grande-Bretagne où la hausse des prix est revenue à 9 % et à l'Italie où elle s'est abaissée à 10 %. Même l'Allemagne a encore amélioré son score à 3 %. Seule la France n'a pas encore réalisé de progrès et reste à 11 %.

IV. — ÉCHANGES EXTÉRIEURS

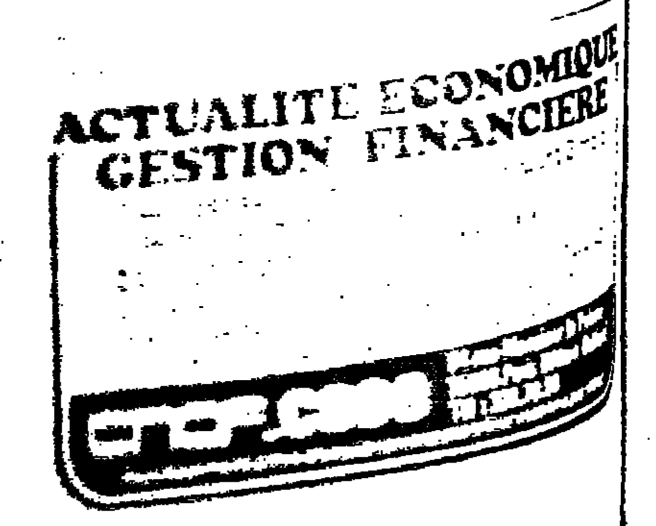


Le fait saillant est la remarquable remontée des taux de couver*ture des importations par les exportations de l'Italie et de la Grande-*Bretagne qui ont crevé pour la première fois la ligne des 100 %. En regard, les progrès de la France, dont le taux reste toujours aux alentours de 90 %, sont plus modestes et lents, août ayant marqué une détérioration à 87 %.

EUROPA

FORCÉES

ÉTATS-UNIS : SITUATION ET INCIDENCES



La Commission en mal d'élargissement

Au retour des vacances, la Commission des Communautés européennes, présidée par M. Roy Jenkins, tente de redorer son blason en « classant » les dossiers, et en abordant de front la question de l'élargissement de la C.E.E. à d'autres pays membres.

RIEN n'illustre mieux l'influence française dominante sur le style et le caractère des Communautés européennes que le sacro-saint rituel des vacances d'août. Pendant un mois, Bruxelles devient une ville fantôme. Le fonctionnaire de service, laissé en arrière au siège de la Commission pour répondre aux questions de quelque journaliste égaré hors saison, a résumé un jour tout cela en déclarant : *« La machine est vide. »*

Heureusement, la nouvelle année de travail a commencé et la machine se remet à tourner. Si les problèmes que la Communauté doit affronter ne sont ni plus ni moins impraticables qu'avant l'interruption estivale, on a au moins l'illusion d'une vigueur renouvelée, et il y a quelques signes authentiques d'activité dans les couloirs de la bureaucratie bruxelloise.

La perspective de l'élargissement de la C.E.E. de neuf à douze membres domine. Les demandes d'admission au club présentées par la Grèce, le Portugal et, maintenant, l'Espagne, sont à des stades divers d'examen par les institutions de la C.E.E. et demeureront un souci majeur de la Commission Jenkins et du conseil des ministres pour le reste de la décennie, et au-delà.

Il a fallu longtemps pour qu'on commence à apercevoir des implications de l'élargissement, et certains Etats doivent maintenant regretter la semi-insouciance avec laquelle ils ont sommairement écarté, l'an dernier, les propositions réalistes de la Commission tendant à prévoir pour les Grecs une phase préalable à l'adhésion, au cours de laquelle ils auraient bénéficié d'une aide spéciale pour restructurer leur économie.

Le désarroi et l'absence pure et simple d'idées chez les gouvernements membres qui vont affronter le défi de l'élargissement offrent peut-être à la Commission Jenkins sa dernière chance de sauver ce qui lui reste d'un rôle supranational dans la formulation de la politique de la C.E.E. Si la Commission échoue à ce test, estiment beaucoup de gens, son déclin jusqu'à n'être plus guère qu'un secrétariat au service du conseil des ministres deviendra inexorable.

Jusqu'ici, M. Jenkins et ses collègues n'ont guère fait que classer les problèmes posés par l'élargissement sous trois rubriques principales — politique, institutionnelle et économique — et les solutions pour les résoudre demeurent vagues. Mais il devient peu à peu possible de discerner certaines des directions des réflexions de la Commission.

On admet depuis déjà quelque temps qu'à moins de mesures compensatrices, l'addition à la Communauté de trois pays méditerranéens comparativement peu développés tendra à élargir les disparités déjà importantes des performances économiques dans la Communauté, repoussant ainsi plus loin dans l'avenir l'objectif fuyant de l'union économique et monétaire et modifiant d'une manière peut-être irréparable le caractère de la Communauté.

Relancer l'union économique et monétaire

M. Jenkins est déterminé à empêcher que les choses ne se passent ainsi. D'ailleurs, la Commission a annoncé son intention de saisir l'occasion du débat sur l'élargissement pour relancer l'union économique et monétaire, avec, cependant, des modifications pour tenir compte des expériences décevantes des années passées. Les propositions doivent être prêtes à temps pour être discutées lors de la prochaine réunion au « sommet » de la C.E.E., en décembre.

Pour donquichottesque que puisse apparaître à beaucoup de gens ce projet, ceux qui ont reproché à la Commission Jenkins son manque d'audace et d'initiative devront au moins admettre que tenter de ressusciter l'union économique et monétaire dans les circonstances actuelles est une entreprise de dimensions héroïques.

M. Jenkins semble avoir été encouragé par une certaine convergence économique, apparue ces derniers mois, en particulier par l'amélioration de la situation britannique. Il croit aussi que les taux de change flottants vont apparaître comme n'apportant qu'un avantage illusoire ou, au mieux, transitoire, et que les esprits sont mûrs pour un retour à une plus grande discipline monétaire.

La Commission reconnaît qu'une des conditions *sine qua non* de l'évolution vers l'union économique et monétaire doit être un transfert substantiel des ressources des régions les plus riches de la Communauté vers les plus pauvres. Les Neuf ont reculé jusqu'ici devant cette perspective. Mais l'élargissement, en aggravant encore le déséquilibre régional existant, pourrait, espère-t-on ici, fournir le type de traitement de choc nécessaire pour provoquer un changement d'attitude.

Dans la situation actuelle, une aide massive sera de toute façon nécessaire pour aider les régions méditerranéennes existantes de la C.E.E. à s'adapter à l'élargissement et en particulier à la concurrence des producteurs espagnols de vin, de fruits et de légumes. Les Français et les Italiens n'ont guère caché que, s'ils ne reçoivent pas des satisfactions dans ce domaine, ils ne pourront pas accepter l'adhésion espagnole.

La Commission a promis de soumettre quelques idées au cours de l'automne. La préférence va ici aux mesures structurelles visant à réduire la production tout en améliorant la qualité, et associées à l'introduction de méthodes plus efficaces de commercialisation et de transformation. Mais les Français semblent désirer le type de garanties de prix qui sont déjà responsables des tristement fameuses « montagnes » de viande de bœuf et de beurre.

Sur le front politique, la Commission rédige un projet de déclaration de principes démocratiques que l'on demandera aux Etats membres d'approuver à l'occasion des premières élections directes au Parlement européen, qui devraient avoir lieu en mai ou juin prochains. Les nouveaux venus, lors de leur adhésion devront prêter le même serment démocratique.

Les suggestions selon lesquelles il faudrait amender le traité de Rome pour prévoir l'exclusion des membres considérés comme s'étant écartés des voies démocratiques ne rencontrent pas un écho favorable à Bruxelles. On préfère dire que les gouvernements dans l'erreur seraient l'objet d'un sévère ostracisme de la part de leurs pairs jusqu'à ce qu'ils acceptent de s'amender. Mais on ne sait pas très bien ce qui ce passerait si un gouvernement faisait face avec cynisme à cette attitude.

En ce qui concerne les institutions de la Communauté, la principale difficulté soulevée par l'élargissement est celle du risque de paralysie totale des mécanismes d'élaboration des décisions. Les réflexions ne sont pas encore bien avancées dans ce domaine, mais on sait que M. Jenkins est favorable à un plus grand recours aux votes à la majorité au sein du conseil des ministres, ainsi qu'à une révision de la règle qui attribue à chacun des quatre grands pays membres de la Communauté deux commissaires à Bruxelles.

MICHAEL HORNSBY.

Les « faux » flottements des monnaies

Le « serpent » perd de nouvelles écailles : la Suède l'a quitté. Sera-ce demain le Danemark ? Le rêve de l'Union économique et financière européenne s'éloigne et le flottement des monnaies reste la règle. Règle très... élastique, car la plupart du temps, les banques centrales interviennent pour ne pas abdiquer leur pouvoir en faveur du marché.

VERS quel régime monétaire évoluent, aujourd'hui, les pays d'Europe occidentale ? Voilà, parmi beaucoup d'autres, il est vrai, une question qui n'a pas été posée lors des réunions qui viennent d'avoir lieu à Washington où se tenaient, cette année, les assemblées générales du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. On dira que cette question n'avait pas besoin d'être discutée, car la réponse va en quelque sorte de soi : n'est-il pas oiseux de se demander encore si les pays membres de la C.E.E. et, d'une façon plus générale, si les pays européens de la zone O.C.D.E. échapperont (ou essaieront d'échapper) au flottement généralisé des monnaies en créant pour leur propre usage leur zone de stabilité ? Tout indique, du moins en apparence, que l'histoire a tranché au moins pour une période indéfinie de temps.

A la fin du mois d'août, on a vu une nouvelle devise quitter le « serpent ». Non sans avoir longtemps hésité, les autorités monétaires de Stockholm ont décidé de s'affranchir de la lourde obligation de maintenir une parité fixe dans la limite d'une certaine marge de fluctuations entre, d'une part, la couronne suédoise et, d'autre part, le deutschemark et les autres devises qui lui sont associées (franc belgo-luxembourgeois, florin, couronnes danoise et norvégienne). L'année précédente, au mois de mars, le gouvernement français avait dû se résigner à prendre le même parti. Ainsi, depuis mars 1976, le « serpent » a-t-il encore perdu deux de ses membres, dont l'un, la France, était, après la R.F.A., le deuxième en importance, et l'autre, la Suède, était le leader du groupe scandinave. Celle-ci partie, la présence maintenue du Danemark et de la Norvège apparaît un peu comme une anomalie qu'une autre mini-tempête sur les marchés des changes pourrait bien faire cesser.

Après ces mésaventures, le « serpent » fait plus que jamais figure d'animal étrange appartenant à une espèce en voie de disparition et dont la survivance n'est plus que le témoin d'une phase antérieure de l'évolution. De si grands bouleversements ont eu lieu sur la scène monétaire internationale depuis son apparition, le 27 avril 1972, qu'il ne reste presque plus rien des objectifs vers lesquels ce « serpent » était censé conduire.

A force d'intervention

Les six pays de la C.E.E. auxquels se joignirent presque aussitôt les trois nouveaux adhérents, la Grande-Bretagne, l'Irlande, et le Danemark, s'étaient engagés à réaliser l'un des projets les plus ambitieux et les plus éphémères qui soient jamais sortis de la tête des hommes politiques et de leurs experts : celui de transformer leur communauté d'ici à 1980 en une union économique et monétaire équivalant à une *fusion quasi-totale. Dans cette* perspective, le serpent devait jouer un rôle bien précis : les marges de fluctuations admises entre les différentes monnaies qui en faisaient partie devaient être réduites par étapes successives. Au terme de l'évolution, les monnaies en question auraient été soudées entre elles : plus aucun changement de parité (dévaluation ou réévaluation) n'aurait été autorisé. La monnaie européenne, sous des noms différents, aurait été unique.

Mais à peine le serpent était-il né qu'il subissait ses premiers déboires. Dès le 24 juin 1972, le gouvernement britannique, qui était alors dirigé par M. Edward Heath, devait en retirer la livre-sterling (laquelle avait fait son entrée le 1er mai précédent). Au mois de janvier 1973, c'était au tour de la lire de s'en aller. Survint alors la deuxième dévaluation du dollar, bientôt suivie de la décision capitale, prise de concert avec les Etats-Unis par les principaux pays d'Europe occidentale et par le Japon, de ne plus soutenir systématiquement la monnaie américaine.

C'est à partir de cette date (mars 1973) qu'il est convenu de situer la généralisation des changes flottants, ce qui est vrai en droit puisqu'elle consacre l'abandon des règles du système de Bretton-Woods. Or cela est très contestable en fait, car, sauf pendant de courtes périodes, les banques centrales n'ont jamais cessé d'intervenir, et le montant de leurs interventions a atteint des chiffres encore plus importants que par le passé. Mais qui parmi les nations d'Europe occidentale avait les reins assez solides pour laisser sa monnaie poursuivre le deutschemark dans son ascension vis-à-vis du dollar ?

Faut-il aujourd'hui admettre qu'à la tentative avortée de créer un bloc monétaire européen de grande dimension, flottant de concert vis-à-vis du dollar (ou laissant flotter celui-ci vis-à-vis de lui, si l'on préfère), a succédé une ère de changes flottants tous azimuts où, mis à part le noyau des pays restés encore fidèles au serpent, chaque banque centrale laisse aux fameuses « forces » du marché le soin de déterminer le point d'équilibre de sa propre monnaie vis-à-vis du dollar, à partir duquel se déduit le taux de change vis-à-vis de toutes les autres devises ? C'est l'impression que l'on pourrait tirer des déclarations solennelles publiées à l'occasion des conférences internationales où les plus hauts responsables réitèrent l'engagement de ne pas « manipuler » le taux de change de leurs devises respectives, sauf à corriger les mouvements dits « erratiques ».

Mais la réalité est bien différente. En ce qui concerne les mouvements erratiques, il est clair que les banques centrales sont bien incapables de les « neutraliser », comme chaque nouvelle crise en administre la preuve. Quant à l'idée qu'en temps ordinaire les autorités monétaires ont abdiqué leur pouvoir pour confier au marché le soin d'établir la valeur de leurs monnaies respectives, elle n'est qu'une vue de l'esprit..., qui ne viendrait à l'idée d'aucun gouvernement.

PAUL FABRA.

Le dialogue euro-arabe

(Suite de la page 21.)

Les discussions sur l'accès possible des produits raffinés et pétrochimiques arabes au marché européen vers la fin des années 1980 sont gênées par le fait qu'aucune des deux parties n'a une idée très claire de ce que seront alors ses capacités dans ce domaine.

De part et d'autre, certains gouvernements ont tendance à se désintéresser des aspects économiques et techniques du dialogue en soutenant qu'il vaut mieux traiter ces questions bilatéralement, mais ce n'est pas toujours vrai. Il y aurait par exemple des avantages nets pour les deux parties à ce qu'une convention uniforme pour la protection des investissements, ou sur les conditions des contrats, puisse être appliquée dans toute la Communauté et dans le monde arabe. Ces deux projets sont en chantier, mais malheureusement aucun d'entre eux ne sera prêt à être signé ce mois-ci à Bruxelles. Les fonctionnaires de la Commission, quand même, semblent convaincus qu'il y a entre Européens et Arabes des domaines réels d'intérêt qui mériteraient d'être discutés à un niveau régional...

EDWARD MORTIMER.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Le déficit budgétaire n'empêche pas l'austérité financière en Allemagne fédérale

Le déficit budgétaire allemand a atteint des proportions importantes. Mais il n'encourage pas autant l'inflation que dans d'autres pays. C'est qu'il est financé par une politique rigoureuse d'emprunts, et non par « la planche à billets ».

MALGRE un déficit budgétaire qui continue d'être important en dépit des augmentations d'impôts et des économies décidées par le gouvernement de Bonn, la République fédérale apparaît depuis des années comme un îlot de stabilité, un modèle pour la lutte contre l'inflation. Les chiffres illustrent cet apparent paradoxe peu conforme à l'enseignement économique libéral le plus traditionnel. Si l'on tient compte des budgets de l'Etat fédéral, des Länder, et des communes, la part des dépenses publiques dans le produit national brut est passée de 29 % en 1970 à 33,5 % en 1976 avec une « pointe » à 35 % en 1974. Le déficit des budgets des collectivités publiques, qui représentait 1 à 1 1/2 % du P.N.B. au début des années 70, a atteint 6,4 % en 1975 et 4,2 % l'année dernière. En valeur absolue, ce déficit est passé de 8,3 milliards de deutschemarks en 1970 à 65,8 milliards en 1975 pour « retomber » à 47,7 milliards en 1976 et vraisemblablement à 37 milliards cette année.

Bien plus, si le déficit public ne semble pas avoir attisé l'inflation, les plus forts déséquilibres budgétaires allemands (en 1975 et en 1976) ont coïncidé avec une réduction sensible de la hausse des prix qui est passée de 8 % en 1973 à 4 % en 1975.

Cette situation s'explique par des raisons conjoncturelles et par des raisons institutionnelles. Le gouvernement de Bonn s'est servi du budget comme d'un instrument de politique conjoncturelle. Le déficit a augmenté dans les années de crise économique et les investissements publics ont suppléé les investissements privés défaillants pour soutenir l'activité économique ou tout au moins pour limiter les effets de la récession. On remarque ainsi que des déficits des trois collectivités publiques considérées (Etat fédéral, Länder et communes), c'est celui du budget fédéral qui a le plus augmenté, les communes ne se sentant pas de responsabilité particulière dans la conduite de la politique économique et ayant plutôt tendance à adopter une attitude analogue à celle des autres agents économiques touchés par la récession.

Indépendance de la Bundesbank

La politique d'endettement de l'Etat n'a pas eu de conséquences fâcheuses sur le marché des capitaux dans la mesure où, au cours des années 74, 75 et 76, la puissance publique n'est pas entrée en concurrence avec les investisseurs privés rendus prudents par la crise. C'est d'ailleurs la crainte des tensions sur le marché des capitaux qui a incité le gouvernement fédéral à décider, en 1975 (pour l'exercice 1976), des économies draconiennes qui ont permis de ramener le déficit du budget fédéral de 35 milliards de deutschemarks, en 1975, à 28,5 milliards de deutschemarks, en 1976 (respectivement 65,8 milliards et 47,7 milliards de deutschemarks pour le déficit public total).

Des raisons institutionnelles expliquent aussi que le déséquilibre budgétaire n'a pas relancé l'inflation en Allemagne fédérale. Les pouvoirs publics n'ont pas pu financer le déficit de leur budget en faisant « marcher la planche à billets ». L'indépendance de l'institut d'émission est garantie par la loi fondamentale, qui assigne deux tâches à la Bundesbank : garantir la stabilité de la monnaie et soutenir les objectifs économiques du gouvernement. L'Etat n'a pas d'accès direct aux crédits de l'institut d'émission, sauf pour quelques avances de trésorerie limitées en volume et dans le temps. Pour financer le déficit de ce budget, il ne lui reste pratiquement que l'appel au marché financier, où il se trouve dans la même position que les emprunteurs privés soumis à la politique de création monétaire de la Bundesbank. Celle-ci a, théoriquement, limité ces dernières années à 8 % les augmentations de la masse monétaire (en fait 9 % et 10 %). Les collectivités publiques se sont surtout endettées à long terme, sauf en 1974-1975, où, du fait de la hausse des taux d'intérêt, on ne trouvait que des crédits à court terme. Si la tendance à l'endettement à court terme s'était poursuivie plusieurs années elle aurait sans doute eu un effet inflationniste.

Enfin, pour limiter l'accroissement du déficit budgétaire, la loi fondamentale interdit à l'Etat fédéral de s'endetter plus qu'il n'investit. Cette limite a été atteint en 1975.

DANIEL VERNET.



Conseil de rédaction : Pierre Drouin, Jacqueline Grapin (« le Monde »), Piero de Garzarolli, Carlo Sartori (« la Stampa »), John Greig, David Spanier (« The Times »), Ingeborg Schawohl, Hans Baumann (« Die Welt »).

Rédaction en chef : Jacqueline Grapin.

Publicité : Michel Gérard (« le Monde »), Riccardo di Corato (« la Stampa »), Bryan Todd, coordonnateur (« The Times »), Dietrich Windberg (« Die Welt »).

Renvoyer les immigrés ?

Pour diminuer le chômage, plusieurs gouvernements européens ont entrepris de réduire le nombre des travailleurs immigrés. Mais cette solution, logique à première vue, ne paraît guère souhaitable à l'examen.

LES travailleurs immigrés doivent-ils être les victimes prioritaires de la crise en Europe ? Alternativement l'inflation, les déficits de la balance des paiements, le conflit pétrolier, le coût social de la main-d'œuvre étrangère, la recrudescence de la violence ou le fameux « seuil de tolérance raciale » ont alimenté, dans le passé, des attitudes xénophobes. Plus récemment, la montée du chômage a fourni de nouveaux arguments aux détracteurs de l'immigration. N'a-t-on pas entendu l'an dernier un premier ministre français — c'était M. Jacques Chirac, l'actuel maire de Paris, leader du plus important parti de la majorité — déclarer publiquement que l'on pouvait facilement résoudre l'équation de l'emploi dans un pays qui compte environ un million de chômeurs et deux millions de travailleurs étrangers ?

Déjà touchés plus durement que d'autres par la baisse du pouvoir d'achat, les immigrés se trouvent en première ligne sur le front des licenciements collectifs, qui frappent de nombreux secteurs dont le développement s'est effectué grâce à la main-d'œuvre extérieure. Sur 5 685 000 demandeurs d'emplois en juillet dernier dans les neuf pays de la C.E.E. (contre 5 324 000 en juin et 5 077 000 il y a un an) plus de 300 000 sont des travailleurs immigrés, pour une population étrangère d'environ treize millions de personnes.

Même si cette proportion reste relativement faible, comparée aux six millions d'actifs d'origine étrangère, le phénomène prend une ampleur inquiétante si l'on songe au potentiel d'accroissement naturel d'une telle population. De récentes études des experts de l'O.C.D.E. et de la Commission de Bruxelles montrent que les fils des migrants (plus de sept cent mille enfants de dix à quinze ans dans l'Europe des Neuf) n'ont guère de chances d'accéder, en France notamment, à de meilleures possibilités d'emploi que leurs parents. Les récents incidents de Notting-Hill, où l'on vit de jeunes « coloured people » protester contre les mesures discriminatoires du gouvernement, illustrent les difficultés d'adaptation de la deuxième génération, et pas seulement en Grande-Bretagne.

Face à cette situation, les gouvernements européens ont tenté, les uns après les autres, de renverser la vapeur. Après avoir toléré, sinon favorisé, l'immigration massive et souvent clandestine, ils ont verrouillé leurs frontières pour la main-d'œuvre non communautaire dès la fin de la période de croissance économique, c'est-à-dire vers les années 1973 et 1974. Aujourd'hui, plusieurs types de politiques apparaissent, à vrai dire assez timides, en vue d'un « délestage » de l'immigration, et parfois en contradiction avec les accords signés entre pays importateurs et exportateurs de main-d'œuvre. Ces expériences ont au moins un trait commun : elles visent à inciter les étrangers à regagner leurs pays d'origine. Dès les premiers signe de la récession, il y a dix ans, la République fédérale d'Allemagne avait essayé simultanément deux méthodes d'« aide au retour » consistant soit à procurer une formation professionnelle particulière à des travailleurs turcs pour leur permettre de devenir chez eux des artisans ou de « petits patrons », soit à favoriser la création, en Turquie même, de sociétés coopératives qui drainaient de façon productive l'épargne des migrants : les fonds envoyés d'Allemagne étaient affectés sur place aux investissements de ces entreprises génératrices d'emplois, et ces dernières devaient offrir un débouché aux travailleurs rentrés au bercail. Dans un cas comme dans l'autre, ce fut un échec : la plupart des implantations nouvelles bénéficiant de prêts à faible taux ont eu lieu à Istambul et dans les autres villes, alors que les besoins se situaient en zone rurale. Sur quatre-vingt-huit sociétés de ce type créées en 1974, treize ont survécu.

« Pas un pays d'immigration »

Dès novembre 1973, d'ailleurs, les autorités fédérales ont fermé leurs frontières, sauf pour les travailleurs originaires de Suisse et d'Autriche. Certaines entreprises, comme B.M.W., ont versé des primes de plusieurs milliers de deutschemarks pour inciter au départ ceux qui pensaient qu'il valait mieux être chômeur à Francfort ou à Hambourg qu'au fin fond de l'Anatolie. Mais les grandes lignes de la nouvelle politique d'immigration ont été tracées d'un commun accord par les ministres du travail des Länder, et approuvées par le gouvernement fédéral en avril dernier : il a été précisé que « *la République fédérale n'est pas un pays d'immigration* », mais qu'elle accepte volontiers d'assister les étrangers vivant chez elle dans leurs efforts d'intégration à la société allemande. Pour le reste, l'interdiction du recrutement des travailleurs étrangers est maintenue intégralement, et des efforts seront faits pour « *promouvoir la volonté et la capacité des travailleurs étrangers de retourner dans leurs pays* ».

La Grande-Bretagne, pour sa part, a entamé de tels efforts avec la plus grande prudence : l'aide au retour, dont bénéficient principalement des ressortissants du Commonwealth, ne concernerait pas plus de six cents travailleurs par an.

Les Pays-Bas sont allés beaucoup plus loin, en inaugurant l'assistance directe au développement : après avoir envoyé sur place des observateurs chargés de recenser les possibilités industrielles de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Tunisie, ils ont consacré 30 millions de florins en 1975 — dont 3 millions d'aides au retour — à la création d'industries dans ces pays. Mais les résultats ne sont guère encourageants pour l'instant, peut-être parce que cette expérience, là aussi, reste trop limitée.

Diminution de la comptabilité

Quant à la France, elle a fait grand bruit autour du pécule de 10 000 F offert aux chômeurs désireux de rentrer dans leur pays, affirmant qu'ils disposaient de leur libre choix. Qu'en est-il réellement ? Tous les bénéficiaires éventuels sont contraints de remplir un questionnaire et se voient inscrits définitivement dans les fichiers de la police et du ministère du travail. Ils ne pourront plus jamais revenir en France pour y exercer un emploi. De multiples pressions ont été signalées : mesures policières, chantage à l'expulsion sans indemnisation. Pour toucher leur pécule de retour, les chômeurs étrangers doivent renoncer à tous leurs droits sociaux — indemnités pour licenciement « économique », allocations familiales, droit à la formation professionnelle — dont le montant est souvent plus important que la somme promise qu'ils ne percevront que dans leur pays. Aussi ne s'étonnera-t-on point que quelques milliers seulement de chômeurs étrangers aient accepté, jusqu'à présent, cette sorte de prime au départ définitif.

Quant à la « *formation-retour* » annoncée jadis comme le complément indispensable de cette formule, elle n'a été dispensée, jusqu'à présent, faute de subsides, qu'à moins de cinq cents travailleurs, sur environ 106 000 chômeurs étrangers.

Devant ce médiocre résultat, le gouvernement a décidé, le 27 septembre, d'étendre le bénéfice de l'aide au retour à un million d'immigrés non chômeurs en France depuis moins de cinq ans. Il a pris une mesure encore plus radicale encore : la suspension, pour trois ans, de toute immigration familiale.

Cette stratégie pourra-t-elle enrayer le chômage ? Un rapport officiel qui fait autorité en France (1) a démontré qu'une réduction nette de 500 000 travailleurs immigrés pour le total d'environ 1 900 000 durant la période 1976-1980 ne se traduirait que par treize mille emplois supplémentaires pour les travailleurs nationaux, en raison notamment de l'écart entre les salaires des immigrés et ceux des travailleurs français. Du même coup serait affectée la compétitivité extérieure et ralentie la croissance de la production industrielle. L'économie de la France n'a rien à gagner au départ des immigrés, et celui-ci ne résoudrait en rien le problème du chômage. D'autant plus que sur un million de chômeurs officiels, actuellement, il y a 500 000 femmes, plutôt mal préparées à exercer des tâches d'ouvriers spécialisés.

JEAN BENOIT.

(1) Etude interministérielle de rationalisation des choix budgétaires, par Anicet Le Pors, direction de la prévision, ministère de l'économie et des finances. *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris.

Les chefs d'entreprise et la politique

DANS quelle mesure les chefs d'entreprise doivent-ils s'engager dans la politique ? C'est une question que l'on se pose, aussi bien dans les milieux industriels et financiers que du côté des hommes politiques et des syndicats. Les expériences des Suédois, des Allemands, des Anglais, des Néerlandais, des Français, des Suisses, des Italiens, voire des Espagnols, sont très différentes. Il est intéressant de les confronter. C'est pourquoi les quatre journaux membres du groupe Europa (« le Monde », « The Times », « Die Welt », « La Stampa ») organisent à Genève, les mardi 22 et mercredi 23 novembre prochain, une conférence internationale sur ce thème, en liaison avec la Chambre de commerce internationale et l'Européen Management Forum. Y participeront notamment MM. Umberto Agnelli, sénateur italien, Len Murray, secrétaire général de la Confédération britannique des syndicats, François Ceyrac, président du Conseil national du patronat français, Philip Rosenthal, membre du Bundestag allemand, Edward Heath, ancien premier ministre britannique, sous la présidence de M. Jean Rey, ancien président de la Commission des Communautés européennes. Renseignements : Conférence Europa, 19, chemin des Hauts-Crêts, Genève, Suisse. Téléphone : 35 1870. Télex : 27047.

envoyer les immigrés ?

LA VIE DANS LES ENTREPRISES

«Pour faire face à la concurrence, il faudrait investir dans le tiers-monde et aux États-Unis»

nous déclare le directeur général de Volkswagen

La Société générale de banque belge a reproché publiquement à l'industrie automobile européenne d'être mal équipée pour faire face à la concurrence internationale qui devient de plus en plus dure. De son côté, la Commission de la C.E.E. s'attend également à un assaut plus violent de la part des constructeurs américains, japonais et aussi du COMECON. Les dirigeants de l'industrie automobile européenne les plus réalistes craignent que, sur le million de personnes employées par leur industrie, plusieurs centaines de milliers ne fassent les frais de cette lutte en peu d'années. Selon eux, la pression en faveur des marchandises importées augmente, les marchés des pays tiers seront plus fortement disputés, et la demande accumulée depuis la crise pétrolière s'épuisera très vite. Europa a demandé son avis au directeur général de Volkswagen, M. Toni Schmücker.

« Les derniers Salons automobiles ont-ils apporté de nouveaux éléments d'information sur les données de la concurrence internationale dans l'automobile ?

— Non, ils ne le pouvaient d'ailleurs pasc. Mais ils ont mis en évidence le fait que l'année 1977 sera malgré tout une bonne année pour l'industrie automobile européenne.

— *Comment se présente donc l'avenir ?*

— En 1978, la production va retomber, mais à un niveau qui nous permettra de survivre.

— *Et ultérieurement ?*

— Je n'ose pas jeter un regard au-delà de 1978. Je sais seulement que les cycles conjoncturels se feront sentir de façon de plus en plus violente. Nous renonçons par conséquent, en toute connaissance de cause, à des records de commandes. Pas trop vers le haut, et pas trop vers le bas, voilà notre point de vue.

— *Les Japonais sont agressifs, le président Carter impose à l'aide de son programme énergétique à l'usage des Etats-Unis la petite auto, qui convient aussi au marché européen. Le chômage menace-t-il l'industrie automobile européenne ?*

— Je ne m'inquiète pas pour le destin de l'industrie automobile européenne, à la condition que nous réduisions nos prétentions — avant tout en République fédérale — et que nous nous concentrions sur notre créativité.

— *Quelles prétentions ?*

— En 1976, pour deux Volkswagen qui ont été immatriculées en Europe, il y a eu une voiture particulière japonaise. Voilà qui est symptomatique pour l'ensemble de l'industrie automobile européenne. L'explication de la marche triomphale des Japonais est simple. Les frais de montage d'une voiture représentent 35 % de l'ensemble du coût. Les charges sociales par salarié se montent en République fédérale à 17,5 DM par heure de travail, tandis que les Japonais s'en tirent avec l'équivalent de 8,5 DM. La comparaison avec les autres pays européens révèle aussi que la République fédérale occupe une mauvaise place à cet égard. L'Italie a des charges sociales de 9,5 DM, ce qui est comparable à celles des Japonais, et l'Angleterre se trouve même, avec 7,5 DM, encore au-dessous. C'est ainsi qu'i. reste dans les caisses de l'industrie fédérale les sommes les plus modestes quand il s'agit d'assurer l'emploi.

— *Le tiers-monde participe à la production industrielle mondiale dans la proportion de 7 %. En vingt-trois ans, il veut avoir conquis 25 % de cette production. Comment réagit l'industrie automobile devant de telles ambitions ?*

— A l'aide de l'exportation de capitaux. Nous devons absolument être présents lorsque les pays en voie de développement entreront dans la seconde étape de leur évolution économique. Pas partout, mais dans les branches essentielles. C'est ainsi que Volkswagen produit déjà au Brésil, au Nigéria, au Mexique. Au début de 1978, nous construirons des automobiles aux Etats-Unis, où nous aurons encore exporté 260 000 voitures en 1977 (contre 215 000 en 1976). Avec l'Iran, nos négociations sont sur le point d'aboutir. L'objectif est de construire une voiture pour la classe moyenne.

— *Comment ?*

— Sous la forme d'une usine c. struite en commun, étape par étape, avec, d'abord, le montage des pièces importées, puis, peu à peu, une production propre, et, finalement, la construction de moteurs et de boîtes de vitesses en Iran.

— *A-t-on une idée du nombre des voitures ? La firme Volkswagen participera-t-elle, dans la proportion de 40 %, à l'usine iranienne ?*

— Dans un temps relativement court, mille voitures peuvent être produites par jour. La participation pourrait se monter à 40 %, ou peut-être moins...

— *La faiblesse du dollar a rendu les exportations vers les Etats-Unis plus difficiles pour l'industrie automobile européenne. On assure que l'exportation d'automobiles vers les Etats-Unis cesse d'être profitable si le dollar tombe au-dessous de 2,5 DM. Comment voyez-vous la situation ?*

— Nous avons souvent maudit la faiblesse du dollar parce qu'elle absorbe les gains. Mais réfléchissez à ceci : une voiture comparable, venue du Japon aux Etats-Unis, est encore meilleur marché qu'une Volkswagen de 10 000 DM. C'est pourquoi nous devons transporter là-bas notre production, car la concurrence américaine commence aussi à entrer en jeu, par exemple, la Sunbeam de Chrysler.

— *Oui. La General Motors et Ford ont aussi annoncé des investissements gigantesques. Mais avant qu'ils ne soient convertis en production, il s'écoule nécessairement plusieurs années. C'est le cas pour la mise au point de la traction avant qui doit assurer aux petites voitures un grand espace intérieur. A combien estimez-vous l'avance dans le temps de Volkswagen aux Etats-Unis ?*

— A trois ou quatre ans, ce qui est peu. »

Propos recueillis par

HANS BAUMANN.

	1976		1970		1964	
	Nombre de véhicules	%	Nombre de véhicules	%	Nombre de véhicules	%
ETATS-UNIS	11 491 300	100	8 283 900	100	9 307 900	100
dont : General Motors	6 234 000	54	3 593 700	43	4 590 900	49
Ford	2 942 100	26	2 665 800	32	2 604 500	28
Chrysler	1 775 300	15	1 452 000	18	1 337 800	15
JAPON	7 841 400	100	5 289 200	100	1 702 500	100
dont : Toyota	2 487 800	32	1 609 200	31	425 600	25
Nissan	2 330 700	30	1 396 500	26	354 500	21
Toyo Kogyo	716 700	9	429 800	8	245 000	14
R.F.A.	3 868 100	100	3 842 200	100	2 909 700	100
dont : VW/AUDI NSU*	1 556 900	40	1 937 700	50	1 396 100	48
Opel	921 700	24	820 900	21	688 600	24
Ford	812 800	21	689 800	18	395 500	13
FRANCE	3 402 700	100	2 503 700	100	1 607 600	100
dont : Renault/Saviem	1 431 800	42	1 074 600	43	526 300	33
Peugeot	758 600	22	551 800	22	279 400	17
Citroën**	679 300	20	495 600	20	482 700	30
GRANDE-BRETAGNE	1 705 500	100	2 051 400	100	2 324 400	100
dont : British Leyland	808 000	47	911 100	44	1 097 800	47
Ford	524 800	31	589 300	29	617 000	26
Vauxhall/Bedford	195 500	12	279 700	14	343 000	15
Chrysler (Rootes)	158 900	9	249 800	12	250 000	11
ITALIE	1 590 700	100	1 841 900	100	1 068 500	100
dont : Fiat***	1 371 500	86	1 677 700	91	980 400	92

* Jusqu'en 1968 seulement Auto Union GmbH.
** Jusqu'en 1974 Berliet compris.
*** Y compris Bianchi, Lancia et OM.

Enzo Ferrari : l'Italie de course

C'est après le Grand Prix d'Italie que sont annoncés les transferts des pilotes d'automobiles de formule 1. Mais, d'ores et déjà, l'on sait que le champion du monde Niki Lauda quittera la maison Ferrari, probablement pour l'écurie Brabham. C'est que, dit-on, il lui est difficile d'admettre pour toujours que, lorsqu'il gagne, c'est M. Ferrari qui remporte la victoire.

IL y a peu de jours, Enzo Ferrari attaquait durement Niki Lauda, le nouveau champion du monde automobile, décidé à quitter l'écurie de course italienne. Lauda n'a pas réagi. « *Il peut m'insulter comme il veut* », a-t-il dit. « *Je ne lui répondrai jamais. J'ai pour lui trop d'estime et d'admiration.* » Figure charismatique désormais légendaire, Enzo Ferrari est l'un des Italiens les plus connus et les plus respectés dans le monde. Aucun de ses collaborateurs ne se permet de le critiquer, même à mi-voix.

Son nom est désormais synonyme de courses, de vitesse, et de prestigieuses voitures de grand tourisme. Il est le fondateur d'une usine et d'une écurie qui ont fortement contribué à modifier l'image de l'Italie, caractérisée non plus par les spaghetti et les mandolines, mais par les moteurs et la technologie. Ses automobiles de compétition ont remporté vingt-deux titres mondiaux : un record. Des champions du volant d'hier et d'aujourd'hui ont conduit, et parfois sont morts pour lui.

Pour Enzo Ferrari, l'automobile est une « *conquête de liberté pour l'homme* ». Parlant de lui, il dit : « *Je ne suis pas un projeteur, je ne suis pas un technicien, je suis un agitateur d'idées, je représente la critique, ou même une conscience en négatif, capable d'instaurer le germe du doute.* » C'est aujourd'hui un grand vieillard aux cheveux blancs, né à Modène, il y a près de quatre-vingts ans, le 18 février 1898. Ferrari lui-même a raconté sa vie dans *Mes joies terribles*, écrit en 1962, et mis à jour ensuite. Pilote, directeur sportif, constructeur : toute son existence a été liée aux courses et aux automobiles.

Il fonda la société Ferrari dans les années 40 avec l'indemnité qu'il avait reçue d'Alfa Romeo, dont il avait dirigé le département de « courses ». De Modène, il passa à Maranello, un petit bourg sur la route de l'Abetone, et commença sa longue aventure. Le jour où une de ses voitures remporta son premier succès dans le Grand Prix du Valentino à Turin, Ferrari se mit à pleurer sur le banc d'un parc.

Grand vieux monsieur à la démarche un peu incertaine, il conserve l'esprit vif et la volonté tenace. Après avoir abandonné les responsabilités de la Ferrari Industria aux dirigeants du groupe FIAT, auquel il s'est lié par un accord en 1969, E. Ferrari garde la pleine responsabilité de la gestion sportive. Un budget qui dépasse le milliard, environ cent soixante spécialistes — des projeteurs aux techniciens, aux mécaniciens, aux pilotes, — une piste d'essais, des installations et des machinismes sophistiqués sont entre ses mains. Enzo Ferrari, qui a perdu son fils Dino en 1956, ce qui fut la tragédie de sa vie, continue à travailler au rythme d'un jeune homme qui cherche à s'imposer. Tous les jours, dimanche compris, il est à Maranello ; il arrive vers 10 heures dans sa « 131 » et se rend aussitôt dans le vieux bureau qui donne sur la cour de l'usine, lieu d'une simplicité franciscaine. Sur le mur, un portrait de Dino et la photographie de Francesco Baracca, l'aviateur dont l'insigne, un cheval qui grimpe, figure depuis toujours sur les Ferrari. Réunions avec ses collaborateurs, conversations, entretiens, coups de téléphone, l'image de la maison lui est confiée. C'est en suivant mètre par mètre les essais de ses voitures et de ses pilotes d'une salle de contrôle contenant une installation de télévision en circuit fermé sur la piste de Fiorano qu'il la forge.

L. S.

EN ITALIE

La construction anarchique compense l'insuffisance de logements

L'Italie est la lanterne rouge de l'Europe pour la construction de logements, bien que ses habitants en manquent dramatiquement. Les jeux politiques et l'impuissance administrative en sont la cause. Mais le « système D » prend le relais, avec tous les inconvénients que cela comporte.

DANS le domaine de la construction, l'Italie détient un record peu enviable. Il y a maintenant plusieurs années qu'en Italie on construit moins de logements, par rapport à la population existante, que dans n'importe quel autre pays industrialisé. En 1975, on a réalisé à peine 3,8 logements pour 1 000 habitants, contre une moyenne de 6,8 pour 1 000 dans la Communauté européenne. Dans le classement mondial, l'Italie est dépassée à la fois par des pays plus pauvres, tels que l'Espagne, la Grèce et le Portugal, dans lesquels on observe un important « boom » dans la construction, et par des pays plus riches comme le Danemark, la Norvège ou la Suède, où l'on cherche à faire correspondre la construction d'habitations aux projections démographiques.

La stagnation des constructions est le résultat direct d'une médiocrité politique, et elle en est peut-être même la manifestation la plus voyante. Plus que dans tout autre pays d'Europe, la construction, dans l'Italie de l'après-guerre, a été en effet associée à la politique.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Italie le terrain susceptible d'être construit est relativement limité. Dans une telle situation, il est pratiquement inévitable que se produisent d'importants profits spéculatifs. Dans ce pays où la maturité politique était encore fragile au cours des années 50 et au début des années 60, toute l'activité liée au bâtiment devint très souvent synonyme de corruption. Aux pots-de-vin qui furent souvent payés pour obtenir d'organismes locaux un permis de construire vinrent s'ajouter des irrégularités dans les adjudications de nombreux travaux publics. Des hommes politiques de presque tous les partis, et souvent à un échelon très élevé, ont été l'objet d'enquêtes et parfois même emprisonnés pour des questions liées à la construction.

Impuissance administrative

A la fin des années 60, la poussée désordonnée de l'industrie de la construction avait atteint des niveaux tels qu'ils suscitèrent des réactions de divers types. A Agrigente, en Sicile, une bonne partie de la ville nouvelle a été construite sur un éperon rocheux qui a commencé à s'ébouler. Sur la colline napolitaine du Vomero, des crevasses s'ouvrent dans les rues lors de presque chaque orage important. Dans de nombreuses régions d'Italie, on a construit des maisons affreuses contre des monuments anciens, y compris à l'intérieur de zones archéologiques. Et le Cervin, l'une des plus belles montagnes du monde, est pratiquement invisible de la station de sports d'hiver de Cervinia, à cause du nombre excessif des constructions.

Ainsi s'est manifestée une sorte de sourde réaction de l'opinion publique, dans un processus de maturation qui, dans de nombreuses administrations locales et même au sein du gouvernement central, a conduit à de nouveaux rapports entre les forces politiques. Les regards se sont tournés vers les constructions après des dénonciations, des enquêtes et des appels passionnés. En présence de questions aussi épineuses, les administrations locales ont réduit au minimum l'attribution de permis de construire. C'était aussi une façon simple de respecter une législation extrêmement compliquée dans laquelle il est très facile de commettre des irrégularités. Enfin, ces administrations n'ont pas les ressources financières suffisantes pour organiser elles-mêmes et sur une large échelle les constructions de logements qu'on pourrait imaginer.

C'est ainsi qu'on en est arrivé à la situation actuelle : les partis s'opposent farouchement sur les bancs des conseils municipaux et régionaux comme au Parlement. Et, en attendant, les chantiers ferment. L'expansion de la construction a été brutalement étranglée par l'incapacité des hommes politiques à se décider, même sur des questions importantes telles que la propriété des terrains à bâtir et celle des logements.

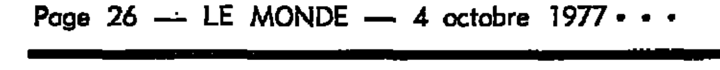
La situation serait désespérée si un mécanisme correcteur ne s'était mis à fonctionner : la construction abusive. Les comportements hors des règles sont endémiques en Italie, où ils ont souvent semblé la voie la plus expéditive pour couper court aux lenteurs de l'administration. Le recensement de 1971 a « découvert » environ sept cent mille logements abusifs sans aucune autorisation au cours d'une période de dix ans. Le phénomène s'est probablement développé au cours des dernières années avec la réduction des licences, et l'on peut estimer qu'il se construit environ cent mille logements non autorisés par an.

Les maisons abusives sont construites dans des chantiers qui ne sont ouverts que pendant le week-end. Sur ces chantiers travaillent des maçons fantômes qui, le reste de la semaine, ont une autre occupation et qui effectuent cette activité comme un second travail. Un second travail pour construire des habitations secondaires : les constructions abusives, en effet, sont très souvent les moins nécessaires, car elles sont construites à la campagne ou dans des zones de villégiature, et restent vides onze mois par an. En attendant, à la périphérie des grandes villes, on rencontre souvent des logements sans hygiène et surpeuplés. On en arrive parfois à un point de rupture, et dans presque toutes les grandes villes, les « squatters » ont opéré.

Outre les constructions abusives entièrement neuves, il faut tenir compte des réfections et des agrandissements irréguliers de constructions anciennes. A la campagne, les granges deviennent des appartements, et les étables se transforment en garages ; en ville, on recouvre les terrasses des derniers étages, ajoutant ainsi des chambres aux logements déjà existants. Tout ceci sert à expliquer pourquoi la consommation de ciment tend à demeurer constante, bien que, officiellement, la construction se trouve dans une situation catastrophique. Cela permet de comprendre aussi partiellement pourquoi, dans cette industrie en difficulté, il est extrêmement difficile, tout au moins dans le Nord, de trouver un maçon, sauf en lui payant des sommes astronomiques.

Si l'on ne construit pas de maisons neuves, c'est aussi parce que, désormais, les particuliers n'ont guère d'intérêt à le faire et que les autorités publiques n'ont pas d'argent pour cela. Les anciens locataires paient souvent des loyers dérisoires, parfois même insuffisants pour couvrir les impôts. Les partis, qui ont accepté le principe d'un « juste loyer » pour remplacer le blocage (c'est-à-dire d'un loyer proportionnel au coût de la vie), hésitent à le mettre en pratique. Au cours des mois derniers s'est produite une énième impasse au Parlement. Des millions d'Italiens se sont habitués à payer pour leur logement une somme ridicule par rapport aux loyers des autres Européens. Qui aura le courage de se rendre impopulaire en allant leur expliquer qu'ils doivent payer beaucoup plus ?

MARIO DEAGLIO.



ENTRETIEN AVEC M. WOLF VON AMERONGEN

« Le protectionnisme voit croître son poids politique »

nous déclare le président de l'assemblée allemande des chambres de commerce

Les commissions techniques du GATT siègent à Genève du 15 septembre 1977 au 15 janvier 1978. Elles doivent préparer des mesures en vue d'endiguer et de faire reculer la vague de protectionnisme qui se répand actuellement sur le commerce mondial. Les Parlements des pays du GATT devront ensuite décider s'ils adoptent ou non ces mesures. Hans Baumann, au nom d'Europa, s'est entretenu avec M. Wolf von Amerongen, président de l'Assemblée fédérale des chambres de commerce et d'industrie, qui s'était déjà rendu à Genève au cours des années 50 à l'occasion des premiers contacts Est-Ouest en tant que délégué de la C.E.E.

« On entend à nouveau parler de protectionnisme. Est-ce qu'on ne fait qu'en parler ?

— Le protectionnisme commercial que nous avons cru mort, ce besoin insensé de fermer les marchés, est de nouveau en vie.

— Qui ferme les marchés ?

— Autrefois, c'était les entreprises, qui essayaient de bloquer les marchés. Aujourd'hui, ce sont des groupes entiers de population, qui sont aussi des électeurs, et qui cherchent ainsi à défendre de prétendus avantages. Le protectionnisme a vu s'accroître beaucoup son poids politique. La concurrence au niveau de la main-d'œuvre ne connaît plus de frontières, ce qui explique le « dumping » des salaires.

— Cela ne mène-t-il pas directement d'une économie dirigée ?

— C'est un risque, et cela s'explique parfaitement. Dans de nombreux cas, les structures économiques des pays industrialisés ne sont plus adaptées. Mais quel est l'Etat assez fort politiquement pour répondre aux problèmes posés par le changement ? Les Etats interviennent le plus facilement possible en prenant des mesures protectionnistes.

— Avez-vous des exemples ?

— La société nationalisée italienne ENI a écrit à son ministre des finances qu'elle était au bord de la faillite. Le montant de ses dettes est égal à celui de son capital. Les Parlements ont tendance à aider les sociétés nationalisées là où, si l'on était dans une véritable économie de marché, ces sociétés feraient faillite. British Leyland est un autre exemple d'entreprise non viable qui, à cause du protectionnisme, se trouve dans les mains de l'Etat.

— Qu'en est-il du protectionnisme allemand ?

— Il existe aussi, naturellement. Autrefois, dans la ville hanséatique de Hambourg, on entendait dire : Hambourg et la mer sont le symbole de la liberté des échanges mondiaux. Aujourd'hui, les mêmes personnes disent : il faut protéger Hambourg et ses chantiers navals.

— Existe-t-il également un protectionnisme européen ?

— De longue date : la CECA. C'est le symptôme même de la crise du marché de l'acier. D'abord conçue comme moyen de lutte contre la pénurie, elle est devenue depuis un instrument de protectionnisme.

Même les syndicats...

— Les économies centralisées ne sont-elles pas plus tentées par le protectionnisme que les économies décentralisées ?

— Sans aucun doute. Mais il faut quand même bien dire que ceux qu'on appelle les protectionnistes n'agissent pas par idéologie. La plupart du temps, ce sont des partisans de l'économie de marché qui appellent l'Etat à leur secours dès que quelque chose ne va plus.

— Les syndicats ne sont-ils pas, eux aussi, attirés par le protectionnisme ?

— Vous pouvez le constater rien qu'en observant les conseils de surveillance, qui s'efforcent de plus en plus de maintenir l'emploi dans leurs entreprises.

— Cela ne vaut-il pas aussi pour vos propres entreprises ?

— Bien sûr. Mais je préférerais faire faillite avec les usines de Rasselstein et de Bochum que de les laisser nationaliser.

— Le protectionnisme ne défend pas seulement ce qui existe. Il aide également, par exemple, les installations nouvelles. dans des domaines où le secteur privé n'est guère entreprenant. Vous en voyez des exemples...

— Oui, les aciéries de Tarente et de Fos-sur-Mer. Elles sont extrêmement bien situées. Mais Tarente était là cinq ans avant. On peut se demander s'il fallait vraiment Fos. De plus, Fos est une symphonie inachevée. Il faudrait encore investir 4 milliards de deutschemarks pour sortir de cette « monoculture » de la tôle forte et assouplir la production. Cet exemple montre que la planification tend vers le protectionnisme.

— Le protectionnisme ne peut-il pas aussi être un bienfait ?

— Oui, lorsqu'on a recours à lui provisoirement pour briser des structures vieillies. Le meilleur exemple est l'industrie textile allemande. Pendant des années, elle a appelé l'Etat à l'aide, puis c'est avec des mesures d'aide protectionnistes qu'elle a cassé les anciennes structures, licenciant trois cent mille employés. On peut voir le résultat. La R.F.A. est le plus grand exportateur et le plus grand importateur de textile du monde.

— Si les structures de branches importantes sont dépassées (l'acier et le pétrole par exemple), peuvent-elles encore porter en elles l'espoir d'un redressement conjoncturel ?

— Bien sûr que non. Dans ces deux branches, les réserves se trouvent dans les pays du tiers-monde. Je suis profondément convaincu que nous sommes à la fin de l'époque d'abondance. Désormais, la courbe de croissance ira s'aplatissant. Une conséquence négative en résultera : la répartition internationale des matières premières se fera plus injustement, selon toute vraisemblance.

— La forte hausse des prix du pétrole en 1973 n'amorçait-elle pas ce mouvement ?

— Sans doute. Peut-être amenait-elle un peu de justice pour les producteurs. Nous devons nous demander si nous pouvons continuer à importer à bon marché des pays du tiers-monde tout en leur faisant payer, au prix fort, l'aide au développement. Moi-même, je suis convaincu que cela ne va pas.

— Que proposez-vous ?

— J'ai été vertement tancé, un jour, par les industriels allemands pour avoir déclaré que notre pays était sur-industrialisé. A présent, nous nous trouvons devant la nécessité de stopper la production dans certains secteurs ou de travailler avec les mêmes prix de revient moyens que les concurrents.

— Et si ceux qui sont partisans de l'étranglement des marchés imposent leur point de vue ?

— Nous vivons du commerce extérieur. Nous avons une vaste industrie des biens d'investissement parfaitement structurée pour une offre sur un marché mondial énorme. L'arrivée du protectionnisme verra la mort de tout cela.

Réduire nos capacités de production

— Ne peut-on répliquer au protectionnisme venant de l'étranger par l'exportation de capitaux ?

— Sans doute l'investissement à l'étranger, que l'on appelle souvent exportation d'emplois, à tort, est-il un remède. En fait, l'exportation de capitaux soutient l'industrie du pays qui la pratique. Bien souvent, elle stimule les exportations. Mais on ne peut pas tout faire hors de ses frontières. On ne peut pas empêcher, par exemple, que les pays exportateurs de pétrole construisent leurs propres raffineries. Les limites du marché leur indiqueraient déjà où ils doivent s'arrêter. Quant à notre industrie, à l'intérieur de nos frontières, il ne lui restera plus qu'à « sabrer » dans ses capacités d'expansion. C'est le cours naturel des choses.

— Quels sont les plus grands obstacles que devra éliminer le GATT ?

— Ce sont les entraves non tarifaires aux échanges qui sont les plus préoccupantes.

— Par exemple ?

— Les manières de bloquer les échanges commerciaux sont pratiquement illimitées. Les plus flagrantes sont les normes qui permettent, comme le fait l'industrie automobile américaine, de se « calfeutrer » chez soi. L'agriculture connaît également ce genre de blocage. Quand elle n'a plus d'idées, elle a encore la possibilité de faire appel au vétérinaire...

— Le GATT a-t-il une chance de freiner cette vague de protectionnisme ?

— Oui, c'est très possible, car personne ne souhaite faire figure de protectionniste. De plus, jusqu'ici tout le monde a trop bien vécu du libre-échange. Si cela s'avère nécessaire, la plupart préféreront une autolimitation volontaire à des mesures de contingentement décidées par les Etats. A Genève, le GATT étudie les accusations. Cela oblige à une certaine discipline.

» Encore une opinion : on ne devrait pas trop parler de protectionnisme. Il en est de lui comme des chevaux de cavalerie : dès qu'ils entendent sonner les trompettes, ils se mettent au galop. »

Propos recueillis par
HANS BAUMANN.

Les tensions du commerce international

LES CONTOURS FLOUS DU DUMPING

(Suite de la page 21.)

On ne peut donc plus parler de dumping entre les pays de la C.E.E., ce terme ayant été remplacé par celui de concurrence déloyale du fait d'entente (article 85 du traité de Rome) ou d'abus de position dominante (article 86).

Un comité antidumping fonctionne aussi dans la capitale européenne ; mais la Commission de Bruxelles a un rôle moteur. Elle est saisie par les fédérations professionnelles et instruit les dossiers. Le comité examine les propositions de la Commission et donne son avis. En cas de désaccord, le conseil des ministres de la C.E.E. tranche. En général, une enquête se déroule sur place. Si le dumping est prouvé, les parties concluent un arrangement ou bien un droit antidumping est établi. En fait, il est très rare que les dossiers aboutissent à l'institution d'un tel droit.

L'affaire des roulements à billes japonais est instructive à cet égard. A la suite d'une plainte de la profession, une enquête a été ouverte en novembre 1976. Un droit de 10 ou de 20 %, selon les firmes, a été institué à titre provisoire en février 1977 et prorogé en mai. Cependant, une enquête s'est déroulée au Japon en avril et en mai, dans des conditions difficiles (absence de catalogue, pratique de rabais). La Commission a alors cherché à conclure un arrangement, et les firmes japonaises ont proposé d'augmenter leurs prix de 20 %. Lors de la réunion du comité antidumping, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne ont été favorables à un arrangement ; mais la France, qui n'a envoyé aucun fonctionnaire au Japon, a demandé l'instauration d'un droit définitif. Une solution bâtarde a été adoptée en juillet 1977 : un droit définitif de 15 % a été institué sur les importations de roulements à billes japonais, mais l'application en a été suspendue, sous réserve de révision de prix par les firmes nipponnes.

Les experts de la Commission, laquelle fait preuve d'une certaine prudence dans la crainte d'être traduite devant la Cour de justice de Luxembourg, recherchent en général la conclusion d'accords amiables. Les gouvernements, quant à eux, soumis à la pression de leurs industriels, peuvent manifester plus d'agressivité. En fait, depuis 1970, soixante-dix études préliminaires ont été engagées à Bruxelles, et trente-trois ont donné lieu à des enquêtes. Dans dix-sept cas, des arrangements, se traduisant le plus souvent par des relèvements de prix, sont intervenus. Deux dossiers seulement ont donné lieu à l'établissement, provisoire ou définitif, d'un droit antidumping : les chaînes pour vélos de Taïwan en 1976 et les roulements à billes du Japon en 1977.

Le réalisme des Etats-Unis

Il est d'ailleurs souvent reproché aux autorités européennes de manquer d'audace et de moyens. Ainsi la chambre de commerce et d'industrie de Paris souligne : « *Les réactions communautaires se sont révélées excessivement lentes lorsqu'il y a eu des cas de concurrence anormale ou déloyale. Les dossiers antidumping aboutissent rarement et en retard.* » De fait, la Commission de Bruxelles apparaît mal équipée, face à l'afflux des dossiers, pour les traiter rapidement et avec précision. D'autant que les plaintes sont souvent mal formulées.

Le réalisme américain est opposé au juridisme européen. Aux Etats-Unis les plaintes sont déposées auprès de la Trésorerie qui les instruit et mène l'enquête. Le dossier est ensuite transmis à la commission du commerce international, organisme indépendant, composé de trois démocrates et de trois républicains, qui émet des recommandations. Enfin, le président américain prend une décision, sous réserve de l'intervention du Congrès.

L'an dernier, pendant six mois, des agents américains ont effectué une enquête sur l'industrie automobile française. La société Renault a accepté de relever ses prix et se trouve, ainsi que la firme Peugeot, sous le contrôle de l'administration fédérale. Les Etats-Unis disposent, il est vrai, de la puissance (bien que la Trésorerie ait reçu instruction de se montrer plus *conciliante à l'égard de l'Europe...*).

Du côté européen, l'arsenal juridique existe, mais il paraît mal adapté aux nécessités du moment, alors que dans le domaine de commerce international, comme ailleurs, le rapport de forces prime. La preuve du dumping est d'ailleurs difficile à faire, notamment quand les produits sont fabriqués à la commande ou que les pièces sont uniques. Une comparaison de prix peut même s'avérer impossible. Il en est ainsi pour les pays de l'Est, vis-à-vis desquels est utilisée la méthode du coût de production. Un dossier est en cours à Bruxelles concernant les pelles, les bêches et les pioches, en provenance de Hongrie, de Pologne, de R.D.A. et de Roumanie : les experts ont calculé le prix de ces instruments en Europe et constaté que les prix à l'Est étaient inférieurs de 50 à 60 %. Enfin, il faut intégrer les soubresauts monétaires, l'usage étant de prendre en compte le taux moyen de change des trois derniers mois.

Le sujet a besoin d'être démystifié. Accuser les autres de dumping, *c'est souvent être dupe* de phénomènes plus importants, qui sont à l'origine du faible prix des produits étrangers (équipement plus moderne, intégration industrielle plus forte...). Par ailleurs, le dumping n'est pas perdu pour tout le *monde* : il profite plus aux commerçants — certains industriels préfèrent vendre que produire — qu'aux consommateurs. Enfin, cette pratique — l'exportation au coût marginal — est parfois la seule méthode pour maintenir des courants commerciaux.

MICHEL BOYER.

LOI AMÉRICAINE OU LOI MONDIALE ?

(Suite de la page 21.)

D'une façon générale, d'ailleurs, les firmes qui prétendent à un minimum de destin au-delà de leurs frontières ne se prêtent-elles pas par nécessité aux méthodes de gestion et de contrôle américaines ? La simple perspective de vouloir déboucher sur une house », qui sont assermentés marché hors cote, moins important que le marché à terme de Wall Street, les oblige à adopter plusieurs années à l'avance les méthodes comptables américaines, sans oublier de faire certifier leurs comptes par des experts du genre « Price Waterhouse » qui sont assermentés outre-Atlantique. Sans aller jusqu'à Wall Street, si les chances ne s'y prêtent pas, il sera bon d'avoir été quand même discipliné si l'on veut traiter une fusion ou une absorption quelconque avec une firme américaine, ou avec une filiale de firme américaine, ou avec une autre entreprise « méthodique »... Refuser de s'y plier restreint considérablement les possibilités dites de « sorties » des capitalistes non américains.

Dans un domaine moins public, mais déterminant pour les pays européens comme pour les pays en voie de développement, celui des transferts de technologie, c'est aussi la doctrine américaine avancée dans la plupart des domaines de pointe. La convocation pour l'année prochaine d'une conférence mondiale sur la science et la technologie à l'ONU ne semble pas avoir pour effet d'inciter les Etats-Unis à « mettre de l'eau dans leur vin », mais bien plutôt les encourager à affûter, dans des comités mixtes restreints de fonctionnaires et d'industriels, les armes dont ils s'aperçoivent seulement de la puissance, et dont ils ne paraissent pas vouloir différer plus longtemps une utilisation plus systématique.

Dernier groupe d'exemples, enfin, celui des multiples points de droit qui font partie des dossiers qu'on discutera dans le cadre de l'accord général sur les tarifs et le commerce international à Genève dans les prochains mois. Sans doute faut-il commencer par la fameuse méthode de calcul américaine des droits de douane sur l'American Selling Price, qui permet aux Etats-Unis de taxer les importations de l'étranger sur la base du prix en vigueur sur le marché intérieur américain et non, comme le veut la règle générale, sur le prix à l'importation. La remise en cause de ce privilège *strictement américain* a déjà été l'un des points vitaux de la négociation du « Kennedy round », qui avait abouti à un désarmement douanier nettement plus fort du côté européen sans que la pratique américaine en ait été changée depuis.

Du côté du GATT

Les accords du GATT prévoient, depuis plusieurs années, que, généralement, les exportations peuvent avoir bien eu franchise d'impôts indirects du pays d'origine sans que cette exemption puisse être considérée comme une subvention à l'exportation, et qu'il en va inversement des impôts directs. Pourtant, les Etats-Unis ne trouvent pas anormale, pour leur compte, la pratique des Domestic International Sales Corporation (DISC), qui permet à leurs firmes d'obtenir l'exemption (plus précisément, le report indéfini) d'impôts sur les bénéfices bruts faits à l'exportation, *exemption d'impôts* directs dont bénéficient près des deux tiers des exportations américaines. En sens inverse, une jurisprudence aussi absolument contraire aux termes des accords internationaux du GATT se développe aux Etats-Unis pour condamner les firmes japonaises ou européennes qui exportent aux Etats-Unis en franchise d'impôts indirects (taxe sur la consommation pour les Japonais, taxe sur la valeur ajoutée pour les Européens). Le tribunal des *douanes* américain n'a-t-il pas condamné la Zenith Radio Corporation japonaise à une surtaxe américaine « de compensation », en vertu d'une jurisprudence américaine datant de... 1903 qui va à l'encontre des accords internationaux *signés il* y a quelques années ? L'affaire est en appel. En attendant, des firmes sidérurgiques européennes sont attaquées aux Etats-Unis pour le même motif, et des cautions sont exigées des importateurs. Qui fait le droit international ? Et sur quelles législations nationales celui-ci doit-il avoir le pas ?

On a vu récemment des « contrôleurs » canadiens descendre dans les entreprises françaises (sans que l'administration française en ait été prévenue) pour examiner leurs comptes en vertu d'un contrôle antidumping indispensable, disait-on, à la confirmation d'importantes commandes. Dans la jungle commerciale internationale, où va-t-on ? S'il est vrai que, dans bien des cas, les normes imposées par les Anglo-Saxons sont plutôt saines, qu'il s'agisse de lutte contre la corruption, de rigueur comptable, d'utilisation des technologies modernes, des précautions « antitrust » ou antidumping, à l'heure où les Etats-Unis envisagent de porter leurs exportations de 7 % à près de 20 % de leur P.N.B. et où les syndicats américains renforcent leur attitude résolument offensive et protectionniste, l'oubli du respect de la concertation internationale, surtout entre pays qui prétendent faire partie de la même communauté économique occidentale, ne risque-t-il pas de conduire à de déplorables conséquences ?

JACQUELINE GRAPIN.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]

1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

هكذا من الأصل

e son poids politique»

nde des chambres de commerce

rce international

LOI AMERICAINE OU LOI MONDIALE?

.000



GAGNEZ UNE VOLVO 244 DL ET DE NOMBREUX AUTRES PRIX AU GRAND CONCOURS "VOTRE PATRIMOINE ET VOUS" EN VOUS ABONNANT A LA VIE FRANÇAISE

OUI, voici ce que vous pouvez gagner :

1er GRAND PRIX :
Une Volvo 244 DL.

2e GRAND PRIX :
Une croisière de 3 semaines aux Antilles, pour 2 personnes, à bord du somptueux paquebot Mermoz de la Compagnie Paquet.

3e, 4e et 5e PRIX :
Un briquet CARTIER.

Du 6e au 10e PRIX :
Une calculatrice de poche BRAUN, 4 opérations, mémoire, calcul de pourcentages, etc...

Du 11e au 30e PRIX :
Un presse-papier original : la reproduction fidèle d'un lingot d'or.

Jetez un coup d'œil à la liste des prix qui viendront récompenser les 30 gagnants du Concours "VOTRE PATRIMOINE ET VOUS" (ci-dessus) : voilà qui mérite bien quelques instants de réflexion !
Voyez maintenant, plus en détail, les questions qui vous sont posées ci-contre. Aucune n'exige une compétence juridique ou financière particulière. Chacune, au contraire, se rapporte à un cas précis de la vie quotidienne auquel vous pouvez vous-même vous trouver confronté.

Tout ce qui concerne votre vie personnelle.
Ce sont des questions de cet ordre que LA VIE FRANÇAISE aborde chaque semaine dans sa rubrique Vie Pratique. Vous êtes ainsi régulièrement renseigné sur tout ce qui concerne votre vie personnelle : comment optimiser votre assurance-vie... régler vos problèmes de co-propriété... emprunter aux meilleurs taux... conserver l'exonération fiscale de certaines successions... calculer exactement votre future retraite... décider si vous devez louer ou acheter pour vous loger... Vous serez surpris de l'importance des sommes que vous parviendrez ainsi à économiser grâce aux conseils pratiques de LA VIE FRANÇAISE.

Pour la défense de vos intérêts
L'étude rigoureuse de la conjoncture politico-économique nous permet en effet de vous en présenter une analyse prospective dont vous saurez tirer parti. Vous découvrirez aussi comment la Bourse peut actuellement vous procurer de confortables revenus en dividendes et en plus-value.
Nos conseils juridiques et fiscaux vous aideront encore à résoudre, au mieux de vos intérêts, certains litiges avec l'Administration, vos fournisseurs, les co-héritiers d'une succession, etc... Ils vous guideront chaque fois que vous aurez à préparer un entretien avec votre notaire, votre avocat ou votre comptable...
Ainsi, deux ou trois informations de LA VIE FRANÇAISE vous remboursent largement le prix de votre abonnement.

Et peut-être serez-vous l'un des heureux gagnants de notre concours.

Avec votre abonnement, un cadeau.
Avec votre abonnement, vous recevrez en cadeau gratuit les 10 Dossiers Spéciaux de LA VIE FRANÇAISE : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur votre patrimoine... votre assurance-vie... les hypothèques, et bien d'autres sujets.

Comment participer au Grand Concours "Votre Patrimoine et Vous" ?
Il vous suffit de faire appel à votre seule perspicacité. Car, pour gagner à notre concours, il n'est pas nécessaire d'avoir de la chance ! Vos qualités d'observation et de réflexion, vos connaissances et votre esprit logique sont vos meilleurs atouts.
Lisez attentivement les 5 questions ci-contre. Pour chacune d'entre-elles, plusieurs réponses possibles vous sont proposées.
Inscrivez le numéro de la (ou des) réponse(s) que vous choisissez sur le bulletin d'abonnement et de participation ci-dessous.
Le concours étant exclusivement réservé aux abonnés de LA VIE FRANÇAISE, vous devez obligatoirement souscrire un abonnement en postant le bulletin ci-dessous avant le 15 novembre 1977, minuit, (le cachet de la poste faisant foi). Passé cette date, votre titre de participation ne serait pas valable.

Attention ! Avant d'inscrire vos réponses définitives, réfléchissez bien. Toute rature ou surcharge est éliminatoire.
Bonne chance !

LA VIE FRANÇAISE
L'OPINION

Répondez à ces 5 questions

1 PLACEMENTS

Monsieur AVERTI, marié et père de 3 enfants, est pour une fois bien perplexe. Il veut placer 150.000 F dès aujourd'hui pour 3 ans, sans prendre de risques, et en effectuant une seule opération. Il se documente et revient chez lui avec une brassée de propositions dont il extrait les placements dits "à revenus fixes" suivants :

1. Livret A de caisse d'Epargne.
2. Bons GREP.
3. Bons du Trésor.
4. Bons Cardif.
5. Obligations ordinaires.
6. Livret du Crédit Mutuel.
7. Epargne Logement.

Il craint comme la peste le risque de moins value et veut bien évidemment maximiser son profit net d'impôt. Sachant que son taux d'imposition lui recommande d'opter, chaque fois que c'est possible, pour le prélèvement libératoire, quel placement a-t-il intérêt à choisir en cette fin d'année 77 ?

2 VIE PRATIQUE

Madame DESOLE mariée sous le régime de la séparation de biens, et mère de deux enfants aujourd'hui majeurs, vient de perdre son époux. Celui-ci, médecin conventionné, n'était pas particulièrement ordonné et n'a pas laissé de testament. Madame DESOLE, qui a 55 ans, fait alors l'inventaire de ce sur quoi elle va pouvoir compter pour vivre. Elle inscrit sur un papier :

1. Le capital-décès de l'assurance-vie contractée par le cher disparu à son profit.
2. Ses propres bijoux.
3. Ses biens personnels.
4. 75% de la retraite de son mari.
5. La moitié de la succession de son mari.

Hélas ! Madame DESOLE a commis deux erreurs. Lesquelles ?

3 IMMOBILIER

Monsieur TERME et Madame CONTROVERSE ne sont pas d'accord. Le premier, propriétaire, veut en effet faire payer à la seconde, locataire, les charges désignées ci-dessous. Celle-ci prétend, à juste titre, que certaines de ces charges incombent toujours au propriétaire. Elle a raison puisque son bail ne déroge pas aux accords nationaux passés entre propriétaires et locataires.

1. Entretien courant des chaudières.
2. Opération de nettoyage de la chaufferie d'immeuble et de ramonage en fin de saison.
3. Frais de location et de relevé des compteurs d'eau.
4. Visite périodique de l'ascenseur.
5. Remplacement des tapis d'escaliers usagés.
6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de balayage et taxes diverses.

4 SUCCESSION

Messieurs BIENHEUREUX, PACTOLE et FELICITE reçoivent chacun un héritage estimé à deux millions de francs.

Héritage BIENHEUREUX :
- Or : 200.000 F
- Bons de caisse anonymes : 500.000 F
- Obligations : 200.000 F
- Appartement ancien à Paris : 850.000 F
- Mobilier et bijoux de famille : 250.000 F

Héritage PACTOLE :
- Or : 100.000 F
- Résidence secondaire dans le Vaucluse : 400.000 F
- Vingt hectares bien entretenus de pins dans les landes : 300.000 F
- Portefeuille de valeurs industrielles : 1.000.000 F
- Meubles et bijoux de famille : 200.000 F

Héritage FELICITE :
- Obligations : 450.000 F
- Belle propriété près de Calvi : 900.000 F
- Studio dans immeuble ancien à Lyon : 200.000 F.
- Portefeuille de valeurs industrielles : 300.000 F
- Meubles et bijoux de famille : 150.000 F

Sachant que nos héritiers sont tous trois fils uniques, mariés, pères de quatre enfants, en bonne santé, scrupuleux et bien conseillés, sachant qu'ils héritent tous trois de leur père : lequel d'entre-eux paiera le moins de droits de succession ?

1. Aucun d'entre eux : les droits à payer étant les mêmes.
2. BIENHEUREUX.
3. PACTOLE.
4. FELICITE.

5 ASSURANCES

Monsieur et Madame PEPIN et un couple d'amis, Monsieur et Madame CASSE, sont partis en week-end par la route. La voiture appartient à Monsieur PEPIN qui a souscrit une assurance "tous risques". Monsieur PEPIN prête le volant à son ami. Un accident survient. Monsieur CASSE se trouve indiscutablement dans son tort. Les 4 occupants sont gravement blessés. Qui sera indemnisé par l'assureur de Monsieur PEPIN ?

1. Monsieur PEPIN
2. Madame PEPIN
3. Monsieur CASSE
4. Madame CASSE
5. Tous les occupants de la voiture
6. Personne ne sera indemnisé

BULLETIN D'ABONNEMENT AVEC TITRE DE PARTICIPATION AU GRAND CONÇOURS "VOTRE PATRIMOINE ET VOUS"

à retourner sous enveloppe affranchie à LA VIE FRANÇAISE - 2, rue du Pont Neuf 75001 PARIS

☐ OUI, je désire recevoir les 52 prochains numéros de LA VIE FRANÇAISE en bénéficiant du tarif préférentiel de 145 F pour 1 an, au lieu de 195 F prix normal, soit 50 F de réduction.

Je recevrai en cadeau gratuit les "10 dossiers spéciaux" de LA VIE FRANÇAISE. Je désire également participer au Grand Concours "VOTRE PATRIMOINE ET VOUS", organisé par LA VIE FRANÇAISE et doté de 30 prix prestigieux.

Voici mes réponses aux questions posées :
Question 1*. Placements
Réponse : ____
Question 2*. Vie pratique
Réponse : ____
Question 3*. Immobilier
Réponse : ____
Question 4*. Succession
Réponse : ____
Question 5*. Assurances
Réponse : ____

*Inscrivez le ou les numéro(s) des solutions qui correspondent à votre réponse.

☐ Je joins mon titre de paiement à l'ordre de LA VIE FRANÇAISE.

☐ Je ne vous envoie pas mon paiement maintenant, je préfère recevoir une facture.

☐ OUI, je désire m'abonner à LA VIE FRANÇAISE en bénéficiant du tarif préférentiel de 145 F pour 1 an, au lieu de 195 F prix normal, et recevoir en cadeau les "10 dossiers spéciaux" de LA VIE FRANÇAISE, mais je ne veux pas participer au concours.

(cochez la ou les cases de votre choix.)

Nom ____ Prénom ____
Adresse N° ____ Rue ____
____
Code postal ____ Ville ____ LM
Signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT

1. LA VIE FRANÇAISE organise du 1er septembre au 15 novembre 1977 un concours sur le thème "votre patrimoine et vous". Ce concours fait appel à la perspicacité du lecteur.
2. La participation en est réservée à tous ceux qui souscriront un abonnement d'un an à LA VIE FRANÇAISE ; les abonnés actuels peuvent également participer en joignant à leur réponse, la bande d'expédition du journal. Les personnels des Sociétés organisatrices et leurs familles ne peuvent participer.
3. Les bulletins réponse et les questions paraîtront dans la presse ou seront envoyés par mailing.
4. Les bulletins complètement et lisiblement remplis devront être retournés, accompagnés de la demande d'abonnement (ou de la bande d'expédition) avant le 15 novembre 1977 minuit, le cachet de la poste faisant foi à LA VIE FRANÇAISE, 2, rue du Pont-Neuf - 75001 PARIS.
5. Les concurrents seront sélectionnés en fonction de l'exactitude de leurs réponses aux 5 questions posées. Les ex-aequo éventuels recevront à domicile une épreuve complémentaire portant sur la rédaction d'un texte jugé par un jury.
6. Les réponses aux questions posées seront publiées dans le numéro de LA VIE FRANÇAISE paraissant le 21 novembre 1977. Aucune contestation sur ces réponses ne sera recevable si elle n'a été réceptionnée par LA VIE FRANÇAISE avant le 30 novembre 1977.
7. Ce concours est doté de 30 prix d'une valeur d'environ 70.000 F. Les prix ne sont pas échangeables contre des espèces. Il sera attribué un seul prix par famille (même nom - même adresse).
8. La participation implique l'acceptation du règlement déposé chez Me DESAGNEAUX, Huissier à Paris.
9. Le règlement complet peut être obtenu en écrivant à l'adresse du concours (joindre une enveloppe timbrée).





CARNET

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès du
comte Charles de BARTILLAT,
ministre plénipotentiaire,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 30 septembre 1977.
Les obsèques auront lieu le mardi 4 octobre, à 16 heures, en l'église de Simplé (Mayenne).
Un service sera célébré ultérieurement à Paris.
De la part de :
La comtesse Charles de Bartillat et ses enfants,
La marquise de Castellane,
Mlle de Bartillat,
M. et Mme Christian de La Chaise,
Mlle Agnès de Bartillat,
Le comte et la comtesse Jean de Gourcuff,
Mme Robert Bertin,
Le comte et la comtesse de Caumont La Force.
Ni fleurs ni couronnes.

[Né en 1910, M. Charles Jehannot de Bartillat était rentré aux affaires étrangères en 1938. En poste à Budapest, puis à l'administration centrale, il avait demandé en 1943 sa mise en disponibilité. Réintégré en 1945, il a occupé différentes fonctions à Madrid, La Haye et Ankara, ainsi qu'aux directions d'Europe, du service de presse et d'Amérique du Quai d'Orsay. Nommé *ministre* plénipotentiaire en 1972, son dernier poste a été, de *1968 à 1975, celui de consul général à Munich.*]

— Mme le docteur Jacques Bouquerel,
Mlle Annie Bouquerel,
Le docteur et Mme Gilles Bouquerel et leur fille,
Mlle Caroline Bouquerel
ont la douleur de faire part de la disparition du
docteur Jacques BOUQUEREL,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de la Santé publique,
ancien interne
des hôpitaux psychiatriques de la Seine,
médecin chef
des hôpitaux psychiatriques de la Seine,
psychiatre des hôpitaux,
décédé subitement le 30 septembre 1977, à l'âge de soixante ans.
Le service religieux sera célébré le mercredi 5 octobre 1977, à 10 h. 15, en l'église Saint-Cyr-Sainte-Julitte, place de la Mairie, 94800 Villejuif.
L'inhumation aura lieu le même jour, *vers 11 h. 45, à Luzancy (Seine-et-Marne).*
54, avenue de la République, 94800 Villejuif.

— Mme Françoise Verny-Delthil,
Mme Martine Beuve-Méry-Delthil et leurs enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès du
docteur Simone DELTHIL-LACAN,
ophtalmologiste
du centre hospitalier de Saint-Denis,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 1er octobre 1977, dans sa soixante-dix-septième année.
Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Augustin, le mardi 4 octobre, à 8 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
46, rue de Naples, 75008 Paris.

M. et Mme Maurice B. Cohen, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Joseph B. Massouda, leurs enfants et petits-enfants,
Mme veuve Sadek-Khalil et son fils,
M. et Mme Clément Massouda,
M. et Mme Alfred Massuda et leurs enfants,
M. Claude Massuda,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Sara MASSOUDA,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le vendredi 23 septembre 1977.
L'inhumation a eu lieu le lundi 26 septembre 1977 au cimetière Montparnasse dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
50, rue Desbordes-Valmore, 75016 Paris.

— M. Maurice MOIRAF
est décédé à Nice le 28 septembre 1977, dans sa soixante-quinzième année.
Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus *stricte intimité, le 30 septembre 1977.*
De la part de sa femme, de ses enfants et de sa famille.
« C'était un juste. »

— On nous prie d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-dix-sept ans, de
M. Roger PERLES.
De la part de :
Mme Roger Perles,
Des familles Perles, Ziza, Hauser, Wellhoff, Levisalles.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 1er octobre 1977.

— Le Révérend Père Roncin, supérieur général des Missions étrangères de Paris,
Les RR. PP. des Missions étrangères de Paris,
Les membres de sa famille,
Ses collaborateurs du Foyer des étudiants d'Extrême-Orient,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du
Révérend Père Jean-Marie RENOU,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille d'or
du gouvernement de la République de Chine,
pieusement décédé à la suite d'une longue et douloureuse maladie, le 1er octobre, à l'âge de soixante-quatorze ans, dans la quarante-neuvième année de son sacerdoce, en son domicile, 67, rue de Tocqueville, 75017 Paris.
Ses obsèques seront célébrées le jeudi 6 octobre 1977, à 8 h. 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 17, rue Ampère, 75017 Paris.
L'inhumation aura lieu vers 12 heures au cimetière de Dormans (Marne).
Métro : Wagram, Malesherbes ; bus : 31 et 94.

Remerciements

— Mme Louis Carré,
MM. Dominique, Patrick et Marc Bongers,
très touchés des marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Louis CARRÉ,
expriment toute leur gratitude aux personnes qui se sont associées à leur peine.

— Le président Edgar Faure, ses enfants, sa famille, très touchés devant les multiples témoignages de sympathie reçus, devant la foule d'amis de Paris, de province et de l'étranger venus se recueillir et rendre un dernier hommage à
Lucie FAURE,
et de tous ceux qui se sont associés par la pensée, demandent à chacune et à chacun de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

— Mme Raymonde Goldzahl, ses enfants et toute sa famille, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux témoignages de sympatie exprimés lors du décès de
M. Léon GOLDZAHL,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

— Le docteur Armand Grigiac et ses enfants remercient les très nombreuses personnes, amis, malades, confrères, personnel hospitalier, qui, émues par la mort du
docteur Rachel GRIGIAC,
qu'ils aimaient et estimaient, leur ont témoigné leur sympathie.

— M. et Mme Robert Lowy,
Mme René Fixel,
M. et Mme Alexandre Loewy,
très touchés des marques de sympatie que vous leur avez témoignées lors du décès de
Mme Edouard LOEWY,
vous adressent leurs sincères remerciements.

— Le président, le conseil d'administration, la direction générale et le personnel de la société multinationale Air Afrique, très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Louis LOUBRY,
ancien directeur général d'Air Afrique,
vice-président d'Air Afrique,
président de la Sodetraf,
ancien directeur général d'U.T.A.,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Une pensée est demandée aux amis de
Boris LEBOVIC,
pour le seizième anniversaire de sa disparition.

— Il y a six ans s'éteignait le
général MARQUANT,
mais son souvenir rayonne toujours.

Messes anniversaires

— La messe traditionnelle célébrée pour l'anniversaire de la bataille de Lépante sera dite le vendredi 7 octobre, à 11 h. 45, en la basilique Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Père, 75002 Paris.

— Le Mouvement anti-apartheid Campagne anti-outspan vous informe : à l'initiative du C.C.F.D. et de la commission Justice et Paix, un service religieux sera célébré à la mémoire de
Steve BIKO,
leader du mouvement sud-africain de la Conscience noire, décédé le 12 septembre, après une détention de trois semaines à la prison de Pretoria.
Cette cérémonie aura lieu le mardi 4 octobre, à 18 h. 30, à l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie. Métro : Châtelet.

— *Une messe anniversaire sera* célébrée pour le repos de l'âme de
M. Lucien GARDINIER,
décédé le 19 octobre 1975, et de
Mme Lucien GARDINIER,
décédée le 7 octobre 1976, le vendredi 7 octobre 1977 à 18 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

— Pour le premier anniversaire du rappel au Seigneur de
Blaise SENGHOR,
ambassadeur,
représentant permanent du Sénégal auprès de l'UNESCO,
officier de l'ordre du Lion,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir en union avec la messe qui sera célébrée le mercredi 5 octobre, à 18 h. 45, en l'église Saint-Augustin, 46, boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Services religieux

— Un service religieux sera célébré, samedi 8 octobre, à 17 h. 15, en l'église cathédrale orthodoxe Saint-*Alexandre-Nevski,* rue Daru, *à la* mémoire de
Mme André GRABAR.

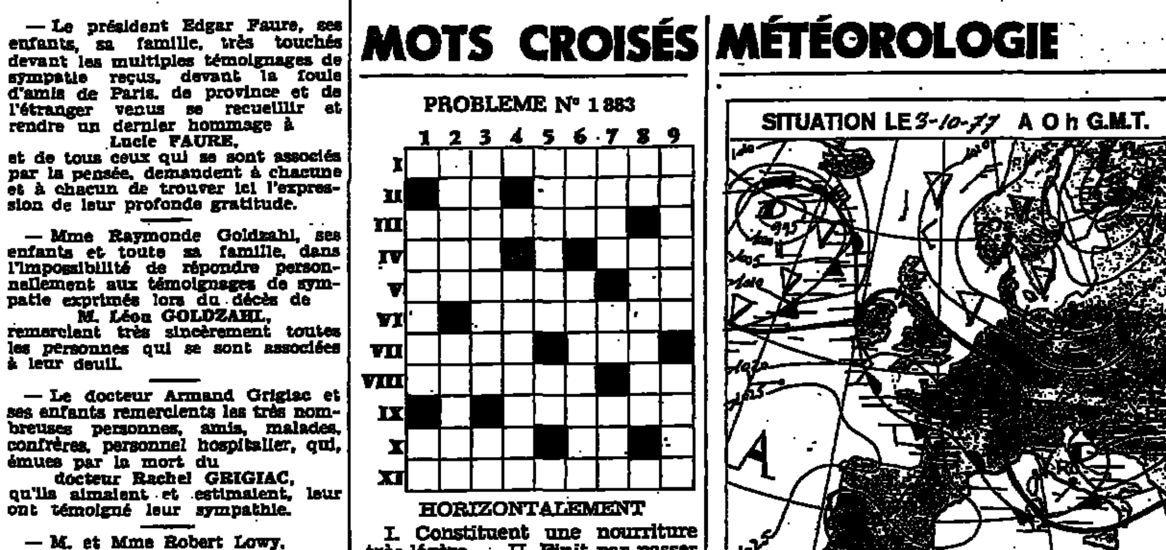
Communications diverses

— Une cérémonie religieuse à la mémoire de
Steve BIKO,
leader du mouvement sud-africain de la Conscience noire, décédé le 12 septembre à la prison de Pretoria (« le Monde » du 15 septembre), aura lieu en l'église Saint-Merri (76, rue de la Verrerie, 75004 Paris, métro : Hôtel-de-Ville ou Châtelet), le mardi 4 octobre 1977, à 18 h. 30, sur l'initiative du Comité catholique contre la faim et pour le développement, et de la commission française Justice et Paix.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 883



HORIZONTALEMENT

I. Constituent une nourriture très légère. — II. Finit par passer la majeure partie de son temps sur le pré ; Maintient une ouverture. — III. Répandent de haut la lumière. — IV. Conviendra ; Grecque. — V. Mauvaise conseillère ; Participe. — VI. Prennent de l'importance en grossissant. — VII. Ne pas se rendre à l'évidence ; Héros grec. — VIII. Difficile à dénombrer ; Pronom. — IX. Sans blagues. — X. Courba l'échine ; Fin de participe. — XI. De bonnes affaires à liquider (graphie admise).

VERTICALEMENT

1. Aime beaucoup les hommes et saisit toutes les occasions de le leur prouver ; Sigle d'un parti. — 2. Câble ; Firent les beaux jours des music-halls. — 3. Meubles héraldiques ; Préfixe. — 4. Remue ciel et terre. — 5. Fait l'œuf ; Symbole chimique. — 6. Faisait monter le ton ; Usait. — 7. Coule en France ; Reliquaire ; Recouvre. — 8. Point répété ; Tinrent conseil. — 9. D'un auxiliaire ; Moins séduisants.

Solution du problème n° 1 882

Horizontalement

I. Stop ; Le. — II. Naturelle. — III. Opération. — IV. Binettes. — V. Int ; Ir ; Aa. — VI. Lee ; NL. — VII. Aar ; Ego. — VIII. Emplettes. — IX. Ios ; ESE. — X. Iso ; Ut. — XI. Rangeras.

Verticalement

1. Snobisme ; Ir. — 2. Tapin ; Sa. — 3. Otent ; Apion. — 4. Pure ; Lalo. — 5. Ratières. — 6 Lettre ; Ur. — 7. Elie ; Etêta. — 8. Losanges. — 9. Yen (ou sen) ; Aloses.

GUY BROUTY.

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

VENTES

S. 8 - Haute Epoque, meubles et *sièges rustiques.*
S. 11 - Tabl. mod., art contempor.

EXPOSITION

S. 1 - Beau mobilier rustique.
S. 3 - Livres anciens, illustrés.
S. 15 - Dents de cachalots grav., objets de marine.
S. 20 - Tableaux, gravures.

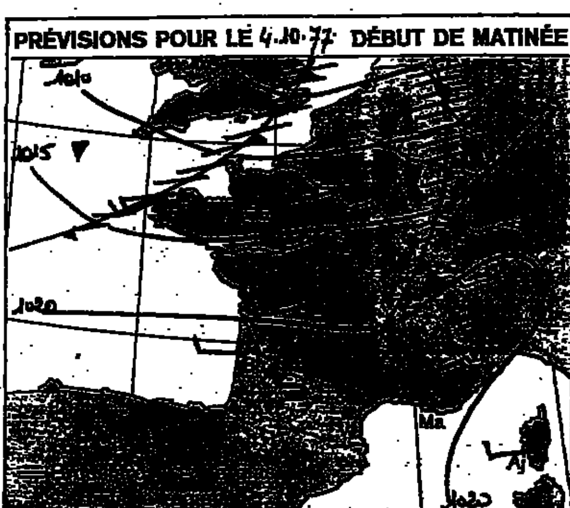
Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23
ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
103 F 195 F 283 F 370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
198 F 375 F 553 F 730 F
ETRANGER (par messageries)
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE
135 F 250 F 365 F 480 F
II. — TUNISIE
173 F 325 F 478 F 630 F
Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3-10-77 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 4-10-77 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 3 octobre à 0 heure et le mardi 4 octobre à 24 heures :

Une nouvelle perturbation venant de l'Atlantique atteindra notre pays, tandis que la dépression qui lui est associée se développera à travers l'Europe occidentale.

Mardi 4 octobre, à l'exception du sud des Alpes et du Midi méditerranéen, où persisteront de belles périodes ensoleillées, le temps sera très nuageux ou couvert sur la plus grande partie de la France. Des pluies éparses, et souvent faibles en début de journée, tendront à devenir plus nombreuses et plus fortes l'après-midi sur la moitié nord-ouest du pays, où les vents, de secteur ouest, se renforceront. De violentes rafales sont à craindre sur les côtes de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. Malgré ces pluies et ces nuages abondants, les températures seront souvent un peu plus élevées que celles de lundi.

Lundi 3 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,2 millibars, soit 765,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 2 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 2 au 3) : Ajaccio, 22 et 13 degrés ; Biarritz, 16 et 14 ; Bordeaux, 18 et 13 ; Brest, 15 et 8 ; Caen, 14 et 8 ; Cherbourg, 13 et 8 ; Clermont-Ferrand, 13 et 7 ; Dijon, 15 et 7 ; Grenoble, 16 et 6 ; Lille, 13 et 3 ; Lyon, 14 et 8 ; Marseille, 20 et 11 ; Nancy, 14 et 0 ; Nantes, 16 et 4 ; Nice, 23 et 14 ; Paris-Le Bourget, 15 et 3 ; Pau, 17 et 14 ; Perpignan, 24 et 18 ; Rennes, 17 et 7 ; Strasbourg, 14 et 2 ; Tours, 14 et 6 ; Toulouse, 18 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 15 degrés ; Amsterdam, 13 et 9 ; Athènes, 23 et 18 ; Berlin, 12 et 5 ; Bonn, 12 et 7 ; Bruxelles, 12 et 6 ; îles Canaries, 30 et 20 ; Copenhague, 12 et 1 ; Genève, 15 et 5 ; Lisbonne, 26 et 15 ; Londres, 15 et 5 ; Madrid, 29 et 10 ; Moscou, 11 et 4 ; New-York, 20 et 12 ; Palma-de-Majorque, 24 et 12 ; Rome, 23 et 10 ; Stockholm, 7 et 0 ; Téhéran, 32 et 20.

Visites et conférences

MARDI 4 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 30, Hôtel des monnaies, 11, quai Conti, Mme Hulot : « Pèlerinage à Watteau ».

15 h., métro Halles, Mme Bachelier : « Saint-Eustache et son quartier ».

15 h., 8, rue Le Ridder, Mme Chapuis : « Sculpteur contemporain ».

15 h., 58, rue de Richelieu, hall, Mme Legregeois : « La Bibliothèque nationale ».

15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Saint-Girons : « Hôtel de Lauzun » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., devant le parvis de Saint-Julien-le-Pauvre : « De la prison de Saint-Julien-le Pauvre aux celliers souterrains du collège des Bernardins » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 11, quai Conti : « Exposition Watteau et son rayonnement » (Mme Hager).

15 h., 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques : « La cité Verte » (Paris et son histoire).

10 h. 30, 21, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « L'île Saint-Louis » (Mme *Rouch-Gain).*

14 h. 45, sortie métro Botzaris : « Studios TV des Buttes-Chaumont » (Tourisme culturel).

15 h. 15, portail de l'église : « Saint-Julien-le-Pauvre » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 18 h. et 20 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et la réalisation de la conscience illimitée » (entrée libre).

19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Jean-Philippe Galdi : « Connaissance de soi et liberté : l'inconscient et le système nerveux » (L'Homme et la Connaissance).

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 2 octobre 1977 :

UN DECRET

● Approuvant le fascicule 35 du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés de travaux publics passés au nom de l'Etat (1).

(1) Ce texte sera ultérieurement *publié en fascicule séparé.*

Concours

● *A l'Assistance publique,* un concours est ouvert pour des emplois d'ouvriers 1re catégorie frigoriste et ajusteur, le 10 novembre, et pour un poste de secrétaire médical et social, le 29 novembre.

Les candidatures sont à adresser à la direction du personnel, service de l'enseignement et de la promotion, bureau des concours, *4, rue St-Martin, 75100 Paris RP.*

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

CLASSEMENT DES SERIES D'APRES LES RESULTATS DE LA COURSE :
(En application du règlement de la tranche, le classement des séries est déterminé en fonction de l'ordre d'arrivée du cheval le mieux placé de chacune d'elles)
Classée première : la série 8 (Alleged 1er)
Classée deuxième : la série 2 (Balmerino 2ème)
Classée troisième : la série 3 (Crystal Palace 3ème)

Terminaison	FINALES et NUMEROS	dans la série 8	dans la série 2	dans la série 3	dans les 5 autres séries
		F	F	F	F
1	1	250	néant	néant	néant
	08 961	1 000	500	400	300
	15 221	1 000	500	400	300
	81	2 000	1 000	500	250
	12 061	5 000	1 000	500	400
	5 491	20 000	10 000	4 000	2 000
	5 671	20 000	10 000	4 000	2 000
	09 621	30 000	5 000	1 000	500
	05 221	100 000	40 000	20 000	10 000
	18 961	100 000	40 000	20 000	10 000
	19 621	3 000 000	500 000	100 000	40 000
2	2	250	néant	néant	néant
	05 222	1 000	500	400	300
	18 962	3 000	1 500	900	550
	52	2 000	1 000	500	250
	62	2 000	1 000	500	250
	12 062	7 000	2 000	1 000	650
	7 202	20 000	10 000	4 000	2 000
	7 882	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 622	30 000	5 000	1 000	500
3	3	250	néant	néant	néant
	05 223	1 000	500	400	300
	18 963	1 000	500	400	300
	83	4 000	2 000	1 000	500
	12 063	5 000	1 000	500	400
	4 923	20 000	10 000	4 000	2 000
	5 023	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 623	30 000	5 000	1 000	500
4	4	250	néant	néant	néant
	05 224	1 000	500	400	300
	18 964	1 000	500	400	300
	14	2 000	1 000	500	250
	74	2 000	1 000	500	250
	12 064	5 000	1 000	500	400
	4 224	20 000	10 000	4 000	2 000
	6 094	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 624	30 000	5 000	1 000	500
5	5	250	néant	néant	néant
	05 225	1 000	500	400	300
	18 965	1 000	500	400	300
	12 065	5 000	1 000	500	400
	785	10 000	4 000	2 000	1 000
	2 455	20 000	10 000	4 000	2 000
	3 455	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 625	30 000	5 000	1 000	500
6	6	250	néant	néant	néant
	06 226	1 000	500	400	300
	18 966	1 000	500	400	300
	12 066	5 000	1 000	500	400
	4 486	20 000	10 000	4 000	2 000
	7 256	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 676	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 626	30 000	5 000	1 000	500
7	7	250	néant	néant	néant
	05 227	1 000	500	400	300
	18 967	1 000	500	400	300
	12 067	5 000	1 000	500	400
	207	10 000	4 000	2 000	1 000
	2 077	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 577	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 627	30 000	5 000	1 000	500
8	8	250	néant	néant	néant
	05 228	1 000	500	400	300
	18 968	1 000	500	400	300
	02 068	5 000	1 000	500	400
	308	10 000	4 000	2 000	1 000
	1 268	20 000	10 000	4 000	2 000
	1 388	20 000	10 000	4 000	2 000
	7 638	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 628	30 000	5 000	1 000	500
	12 068	500 000	100 000	40 000	20 000
9	9	250	néant	néant	néant
	05 229	1 000	500	400	300
	18 969	3 000	1 500	900	550
	69	2 000	1 000	500	250
	12 069	7 000	2 000	1 000	650
	079	10 000	4 000	2 000	1 000
	158	10 000	4 000	2 000	1 000
	4 499	20 000	10 000	4 000	2 000
	7 219	20 000	10 000	4 000	2 000
	18 629	30 000	5 000	1 000	500
0	0	250	néant	néant	néant
	06 220	1 000	500	400	300
	18 960	1 000	500	400	300
	12 060	5 000	1 000	500	400
	0 540	20 000	10 000	4 000	2 000
	4 900	20 000	10 000	4 000	2 000
	6 690	20 000	10 000	4 000	2 000
	7 680	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 180	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 920	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 630	30 000	5 000	1 000	500

(1) LES LOTS DE 250 F SONT ATTRIBUES A L'EXCLUSION DE TOUT CUMUL AUX BILLETS DE LA SERIE 8 QUI NE BENEFICIENT D'AUCUN AUTRE LOT.

LISTE ETABLIE PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

PRIX DE L'ARC DE TRIOMPHE
TIRAGE DU 1er OCTOBRE 1977
77 — PROCHAIN TIRAGE LE 5 OCTOBRE 1977 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine) — 450



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 3 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : L'HOMME DES VALLEES PERDUES, de G. Stevens (1951), avec A. Ladd, J. Arthur, O. de Wilde, V. Heflin, J. Palance (rediffusion).

En 1880, dans le Wyoming, un homme un peu mystérieux s'incorpore quelque temps à la famille d'un fermier. Il aide celui-ci et ses amis à lutter contre de gros propriétaires convoitant leurs terres

Apparition de la psychologie et de la dramatisation théâtrale dans le western à l'époque où il n'était pas encore sorti de sa mythologie traditionnelle. Un rôle célèbre d'Alan Ladd.

22 h. 5, Pour le cinéma.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : La joie de vivre ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Alain Decaux raconte : Rudolf Hess.

L'un des anciens dauphins de Hitler emprisonné à Berlin-Spandau.

22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : le philosophe J.-P. Dolle ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : MODESTY BLAISE, de J. Losey (1966), avec M. Vitti, T. Stamp, D. Bogarde, H. Andrews, M. Craig, S. Gabel. (Rediffusion.)

Une vamp chargée par les services secrets anglais de protéger des diamants destinés à un roitelet arabe, se heurte à un escroc international, son vieil ennemi.

Une parodie de James Bond inspirée des aventures d'une héroïne de bandes dessinées. Réalisation et humour trop sophistiqués. On s'ennuie ferme.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., la Plage, de S. Sarduy. Réalisation J.-P. Colas. Avec S. Artel, J. Bollery, J. Danno ; 21 h., Ecoles de Paris ; 22 h. 30, Entretiens avec... André Masson ; 23 h., Le Festival d'automne.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Entre chien et loup ; 20 h. 30, Musique à découvrir : Octuor à vent Maurice Bourgue : Deux Arias (Haendel), Octuor inachevé, menuet final (Schubert), Rondino (Beethoven), Sinfonietta (Donizetti), Adagio K. 580 (Mozart), Quintette (Reicha), Septuor, création (E. Lejet) ; 22 h. 30, Musique enregistrée.

MARDI 4 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 45, Restez donc avec nous ; 14 h. 30, FILM : LE CŒUR SUR LA MAIN, d'A. Berthomieu (1948), avec Bourvil, M. Philippe, R. Berri, J. Louvigny, C. Bouillaud (N., rediff.).

Le bedeau d'un village normand devient à Paris une vedette de cabaret. Il s'éprend d'une chanteuse qui n'en veut qu'à son argent.

Une satire sans grande portée de l'univers du music-hall parisien. Mais Bourvil y trouve l'occasion d'une composition plus nuancée, plus humaine que dans ses premiers films.

18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série documentaire : les Provinciales (la Vigne et le Vin, première partie : les Raisins de la passion). Prod. J.-C. Bringuier, réal. H. Knapp.

21 h. 30, Variétés : Le temps fuit, je le soumets, prod. P. Sabbagh, réal. B. Lion.

22 h. 30, Concert : Mozart, Vivaldi, Bach.

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres ; 14 h. 5, Aujourd'hui, madame ; à 15 h., Série : Kojak ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... les métiers d'art ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran. FILM : S.S. REPRESAILLES, de G. Pan Cosmatos (1972), avec R. Burton, M. Mastroianni, L. McKern, R. Montagnani.

A Rome, en 1944, un attentat des partisans cause la mort de trente-trois S.S. Le colonel Kappler, chef de la sécurité allemande, organise alors l'exécution de trois cent trente otages.

Le constat rigoureux et horrifiant d'un assassinat collectif ordonné par un nazi, que sa récente évasion a replacé sous les feux de l'actualité.

Vers 22 h., Débat : L'affaire Kappler.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Les Quakers ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : COUPS DE FEU DANS LA SIERRA, de S. Peckinpah (1962), avec R. Scott, J. McCrea, M. Hartley, R. Starr, Ed. Buchanan.

Un vieux shériff se charge d'emmener, d'une mine à la banque, un convoi d'or. Il engage deux aides qui décident de s'emparer de l'or.

Ce western au thème traditionnel mais au traitement non conformiste (méditation sur la vieillesse et la mort, scènes d'action magistrales) révéla Sam Peckinpah.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Un mois d'août à Paris », de Geneviève Gennari ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... géométrie variable ; 16 h., Match ; 16 h. 25, Ne quittez pas l'écoute ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 30, Les écoles de Paris ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle, adaptation E. Noël 19 h. 25, Sciences ;

20 h., Dialogues : « Mythologie du dessin animé », par R. Escarpit et A. Matelard ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec... André Masson, par N. Neveux ; 23 h., Rencontre à Beaubourg : l'IRCAM.

FRANCE-MUSIQUE

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles... musique ancienne ; à 15 h., Œuvres de M. Leclair, Haydn, Beethoven, Lalo, Copland, J. Bodin de Boismortier ; 17 h., Studio 107 ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Entre chien et loup ;

20 h. 30, Festival estival de Paris 1977... Capella Antiqua de Munich, direction K. Ruhland : chant grégorien de l'école Notre-Dame ; 23 h., France-Musique la nuit.

VU

Plaidoyer pour le rêve

L'Homme en question, dimanche, c'était Jean-Christophe Averty. Pourquoi Jean-Christophe Averty ? Parce que nos chaînes n'ont plus, à les croire, les moyens de s'offrir ses services. Et alors ? Alors, il n'est pas content, il crie, il vitupère, il va se plaindre à l'Elysée, il se remue et se répand en imprécations contre une réforme « décervelante et dégradante ». Tout ce tapage, tout ce bruit, les médias s'en font écho, forcément, n'est-ce pas leur rôle ? A défaut de le laisser s'exprimer derrière les caméras, on l'invite bien volontiers à venir parler devant.

Son numéro est très bon, très amusant, très au point, pas cher pour deux sous : le prix du plateau. Nos sociétés de production se l'arrachent donc. Ne les remerciez pas, tout le plaisir est pour elles. Quant à lui, il est ravi : cela le confirme dans son dédain de ce qu'il appelle la télé-parlotte. Un mépris qui s'arrête — il l'a souligné et on lui en saura gré — aux portes de FR 3, seule capable, seule désireuse, malgré la rigide lourdeur de son cahier des charges, de lui donner parfois encore asile.

Cela dit, cette façon de rétablir l'équilibre, en donnant aux grands perdants de la course à la médiocrité (Marcel Bluwal éatit là, lui aussi) l'occasion de venir étaler leur rancœur à l'écran, a quelque chose d'un peu déplaisant.

Le point de vue d'Averty, partagé par nombre de réalisateurs en chômage, on le connaît : la concurrence, les sondages, la rentabilité, ont fait voler en éclats des fenêtres autrefois ouvertes au rêve, aujourd'hui fermées par les barreaux d'usine de produits préfabriqués débités en tranches hebdomadaires, tristes savonnettes venues remplacer sur nos écrans les feux d'artifice d'antan. Ce grand public auquel on croit s'adresser, cela n'existe pas. Ce qui existe, c'est une infinité de publics, dont les intérêts se recoupent et se regroupent selon d'obscures lignes de partage.

Il a absolument raison. C'est vrai. Ce qui est vrai aussi, mais cela on n'ose pas trop le dire, c'est que la roue tourne, que les goûts changent, et les esprits. C'est que la nouvelle télé correspond mieux que l'ancienne à l'évolution générale de l'audiovisuel : dramatiques obligées de céder partout le pas devant les téléfilms, documentaires de création partout relégués au second plan par ce qu'on appelle maintenant des « docu-drames ».

Quand l'auteur des Raisins verts se compare à un dinosaure — il croit appartenir à une espèce en voie de disparition, celle des créateurs, — il a tort. C'est un pionnier, un défricheur, un inventeur reconnu comme tel à l'étranger, dont les trouvailles, les jeux d'écriture électronique sont largement utilisés dans le monde entier. Simplement, à présent, les recherches ont pris ailleurs une autre direction, moins formelle sans doute, moins ambitieuse peut-être, moins artistique sûrement, mais plus humaine. Que notre service public ait été tenté de suivre le mouvement, c'est assez normal. Ce qui ne l'est pas, avec les moyens dont notre télévision dispose, c'est qu'un Averty demeure mal à l'aise, irrésolu, partagé entre le regret du passé et la crainte de l'avenir.

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 3 OCTOBRE

— *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F., est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.

— La tribune libre est ouverte à *Jean-Paul Dollé* sur FR 3, à 19 h. 40.

MARDI 4 OCTOBRE

— J.-P. Canon reçoit *M. Robert Boulin*, ministre de l'économie et des finances sur R.-M.-C., à 8 h. 30.

— *MM. Jacques Delors*, conseiller économique du P.S., et *Yvon Chotard*, vice-président du C.N.P.F., parlent de la politique de l'emploi sur TF 1, à 13 heures.

— *Les quakers* disposent de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.



SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 3 octobre

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Centre Pompidou, 15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30 : Spectacle audio-visuel.

Les autres salles

Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 21 h. : les Pâques à New-York.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : Pepsie.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce (dernière).
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Madeleine, 21 h. : Peau de vache.
Mouffetard, 21 h. : Erostrate.
Nouveautés, 21 h : Apprends-moi, Céline.
Plaisance, 20 h. 45 : Oui.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : Sigismond.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Topaze.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : le Cosmonaute agricole.
Théâtre Oblique, 18 h. 30 : les Derniers Hommes.
Théâtre La Péniche, 20 h. 30 ; le Retour.

Les concerts

Lucernaire-Forum, 19 h. et 21 h. : Solistes du Groupe instrumental de Gennevilliers (Mozart, Brahms, Bartok, Kodaly).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Strasbourg, avec Montserrat Caballé (Strauss, Wagner).

Festival d'automne

Bouffes du Nord, 20 h. 30 : Musique des Touaregs du Niger.
Cirque d'Hiver, 20 h. 30 : Musique des paysans de Madagascar.

Jazz, pop', rock et folk

Palais des glaces, 20 h. : Quartett Don Cherry.
Théâtre Mouffetard, 22 h. 30 : Compagnie Lubat.
Grand Palais, 20 h. : G. Hekimian, piano ; P.-Y. Saurin, batterie ; S. Gremaud, basse.
Hippodrome de Paris, 20 h. : Steve Hillage.

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.
(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, relâche.

Les exclusivités

ACCELERATION PUNK (Ang., v.o.) : Vidéo, 6e (325-60-34).
L'AMOUR EN HERBE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BAD (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BLACK SUNDAY (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Miramar, 14e (326-41-02).
LA CHAMBRE DE L'EVEQUE (It., v.o.) (*) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Murat, 16e (288-99-75) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
COMME LA LUNE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE CONTINENT OUBLIE (A. v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; Arlequin, 6e (548-62-25).
DES ENFANTS GATÉS (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
DONA FLOR ET SES DEUX MARIS (Brés., v.o.) : Calypso, 17e (754-10-68).
DUELLISTES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70).
FURTIVOS (Esp.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Palais-des-Arts, 3e (272-62-98).
GLORIA (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES GRANDS FONDS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Wepler, 18e (387-50-70).
L'HOMME PRESSÉ (Fr.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
J.-A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Lucernaire-Forum, 6e (544-57-34).
L'IMPRECATEUR (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
KUNG FU WU SU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
LA MACHINE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90)
LA MENACE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Odéon, 6e (325-71-08) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
MONSIEUR PAPA (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
LES NAUFRAGES DU 747 (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V. f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NICKELODEON (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11). — V. f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
L'OPIUM ET LE BATON (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.o.-v.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Convention, 15e (828-42-27).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; Marignan, 8e (359-92-82).
PLUS ÇA VA, MOINS ÇA VA (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
PROVIDENCE (Fr.), vers. anglaise : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Calypso, 17e (754-10-68).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
TREIZE FEMMES POUR CASANOVA (It.-Fr.) (*) : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
UN BOURGEOIS TOUT PETIT, PETIT (It., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Galerie-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48).
UNE ÉTOILE EST NEE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
UN PONT TROP LOIN (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Wepler, 18e (387-50-70).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Balzac, 8e (359-52-70).
VALENTINO (Angl., v.o.) (*) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00)

Les grandes reprises

ALLONSANFAN (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39) : H. Sp.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA BATAILLE DE MIDWAY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 15e (033-51-60).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.f.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
LE GRAND COUTEAU (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : H. Sp.
HESTER STREET (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE JOURNAL D'ANNE FRANCK (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MORE (A., v.o.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA MOUSSON (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-62).

Les films nouveaux

UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE, film franco-américain de Claude Lelouch, Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59). Cluny-Palace, 5e (033-07-76). Colisée, 8e (359-29-46) Français, 9e (770-33-88). Fauvette, 13e (331-56-86). Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13). Convention, 15e (828-42-27). Mayfair, 16e (525-27-06). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Gambetta, 20e (797-02-74).
DITES-LUI QUE JE L'AIME, film français de Claude Miller. Hautefeuille, 6e (633-79-38). Montparnasse-83, 6e (544-14-27). Concorde, 8e (359-92-84). Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43). Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64). P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). Convention, 15e (828-42-27). Victor-Hugo, 16e (727-49-75). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Gambetta, 20e (797-02-74).
L'AMI AMERICAIN (*), film allemand de Wim Wenders, v.o. Quintette, 5e (033-35-40). Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36). 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. Impérial, 2e (742-72-52). Nations, 12e (343-04-67). Cambronne, 15e (734-42-96).
LE MANQUE (*), film français de Robert Dianoux. Le Seine, 5e (325-95-99).
LES APPRENTIS SORCIERS, film français d'Edgardo Cozarinsky. Racine, 6e (633-43-71). Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42)
WIVES, film norvégien d'Anja Breien. v.o. Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37). Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
HARLAN COUNTY U.S.A., film américain de Barbara Kopple, v.o. Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91). Action-Lafayette, 9e (878-80-50). Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ENFER MECANIQUE (*), film américain d'Elliot Silverstein, v.o. Saint-Michel, 5e (326-79-17). Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f Rex, 2e (236-83-93). Rotonde, 6e (633-08-22). U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19). Mistral, 14e (539-52-43). Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE CHAT CONNAIT L'ASSASSIN (*), film anglais de Robert Benton, v.o. Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62). Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. Capri, 2e (508-11-69). Marivaux, 2e (742-83-90). Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03). Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) Paramount-Maillot, 17e (758-24-24). Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA MAISON DE L'EXORCISME (**), film américain de Mario Bava, v.f. Ermitage, 8e (359-15-71). Rio-Opéra, 2e (742-82-54). U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59). Mistral, 14e (539-52-43). Magic-Convention, 15e (828-20-64).

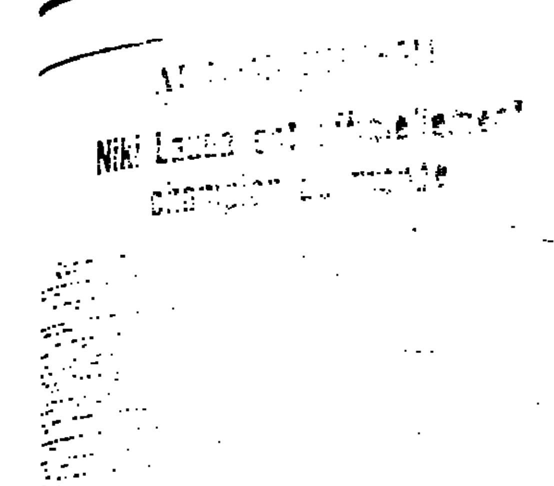
OPERATION THUNDERBOLT (Isr., v.o.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41)
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussman, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PARRAIN 2 : Palace Croix-Nivert, 15e (734-52-21).
SALOME (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
SATYRICON (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
SCHLOCK (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SPARTACUS (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
THE KILLING (Ang., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LE ROCK DU BAGNE (A., v.f.) : Hollywood-Boulev., 9e (770-10-41)
UNE NUIT A L'OPERA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
THE BUS (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Lucernaire-Forum, 6e (544-57-34) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75)
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : H. Sp.
LES VALSEUSES (Fr., **) ; Capri, 2e (508-11-69).

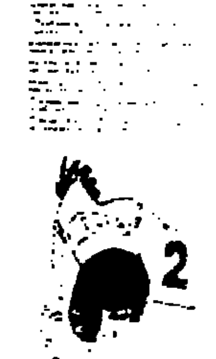
Les festivals

LA CLEF, 5e (337-90-90) : Broadway Melody.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) : I : 13 h : Pink Floyd ; 14 h. : Cousin, Cousine ; 15 h. 45 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 30 : Violence et Passion ; 19 h. 45 : Mort à Venise ; 22 h. : Phantom of the Paradise ; sam., 23 h. 30 : Délivrance. — II, 13 h., 15 h., 17 h. 15 : le Lauréat ; 19 h. : Cria Cuervos : 21 h. les Damnés.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) Chaplin, Keaton, Allen, Etaix : 12 h. 15, 20 h. et 23 h. 15 : Charlot gentleman vagabond (v.o) ; 14 h. : le Mécano de la General (v.o.) ; 16 h. et 21 h. 30 : Prends l'oseille et tire-toi (v.o.) ; 18 h. : le Grand Amour.
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA ALLEMAND (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83) : 13 h. 30 : les Travaux occasionnels d'une esclave ; 15 h. 30 : le Marchand des quatre-saisons ; 17 h. : la Soudaine Richesse des pauvres gens de Kombach ; 18 h. 30 : Moïse et Aaron ; 20 h. 15 : la Paloma ; 22 h. : les larmes amères de Petra von Kant.
MARX BROTHERS (v.o.) Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Plume de cheval.
JEAN COCTEAU : la Pagode, 7e (705-12-25) : l'Eternel Retour.
RUDOLPH VALENTINO: la Pagode, 7e (705-12-25) : l'Aigle noir.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14). — I, 12 h. : les Valseuses ; 14 h. : Pas d'orchidées pour Miss Blandish ; 16 h. : la Chair de l'orchidée ; 20 h. : Dersou Ouzala ; 22 h. : Network. — II, 11 h. 50 : Satyricon ; 14 h. 30 et 22 h. 40 : le Dernier Tango à Paris ; 16 h. 5 : Cria Cuervos ; 18 h. 20 : Taxi Driver ; 20 h. 20 : Cabaret.
DEJAZET, 3e (v.o.) (887-97-34) : Festival pop movies : The Doors, Jimmy Hendrix Plays Berkeley, Monterey Pop, Herbe Rouge, Lady'ssings The Blues, Banana Split, Alice's restaurant, Shangal Gesture...
RETROSPECTIVE STANLEY KUBRICK (v. o.). — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Docteur Strangerlove. — Action-Christine, 6e (325-85-78) : Lolita.

Les séances spéciales

ALICE N'EST PLUS ICI (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (Mar.), à 20 h. et 22 h.
BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf S. et D.).
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : La Clef, 5e (à 12 h. et 24 h.).
DELAUNAY - DUBUFFET (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
EL TOPO (Mex., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), à 22 h.
ERIC TABARLY ET LES AUTRES (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam., à 17 h.
FEMMES FEMMES (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
HAROLD ET MAUDE (A. v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (A., v.o.) (*) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sf D.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sf D.).
LA MACHINE (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Olympic, 14e, à 18 h. (sf S. et D.).
LOVE (A., v.o.) : Lucernaire-Forum, 6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.
LA NUIT DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) : Le Seine, 5e, à 22 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
ROMEO ET JULIETTE (It., v.o.) : Lucernaire-Forum, 6e, à 12 h. et 24 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), ven. et sam., à 0 h. 15.
LA SALAMANDRE (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.
LE SOLDAT BLEU (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55), mar., à 20 h. et 22 h.
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Le Seine, 5e, à 14 h. 30.
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., à 17 h. et mar., à 21 h.





AUTOMOBILISME

Niki Lauda est officiellement champion du monde

Quatrième du Grand Prix des Etats-Unis, côte Est, disputé dimanche 2 octobre à Watkins-Glen (Etat de New-York) et remporté par James Hunt (Mac Laren), Niki Lauda a marqué les points suffisants pour être officiellement champion du monde des conducteurs. Il lui fallait se classer au moins une fois sixième dans l'un des trois derniers Grands Prix (Etats-Unis, Canada, Japon), il est donc désormais tout à fait hors d'atteinte de Scheckter, qui ne pouvait, au demeurant, le battre qu'en remportant les trois dernières épreuves. Pour ce qui concerne le titre mondial, le championnat est terminé, seul reste en suspens le classement des suivants de Lauda. Andretti (47 points) et Scheckter (46 points) sont en concurrence pour la deuxième place et, au vu des possibilités de leurs voitures, la logique voudrait que la Lotus de Mario Andretti l'emporte sur la Wolf de Jody Scheckter.

La fin de saison, en 1977, sera à tous égards moins intéressante que celle de l'an passé, où le titre s'était joué, au Japon, dans la toute dernière course entre James Hunt et Niki Lauda. Le pilote autrichien, on s'en souvient, mal remis de son accident du Nurburgring, avait préféré abandonner sous la pluie, plutôt que de prendre des risques qu'il jugeait exagérés. Par ce choix, il renonçait à devenir champion du monde, et c'était aussi le début de la brouille avec Ferrari qui a provoqué le mois dernier la rupture entre le pilote et le constructeur.

C'est le deuxième titre mondial que remporte Niki Lauda, champion, pour l'instant, des années impaires (1975, 1977). Il a gagné trois Grands Prix cette année (Afrique du Sud, R.F.A., Pays-Bas) et, pour l'essentiel s'est classé six fois deuxième. Il conduira l'année prochaine une Brabham-Alfa-Roméro. — F.J.

CYCLISME

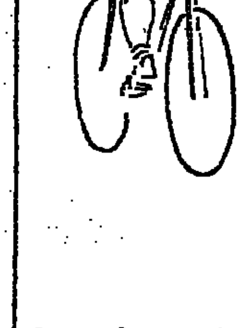
Le règne naissant de Bernard Hinault

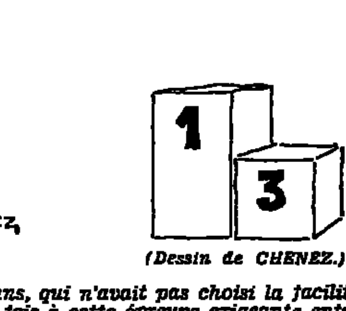
De notre envoyé spécial

Cannes. — *Déjà vainqueur cette année de Gand-Wevelgem et de Liège-Bastogne-Liège, Bernard Hinault a confirmé sa valeur athlétique ainsi que l'étendue de son registre en gagnant, dimanche 2 octobre, le Grand Prix des Nations, organisé sur 90 kilomètres contre la montre autour de Cannes. Le résultat est d'autant plus significatif que le jeune coureur français a dominé Zoetemelk, Thévenet, Maertens et quelques-uns des meilleurs rouleurs du moment, au nombre desquels le Danois Marcussen, le Belge Van Den Broucke et l'Allemand Braun, champion du monde de poursuite.*

Zoetemelk s'est classé deuxième à 3 min. 15 et Maertens, méconnaissable, a terminé à plus de 9 min. Quant à Poulidor, qui faisait pour la circonstance ses adieux à la haute compétition, il a fléchi au point de perdre huit places durant les 40 derniers kilomètres et de totaliser à l'arrivée un retard de 13 minutes. L'exercice était manifestement trop ardu pour un homme de quarante et un ans, qui n'avait pas choisi la facilité en participant une dernière fois à cette épreuve exigeante entre toutes. Son courage n'a pas suffi.









(Dessin de CHENEZ.)

La supériorité dont il a fait preuve de bout en bout, les écarts considérables qu'il a creusés sur ses adversaires et la moyenne qu'il a réalisée, compte tenu d'un parcours fortement accidenté (41,754 kilomètres-heure), situent Bernard Hinault parmi les plus brillants vainqueurs du Grand Prix des Nations. En confrontant les différents pointages, on constate qu'il a distancé Maertens de plus de 2 minutes entre le 30e et le 42e kilomètre, soit en l'espace de 12 kilomètres, et qu'il a repris 50 secondes à Zoetemelk au cours des 15 derniers. Le Néerlandais, qui avait remporté Tours-Versailles une semaine auparavant, bénéficiait pourtant d'une solide condition physique. Il fut d'ailleurs le seul à lui opposer quelque résistance.

Transplantée sur la Côte d'Azur, cette classique du chronomètre, qui se déroulait autrefois dans la région parisienne, comportait sans doute des difficultés excessives favorisant a priori *les grimpeurs au détriment des rouleurs spécifiques. Le fait qu'un routier tout terrain comme Hinault ait relégué Zoetemelk à 3 min. 15 sec. et Thévenet à 8 min. 28 sec., semble indiquer qu'elle s'adressait surtout aux athlètes complets du vélo, ambitieux et parfaitement préparés.*

JACQUES AUGENDRE.

TENNIS

Interdiction de la raquette à double cordage

Réuni samedi 1er octobre, à Barcelone, le comité directeur de la Fédération internationale de tennis a décidé d'interdire la raquette à double cordage jusqu'à l'assemblée générale de la FIT, qui aura lieu en juillet 1978, à Londres. Ce genre de raquette, selon lui, change les conditions techniques du jeu et influe sur les résultats, à tel point qu'il n'est pas question qu'il soit autorisé dans les tournois officiels, les rencontres de Coupe Davis et les matches du Grand Prix professionnel. La démonstration en était donnée au tournoi d'Aix-en-Provence.

Le tournoi de la Raquette d'or, à Aix-en-Provence, a enregistré des performances aussi surprenantes qu'à la Coupe Porée de la part des joueurs qui utilisaient la raquette à double cordage, dont nous avons expliqué le « fonctionnement » (le Monde du 26 septembre). Ainsi, en demi-finale, vendredi, Eric Deblicker réussit, grâce à la nouvelle arme, à tenir tête d'une manière tout à fait surprenante à Guillermo Vilas, celui-ci ne parvenant à gagner qu'au cinquième set. La finale, disputée dimanche, devant quelque six mille spectateurs, devait montrer le champion argentin, récent vainqueur de Forest-Hills, sous un jour beaucoup plus catastrophique. Son adversaire était, en effet, d'une autre taille : Ilie Nastase, son rival des tournois américains, et le match était attendu par tous les connaisseurs provençaux.

Mais le Roumain, qui a plus d'un tour dans son sac, ayant été formé par le vieux renard Tiriac (aujourd'hui « coach » de Vilas), se présenta sur le court avec un paquet de raquettes « spaghettis » sous le bras. On imagine les « amortis » et les « chandelles » qu'un virtuose du poignet comme lui pouvait envoyer dans l'espace avec la nouvelle raquette à ressort. Vilas, qui dans le domaine moral n'a plus de ressort lui-même, fut ridiculisé dans un premier set enlevé 6-1 par Nastase, parvint à accrocher un peu mieux le deuxième set sans pouvoir empêcher Nastase, très à l'aise, d'être crédité d'une balle de set à 6-5 en sa faveur. C'est à ce moment que Vilas décida, à la surprise générale, d'abandonner. Pour un professionnel de sa classe, il s'agissait d'une rupture de contrat. Mais puisque la fameuse raquette était interdite depuis la veille, Nastase avait-il le droit de s'en servir ? — O. M.

UNE SOIRÉE PARISIENNE EN PARTIE MANQUÉE

Ce devait être la fête du football parisien, samedi 1er octobre, au Parc des Princes, mais la déconvenue fut grande pour les quarante-cinq mille spectateurs qui assistèrent, en fait, à la soirée des occasions manquées pour les trois équipes de la région parisienne : celles-ci opéraient pour la première fois, sans doute pour la dernière fois de la saison, sur le même stade.

Le match nul, 0-0, qui résulta de la rencontre entre Paris-Football-Club et le Red Star, pour le compte du championnat de deuxième division, laisse peu d'espoir aux deux équipes d'avoir réussi la conquête d'une partie de ce public record. Pour Paris-Saint-Germain, nettement défait par Nice, 3 à 0, le problème sera de reconquérir ces spectateurs.

Après quatre victoires consécutives, la venue des Niçois, leaders de la compétition, offrait aux Parisiens un test et la possibilité, en cas de succès, de revenir à deux points de leurs vis...urs. On aurait pu raisonnablement penser que les Parisiens prépar...aient ce match dans les meil...ures conditions.

C'était compter sans l'inconséquence de leurs dirigeants, qui avaient conclu, quatre jours plus tôt, une rencontre amicale avec l'équipe nationale du Canada au stade olympique de Montréal. Les fatigues du voyage et du décalage horaire auraient peut-être été surmontées si, faute de visas pour transiter par New-York, les footballeurs parisiens n'avaient attendu une trentaine d'heures à l'aéroport de Montréal.

Dès lors, faut-il s'étonner si la résistance des Parisiens s'effilocha au fil des minutes et si la prestation niçoise tourna à la démonstration en deuxième mi-temps, après les buts de Jouve (13e minute), Bjekovic (34e minute) et Katalinski (61e minute) ? Avec une défense solide et rajeunie, un milieu de terrain complémentaire et expérimenté et une attaque où Sanchez, par sa vivacité, Toko, par sa puissance, et Bjekovic, par son adresse, sont des dangers permanents, l'équipe niçoise a fait grosse impression. Mais Paris-Saint-Germain représentait-il, ce soir-là, un test valable ? — G. A.

FOOTBALL

LES ADIEUX DE PELÉ

« Il faut partir quand le public veut que l'on reste »

On ne reverra plus Pelé sur un terrain de football, si ce n'est peut-être quelques minutes pour des jubilés de grands joueurs ou des rencontres de bienfaisance. Au retour d'une tournée triomphale en Asie et notamment en République populaire de Chine, il a disputé, le 1er octobre, devant soixante-quinze mille spectateurs, son dernier match.

Pour ses adieux au football, Pelé a joué la première mi-temps sous le maillot du Cosmos avant de passer ensuite dans les rangs du Santos Football Club, son ancienne équipe. Comme tout au long de ses vingt ans de carrière, Pelé a réussi à marquer « son » but sur un coup franc de 30 mètres. C'était pour lui le 1 281e pour environ 1 360 matches.

« Si je devais mourir dans deux ou trois ans, disait récemment Pelé, *je crois que les gens garderaient le souvenir de Pelé joueur de football et grand ami des gosses. Ce dont je suis le plus fier, c'est qu'on ait pu dire que je n'avais ni religion, ni nationalité, ni couleur de peau. J'ai été accepté partout, et je suis heureux d'avoir contribué à prouver qu'avec la simplicité et la sincérité il était possible de réunir toute l'humanité. »*

Unanimement considéré par ses pairs et par tous les observateurs comme le meilleur footballeur de tous les temps, Pelé a d'abord su incarner, au plus haut niveau, les aspects les plus séduisants de son sport durant vingt années. Mais cette réussite, la fréquentation des grands de ce monde et les sollicitations de toutes parts dont il n'a cessé d'être l'objet n'ont jamais altéré sa modestie, sa générosité, son amour des enfants et son respect pour les classes sociales les plus défavorisées. *« Je n'oublie jamais, quand j'apparais sur un terrain de football*, répétait-il souvent, *que je dois ma fortune à l'argent de gens du peuple qui paient pour me voir jouer. J'essaie donc toujours de montrer tout ce que je sais faire. »*

A une époque où les enfants ne croient plus aux contes de fées, Pelé aura eu le mérite de faire rêver par son exemple et sa réussite des millions de jeunes sur tous les continents. L'histoire de Pelé est, en effet, celle d'Edson Arantes do Nascimento, un jeune Noir brésilien né le 21 octobre 1940, à Tres-Coraçoes (Etat de Minas-Gerais), d'un père dont la carrière de footballeur et la vie furent prématurément brisées par un mauvais coup reçu au genou.

C'est à Baulu (Etat de Sao-Paulo), où son père s'était exilé pour trouver du travail, que Pelé, au cours d'une de ces interminables parties de *pelada* (1) qui lui valurent sans doute son surnom, fut repéré, à onze ans, par Waldemar de Brito, un ancien international brésilien, qui allait devenir son premier entraîneur et l'amena au Santos Football Club à l'âge de quinze ans.

Le premier but à seize ans

Un mois avant de fêter son seizième anniversaire, il faisait ses grands débuts en déplacement à Santo-André, et marquait le premier but d'une longue série au prix d'un drible aérien qui élimina les deux derniers défenseurs, puis d'une feinte de corps qui lui permit de faire passer le ballon entre les jambes de Rodrigues Zaluar, le gardien de but adverse. L'histoire, ou la légende, dit d'ailleurs que ce dernier fut si vexé qu'il abandonna aussitôt le football.

Le 7 juillet 1957, à seize ans et huit mois, Pelé revêtait pour la première fois le maillot de l'équipe nationale brésilienne, au stade Maracana de Rio-de-Janeiro. Entré en jeu en deuxième mi-temps, il marquait le seul but de son équipe, néanmoins battue par l'Argentine (2 à 1). Moins d'un an plus tard, il devenait un héros national en contribuant largement à la première victoire du Brésil en Coupe du monde.

En quart de finale, il avait assuré la qualification de son équipe contre les Gallois (1-0), mais c'est pourtant contre les Français, battus 5 à 2 en demi-finale, qu'il obtenait sa première grande consécration internationale en marquant trois buts, avant de récidiver par deux fois, sur des exploits individuels, en finale contre la Suède, défaite sur le même score.

Sa taille moyenne (1,69 mètre) favorisant un équilibre exceptionnel, sa souplesse féline, sa maîtrise technique et un sens inné de la feinte faisaient alors de lui le plus redoutable des finisseurs et... la cible des défenseurs adverses.

En 1962, au Chili, le Brésil conservait la Coupe du monde, mais pour Pelé l'épreuve s'était achevée en huitième de finale contre la Tchécoslovaquie, à la suite d'une profonde déchirure musculaire. Quatre ans plus tard c'est encore sur une civière qu'il quittait le terrain anglais, victime cette fois des agressions répétées du Bulgare Jetchev et du Portugais Morais.

Au rythme de cent dix matches par an avec le Santos Football Club, Pelé continuait d'accumuler les buts, même s'il modifiait peu à peu son jeu pour donner une part de plus en plus importante à la construction en partant d'une position plus en retrait. Il était le premier et reste le seul footballeur a avoir marqué mille buts dans sa carrière (2). Cet exploit devait se produire le 19 novembre 1969. Une plaque commémorative avait été gravée et scellée avant le match pour célébrer l'événement au stade Maracana, mais il fallut attendre les dix dernières minutes pour que Pelé, plus surveillé que jamais par les défenseurs du Vasco-de-Gama, parvienne à ses fins, grâce à un penalty.

Un tir de 50 mètres

Pour certains, c'était le point d'orgue d'une carrière déjà exceptionnelle. Jalousé pour sa réussite, de plus en plus accaparé par ses affaires, tenu pour responsable des médiocres résultats du Brésil avant la Coupe du monde de 1970, Pelé faisait alors l'objet de campagnes de dénigrement dans la presse. Son acuité visuelle aurait été en baisse. Tout juste lui permettrait-elle de continuer à disputer des rencontres amicales et à exploiter sa renommée dans de lucratives tournées à l'étranger.

C'est pourtant au Mexique, à l'occasion de la Coupe du monde 1970, qu'il confondit ses détracteurs et montra qu'à vingt-neuf ans il n'avait jamais été aussi maître de son art. Nul n'a oublié ces quelques séquences dignes de figurer dans une anthologie du football : un tir de plus de 50 mètres qui loba Viktor, le gardien de but tchèque, trop avancé, et échoua pour quelques centimètres ; son but contre ces mêmes Tchèques, réussi après un contrôle aérien, le dos tourné à Viktor ; sa feinte d'interception devant le gardien de but uruguayen Mazurkiewicz ; son premier but de la finale contre l'Italie, et cette passe latérale à Carlos Alberto, surgissant dans le dos de Pelé, pour inscrire le quatrième but du festival offensif brésilien de cette finale de la Coupe du monde.

Un an plus tard, le 18 juillet 1971, il dispute, au stade Maracana, son dernier match en équipe nationale, contre la Yougoslavie. *« Il faut partir*, dit-il, *quand le public veut que l'on reste. Pas quand il veut qu'on s'en aille. »* Les exhortations de cent cinquante mille spectateurs lui criant *« Fica »* (reste), quand il effectue son tour d'honneur en tenant symboliquement par la main un jeune Noir et un garçon blond, revêtus du maillot brésilien, lui arrachent des larmes, mais ne changeront pas sa décision. Pas plus que les pressions gouvernementales et les 4 millions de dollars (20 millions de francs) qui lui ont été proposés pour disputer, en 1974, sa cinquième Coupe du monde en Allemagne.

Pelé, qui a investi sa fortune dans de multiples industries, ne se contente pas de surveiller cette gestion. S'il joue toujours avec le Santos Football Club, il use aussi de son influence pour améliorer le statut et le sort des footballeurs professionnels brésiliens moins favorisés. Pour sa dernière année comme joueur, il décide même de consacrer la moitié de ses gains à des œuvres de bienfaisance. Le 2 octobre 1974, il devait disputer son ultime match officiel sous le maillot de Santos.

Retenir l'attention des télévisions américaines

Sa décision de sortir de sa retraite pour signer, le 9 juin 1975, un contrat de trois ans lui garantissant 7 millions de dollars (35 millions de francs), impôts payés, avec le New York Cosmos fut diversement commentée. Certains dénoncèrent le seul intérêt financier de l'opération. C'était sans doute mal connaître Pelé, déjà nanti et trop soucieux de laisser de lui la meilleure image possible.

« En signant au Cosmos, je me suis lancé un ultime défi, dira Pelé. *Je considère comme regrettable que le sport qui a conquis le monde n'ait pas obtenu l'adhésion de l'un des plus grands pays du monde. »*

De fait, après plusieurs tentatives avortées, seul le nom de Pelé était susceptible de polariser sur le football l'attention des télévisions américaines, indispensables à tout lancement.

Aujourd'hui, Pelé considère qu'il a accompli sa mission. Après avoir apporté à son nouveau club un premier titre de champion des Etats-Unis, il a refusé 10 millions de dollars (50 millions de francs) pour prolonger son contrat de deux ans. Frantz Beckenbauer l'a, en effet, rejoint récemment au Cosmos. Gerd Muller souhaite en faire autant. Les dirigeants américains suivent de près Johan Cruijff. Surtout, un million d'Américains pratiquent désormais le *soccer* et quatre millions de spectateurs ont suivi le dernier championnat.

« Après Pelé, le football ne sera plus tout à fait la même chose », disait Nilton Santos, un autre grand joueur brésilien. Ce sera plus vrai encore désormais, car la conquête des Etats-Unis par le football ne manquera sans doute pas de révolutionner ce sport.

GERARD ALBOUY.

(1) Partie de football disputée sur un terrain pelé.

(2) A titre de comparaison, l'Allemand Gerd Muller, meilleur buteur européen et dauphin de Pelé dans ce domaine, a inscrit un peu moins de six cents buts, matches amicaux non compris.

LES RÉSULTATS

Automobilisme

Championnat du monde des conducteurs (formule 1). Grand Prix des Etats-Unis, côte ouest, à Watkins-Glen, dans l'Etat de New-York.

1. Hunt (Mac Laren) ; 2. Andretti (Lotus), à 2 sec. ; 3. Scheckter (Wolf), à 1 min. 14 sec. ; 4. Lauda (Ferrari, à 1 min. 41 sec. ; 5. Regazzoni (Ensign), à 1 min. 48 sec. ; 6. Reutemann (Ferrari), à 1 tour ; 7. Laffite (Ligier), etc.

Classement du championnat du monde : 1. Lauda, 72 pts ; 2. Andretti, 47 ; 3. Scheckter, 46 ; 4. Reutemann, 36 ; 5. Hunt, 31 ; 6. Mass, 21 ; 7. Nilsson, 20 ; 8. Laffite et Jones, 16, etc.

Cyclisme

GRAND PRIX DES NATIONS

1. Hinault (F.), les 90 km en 2 h. 9 min. 19 sec. ; 2. Zoetemelk (P.-B.), à 3 min. 15 sec. ; 3. Marcussen (D.), à 3 min. 58 sec. ; 4. Vandenbrouck (B.), à 4 min. 32 sec. ; 5. Den Hertog (P.-B.), à 5 min. 53 sec. ; 6. Braun (R.F.A.), à 7 min. 23 sec. ; 7. Knetemann (P.-B.), à 7 min. 42 sec. ; 8. Chaumaz (F.), à 8 min. 25 sec. ; 9. Thévenet (F.), à 8 min. 28 sec. ; 10. Ocana (Esp.), à 8 min. 46 sec. ; 11. Maertens (B.), à 9 min. 2 sec ; (...) 16. Poulidor, à 12 min. 37 sec.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (dixième journée)

*Saint-Etienne b. Nîmes	2-1
*Strasbourg b. Metz	5-1
*Reims b. Valenciennes	3-0
Nice b. *Paris-Saint-Germain	3-0
*Bastia b. Rouen	3-2
*Nancy b. Lyon	3-1
*Monaco et Nantes	1-1
*Laval b. Sochaux	3-1
*Lens b. Troyes	3-2
Marseille b. *Bordeaux	2-1

Classement. — 1. Nice, 16 pts ; 2. Monaco, 15 ; 3. Saint-Etienne, 14 ; 4. Marseille et Laval, 13 ; 6. Strasbourg, 12 ; 7. Sochaux, Nantes et Lens, 11 ; 10. Paris-Saint-Germain et Nancy, 10 ; 12. Bordeaux et Bastia, 9 ; 14. Nîmes et Reims, 8 ; 15. Lyon et Metz, 7 ; 18. Valenciennes, 6 ; 19. Rouen et Troyes, 5.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DEUXIÈME DIVISION (huitième journée)

GROUPE A

*Angers et Martigues	0-0
Epinal b. *Saint-Dié	1-0
*Toulon b. Avignon	2-1
*Cannes et Arles	1-1
*Auxerre b. Chaumont	2-0
*Besançon b. Fontainebleau	1-0
*Béziers b. Toulouse	4-0
*Melun et Alès	3-3
*Ajaccio b. Haguenau	3-2

Classement. — 1. Martigues, 13 pts ; 2. Epinal et Ajaccio, 12 ; 4. Toulon et Auxerre, 11 ; 6. Cannes, Besançon et Angers, 10 ; 9. Avignon et Saint-Dié, 8 ; 11. Arles et Béziers, 7 ; 13. Chaumont, 6 ; 14. Alès, Melun et Haguenau, 5 ; 17. Toulouse, 3 ; 18. Fontainebleau, 1.

GROUPE B

*Lille b. Dunkerque	1-0
Tours b. *Boulogne	2-0
*Châteauroux b. Poissy	3-0
*Paris F.-C. et Red Star	0-0
*Caen et Gueugnon	0-0
*Quimper et Brest	0-0
Rennes b. *Guingamp	5-1
Limoges b. *Nœux	3-1
Lucé b. *Angoulême	2-1

Classement. — 1. Tours, 13 pts ; 2. Châteauroux, 12 ; 3. Lille et Red Star, 11 ; 5. Gueugnon, Dunkerque et Lucé, 10 ; 8. Paris F.-C., 9 ; 9. Brest, 8 ; 10. Rennes, Angoulême, Boulogne et Quimper, 7 ; 14. Poissy, 6 ; 15. Limoges, 5 ; 16. Nœux et Caen, 4 ; 18. Guingamp, 3.

Handball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (Deuxième journée)

Poule A

*Strasbourg bat Besançon	20-15
*Nîmes bat Cannes	20-17
*Stade Mars. U.C. bat Gagny	17-16
Paris U.C. bat *A.S.P. Police	17-16
Ivry bat *Toulouse	24-20

Poule B

*Mulhouse et Saint-Maur	16-16
*A.S.P.T.T. Metz b. St. Messin	19-14
*Villemomble bat Nantes	29-21
*Dijon bat Voltaire	25-17
*Gonfreville bat Altkirch	19-18

Hippisme

Le prix de l'Arc de triomphe, disputé à Longchamp en présence du président de la République et retenu pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par Alleged, *suivi de* Balmerino *et de* Crystal Palace. *La combinaison gagnante est 20-3-19.*

Jeu à treize

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION (Cinquième journée)

Poule A

*Pia bat Bordeaux	46-18
*Villeneuve bat Marseille	21-15
Albi bat *Carcassonne	24-23
*XIII catalan b. Lézignan	26- 9
*Limoux b. Pamiers	22- 8
*Avignon bat Saint-Estève	21-17
*Roanne bat Toulouse	15- 7

Classement. — 1. XIII catalan, 15 pts ; 2. Limoux, 13 ; 3. Toulouse, Albi, Avignon et Roanne, 11 ; 7. Saint-Estienne, Villeneuve, Marseille et Lézignan, 9 ; 11. Carcassonne et Pia, 8 ; 13. Pamiers, 7 ; 14. Bordeaux, 4.

Rugby

CHALLENGE DU-MANOIR (troisième journée)

POULE A

Béziers bat *Grenoble	25-9
*Stade toulousain b. La Voulte	28-9

POULE B

*P.U.C. b. Tarbes	12-11
*Lourdes b. Biarritz	32-10

POULE C

Montferrand b. *Romans	10-9
*Vichy et Toulon	9-9

POULE D

Perpignan b. *Mont-de-Marsan	44-4
*Castres b. Pau	11-9

POULE E

*Brive b. Agen	28-24
*La Rochelle b. Racing	17-12

POULE F

*Narbonne b. Graulhet	24-6
Montauban b. *Bègues	18-17

POULE G

Dax b. *Angoulême	21-0
*Bayonne b. Auch	34-12

Volley-ball

Les championnats d'Europe disputés en Finlande ont pris fin le 2 octobre sur la double victoire des équipes masculines et féminines soviétiques, qui ont conservé leurs titres. Dans l'épreuve masculine, les Soviétiques se sont imposés en finale devant les Polonais, champions du monde et olympiques, en quatre sets (9-15, 15-9, 15-13, 15-11). Les Français ont pris la dixième place après avoir été battus par les Allemands de l'Est (15-7, 9-15, 15-9, 15-5).

Chez les dames, l'Union soviétique a gagné la finale en trois sets (15-1, 15-2, 15-13), devant la République démocratique d'Allemagne.

ATHLÉTISME

PAS DE RÉHABILITATION POUR GUY DRUT

Le comité directeur de la Fédération française d'athlétisme, réuni le dimanche 3 octobre, a refusé d'examiner la demande de réhabilitation présentée par Guy Drut. Le champion olympique du 110 mètres haies souhaitait récupérer la licence qui lui avait été retirée en raison des propos qu'il avait tenus sur l'amateurisme (*le Monde* du 5 octobre 1976).

Le comité directeur, qui a estimé qu'aucun élément nouveau n'était intervenu depuis un an, a également refusé la collaboration du champion français qui ne pourra désormais remplir les fonctions d'entraîneur ou de dirigeant.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88



emplois internationaux

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces (lundi, mardi, mercredi).*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

offres premier emploi

offres premier emploi

Le Monde met chaque jour à la disposition de ses lecteurs cette rubrique dans les pages d'annonces classées :

«OFFRES PREMIER EMPLOI»

afin de regrouper les propositions uniquement destinées aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.

emplois régionaux

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

GROUPE IMPORTANT
BRANCHE MÉTALLURGIE
recherche pour une de ses filiales le

CHEF DE SES SERVICES TECHNIQUES

- ARTS et METIERS - 30 ans minimum.

Sous l'autorité directe du Chef de production, il dirigera un service d'environ 60 personnes et sera chargé :
— des gammes de fabrication et des devis ;
— des outillages ;
— de l'organisation des ateliers et des postes de travail ;
— des travaux neufs et de l'entretien.

Expérience de 3 à 5 ans en :
— méthodes de production de moyennes séries ;
— travail des métaux en feuilles.

ALLEMAND APPRECIE.

Le poste est à pourvoir en BANLIEUE OUEST DE PARIS.

Rémunération fonction de l'expérience.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à n° 29.092. Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er).

SOCIETE METALLURGIQUE
Région SUD-EST
offre situation intéressante à

DÉLÉGUÉ TECHNICO-COMMERCIAL

FORMATION SECONDAIRE OU TECHNIQUE

Sera chargé, après temps d'initiation, de visiter clientèle industrielle,

PARIS et départements EST/NORD-EST

Adresser C.V. manuscrit très complet + photo et indiquer prétentions s/référ. 656/M à CAMPBELL, B.P. 57, 75824 PARIS CEDEX 17, qui transmettra.

TUYAUTERIES INDUSTRIELLES

Jeune ingénieur A&M ou de formation équivalente, après quelques années de pratique dans le domaine des tuyauteries industrielles (bureau d'études ou chantiers), les techniques d'avant-garde vous attirent. Nous aimerions vous connaître.
L'importance et la spécificité de nos réalisations dans le domaine de l'ingénierie nucléaire doivent vous intéresser.
Après une formation de 6 mois, nous avons prévu de vous intégrer à l'une de nos équipes projets chargées de la construction de centrales.
La mission que nous vous confierons alors, consistera à gérer un marché de réalisation de tuyauteries (préfabrication et montage) en relation avec nos fournisseurs et leurs sous-traitants.
De bonnes connaissances de l'Anglais sont souhaitables.
Le poste est basé à Paris avec de courts déplacements sur chantiers en France et éventuellement à l'étranger.

Adressez votre candidature manuscrite et votre CV s/réf. 9213 à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE
recherche à PARIS

pour Informatique scientifique et Gestion

JEUNES INGÉNIEURS

DEBUTANTS (ou faible expérience professionnelle)

- Connaissance en informatique indifférente ;
- Formation assurée par entreprise ;
- Niveau formation Grandes Ecoles Scientifiques (X, Mines, Supelec, Télécom, Centrale, etc.).

Grande importance attachée à personnalité du candidat.

Adresser C.V. sous réf. 414 à Créations Dauphine, 41, av. de Friedland, 75008 Paris, qui transmettra.

GROUPE DE PRESSE
recherche

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

pour animer équipe commerciale nouvel hebdo grand public à paraître fin janvier 1978.

Le poste requiert :
— Formation marketing supérieure.
— Bonne connaissance des budgets de consommation courante.
— Une solide expérience agences ou supports complétée d'un acquis indispensable de relations avec les responsables au plus haut niveau des principales agences de publicité.
— 30 ans minimum.
— Disponible immédiatement.

Tél. à partir de 10 h. : 359-29-50

PLUS-CONSULTANTS
DEPARTEMENT CONSEIL EN FORMATION

recherche

ANIMATEUR DE FORMATION

- Diplôme d'Ecole de Commerce (H.E.C., E.S.S.E.C., Sup. de Co...) ;
- Diplôme d'Etude Comptable Supérieure ;
- 2-3 années d'expérience ;
- Disponible rapidement.

CAPABLE DE :
- Concevoir programmes et supports pédagogiques;
- Animer séminaires comptabilité, contrôle de gestion, finances, devant maîtrise, cadres moyens et supérieurs ;
- mettre en place au travers d'actions de conseil des systèmes d'information et de contrôle de gestion (tableaux de bord, procédures administratives...).



Envoyer C.V. + photo à PLUS - CONSULTANTS 12, rue Henri-Rochefort, 75017 PARIS.

MAISONS secotra

Un des premiers Constructeurs Français Maisons Individuelles Traditionnelles

directeur filiale

«Ile-de-France» 120.000

Gestionnaire responsable de son affaire, il supervise le réseau de concessionnaires qui assurent la commercialisation. Après avoir donné accord sur les dossiers, il prend en charge avec ses services Etudes, Financement, Préparation, Chantier... la réalisation technique (120 sous-traitants) et financière (primes et prêts) des projets retenus.

Une expérience d'entreprise de Construction, de préférence en maisons individuelles, l'habitude des contacts clients et des négociations de marché, une formation supérieure commerciale ou technique, une première expérience d'animation de services importants (plus de 30 personnes) doivent lui permettre de réussir.

Pour ce poste qui exige démarches multiples et contacts nombreux, une voiture de fonction est prévue.
Dans ce groupe en pleine expansion, une évolution intéressante peut être réalisée par un candidat de valeur.

Réponse et discrétion assurées à toutes lettres adressées ss réf. B/3326 à M. Collet.

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

Ventes F.140 000
équipement pétrolier

La filiale d'un très important groupe international, spécialisée dans l'assistance aux sociétés de prospection et d'exploitation pétrolières recherche un Responsable Commercial pour son département fabrication.
Basé à 80% du temps à Melun et rattaché au Directeur du Département, ce cadre aura pour mission d'assurer les ventes du matériel éléctromécanique et électronique destiné aux chantiers à travers le monde Il organisera son service afin de répondre rapidement et précisement aux besoins des utilisateurs, et devra garantir une liaison étroite entre les chantiers et la fabrication. Il supervisera les devis techniques, l'administration des ventes et les expéditions.
Il travaillera en étroite collaboration avec les ingénieurs représentant localement la société et développera lui-même les ventes de certains équipements auprès des pays sans représentation locale.
Le poste convient à un ingénieur de 32 ans minimum ayant déjà négocié avec des sociétés d'ingénierie ou des firmes étrangères importantes et possédant une solide expérience de l'organisation commerciale.



La pratique de l'anglais est indispensable
Adresser C.V. détaillé sous réf. M.7001 à J.N.CRETE, Tour Maine Montparnasse 33, Avenue du Maine. 75755 Paris Cedex 15.
Discrétion absolue.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

8 postes à créer

Les Directeurs de deux Centres Interdépartementaux de Traitement de l'Information de la Mutualité Sociale Agricole

- REGION EST - FRANCHE-COMTE (NANCY)
- REGION RHONE - ALPES - LOIRE (LYON)

constituent leur équipe, chacun d'eux recherche :

le Responsable des Etudes

Rattaché au Directeur du Centre, il participera au choix du logiciel et du matériel, à la conception du système, aux études d'organisation ; il devra apprécier et contrôler les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de projets.
Il encadrera une équipe d'étude d'environ 20 personnes.

Ces fonctions conviennent à un informaticien expérimenté - 5 ans minimum - connaissant bases de données et télétraitement, langage cobol, ayant l'expérience de la conception et de la réalisation de projets importants.

Responsable des Etudes Nancy — Réf. 71434/M
Responsable des Etudes Lyon — Réf. 71435/M

3 Chefs de Projets
Responsables d'Applications

Rattachés au Responsable des Etudes, ils superviseront l'activité des analystes dont ils répartiront et contrôleront les travaux relatifs aux applications dont ils seront responsables.

Ces fonctions conviennent à des informaticiens expérimentés, ayant la pratique des problèmes de gestion administrative et comptable - 3 ans minimum - elles exigent connaissance des méthodologies, aptitudes à la pédagogie, expérience temps réel et bases de données - Cobol indispensable.

3 Responsables d'Applications Nancy — Réf. 71436/M
3 Responsables d'Applications Lyon — Réf. 71437/M

Ces postes sont à pourvoir début 1978.

sélé CEGOS

Adresser lettre man. + C.V. détaillé à R. VERDET, sous référence choisie, à Sélé-CEGOS - 33, quai Galliéni 92152 SURESNES. Indiquer montant de la rémunération souhaitée.

GROUPE FRANÇAIS SPECIALISE DANS LA GESTION DE SERVICES DESTINES AU GRAND PUBLIC
recherche
POUR UNE DE SES UNITES (1.250 PERSONNES) GRANDE VILLE DU SUD-OUEST

RESPONSABLE COMMERCIAL

Ce poste conviendrait à un cadre ayant une formation commerciale supérieure et une expérience de plusieurs années dans le marketing de produits de grande diffusion.
Des capacités d'homme d'étude et de réalisateur sont indispensables.

SITUATION TRES INTERESSANTE DANS DOMAINE D'ACTIVITE EN FORT DEVELOPPEMENT

Répondre avec C.V. et prétent. sous n° 708.772 M RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Filiale Région RHONE-ALPES
d'un grand groupe international T.P., Bâtiment Importante Entreprise bâtiments industrialisés (150 millions C.A.)

recherche son

CHEF DE SERVICE MÉTHODES

Ce poste conviendrait à Ingénieur diplômé, 10 ans d'expérience travaux et méthodes. Niveau de responsabilité élevé. Possibilités de promotion dans l'entreprise ou le groupe.

Adresser curr. vitae détaillé + photo à HAVAS, 42300 ROANNE, n° 25.528.

Importante Société Industrielle
recherche pour son USINE NORD DE LA FRANCE

ADJOINT CHEF DE SERVICE ENTRETIEN

spécialité Electronique.
Formation ingénieur ou niveau équivalent.

Envoyer lettre manuscrite avec CV détaillé, sous réf. 28397 (M), à HAVAS CONTACT 49, rue du Président-Herriot, 69002 LYON.

Très Important
Groupe Bancaire Privé
recherche

EXPLOITANT
Classe V

Le poste :
- Mettre sur pied un plan de prospection permettant de contacter une clientèle diversifiée de particuliers et d'entreprises
- Vendre l'ensemble des produits bancaires
- Gérer et suivre l'évolution du portefeuille.

Le candidat :
- Formation supérieure
- Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le secteur bancaire
- Tempérament commercial et sens de l'initiative.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions, sous réf. 1798, à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 Paris.

Plain Champs

DIRECTEUR COMMERCIAL

Bretagne
P.M.I. Chaussants fantaisie - C.A. 18 millions En développement constant grâce au succès régulier de ses collections, recherche son Directeur Commercial min. 32 ans, expérience commerciale de la profession nécessaire.
Adresser C.V. man. + photo avec prétentions à : Simon BROTMAN - Consultant, 15, avenue Victor-Hugo, 75116 PARIS.

Importante entreprise de biens d'équipement destinés au grand public
recherche

RESPONSABLE COMMERCIAL

pour ses centres de CAEN et LE HAVRE NIVEAU E.S.C. ou équivalent.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions, à numéro T 081708 M. REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

Bureau d'ingénierie rech. pour Rennes INGEN. THERMICIEN bâtiment confirmé.
Ecrire Havas Rennes, n° 820 T.

LE MONDE DE L'EDUCATION rech. pour vente promotionnelle ds VILLES UNIVERSITAIRES de province (campus, restaurants, cités) ETUDIANTS (TES) disponibles du 17 au 24 octobre. Tél. en P.C.V. au « Monde de l'Education » : 770-07 48, de 10 h à 12 h - 14 h à 17 h, avant le 8 octobre à 12 h.

Organisme professionnel de défense contre les maladies des animaux recherche

RESPONSABLE DE DIRECTION
ayt le sens de l'organisat. et du travail en équipe, des aptitudes relationnelles, un esprit scientifique et de recherche. Niveau recherché : vétérinaire ou technicien supér. élevage. Adr. let. et C.V. détail. à F.D.G.D.M.A., 46 bis, rue des Hauts-Pavés, 44024 NANTES CEDEX. Téléph. 76-39-90.

Cherchons

CHEF COMPTABLE
expérience, intéressé par fiscalité agricole et formation des agriculteurs. Centre de la France.
Env. C.V. manuscrit + prétent. n° T 81.597 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

LISTE-UNION
SOCIETE DE SERVICE INFORMATIQUE, FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE DE PRESSE équipée d'un I.B.M. 370/145, recherche pour participer à des développements nouveaux

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
2 à 3 ans de pratique, expérience C.I.C.S. appréciée.

Env. C.V. et prétent. à M. Philippe KRAFFT, LISTE UNION, 78, rue Olivier-de-Serres, 75739 PARIS CEDEX 15.

Organismes professionnel et interprofessionnel région NORD-OUEST recherche

COLLABORATEUR
diplômé INGENIEUR, justifiant obligatoirem. de plusieurs années d'expérience dans l'industrie métallurgique (notamment industrie mécanique et industrie de la chaudronnerie), intéressé par les problèmes de formation (premières formations technologiq. et formations complémentaires).

Le candidat devra également témoigner d'un vif intérêt pour les problèmes de relations humaines du travail et notamment pour ceux de l'emploi.

Après une période d'essai concluante, il sera appelé ultérieurement à prendre la Direction des Services de la formation et de l'emploi.

Adresser lettre, C.V. manuscrits et photo n° 30.445, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra. Il sera répondu à toute correspondance.

Le Centre National d'Etudes des Télécommunications à

LANNION
recrute

2 INGÉNIEURS
haut niveau pour ses recherches en commutation électronique.

1° Procédures et techniques de gestion logiciel. Connaissance des systèmes d'exploitation et bases de données ;

2° Architectures d'autocommutateurs. Quelq. années d'expérience sur des applications temps réel multiprocesseurs (logiciel et matériel). Connaissances souhait. en commutation.

Envoyer C.V. et prétentions au C.N.E.T., Groupement R.C.I., 22301 LANNION.

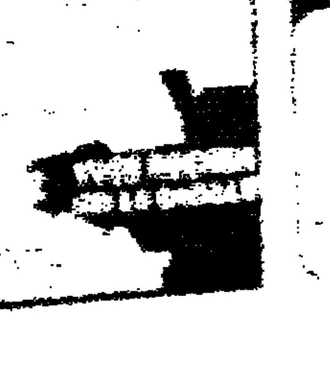
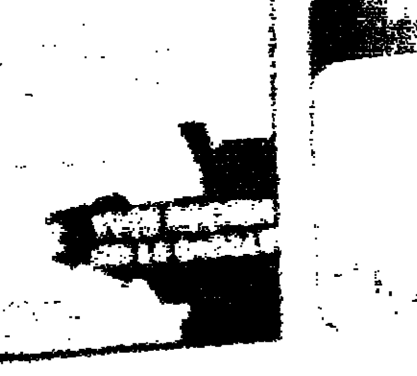
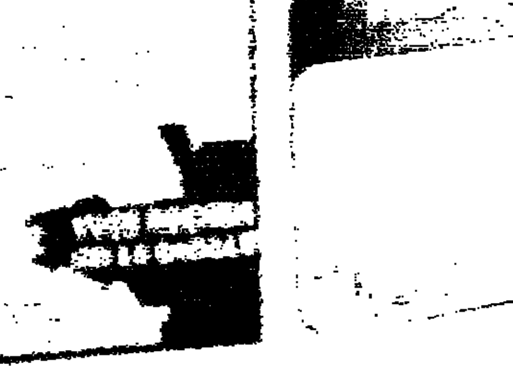
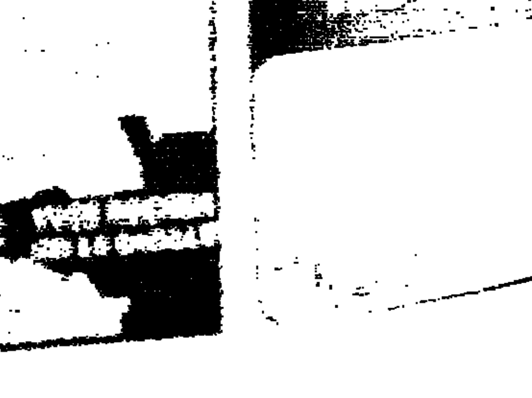
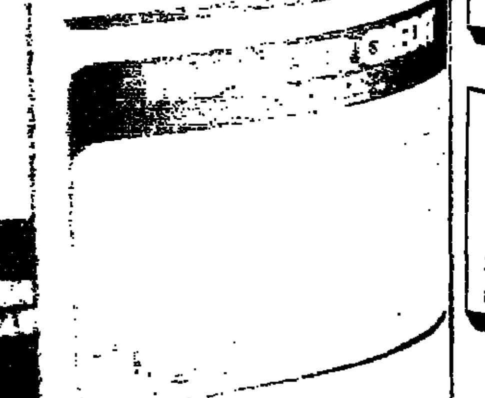
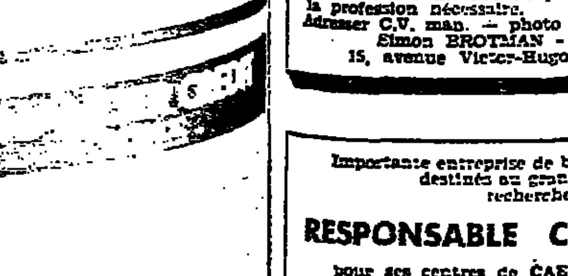
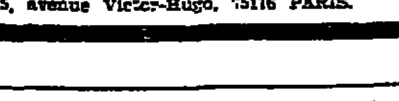
UNION DES CAISSES CENTRALES DE LA MUTUALITE AGRICOLE
RECHERCHE

programmeurs

Les candidats devront être titulaires du DUT Informatique ou niveau équivalent.

Matériel IBM 370—158. Langage COBOL.

Ecrire avec CV et photo au Département Gestion du Personnel, U.C.C.M.A., 8-10, rue d'Astorg 75008 PARIS.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

GROUPE NATIONAL GRANDE NOTORIÉTÉ
sur son marché
BIENS DE PETIT ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL
recherche pour son
CENTRE DE PROFIT INDUSTRIEL EUROPE.
(usines à Paris banlieue sud-est) un

DIRECTEUR GENERAL

35 ans minimum, formation INGÉNIEUR Grandes Écoles, anglais fluent, responsable de l'ensemble des activités de production, d'engineering et de développement en France et en Europe.

Il coopère à la fixation des objectifs. Il gère le programme d'investissements. Il négocie avec tous les niveaux des Administrations. Il assure le bon fonctionnement de tous les services et par sa parfaite connaissance des lois sociales il maintient et améliore de bonnes relations humaines et publiques.

Une expérience similaire dans une PMI performante est donc indispensable.

La rémunération, négociable, ne sera pas inférieure à 200.000 Frs.



Ecrire manuscrit (+ photo) à :
SELECOM
225, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

SLIGOS — une des premières sociétés de conseil et services en informatique

recherche pour PARIS et LYON

• 3 INGENIEURS COMMERCIAUX
"CABINETS COMPTABLES"

Ils auront pour mission de développer auprès des Experts-Comptables des activités de traitement informatique au moyen de toute une gamme de programmes standards généraux et sectoriels en Service Bureau et en Télégestion.
1 des 3 postes est basé à Lyon. *Référence 302*

• 1 INGENIEUR COMMERCIAL
"GESTION IMMOBILIERE"

Il aura pour mission de développer auprès des Administrateurs de Biens des activités de traitement informatique au moyen de programmes standards spécialisés en Service Bureau et en Télégestion.
Référence 303

- Ces 4 postes nécessitent une bonne connaissance de la comptabilité et de la gestion. Une formation de type Ecole Commerciale, DECS, BTS comptable ou équivalent sera appréciée.
- Une formation complète sera assurée tant sur le plan technique que commercial.

Adresser lettre de candidature et C.V. en précisant la référence du poste choisi
SLIGOS Direction Commerciale
91, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX.

Matériel de séparation

... Essoreuses centrifuges, à poussoirs, à couteaux. Séparateurs à disques, à embouchures. Décanteurs... Vous connaissez... Parce que l'industrie chimique ou pharmaceutique est votre milieu. Depuis quelques années vous y vendez du matériel de haute technicité. Vous avez ainsi appris à écouter vos clients et à comprendre leurs problèmes spécifiques de séparation, de concentration, de classification, etc.

Ingénieur de formation, aujourd'hui vous vous sentez capable de prendre en charge un groupe d'ingénieurs commerciaux. Vous aimez suivre les affaires de bout en bout sans vous priver du plaisir de décrocher vous-même des commandes. Venez diriger notre équipe commerciale. Vous aurez à coopérer avec les techniciens d'installation qui venus de différents pays européens s'entretiendront avec vous en anglais.

Nous avons confié au cabinet de recrutement SIRCA le soin de réunir les candidatures . Ecrivez leur sous référence 77437 M.



Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris

SEL France
dans le cadre de son EXPANSION
due au succès de sa gamme
des Super Mini-ordinateurs SEL 32
recherche

INSPECTEURS de MAINTENANCE
CONFIRMES
REGION PARISIENNE

- Connaissance de l'anglais exigée

Adresser C.V. ou téléphoner à :
M. J.P. LEROY
SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES SA
29, rue de Noisy - 78870 BAILLY
tél. 460.96.75

chef de produit

90 000 F

Une très importante entreprise industrielle française leader sur son marché recherche pour l'un des Départements de l'une de ses filiales : un CHEF DE PRODUIT.
Sous l'autorité et en étroite collaboration avec le Directeur de ce Département, il aura la responsabilité du suivi et des modifications à apporter au matériel existant (graissage, levage, équipements destinés aux stations service) ainsi que la recherche de nouveaux produits dont il aura à définir le cahier des charges tant d'un point de vue technique que commercial, en étroite relation avec les services concernés (Marketing, Etudes, Fabrication, Commercial France et Export). Il aura lui-même à mener une action de vente auprès des compagnies pétrolières, constructeurs automobiles, industriels, grandes administrations et formera les réseaux de vente à ces produits. Ce poste conviendrait à un candidat âgé d'au moins 29 ans, ingénieur de formation, ayant acquis une expérience comparable et si possible déjà familiarisé avec ce type de produits industriels. Ce poste est à pourvoir en très proche banlieue Nord Est de Paris et nécessitera des déplacements sur toute la France et éventuellement à l'Etranger.
La rémunération annuelle de l'ordre de 90 000 F sera largement fonction de l'expérience acquise.
Les perspectives d'évolution sont certaines pour un candidat de valeur.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 709306/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

sperar

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

SOMMER
DIVISION INDUSTRIE
recherche

1 responsable technico-commercial

Sous l'autorité du Directeur Commercial, il aura la responsabilité :
- *des études de marché décidées par la Direction Commerciale*
- des demandes d'études de nouveaux produits sous leur aspect technique.

Il devra en outre :
- participer au développement des ventes de l'ensemble des produits de la division par le suivi de leur comportement en clientèle
- assurer la formation technique des agents de vente
- centraliser les informations concernant les produits concurrents.

Le candidat recherché possèdera une formation supérieure « TEXTILE » ou « CHIMIE » et aura si possible une première expérience technico-commerciale.

Adresser candidature, C.V. détaillé, photo (retournée) et rémunération souhaitée sous référ. C 77-12 à Direction du Personnel - 20, boulevard du Parc 92521 NEUILLY CEDEX.

IMPORTANTE SOCIETE COMMERCIALE
PARIS - 120 M F - 120 PERSONNES
cherche

contrôleur de gestion

responsable devant le Directeur Général
- Contrôle de gestion
- *Elaboration de tableaux de bord,*
- Comptabilité générale et clients,
- Relations avec les banques, trésorerie,
- Gestion du personnel (paie, organismes sociaux)
- Relations avec l'Informatique,
- Gestion d'une petite filiale,
- Suivi et contrôle des budgets logistiques.

PROFIL :
Expérience confirmée de contrôle de gestion, environ 35 ans. Bonne formation comptable et financière, esprit d'équipe. Si possible expérience de société commerciale.
Envoyer C.V. photo et prétentions s/réf. 2655 à **P. LICHAU S.A. B.P. 220 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra au conseil extérieur.**

100.000 F.

UNE DES PREMIERES SOCIETES DE CONSEIL ET SERVICES EN INFORMATIQUE RECHERCHE

Ingénieurs Commerciaux
GRANDES ECOLES

Ils auront pour mission de commercialiser un réseau de temps partagé APL auprès des Directions financières et marketing des grandes entreprises et administrations.

Une expérience de 2 à 5 ans est souhaitée dans ces domaines.

Rémunération motivante pour candidat de valeur.
Formation complémentaire assurée.

sélé CEGOS

Adresser lettre man., C.V. détaillé, photo et niveau de rémunération, sous réf. 73406/M, à Mme CLERE, Sélé-CEGOS 33, quai Galliéni 92152 SURESNES.

Thermique industrielle

Sur le marché du chauffage industriel, il ne suffit pas à nos ingénieurs de vente de bien connaître la thermique appliquée, il leur faut aussi apporter aux clients les éléments grâce auxquels pourra être retenu la solution la plus économique...

Nos produits doivent à une technique porteuse d'avenir de répondre à ce critère. Ils sont encore peu connus en France : Nous comptons sur vous pour qu'ils le deviennent.

Professionnel du chauffage industriel vous en maîtrisez les techniques et connaissez son marché : prescripteurs, installateurs, grands utilisateurs, EDF,... Vous bénéficierez de l'appui des techniciens de notre groupe, présent dans plus de 30 pays, pour développer notre implantation sur la France entière.

Ecrivez sous référence 77436 M au cabinet de recrutement SIRCA en précisant votre niveau de pratique de l'anglais et votre école d'ingénieurs.



Sirca
64, rue La Boétie 75008 Paris

L'UN DES PLUS IMPORTANTS GROUPES FRANCAIS D'
ASSURANCES
recherche
pour son secrétariat général

CHEF DE CONTENTIEUX GENERAL

Licencié en Droit privé minimum.

Expérience de juriste d'Entreprise ou de Cabinet d'Avocat (au moins 8 ans).

Connaissances souhaitées du Droit des Assurances et du Droit du Travail.

Intéressantes possibilités de carrière.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous No 29.224 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Chefs de projet - Abidjan

Filiale informatique d'un grand Groupe de Côte-d'Ivoire, nous intervenons comme conseils auprès des banques, de l'industrie et de l'administration. Nous souhaitons vous accueillir à ABIDJAN, pour vous confier la responsabilité complète d'applications mettant en œuvre bases de données et télétraitement.
Vous êtes ingénieur ou universitaire, maîtrisez le COBOL (éventuellement le PL1), connaissez bien DL1 et CICS (de préférence sous OS) et avez l'expérience de la conduite d'un projet dans un environnement gros système. Nous vous offrons une rémunération attractive, le logement et, à terme, une filière de retour.
Ecrire à J. THILY, à Paris, **Carrières de l'informatique,** ss réf. 3253 LM.

SALOMON à Annecy cherche un
ingénieur d'études

Leader mondial de la fixation de ski, SALOMON poursuit son développement et cherche un ingénieur d'études pour le B.E. chaussure.
Il développe les nouveaux produits jusqu'à leur industrialisation.
Ingénieur mécanicien de formation (ou équivalent), il a deux à cinq ans d'expérience de BE dans une entreprise développant des produits de série.
Il pratique activement un ou plusieurs sports et si possible le ski.

Ecrire à Mme G. DILL, à Lyon, ss réf. 420 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON

SOCIÉTÉ LEADER DE LA DISTRIBUTION
recrute

ADJOINT AU DIRECTEUR DU SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL

Ce poste évolutif exige une formation supérieure en Droit des Affaires ainsi que des connaissances en économie et fiscalité.

Une expérience pratique dans une entreprise touchant à la distribution serait appréciée.

RESIDENCE EN REGION PARISIENNE.

Adresser C.V. manuscrit détaillé avec photo (ret.) et numéro de téléphone, sous référ. n° 2.867 à M. DUBOST, 17, rue du Cirque, 75008 PARIS.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

TEXAS INSTRUMENTS FRANCE

Vous êtes
ingénieur électronicien ou informaticien
devenez

INGENIEUR DE VENTES

de la division semi-conducteurs de TEXAS Instruments France filiale du premier fabricant mondial de semi-conducteurs (1500 personnes - 300 cadres en France).

Vous aurez :
- des marchés importants dans les secteurs Informatique, Télécommunications ou Grand Public
- une culture technique sans cesse valorisée.

Vos qualités personnelles s'affirmeront dans :
- *la négociation aux plus hauts niveaux*
- établissement des prévisions de vente
- *la participation aux stratégies commerciales.*

Postes à pourvoir à PARIS.



Ecrire avec C.V., photo, prétentions et date de disponibilité sous réf. SCM/1077/281 à Madame LE GUET T.I.F. - Boîte Postale 5 06270 VILLENEUVE LOUBET Tél. 93.20.01.01

PUISSANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS recherche pour la

Direction Commerciale

d'une de ses filiales implantée banlieue immédiate NORD de PARIS

jeune adjoint au chef des ventes exportation

Le poste conviendrait à débutant ayant formation commerciale supérieure.
La connaissance parfaite de la langue allemande est absolument indispensable (anglais apprécié).
Le candidat retenu devra pouvoir s'intéresser à des problèmes techniques.

De nombreux déplacements à l'étranger, de courte durée, sont à prévoir.
Il sera répondu à toute lettre manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae dét., adressée à : **B.E.O.** 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS sous la référence 6931.

IMPORTANTE SOCIETE OFFSHORE PETROLIER recherche

instrumentiste

En position ingénieur, le candidat doit posséder une expérience de 5 ans minimum acquise dans une société d'ingénierie dans les domaines de la définition et du choix des instruments sur des unités de traitement - gaz - eau - pétrole..
Il participera aux tâches suivantes :
- Estimation du montant des fournitures et des travaux lors d'appels d'offres internationaux
- suivi de l'engineering,
- procurement
- pré - commissionning

Basé au siège de PARIS il effectuera de fréquents déplacements à l'étranger. La pratique courante de l'anglais est indispensable.

Adresser C.V. photo et prétentions s/réf. 5553 M. à P. LICHAU S.A B.P. 220 75063 Paris Cedex 02 qui tr.

SOCIETE DENFERT-ROCHEREAU recherche Jeune Homme très BON REDACTEUR. Anglais nécessaire

pour poste

ASSISTANT INGÉNIEUR

Téléphone : 707-33-79.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ près PORTE DE VERSAILLES, recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN confirmé

Formation INSA, ISEN ou équivalent.
Expérience mini 4 ans en analogique et/ou digitale.
Chargé d'animer équipe techniciens pour recherches et développements d'équipements électroniques industriels.

INGÉNIEUR AUTOMATICIEN confirmé

Formation INSA, ISEN ou équivalent.
Expérience souhaitée mini-ordinateurs et/ou micro-processeurs.
Chargé d'études et développements d'automatismes industriels.

Ecrire avec C.V. détaillé et rémunération souhaitée, n° 30.268, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01. Discrétion assurée.

Le Directeur du département ECONOMIE INTERNATIONALE d'une école sup. de commerce recherche TRES rapidement ASSISTANTS VACATAIRES niv. D.E.S. ou grandes écoles. Téléphoner lundi, mardi ou mercredi matin au 261-03-36 ou écrire E.B.S., Dépt GI 8, rue de la Paix, 75002 PARIS

Filiale de groupe allemand composants électroniques, proche banl. nord-ouest, rech. INGENIEUR TECHNICO CCIAL sachant l'allemand, ayant quelques années d'expérience dans les composants passifs, qualités de vendeur indispensables. Libre rapidement. Sérieuses référ. exigées. Tél. pr R.-V. 781-79-50

C.M.S. MUNICIPAL BOBIGNY recrute INFIRMIERS (ERES) D.E., soins et consultations. Candidatures à M. le Maire de BOBIGNY

Ch. personne pr voy. en France et vdre un prod. à la mode ven. de Tahiti. Rémunérat. fixe + comm. Angl. souh. Tél. 727-28-39

Société à caractère industriel rech. pour siège centre Paris

PROGRAMMEUR ANALYSTE CONFIRME

3 à 4 années d'expérience dans les domaines suivants :

IBM 3 DISK
GAP 2 DISK

Connaissances et expér. BOMP et IRP souhaitées. Ecrire INTERMEDIA, réf. 578/3400, 69, rue La Fayette, Paris 9e, qui transmettra.

ORGANISME ADMINISTRATIF recherche :

CADRE FÉMININ

35 ans min., licenciée en droit privé. Expérience confirmée en travaux administratifs et contentieux. Pratique du commandement, organisation du travail, en vue d'assurer ultérieurement poste de CHEF de SERVICE. Adr. C.V. manuscrit, photo et prét., s/réf. 8.805, Publ. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris, Cedex 02, qui transmettra.

AUTOMOBILES FIAT recherchent

PROGRAMMEURS COBOL IBM OS VS/1

Expérience minimum 1 an
Contrat d'un an avec possibilité d'embauche définitive.

Adr. C.V. à FIAT AUTOMOBIL. Tour Fiat cedex 16 92084 PARIS LA DEFENSE

BUREAU D'ETUDES V.R.D. recherche :

INGÉNIEURS E.T.P.

30 a. min. pour poste CHEF DE GROUPE.
Adresser C.V. et prét. S.E.P.I., 34, rue de Cronstadt, PARIS-15e.

Société de Construction et d'installation de petits matériels électroniques recherche pour PARIS

ACHETEUR PRINCIPAL

Formation Agent technique électronicien capable diriger service approvisionnement, expérience nécessaire.
Tél. pour R.-Vs. au 343-04-65, poste 380.

STE ASSISTANCE CONSEIL FORMATION. Paris et province recherche

INGÉNIEURS CONSEILS ANIMATEURS

(Salariés et indépendants) Très SPECIALISES par SECTEUR D'ACTIVITE. Qualités requises : Hommes de terrain, sachant animer, appliquer, apporter des solutions CONCRETES. Très bons contacts clients, 10 à 15 ans expér. industrielle. Toutes régions. Rémunération importante si compétents. Env. C.V. manusc. + photo (retournée) sous réf. 7.613 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui tr. Il sera rép. à ttes les candid.

ORGANISME NATIONAL spécialisé dans les loisirs des enfants et des jeunes recherche pour publications

COLLABORATEURS (ICES)

connaissant le secteur enfant et sachant rédiger. Env. C.V. détaillé et référ. à no T 708.773 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Association 1901 recrute d'urgence

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

pour mise en place et animation CLUB JEUNES
25 ans min. Expér. exigée. Ecr. no 708.777 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CENTRE HOSPITALIER DE PONTOISE 95 recrute en vue ouverture POUPONNIERE 1er janvier 1978 :

DIRECTRICE PUERICULTRICE D.E.

Grade de SURVEILL. CHEF. Logement de fonction, crèche. Ecrire Direction ou téléphoner : 464-92-10 poste 323 pour renseignements et R.-V.

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE - PARIS-6e recherche

COMPTABLE QUALIFIE

pour traiter dossiers P.M.E. Expérience cabinet exigé.

Env. C.V., prét. no 30.198 CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er qui transm.

Société 18e recherche

COMPTABLE 1er ÉCHELON

libre de suite, si possible connaissant transport transit. Adr. C.V. à no 5.502, Publifop, 100, r. de Richelieu (2e), q. tr.

Important Service Informatique Centre Paris, recrute :

Programmeurs possédant DUT. Connaissances Assembleur et Cobol.

Opératrices Écran Débutantes avec diplôme.

Salaire X 13 1/2. Restaurant d'entreprise.

Ecrire sous référence 12 742 M à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE BANLIEUE NORD PARIS recherche SON

CHEF COMPTABLE

possédant DECS ou équivalent, une expérience professionnelle de 5 ans minimum, capable d'assurer la responsabilité du Service Comptable du Siège Social d'une Entreprise ayant plusieurs établissements et filiales. Connaissances particulières des problèmes de trésorerie et contrôles internes. Homme de méthode, efficace, ayant le sens des responsabilités. Disponible rapidement.

Rémunération intéressante.

Adresser C.V. avec photo et prétentions sous référ. 12.755, à HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 Paris.

Important groupement d'assurances transports recherche

J.H., BTS COMPTABLE débutant,

connaissant langue anglaise. Adresser C.V. et prétentions à LA REUNION EUROPEENNE, 7, rue de la Bourse, PARIS-2e.

Société Me CONVENTION recherche

AIDE-COMPTABLE

2e échelon, 25 ans minimum, C. A. P. et références exigés, habitant 15e ou limitrophe. Tél. pour rendez-vous 828-40-40.

VILLE DE DOURDAN recherche

ANIMATEUR

MAISON POUR TOUS
— Gestion, animation
— Relations, associations.
Envoyer C.V. à M. le Maire, 91410 DOURDAN.

Important Cabinet Expertise COMPTABLE recherche COLLABORATEUR diplômé ou finaliste minim. 3 ans expér. révision. Ecr. indiquant âge, références, salaire demandé à MINET Pub., no 3.618/0, 40, r. Oliv.-de-Serres, 75015 Paris, qui transm. Discrétion absolue assurée.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE recherche

ASSISTANT (TE) DENTAIRE AU FAUTEUIL

pour CENTRE DE SANTE. Adresser C.V. manuscrit à : Mme le Chef du personnel 17/19, rue de Flandre, 75935 Paris Cédex 19.

POUR SERVICE FORMATION

2 INGENIEURS ELECTRON.

(mesures télégammes, etc.). Pratique de l'anglais souhaitée. Libres rapidement. Adresser C.V. détaillé à : A.T., 29, avenue Friedland, PARIS-8e.

ORGANISME DE FORMATION AUX RELATIONS HUMAINES recherche

ANIMATEURS Conseils en formation

âgés d'au moins 27 ans et diplômés de l'enseignement supérieur, les candidats doivent avoir une formation sciences humaines et une expér. minim. de 4 ans de l'animat. des stages de relations humaines en entreprise ou ds un cabinet conseil.

ANIMATEUR bilingue **Grec - Français**

même profil, pour missions prolongées en Grèce.
Nous offrons :
— Un contrat de trav. à durée limitée d'un an et des vacations d'un volume important;
— De grandes possibilités de développement personnel ds une ambiance de travail en équipe, soutenue et efficace ;
— Des conditions matérielles très intéressantes.

Ecrire avec C.V., photo et rémunérat. souh. ss réf. 1.050 M, à C. L. S. P., 3, avenue Percier, 75008 PARIS, qui transmettra.

La Ville de Vitry-sur-Seine 94400 (90.000 habitants) recherche :
1°) Un Ingénieur Divisionnaire ayant une formation d'ingénieur Architecte — expérience professionnelle exigée — pour assurer la direction de la division Architecture (responsabilité de la construction et de l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que du fonctionnement de la Régie Architecture).
2°) Un Ingénieur Divisionnaire ayant une formation d'ingénieur Architecte - Urbaniste — expérience professionnelle souhaitée — pour assurer la direction de la division Aménagement Urbanisme.
3°) Un ingénieur ayant une formation d'ingénieur Horticole pour assurer la direction de la division Espaces verts - Environnement (responsabilité de conception et de réalisation en matière d'espaces verts et gestion de la subdivision Parcs et Jardins).
Adresser les demandes et curriculum vitae à M. le Maire de Vitry-sur-Seine.

Une banque internationale de premier plan recherche, à PARIS, pour son département immobilier

un chargé d'études

Il sera responsable des études commerciales et financières préalables à l'accord de crédits promoteurs, et de la gestion d'une partie du portefeuille immobilier de la banque.

Le (ou la) candidat(e) aura :
- une formation supérieure (type IEP, Grande Ecole),
- une expérience d'au moins 3 ans des études de financement et de gestion de projets immobiliers acquise dans une banque ou chez un promoteur lié à un groupe financier.
- une très bonne connaissance de l'Anglais.

Adresser C.V. détaillé (avec niveau actuel de rémunération), sous référence 165 M, à MEDIA-SYSTEM, 104, rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

LA COMPAGNIE DE SIGNAUX ET D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES recherche pour son Centre d'Etudes d'ORSAY

UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR

(V 1) de formation B.T.S.

ayant 2 ans d'expérience minimum, pour développement de logiciels temps réel sur MITRA 15 ou MITRA 125.

- Transport assuré par cars gratuits.
- Restaurant d'entreprise.

Env. C.V. détaillé à C.S.E.E., Service du Personnel, Boîte Postale 80. — 91403 ORSAY CEDEX.

Entreprise de taille moyenne - 150 personnes - très bonne image de marque de longue date (fabrication de chambres) recherche SON

DIRECTEUR COMMERCIAL

Collaborateur immédiat du Président, il aura la charge de l'ensemble de la politique commerciale : promotion, marketing, administration des ventes, animation d'une douzaine de multicartes auprès d'une clientèle de négociants, grands magasins, collectivités, vente par correspondance.

Ce poste conviendrait à un responsable commercial ayant déjà une solide expérience de l'animation et de la vente, de préférence dans l'Ameublement

Veuillez envoyer votre candidature en indiquant votre rémunération actuelle sous réf. 12.740 à Monique PRISSARD Plein Emploi. 10, rue du Mail - 75002 Paris.

FRANZ UNTERNEHMENSGRUPPE VON EUROPAÏSCHER DIMENSION
2,6 milliarden umsatz — beschäftigte 20 000 sucht für eine ihrer divisionen in Paris, einen

JUNGEN VERKAUFSINGENIEUR

Dipl.—Ing. mit einigen Jahren Erfahrung in *Konstruktion, Produktion* oder *Verkauf* von Industrieprodukten. Im Rahmen der Entwicklungsmöglichkeiten dieser Firmengruppe hat er *nach einer Ausbildungszeit die Aufgabe,* die technischen und kommerziellen Beziehungen mit den Deutschen Automobilherstellern einerseits und zwischen der *Entwicklungs—, Forschungs—,* sowie Fabrikationsabteilung der Division andererseits auszubauen und aufrechtzuerhalten.
Arbeitsplatz Paris mit Geschäftsreisen in Deutschland.
Bonne connaissance de la langue française exigée et bonne maîtrise de l'anglais appréciée.

Adresser CV (en français), prétentions et photographie sous N° 3713 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra. Discrétion absolue.

IMPORTANT QUOTIDIEN RÉGIONAL recrute pour son Bureau Parisien

EXÉCUTANTE Service PUBLICITÉ

Situation stable, 30 ans minimum, connaissant la sténo-dactylo. Possibilité d'évolution de carrière. 13e mois. Lieu de travail : OPERA.

Adresser C.V. manuscrit avec photo et prétentions au n° 708.702 M. REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Chaque semaine, "Le Monde information-professions" dresse le tableau récapitulatif des offres d'emploi encadrées parues dans "Le Monde".

Outre ceux qui, sans emploi, recherchent une situation, ce service est aussi destiné aux lecteurs qui pensent en termes d'avenir.

Nos synthèses leur permettent en effet de se situer, d'évaluer l'importance de l'offre dans leur branche, dans leur spécialité, l'évolution des qualifications. Analyser, une fois par semaine, et d'un seul coup d'œil, l'ensemble des annonces parues dans "Le Monde", c'est le moyen, pour ceux qui ont une responsabilité dans l'entreprise, comme pour ceux qui exercent ces fonctions, de suivre les fluctuations du marché de l'emploi.

bon de commande à découper
Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Je désire m'abonner à la synthèse hebdomadaire de la ou des fonctions suivantes :

1) Mettre une croix dans les cases correspondant aux fonctions retenues :

- ☐ Direction générale, fonctions multipostes.
- ☐ Marketing relations publiques publicité.
- ☐ Informatique.
- ☐ Production entretien.
- ☐ Ingénieurs.
- ☐ Etudes organisation et recherche.
- ☐ Direction financière et administrative.
- ☐ Comptabilité.
- ☐ Personnel formation relations humaines et sociales.
- ☐ Direction commerciale vente.
- ☐ Ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux.
- ☐ Banques - Assurances.
- ☐ Professions médicales et paramédicales.
- ☐ Secrétariat de direction, traductions, documentation.
- ☐ Cadres débutants.

2) Entourer, dans le tableau ci-dessous, le nombre de semaines retenu :

TARIF DES ABONNEMENTS (en Francs)

Nombre de fonctions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
13 semaines	39	77	112	145	177	206	234	259	283	304	324	339	355	369	380
26 semaines	69	134	195	254	306	361	406	453	494	532	566	594	622	647	670
52 semaines	118	230	336	436	530	618	700	777	847	912	971	1018	1064	1106	1142

Le tarif de l'abonnement est la correspondance entre le nombre de fonctions et le nombre de semaines demandés.

INFORMATION-PROFESSIONS est adressé sous pli fermé soit au domicile soit au Siège de la Société de l'abonné.
(Le premier envoi sera assuré dès la semaine suivant celle de la réception du bon de commande.)
Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 874.72.05, ou écrire : "LE MONDE" INFORMATION-PROFESSIONS - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS

NOM : ____________ ou SOCIETE : ____________

ADRESSE : ____________ TEL. : ____________

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'ordre du "Monde" ou chèque postal (CCP 4207-23 Paris) - ETRANGER envoi aérien : + 1 F par fonction et par semaine.

4 OCTOBRE 1977

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES ·	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

Nous sommes une société française de première importance.

NOUS RECHERCHONS

QUELQUES

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables après un STAGE REMUNERE d'atteindre en quelques mois UN SALAIRE de 4.000 à 6.000 F mensuels

Nous leur offrons :

— Une formation complète
— Une activité prenante
— Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE ».

Ecr. avec C.V. + photo N° 3248 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire 75011 Paris

La préférence sera donnée à candidats ayant fait :
— SOIT de bonnes études.
— SOIT la preuve de leur personnalité.

Agence Voyages Opéra recherche FORFAITISTE expérimentée pour services groupes. Bon anglais. Débutantes s'abstenir. Urgent. Ecr. : n° 47.837 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy (8e)

Urgent lycée tech. Puteaux recherche

2 MAITRES AUXILIAIRES.

Fabrication mécanique niveau B.T.S. ou D.U.T. Tél. : 506-06-41 ou 772-77-48.

URGENT, pour Rome et Paris, famille franco-italienne, un enfant scolarisé, J.F. au pair, sérieuse, aide familiale. Téléph. : 526-54-53

IMPORTANTE SOCIETE Siège Clichy, recherche

DOCUMENTALISTE DIPLOMÉE I.N.T.D.

Parfait bilingue anglais allemand souhaité. Notions économies pour travail d'équipe. Envoyer C.V. détaillé, photo à C.G.P. - D 20 - 14, rue Jean-Mermoz, Paris-8e qui transmet.

secrétaires

CENTRE INFORMATIQUE SUD DE PARIS recherche

SECRÉTAIRE-HOTESSE

- *Bonne formation générale (baccalauréat minimum)*
- *Expérience souhaitée*
- *Orthographe indispensable*
- *Bonne présentation*
- *Dactylo confirmée.*

Adresser curriculum vitae et prétentions sous référence 3622/0 à MINET Publicité, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

Recherche **SECRETAIRE DE QUALITE** à mi-temps pour travail fastidieux bien payé. Ne pas téléph., écrire (joindre photo), à AGORA, 51, rue J.-J.-Rousseau - 75001 Paris.

STÉ D'ÉLECTRONIQUE proche BANLIEUE SUD recherche pour Service commercial export

SECRÉTAIRE TRILINGUE ANGLAIS-ALLEMAND

Poste à pourvoir rapidement.

Adresser C.V. détaillé et rémunération souhaitée à n° 30.021, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

CHERCHONS **SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS** bonne dactylo, même débutante, pour poste mi-temps stable. Horaires (préfér. après-midi) : 4 h. × 5 jours. Avant. sociaux. Env. C.V. et prét. à GENERAL ELECTRIC, serv. du personn., 42, av. Montaigne, 75008 Paris.

STE SUD SEINE-ET-MARNE rech. pour son service export **SECRETAIRE BILINGUE** français-allemand, initiée aux pratiques commerc. Expérience : 3 ans min. Possibilité logement. — Envoyer C.V. à n° 7.681, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ecrivain ch. secrétaire, collaboratrice, attachée de presse, bon niv. cultur., excel. présent., disponible, pr déplacem. fréqu., logement assuré si nécessaire. Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à n° T 81.759 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui tr., ou téléph. 484-40-13.

Secrétaire de direction

La Ville de PUTEAUX rech. pr assurer direction de cabinet SECRETAIRE DE DIRECTION. Tél. Ville de PUTEAUX, serv. du person. 776-44-44, poste 370.

Sténodactylo

URGENT. Place stable proximité Saint-Lazare, pour service juridique TRES BONNE STENODACTYLO FRANCAIS et ANGLAIS expérimentée. Bon niveau culture générale, 5 × 8. Avantages. — 874-92-22, p. 75.

représentation offres

SOCIETE D'EDITIONS MEDICALES recherche

TROIS REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS

Région Parisienne - Région Montpellier Régions NICE - GRENOBLE

Expérience du milieu médical nécessaire pour vente à professionnels. (Ex-visiteurs médicaux appréciés.)

— Formation rémunérée.
— *Tous avantages sociaux cadre.*
— Salaire lié aux résultats.
— Voiture indispensable.

Env. lettre manuscrite, curric. vitae et photo à : M. P. ROUMIEUX E.T., 123, r. d'Alésia, 75014 Paris.

formation profession.

FORMATION aux métiers de la **LIBRAIRIE** préparation du brevet de technicien en 2 ans de temps plein pour les JEUNES de 18 à 20 ans. Niveau 1re et terminale. Début des cours : nov. 1977. L'ASFODEL, 11, rue St-Dominique, Paris-7e. 556-14-20.

enseignem.

LANGUES TOUS NIVEAUX TOUS DIPLOMES Particulier et entreprises. Petits groupes et individuels. LAETITIA. Ecole des Langues, 1, carrefour de l'Odéon-6e. 633-37-85 - 033-99-48.

APPRENDRE **L'AMÉRICAIN** à **L'AMERICAN CENTER** 261, bd Raspail, 14e, 633-67-28. Cours de conversation, le soir. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : LE 10 OCTOBRE. COURS PRIVES, cess. intensiv.

information divers

Pour être informé des emplois offerts en Amérique latine (Venezuela, Brésil, Argentine, Costa-Rica, etc...) aux cadres, ingénieurs et personnels qualif., demander la documentation gratuite sur la revue spécialisée A. L. E. (E 2) B.P. 472-09 Paris

cours et leçons

Dessin, peinture par artiste peintre, ancienne élève Ec. Bx-Arts Paris, lit. DUEL Philo. Enfants, adultes. - Téléph. : 645-09-77.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES **296-15-01**

demandes d'emploi

LE DIRECTEUR GENERAL que vous recherchez...

- a 48 ans ; formation supérieure et Business School
- gestionnaire dynamique de très haut niveau, il maîtrise parfaitement l'ensemble des problèmes économiques et financiers de l'entreprise. Rompu aux méthodes modernes de management et de marketing, il place néanmoins les relations humaines en tête de ses préoccupations
- habitué aux négociations à l'échelon le plus élevé, il possède également une grande expérience des relations avec les partenaires sociaux; les syndicats, les organismes patronaux et l'Administration
- actuellement Directeur Général Adjoint d'une société industrielle de 2.000 personnes qui réalise un C.A. de 250 millions de francs, il désire assumer immédiatement ou à terme la responsabilité totale d'une entreprise de dimension similaire.

Ecrire à No 29067 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CADRE SUPÉRIEUR 44 ans

expert comptable diplômé

maîtrise des questions comptables, financières et fiscales acquise dans divers secteurs économiques, recherche poste direction financière ou comptable de haut niveau.

Ecrire sous le n° 1688 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e), qui transm.

J. H., dég. O.M., licencié **SCIENCES SOCIALES HUMAINES** ch. emploi stable, mi-temps de préfér. ; étudie ttes propositions. Ecrire Marc Larivière, 97, av. de l'Amiral-Mouchez - Paris 13e.

J. F., 22 ans, maîtrise gestion + D.E.S.S. marketing distribution cherche emploi région Paris **ASSISTANTE CHEF PRODUIT** ou études et recherche. Ecr. n° T 081.790 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

Formateur, 32 a., 7 a. expér., maîtr. psycho, dipl. inst. psycho DESS. Sc. de l'éducation. Rech. poste temps plein ou part. Ecr. n° 7 688, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 30 ans, Secrétaire dactylo, bilingue anglais, expérience, ch. poste stable à responsabilité. 3.800 × 13 - Téléph. : 905-11-73.

HOTESSE DIPLOMEE rech. empl. section accueil, commerce ou relations publiques. Ecr. n° T 081.707 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

SECRETAIRE, sér. réf. (20 a. expér. dt 10 a. Presse et publ.), exécute rapidement sur I.B.M. tous travaux secrétariat (thèse, manuscrit, rapport, courrier, listing) - Téléph. : 329-73-69

J.H. 29 ans, sérieuses référ. recherche emploi RESPONSABLE COMMERCIAL ou ADMINISTRATIF. Exp. agro-alimentaire. Stage U.S.A., Canada. *Anglais courant. Libre.* Ecr. JD/217, Havas, B.P. 907, 76002 ROUEN Cedex ou téléphoner au (35) 96-00-23

J.F. 28 a., lic. lettres + CELSA. 6 a. expér. Formation, ch. poste à responsabilités dans formation, informat. interne ou gest. pers. Ecr. n° 1.703, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

H. jeune 30 a. Plus. ann. expér. planning, ordonnanc., rech. sit. Ecr. n° 1.704, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Homme 47 ans, format. études supérieures, habitué aux responsabilités, étudie toutes propositions relatives à un poste à responsabilité, de préférence dans les domaines social ou éducatif. Préférence province. *Ecr. n° 7.687, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e*

INGENIEUR ELECTRO-MECANICIEN Formation AM - 46 ans recherche poste CHEF LABO ELECTRO-MECANIQUE ELECTRONIQUE Références :
— 3 ans chef labo électro-mécanicien.
— 3 ans labo Radio-Télé.
— 16 ans Chef labo société MOULINEX.
Faire offre sous réf. 1.478 à SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 Puteaux, qui transm.

H. 30 ans, lic. droit + I.A.E., 4 exp. formation profess. dans sociétés services, cherche poste responsabilités en FORMATION PROFESSIONNELLE. *Ecr. no 1.565 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

DIRECTEUR P.M.E., 38 ans. Format. tech., lic. Droit, exp. gest. complète (production, personnel, financ., commerc.) rech. Poste direct. usine ou sté moy. Lefèvre, Cedex 223, 03550 LEVERNET. Tél. (70) 31-18-30.

Fme, 50 a., ch. poste collaboration, gestion, contentieux dans serv. PRETS HYPOTHECAIRES Ecr. n° 55, R. Conseils, 12, r. Isly, 75008 PARIS qui transm.

Jne Hme, lic. droit, anc. direct. adjt. C. REAI, ch. situat. sect. social, enfance inadaptée. Etud. ttes prop. D. BENOIST, 10, r. St-Honoré, 78000 Versailles.

J. Fme, mariée, 33 ans, DOCTEUR ES-SCIENCES ECO. Allemand, Diplômée CHINOIS, expér. profess. enseign. supér. journalisme et secteur agricole, ch. emploi mi-temps ou travaux occasionnels. Ec. no T 081717 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Responsable de personnel Fme, 40 ans, lic. droit I.A.E., 10 ans expér. gest. du personnel, relat. hum., recrut., mutat., promot., rémunérat., format. information, ch. poste assistante chef ou dir. de personnel Paris ou banlieue. Ecr. n° 7.689, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, qui transmettra.

Jeune Afric., 32 ans, dipl. ESC, expér. compt., adm., titul. carte séj., ch. poste compt. générale, lieu de travail indiff. BENTHO, 71, r. A.-Thomas, 51100 Reims.

J.H., 21 a., libre de suite, rech. place stable dessinat. architect. avec références. Tél. 655-53-94.

J.F., 27 a., secrétaire de direction, sténodactylo, bil. anglais avec bonnes not. d'espagnol, 6 a. d'expér., ch. pl. stable, lib. ste. Ecr. n° T 081755 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

---

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES RELATIONS HUMAINES

39 ans, formation supérieure, anglais courant, lu, parlé et écrit. 14 ans pratique de la fonction. Expérience industrielle, recherche situation similaire ou secrétariat général dans Organisme professionnel ou paritaire Province ou région parisienne. Ecr. n° 30092 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra Paris-1er qui trans.

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

excellente introduction dans le domaine hospitalier, grande habitude des contacts à hauts niveaux et relations publiques cherche poste Ecr. n° T 81609 M Régie Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.F., 25 ans, Traductrice, interprète, licenciée angl., allem., diplômée E.S.I.I., 4 ans exp. étranger : nucléaire, bâtim., aéronautique, documentation presse, éditions, renseignements cadre, cherche emploi. Ecr. n° T 81771 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

DIRECTEUR HOTEL VILLAGE VACANCES, 400 lits importante activité, 10 ans exp. animation, éducation et direction. Actuellement en fonction. Disponible saison hiver, rech. poste même secteur. Etudie ttes prop. centre séjour, foyer accueil, hébergement. Base plein air et loisirs. Ecr. n° T 81769 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

AUTODIDACTE, 40 a., niv. ing. construct. mécan. expér. bur. d'ét. atelier électron. bât., not. angl. et arabe, cherche poste TECHNICO COMMERCIAL impliquant contact à haut niv. Afrique et Moyen-Orient. Ecr. n° T 081780 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e ou tél. 540-93-81

J. F., Diplômée Ecole de *BIBLIOTHECAIRE DOCUMENT.* Français, Anglais, Espagnol. Expérience. 870-89-86 matin

J.H., 25 ans, D.E.A. sociologie Anglais courant, ch. emploi conception ou analyse enquête et études, formation animation personnel. Tél. 581-07-60

ARCHITECTE D.P.L.G. urbaniste, DIUP, 8 a. expér. variée, salariée, libérale, respons. de bur. d'étude. Etud. tte propos. stable en province ou à Paris. Libre rapidement. Ecr. n° T 081754 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

J.H., 23 ans, dégagé O.M., BTS distribution et gestion cciale. Anglais écrit et parlé. Cherche emploi sédentaire préférence Paris ou banl. Est. Prét. 2800×13. Ecr. M. LANOVAZ 103, av. de la République, 93170 Bagnolet ou tél. 858-65-04

Urbaniste, 27 a., D.I.U.P., 2 a. d'expér. profess., diplôme de 3e cycle, géo sociale, E.H.E.S.S. ch. empl. Lib. de ste. Ecrire Lacard, 74, r. Halle, 75014 Paris

Française ch. heures de ménage de 16 h. 30 à 19 h. 30, bonnes références. Ecrire Mme Menard, 43, rue Madame, 75006 Paris

Dir. Adj. de Complab, 49 ans, dipl. EXPERTISE COMPTABLE (1977), gde expér. dont immobil. rech. situat. de haut niveau. Ecr. n° 76915 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

SECRETAIRE DE DIRECTION 32 ans, rech. poste de collabor. Exc. présent. bne expérience de secrétariat de direction, rapidité d'adaptation, esprit critique, dynamique et de décision. Expér. commerc., goût des relations humaines. Dispon. de ste. Ecr. Mme Romey, 22, bd de l'Europe, 95300 Pontoise ou tél. 032-01-90.

Journaliste économ. et fin. conf. parlant angl., étud. ttes propos. Ecr. n° 1707 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.H., 25 ANS Bac G3, 1 année D.U.T. distribution, licence sciences humaines, spécialités tests et études motivations, recherche dans importante Sté commerciale POSTE *D'ANIMATION DE GROUPE* ou ADJOINT AU SERVICE DU PERSONNEL M. Tourellia, 1, rue Bourdelle, 93150 Blanc-Mesnil. - 931-55-95

Dame, anglais, allemand, espag. courants, recherche activités TOURISME, HOTESSE INTERPRETE, ACCUEIL ASSISTANCE aux étrangers. Tél. 788-66-62

J.F. sér. référ. parlant anglais, espagnol, dactylo, possib voyager, ch. emploi, étudie ttes propositions. Tél. 579-06-11

J.F., 32 ans expérience 7 ans journaliste bilingue Anglais-Espagnol cherche tous travaux rédactionnels, lectures, interprétariat. Mlle BOUTTON, 14, rue des Tourelles, 75004, PARIS Tél. 277-34-76

H.E.C., J.F. 42 a., anglais courant, 12 a. expérience stés multinat., attachée de direct., ch. poste intéressant temps partiel. Ecr. n° T 081753 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

INGENIEUR + M.B.A., Hme, 28 a., 2 a. d'expér. financ. en entrep., 2 a. de conseil de direction, cherche poste à responsab. Ecr. n° T 081706 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

Hme, 30 ans, DUT finance, comptab. DES, gestion, DECS, 3 ans expér. cabinet expert. audit., cherche POSTE CONTROLEUR DE GESTION AUDIT Ecr. n° T 81731 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

J.H., 25 ans, dég. O.M., licence + maîtrise géographie, D.E.A. *GEOGRAPHIE PHYSIQUE* géomorphologie, biogéographie, pédologie, photo interprétation thèse, 3e cycle en cours, nbx stages, terrain, France, Afrique Noire spéc. étude mil. tropical tr. b. connais. angl., espagnol, et ttes propos. France, étranger. Ecr. n° T 81760 M Régie-Presse 85 bis. rue Réaumur. Paris-2e

Chef du contentieux de banque 34 ans, diplôme I.D.A., anglais, 8 ans d'expérience droit bancaire et de l'entreprise, cherche poste responsabilité dans secteur commercial ou industriel, ou collaboration cabinet. Ecr. n° 7672 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.H., 24 ans, 1 an expér. adolescents, lic. psycho, cherche emploi. Adr. : M. Brouchot J.-F. 14, rue Caillaux, 75013 PARIS

CADRE HEC, 34 a., exp. distrib. phys., angl., ch. emploi région Chalon-sur-Saône (71). Ecr. n° 1691 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

DIRECTEUR FINANCIER LIBRE TEMPORAIREMENT Organis. de stés, contr. de gest., gest. fin. prix revient, méthode franç. et amér., étude mise sur ordin. collab. P.-D. G. et cabin. Ecr. n° 1700 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

B.T.S. COMMERCE INTERN. anglais, allemand, J. F. 22 ans ch. 1er emploi. Tél. : 929-66-19.

Secrétaire trilingue anglais/français/allemand couramment, bac. B.T.S., Cambridge Proficiency, *dipl. Deutsch-Franz. Handelskammer*, consid. tte offre intér. à Paris. Ecrire n° 708 199 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Anglaise poss. licence franç./esp., 1 a monitrice en France ch. emploi urgent. Ecr. HAVER. 15, rue Ferdinand-Fabre, 75015.

J. H. 28 a., agent techni-ccial. export., bonne conn. bâtiment. angl. et allem., rech. situation. Ecr. n° T 76.600 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Photogr. poss. exp. aud.-visuel, 4 a. école et références, ch. empl. d'urgence. Ecr. M. Legros 15, rue Ferdinand-Fabre, 75015.

INGÉNIEUR MARINE 46 a., formation et expérience polyvalentes, lic. droit, science économ., I.A.E. Paris, informatique, gde expér. des techniques marines, thermodynamique, production énergie, gestion P.M.I., rech. poste hte respons. Ecr. n° 1.678 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Fme 37 a., rech. poste stable **SECRÉTAIRE** EXPERIENCE SECRETAR. A.V. - FACTURAT. PREFERENCE : BOULOGNE, 15e, 16e. Ecr. REGIE-PR., n° T 81.492 M, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

RÉDACTEUR PRESSE H.E.C., spécialisé économie internation., industrie, commerce, articles synthèse, enquêtes, reportages, ch. activité tps part. Ecr. n° 1.701. « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES à la journée par bibliothécaire confirmée. Mlle PICARD, 7, rue Berthe, Paris (18e) - Tél. : 076-86-74.

HOMME 30 ANS D.E.C.S. 7 ans expér. chef comptable, directeur administratif, dirigeant P.M.E. recherche situation DISPONIBLE RAPIDEMENT **RÉGION INDIFFÉRENTE** **TÉL. : 982-32-43.**

CHEF D'ATELIER 44 ans Câblage électronique Diplômé Cadre et Maîtrise C.A.P. Radio-Electronique ch. emploi Paris ou banl. Sud. Téléph. : 496-24-39

Vous êtes situé en province

INGÉNIEUR 31 ANS

Exp. biens intermédiaires, biens d'équipements

Actuellement CHEF DE PRODUITS

Je recherche un poste de Direction commerciale ou appelé à court terme à le devenir.

Ecrire sous le numéro 7.675, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

JAPON

Homme - 33 ans

SCIENCES PO - D.E.S. DROIT

UNIVERSITE DE KYOTO

2 ans Société Japonaise en Afrique du Nord. Japonais technique confirmé + anglais. Ecrire N° T 76.836 M - REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e).

Q.I. 140

cherche emploi

Ecrire N° T 76.889 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, PARIS 75002

JOURNALISTE D'INFORMATION MÉDICALE

Ancien étudiant en médecine,

Diplômé de l'Ecole Française des Attachés de Presse. Auteur d'une thèse sur les relations publiques dans l'industrie du médicament.

serait intéressé par toutes propositions concernant l'information dans le domaine de la santé (Presse, relations presse, relations publiques).

Ecrire n° 76890 M REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur 75002 Paris.

CADRE BANQUE IMMOBILIÈRE

35 ans, bilingue anglais
Niveau d'Etudes Supérieures
13 ans d'expérience Crédit Promoteur
cherche poste Responsabilités (commercial, études, gestion)
banque ou promoteur important
toutes régions, préférence Sud-Ouest

Ecrire n° T 081752 M REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

CONSULTANT. H. 35 a., droit privé + divers, expér. cab. jur. + stés + prom. imm. + gest. fin. + fiscal. Etud. ttes propos. haut niv. région Paris, province. Ecr. n° 1.655, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DAME TRES QUALIFIEE cherche gérance appointée dans prêt à porter de luxe. Tél. le soir. 636-98-49

J.F. diplômée Ecole de bibliothécaire - documentaliste. Français, angl., espagn., expérience. 870-89-86, matin.

ARCHITECTE polonais 35 ans, 8 ans expér. dessin urbanisme, *rech. très vite emploi sous* contrat. Dessin, architect., publicité. Libre de suite. Pour dépannage et travail à long terme. *Ecrire* ANDRE KUBIK, 81, bd Suchet, PARIS 16e

DOCTEUR 3e cycle chimie-physique 30 ans, ayant dirigé labo cherche poste recherche, fabrication ou administration éventuellement recyclage. G. LABBE, Betchat 09160, Prat et Bonrepaux. T. (61) 66-00-95.

J.F., 22 a., bil. angl., connais. allem, russe, Sc. Po, B.A. amér. exp. journal. ch. empl. mi-tps. Toutes propositions. Ecr. n° 1670 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

M. 48 ans, très bonnes références comme directeur des ventes automobiles, rech. pl. de chef des ventes ou très bonne représentation ds firme import. rég. Centre souh. : 41, 18, 36, 37, 45. Ecr. n° 6539 « le Monde » Pub. 5. r. des Italiens. 75427 Paris-9e

Cherche emploi orthophoniste à plein temps, de préférence banlieue Sud-Ouest ou Paris. Mme Dupuis, 67, rue de Normandie, 92400 COURBEVOIE

Ch. emploi ORTHOPHONISTE à plein temps de préférence banlieue Sud-Ouest ou Paris. Mme Dupuis, 67, rue de Normandie, 92400 COURBEVOIE.

autos-vente

5 à 7 C.V.

Part. vend R-5 TS 77, 21.500 km, opt. (verr. feuill., cass., all. électron.). Px Argus. Téléph. : 825-34-45 (h. bur.). ENOUX, 95, av. E.-Vaillant, 92-Boulogne.

Vends FIAT 128 CL, 1977, excellent état, 14.000 km, radio-cassette stéréo, 17.000 F Téléph. : 873-38-25

8 à 11 C.V.

Part. vend R-16 TS, 1972, moteur 38.000 km, prix Argus à débat. Téléph. : 987-28-98, le soir.

Collaborat. Chrysler vd 1308 GT 15 avril 1977, gris métal., intér. velours beige, ttes opt., 6.000 km. Téléph. dom. : 974-84-74, matin, soir après 20 h Bur. 965-40-00, Poste 24-09, 40-75

12 à 16 C.V.

MERCEDES 300 DIESEL marron foncé à vendre, 1976, parfait état, 85.000 kilomètres, prix à débattre. Tél. : 985-66-11 (bureau) ou 987-17-81 (domicile).

COUPE MERCEDES 280 SL C EXCEPTIONNEL 1977, boîte automat., toit électr. ouvr., peinture marron métall., intérieur luxe, radio, cassettes, antenne auto, 17.000 kilomètres. 85.000 F. Téléph. heures repas (59) 30-05-13

L'immobilier

constructions neuves

EN PLEIN 18e LA CAMPAGNE A PARIS calme parfait et pourtant tous commerces à 300 mètres, dans immeuble habitable octobre 77, chambres, studios, 2 et 4 Pièces, depuis 4.900 francs le M2. IMMOBILIER FRIEDLAND, BAL. 93-69.

MONTPARNASSE **« LA GANDARA »** 3 et 3 bis, rue Antoine-Bourdelle. A vendre : prix fermes du studio au 5 pièces + duplex avec terrasses et jardin. Livraison : septembre 1978. Rens. sur place, T. : 544-72-95 ou GESLAT, Tél. : 584-65-49.

POUR FIN 1977 et DEBUT 1978 PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION

OBSERVATOIRE-LUXEMBOURG quartiers gdes écoles universités dans petit immeuble. grand liv. + chbres 61,50 m2, cave possible, parking.

LE NOUVEAU XVe à 300 mètres du Front de Seine Métro CHARLES-MICHEL studios 30 m2 ...... 204 000 F. 3 p. 69m2 + balc. 4e ét. 444 200 F.

Métro LOURMEL studios 2/3 p., possibilité 5 p. exemple : stud. 25 m2 182 100 F.

IMMOBILIER FRIEDLAND 41, av. Friedland, 225-93-69.

hôtels-partic.

NEUILLY Tr. grande réception, jardin, terrasses, 1 seul étage. Prix élevé justifié. 577-60-10, matin.

Affaire rare **EN LOCATION** PEREIRE-CHAMPERRET bel hôtel particulier, état neuf, 4 NIVEAUX, 300 M2 - USAGE MIXTE HABITAT. - PROFESS. 3 téléphones, garage 2 voitures. JARDIN PRIVE DE 40 M2. DIRECTEMENT PAR PROPR. Téléphone : 256-25-05.

locations meublées Offre

Paris

SEMAINE, QUINZAINE OU MOIS - MACSON loue du STUDIO au 5 P. stdg. 43, r. Saint-Charles, 75015 Paris. TEL. : 577-54-04.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES VILLAS, pavillons ttes banl., loy. garanti 4 000 F maxi. 283-57-02.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra. Frais abonn. 310 F - 266-52-04.

fonds de commerce

CLERMONT-FERRAND URGT CAUSE DBLE EMPLOI vend CABINET **KINÉSITHÉRAPIE** C.A. 130.000 F à développer. CLIENTELE ASSUREE. Ecr. n° T 81.738 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

usines

ARGENTEUIL - Jolie usine récente, ateliers 500 m2, haut. 5 m, burx 300 m2, terrain 2.500 m2. Prix intéressant - 522-57-30

locations non meublées Offre

Paris

TOLBIAC GRAND 3 PIECES standing, neuf, cave, parking, Tél., 1 800 F + ch. : 345-55-10.

A LOUER 2 p. cuis., s. d'eau, chauff. Repr. justif. à débat. T. dom. 602-19-26, bur. 278-28-24 9 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. à 19 h.

Importante Société loue SANS COMMISSION dans immeuble récent PARIS-XVIIIe 88-89, boulevard Ney *Appartement bon standing* avec loggias : 3 Pièces, 70 m2, loyer 1.358 F, charges 332 F, parking 112 F ; 4 Pièces, 84 m2, loyer 1.403 F, charges 394 F, parking 112 F. Renseignements sur place, Téléphone : 254-55-95.

AV. NIEL - Gd stand. 7/8 pces, tél., possib. prof. libérale. 7.200 F. - 265-15-31 - 265-14-26.

PARIS-20e SANS INTERMEDIAIRE Immeuble récent, tout confort, studio, 40 m2, loyer 848 F, charges 136 F, parking 120 F. S'adresser à la gardienne, 21, rue du Repos. — 370-69-81. Mo PHILIPPE-AUGUSTE OU PERE-LACHAISE.

SANS COMMISSION **15, PLACE DU TERTRE** studios et triplex jamais hab. à part. de 1 500 F. S/place 3 et 4 octobre de 12 heures à 18 heures.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris rive droite

MUETTE ds imm. très gd stdg. Très original sur 3 niveaux 435 m2, décoration luxueuse. Px élevé justifié : 651-32-20.

PARC DE LA VILLETTE (19e) p. à p. imm. 1962 ravalé, 7e ét., tout en faç. Vue impr. s/parc et canal, 2/4 p. 66m2 + balc. 8m2, cft. Px 290 000 F. T. 206-82-05. Agence s'abstenir.

Dans bel imm. pierre de taille PROPRIETAIRE VEND 3 p., cuis., 65 m2, à rénover, 120 000 F. 6e étage ss ascenseur. Sur place ce jour : 6, r. Roger-Bacon, 15 à 18 h.

106, AVENUE VICTOR-HUGO étage élevé, soleil, BALCON, APPT ANGLE, TR. BON PLAN 5 chbres, 2 s. bains, cab. de toil., cuis., office, 2 chbres domestiques. Visites lundi, mardi, merc. de 14 heures à 19 heures.

51, R. DU FG-TEMPLE. Vendons directement luxueusement restaur. 2 p. cft, poutres, moq., 170 000, av. 35 000 F comptant le reste comme un loyer. Me voir de 16 à 19 h. les 3 et 4-10.

QUAI HENRI-IV pierre de t. gd standing 200 m2 s/verdure, état neuf. CHOIX d'APPTS MEME SECTEUR 531-51-10.

17e RUE DU COLONEL-MOLL, magnifique 4 p., 6e étage, asc., tt cft. 780 000 F. T. : 380-19-56.

PLACE PEREIRE
Standg. 5 Pces, 135 m2, ét. neuf, service, 830.000 F. JAS. 51-84.

LAMARCK, coqu. pet. 2 P., entr., cuis., S. de B., chauff. central, 6e étage, balconnet, jolie vue, excellent PLACEM. ODE. 03-56.

NATION-FAIDHERBE
Imm. récent, balc., soleil, beau 2 Pces, entr., cuis., wc, S. de B., asc., 210.000 F. Tél. : 345-82-72.

ETOILE - AV. CARNOT (XVIIe) Duplex, atelier, 4 chbres, bains, 5e/6e ét., tt cft, 2 ch. service. MICHEL et REYL : 265-90-05.

GARE DE LYON. Bel immeub., récent, vaste séj., salon, 3 chb., entr., cuis. équip., wc, S. de B. + S. d'eau, dress., balc., park. 610.000 F. Téléphone : 344-71-97.

MUETTE
LUXUEUX 7/8 PIECES Boiseries, Garage. — 723-71-88.

DANS RENOVATION MARAIS, imm. 17e, tr. bel appt plein sud, sur jardin, 230 m2, hauteur sous plafond 5,60 m, galerie centrale de 80 m2. Redistribution et aménagement à la demande. AZED, 25-27, boulevard Richard-Lenoir, Téléphone : 355-35-34 +.

17e 37, R. NAVIER, 10e ét. sur square, 4-5 P. 110 m2 tt cft. 550.000 F. Tél. : 627-03-06 ou 620-29-95.

PORTE DAUPHINE
PLUSIEURS BEAUX 6/7 PIECES, 240 M2, asc., bel imm. P. de T. Vente par propriétaire. 723-86-70, HEURES DE BUR.

IENA - TROCADERO
Immeuble ancien VRAIMENT EXCEPTIONN., 5e étage, balc., appt 280 M2 DONT RECEPT. 70 M2, clair, calme, 3 chbres de service, bon état. DIVISIBLE. Adapt. usage mixte. Prix intéressant. - Téléphone : 227-22-62.

LES HALLES PART. VEND
6-7 P. 170 m2 Duplex, sol., calme, immeuble anc., refait neuf, BEAUCOUP DE CHARME. 900.000 F dont 400.000 C.F. 11,75 % sur 15 ans. 233-17-19.

BEAU 3 P. VICTOR-HUGO Récent, 65 m2, parf. état, 5e ét., asc. 704-40-27.

RUE TRONCHET. Bel imm. 4 P., tt cft. 560.000 F. 293-67-01.

TRINITE - SUR SQUARE
CHARME - RIVE GAUCHE
5 P. parfait état, 160 m2. 633-29-17 - 577-38-38

NOTRE-DAME-DE-LORETTE
6 P. immeuble pierre de taille, tt cft, bonne distribution, très clair. - 567-20-10.

Mº FRANKLIN-ROOSEVELT
IMM. PIERRE DE TAILLE GD LIVING + 3 PIECES, galerie, ent., cuis., s. de bains
6.000 F le M2, asc., loggia.
30, rue Marbeuf, 3e ét., sur rue. Mardi, mercredi, 13 h 30-17 h. Tél. le matin : 525-36-26.

DANS
HOTEL PARTICULIER
de classe et charme exceptionnels.
Reste disponible à la vente quelques appartements de 2 p. sur 1 ou 2 niveaux volume insolite.
réception mardi 4 octobre 12, BD FLANDRIN, de 14 heures à 17 heures.

AVENUE FOCH
APPT GD STANDING 126 m² récept., 2 ch., cuis., office, AMENAG. LUXUEUX.
SODIP Prix 1.050.000 F. Tél. 439-33-34

VILLIERS BEL IMMEUBLE TT CONFORT Séj. dble, 2 chbres, impeccable. Px 580.000 F. VERNEL, 526-01-50

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE APPTS DE 100 M2 A 225 M2. Sur place tous les jours sauf dimanche, de 14 à 18 heures, ou 227-91-45 et 755-98-57.

17e. 5.000 F LE M2
1 à 3 Pièces, été 1978 LOYER S.A. — Tél. : 277-97-26.

MAISON AUTEUIL
6 P., jard. 1.150.000 F. 224-41-21.

250 M2 JARD. PRIVATIF + 5 PIECES dans hôtel part. gd standing. Direct. propriétaire 734-98-86 HEURES BUREAU.

Paris Rive gauche

VIe AVEC JARDIN dans hôtel classé GENIAL, appt contemporain 220 m2, belle lumière, parking. T. : 742-82-44.

VIIe CHAMBRE DES DEPUTES 335 m2 + jardin 100 m2, box. Division possible : 2 000 000 F. NEVEU ET CIE : JAS. 51-84.

PORTE-D'ORLEANS
superbe 3 p. tt cft 55 m2 1er étage, rue exceptionnel, Px : 189 000 F. T. : 206-15-30.

R. VANEAU Imm. Directoire 196 m2 : ravissante réception, 3 chbres, 2 bains, soleil, chbre serv., 3e ét., asc., exclusivité MONTESFORT, Tél. : 544-13-34.

Ve SEINE-NOTRE-DAME
copropriété directe, charme de l'ancien avec confort du neuf, 2 p. 45m2, 3 p. 88m2, 4 p. 95m2. Voir vendredi 14 h. à 18 h., 17, rue MAITRE-ALBERT.

CHERCHE-MIDI
CALME SUR COUR-JARDIN étage élevé, ascenseur :
5 p. 160 m2
3/4 p. 95 m2
2/3 p. 65 m2
Possib. parking ou chbre serv. Téléph. : 633-29-17 ou 577-38-38.

CHPS-MARS, ORIGINAL 100 m2 soleil, poss. TERRASSE, parfait état, 600 000 F. T. : 555-07-06.

Av. du Maine, pr., gd séj., entr., cuis., s. d'eau, w.-c., chf. centr., soleil, 160 000 F. Tél. : 566-50-46.

ASSAS-LUXEMBOURG
APPT 3/4 p., CHARME. A SAISIR ODE. 95-18.

ECOLE-MILITAIRE
Imm. 1930, asc., vide-ordures, chff. centr., bon stdg, reste plusieurs STUD., cuis., bns, modernes, wc, ensoleillé et calme. A PARTIR : 135.000 F, créd. 80 %. PARFAIT pour habitation ou location. Téléphone : 292-28-51.

Dans cour-patio
Superbe DUPLEX 45 m2, tout confort. Exceptionnel 208.000 F. 278-10-82 - 206-15-30.

Beau 2 P., 55 m2 + balc, calme, soleil, ds imm récent P. de T., tt conft, cave, possible parking, 76, r. du Commerce, 15-18 h., mardi-mercr. ou Tél. 880-01-28.

DUROC - PLEIN CIEL
140 m2 jard. + 125 m2 appt. LA CAMPAGNE à Paris. ODE. 79-57.

RUE GUYNEMER
Sur Luxembourg, bel immeuble P. de T., 6 Pièces + 2 services, 980.000 F. Téléphone : 267-55-71.

PRES PARC MONTSOURIS
Ds bel imm., asc., tapis escal., 3 Pces, 70 m2, 360.000 F; 4 Pces, 110 m2 (rénové), 570.000 F. S/pl. lundi, mardi, de 15 à 18 heures, 53, RUE BOUSSINGAULT.

SAINTS-PERES — CALME
BEAUCOUP DE CHARME 4 PCES, PARF. ETAT, 90 M2, poutres. Tél. 633-29-17, 577-38-38.

R. GUYNEMER, 4e étage, gde récept., s/Luxembourg, 2 chbr., petit bureau, 2 bains, office, cuisine, 2 chbres de personnel. Un emplacement voiture. Exclusivité Europa : 705-24-10.

VIe, LUXEMBOURG, RASPAIL, BEL imm., asc., 4e ét., séjour dble, 3 chbres, S. de B. + S. d'eau, cuis. aménag., lingerie. LUNDI/MARDI, de 13 à 18 h. 4, RUE HUYSMANS.

15e-BRANCION, dans bel imm. briques, chff. centr., 2 STUDIOS, wc, bains. Plus-value à brève échéance (espaces verts à la place des abattoirs). M'appeler au : 531-85-56.

Ve Pied-à-terre raffiné dans bel imm. pierre de t., asc., s. de bains, w.-c. indép. 764-04-30.

ÉPARGNANTS INQUIETS
DEVENEZ
INVESTISSEURS HEUREUX
de 35.000 à 300.000 F comptant, PLAN EPARGNE LOGT POSS.
A PARIS
PLACEMENT D'AUJOURD'HUI VALEUR DE DEMAIN
Sélect. de programm. d'investis.
— Accrois. rapide du capital;
— Rentabilité immédiate;
— Fiscalité avantageuse;
— Gestion assurée.
Check-up financ. et fisc. gratuit.
C.F.I.
8, avenue Hoche, 75008 PARIS, Tél. : 758-68-80 + 267-36-86 - 87. Tous les jrs et sam., 8 à 20 h.

13e - 2 pièces tt cft - 742-67-56
55 M² 3e ét., bel imm. impecc. 193.000

Région parisienne

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

PANTIN (Eglise)
gentil 2 p. s/rue, refait à neuf, s. d'eau, w-c, chf. cent. Px int. MARTIN Dr droit : 742-99-09.

CHATENAY prox. Mº SCEAUX beau 3 p. tt cft, vue dégagée. TEL. : 350-25-06.

Studio, tt conft, neuf, terrasse, 50 m. Mº Boulogne, 950 F + charges. Tél., domicile, 603-19-26, bureau, 278-28-24, 9 h 30-12 h 30 et de 14 à 19 heures.

VERSAILLES, résidence standg, calme, verdure, 5/6 P., 130 m2 + loggia, cuisine équipée, belle décorat. Poss. chbre de serv. 2 park. s.-sol. 740.000 TVA comp. DEGUELT : 926-98-89, 926-92-86.

MEUDON-LA-FORET
Etage élevé, studio, tout confort. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

Etude de feu Mº MOUILLET, notaire à ONZAIN (41) Tél. : 79-78-31, A VDRE bel appart. à VINCENNES (94), 4 Pièces, au 7e étage, ascens., parking. Prix 315.000 FRANCS.

ANDRÉSY (78)
A 30 min. de Paris-St-Lazare, près écoles et commerces, dans petite résidence, part. vd appt de 3 pces (constr. 1970), cuis., s. de b., déb. Log. sit. au 3e ét. sans ascens., surf. 60 m2, parking, cave, tél., libre fin mars. C.F., 28.000 F. T. soir 974-51-46.

NEUILLY-S/SEINE. Propriétaire vend charmant BATEAU-LOGT 4 P., cuisine, bains, tél., berge aménagée en jardin, chenil. Tél. 704-55-98.

VAUCRESSON A SAISIR vu urgence Double liv. + 3 chbres, 2 bains, cuis. équipée, 120 m2 + balcons s/parc, parfait état. - 293-62-16.

ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE part. vd appt 3 p., cuis., Tél., sit. au 3e étage d'un petit imm. Prix : 100 000 F. Tél. : 987-28-98.

VERSAILLES dans petit imm. p. de t. de 3 ét., appt 105 m2, liv. 30 m2, 3 ch., bains, idéal investisseur 390 000 F, possib. chbre de service et box fermé. - Deguelt : 926-92-06/926-98-89.

appartem. achat

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète urgent 1 à 3 p. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. T. : 873-23-55.

Sté rech. pr clientèle sérieuse : appts, 3, 4 et 5 Pièces, dans : 5e, 6e, 8e, 9e, 14e, 15e et 17e. Téléphone : 286-33-48.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et immeuble. PAIEMENT COMPT.

bureaux

PALAIS-ROYAL
2, 4 ou 6 beaux burx X 20 m2, meublés ou non. Téléph. Possib. sal. conférences, Bel emplacem. SOUS LOCATION 1 an minim. Téléph. 260-37-17, poste 38.

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Location sans pas-de-porte. AG. MAILLOT - 293-45-55

CHAMPS-ELYSEES
A louer directement bureaux refaits neufs 15 à 180 m2. 563-17-27.

DOMICILIATION. TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

8e SAINT-AUGUSTIN
Dans immeuble gd standing sur un seul niveau
A LOUER 32 BUREAUX
293-62-52

Boutiques

PARIS (12e). A vendre murs boutique tous commerces, 65 m2, occupé ou libre. Prix intéressant. Téléph. : 063-55-02

En vue extension dans le 15e, bel imm., vendons boutique aménagée en 4 bureaux. Moquette, Beaux sanitaires. Jamais occupée. Idéal placement ou siège. 531-85-56

locaux commerciaux

120 F LE M2 PARIS (18e) (près métro), immeuble ccial 1.900 m2, LIBRE, à louer sans pas-de-porte, parking, achat possible. Ecr. : I.P.F., nº 78.945, 12, rue de l'Isly, PARIS-8e.

propriétés

PALAISEAU. SUPERBE PROPRIETE Tt cft. GRAND LUXE. 7 P. BEAU TERRAIN. 1.000.000 F. 504-75-80.

VERSAILLES R. D.
QUART. NOTRE-DAME, calme MAISON PARTIC. ANCIENNE rén., cave, récept. + 6 chbres, 2 bains, cft agréable, jardin. Px INTERRESSANT : 950-16-43.

Ch. à LOUER, proximité Paris, gde PROPRIETE pr hab. ppale. Tél. : 747-10-27, 8-10 h et soir.

terrains

ORGEVAL (78)
LOTS DE 1.000 M2
LES CLAYES-SOUS-BOIS (78)
LOTS DE 350 A 450 M2
MAREIL-MARLY (78)
TERRAINS 600 M2 ET 1.200 M2
ST-GERMAIN-EN-LAYE (78)
TERRAINS 750-1.100 ET 1.300 M2
TEL. : 973-72-59

AJACCIO Corse, Le Gif Immobilier vous propose ses lotissements Ajaccio et sa région, du village de l'intérieur aux pieds dans l'eau, de 38.000 à 160.000 F, exemple : Terrains pieds dans l'eau, entièrement viabilisés, 11 km d'Ajaccio, possibilité construction 200 m2 : 71.600 F. B.P. 104. Tél. (95) 21-19-75 Ajaccio, Corse. (Agréé FNAIM.)

Rég. paimpolaise, prox. sites et côte sauvage, petit bourg bord mer, terrain constructible, entièrement viabilisé, 1.200 m2, pr. ts comm. 60.000 F. T. (40) 47-65-49

maisons de campagne

Part. vend, proxim. sortie autor. 120 km Ouest PARIS, grande maison campagne : 220.000 F. Téléph. : 16-37-98-06-74.

châteaux

DOUBS - A vdre château-forteresse XIe s. Bon état. Dépend., gd parc clos murs. Ecr. Berreur, 32, av. Cl-Schuler, Aix-en-Prov.

pavillons

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

ASNIERES. Part. vd, 2' gare, 3 p., tt cft, impeccable, plain-pied sur rue, 78 m2, formant petite maison indiv. + 2 gar., tél. 300.000 F - 303-33-83, matin.

villas

PLAISIR. SUPERBE VILLA Dble living, 5 chbres, 3 bains. Gar. 2 voit. BEAU TERRAIN. 750.000 F. 504-75-80.

PERPIGNAN
Part. vd très belle villa, tt cft, quart. résid., suite succession : 450.000 F. CASTANG, 34, rue St-Dominique, Paris-7e. - 551-38-14.

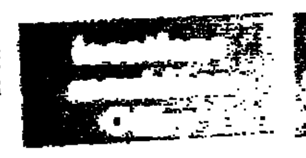
PORT-LA-GALÈRE
THEOULE
ALPES-MARITIMES
superbe maison, vue remarq. sur mer et Alpes.
212 m2 + 90 m2 Terras.
gd liv., s. à mang., 3 chbres, 3 s. de bns, cuis entièr. équipée, gar., possib. place port en sus. Px : 1 600 000 F. T. : 637-26-87.

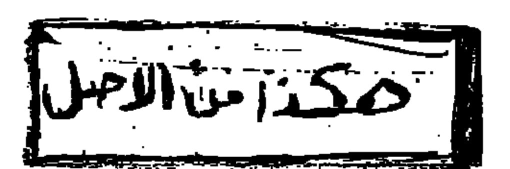
Près Saint-Germain, en L, villa neuve 155 m2 habit. Réception, bur., 4 ch., s/sol tota. Jdin clos 680 m2. 680.000 TTT. 827-57-40.

5 KM de VERSAILLES
accès direct à la forêt de MARLY, je vends magnifique villa, belle réception + 6/7 ch., 3 bains, sous-sol total, garage 3-4 voit. + service. Nombreuses annexes. 2.000 m2 de jardin. Prix : 1.600.000 F - 969-85-35

viagers

LES MEILLEURES CONDIT.
FONCIAL - VIAGER
19, bd Malesherbes, 266-32-35
37 ans d'expérience.
Etude gratuite - rente indexée.





PRESSE

Au « Parisien libéré »

Mlle AMAURY MANIFESTE SA « PROFONDE INQUIÉTUDE »

L'assemblée générale de la S.A. *le Parisien libéré*, réunie le 30 septembre, a entendu une déclaration de Mlle Francine Amaury exprimant ses « *sentiments de profonde inquiétude concernant l'avenir* » du journal.

Rappelant les principes établis par M. Emilien Amaury, elle ajoutait : « *Ceux* (des responsables) *choisis par mon père doivent se montrer fidèles à son œuvre et m'aider dans cette voie.* » Elle s'est plainte, d'autre part, de n'avoir pas été informée de la cooptation d'un quatrième administrateur (M. Alfred Rosier, désigné pour occuper le siège de M. Amaury), « *d'autant plus que, dès 1973* », la cooptation de Mlle Amaury avait été « *approuvée à l'unanimité* » du conseil.

En conclusion, Mlle Amaury annonçait son intention de voter contre les résolutions présentées, à l'exception d'une. Celles-ci étaient cependant adoptées (*le Monde* daté 2-3 octobre). Le conseil d'administration, pour sa part, a réélu M. Claude Bellanger au poste de président-directeur général du groupe.

Rappelons, comme nous l'avons indiqué dans nos dernières éditions de vendredi (*le Monde* du 1er octobre), que le ministère de l'économie et des finances a qualifié de « faux » le document relatif à la succession de M. Emilien Amaury.

LA PUBLICITÉ POLITIQUE CRÉE DE NOUVEAUX REMOUS

Les quotidiens de la région Rhône-Alpes, notamment *le Progrès* et *le Dauphiné libéré*, ont publié, le samedi 1er octobre, une page de publicité sur le manifeste de la majorité. Le journal *Dernière heure lyonnaise* précise à ce propos en première page qu'il n'innove pas en la matière, puisque cette forme de publicité existe depuis longtemps dans la presse anglo-saxonne et suisse, et même, ajoute-t-il, en France, où on la trouve dans *le Monde*.

A la suite de cette publication, l'union régionale Rhône-Alpes-Loire du syndicat S.J.F.-C.F.D.T., dans un communiqué, « *regrette la décision des direction* (qui) *remet en cause la règle suivie en la matière par ces titres qui, jusqu'à présent, ont refusé toute publicité politique* ». L'union régionale S.J.F.-C.F.D.T. prend acte de l'intention affichée par *les deux titres de publier toutes* les publicités de quelque origine qu'elles soient. « *Il n'en reste pas moins*, conclut le communiqué, *que cette décision constitue de la part des titres une prime aux forces de droite, qui disposent à l'évidence de plus de moyens financiers...* »

Les journalistes du *Populaire du Centre* ont manifesté, vendredi 30 septembre, leur opposition à la publication, dans le quotidien de Limoges, d'une publicité politique consacrée au manifeste de la majorité.

ÉCONOMIE - SOCIAL

H.L.M.

Le conseil de discipline de l'office de la région parisienne examine le cas d'un chef de service suspendu

Suspendu de ses fonctions pour faute grave depuis le 7 juin 1977, M. André Girard, ingénieur en chef à l'Office public d'H.L.M. interdépartemental de la région parisienne, où il avait la responsabilité *du service chauffage-entretien*, est convoqué ce lundi 3 octobre devant le conseil de discipline, auquel il avait été promis dès que fut décidée sa suspension. Pour interne qu'elle soit, cette procédure ne laissera pas indifférents ceux qui s'intéressent à l'affaire.

Fonctionnaire à l'Office depuis 1951, M. Girard, après vingt-six ans de carrière, n'a pas accepté sa mise en position d'accusé sans regimber. Quelques heures avant que soit signée, le 7 juin dernier, la décision de suspension, il s'était adressé aux membres du bureau du conseil d'administration, qui avaient à formuler à son sujet un ultime avis, sur un ton dont on n'est pas coutumier dans la fonction publique : « *Vous êtes ici*, lançait-il, un peu avec des accents de Ruy Blas, *un certain nombre à avoir assumé des responsabilités politiques, ainsi que des prises de position, aussi bien au sein de l'Office qu'à l'occasion des dernières campagnes électorales. Je pense m'être bien fait comprendre.* »

Dans la foulée, le chef du service entretien-chauffage ajoutait qu'il interdisait de « *continuer par cette procédure ridicule et déshonorante de jeter le discrédit* » sur sa carrière, sommait les responsables du bureau de « *abandonner toute idée de sanction* » contre lui et concluait : « *Faute de quoi, dans les jours qui suivent, seront organisées par tous les moyens d'information actuels (...) des conférences où je dirai publiquement ce que j'ai à dire, même si cette action doit provoquer un scandale dont cette maison ne se relèvera pas.* »

Est-ce toujours dans cet état d'esprit que M. Girard va aborder une épreuve dont il continue d'estimer qu'elle est pour lui imméritée ? Dans la mesure où il est l'auteur du mémoire qui a déjà mis en cause l'un des anciens présidents de l'Office, M. Guy Rabourdin (*le Monde* des 29 et 30 septembre 1977), en même temps qu'il montrait l'intérêt que portaient certains hommes politiques du R.P.R. à l'Office et aux marchés de ce dernier, on pencherait pour la première hypothèse. Mais une instance disciplinaire n'est pas un forum. Elle se prête peu à une dénonciation des turpitudes des autres. On y est cantonné dans un débat très précis et surtout très technique, dont le spectaculaire se trouve par définition exclu puisqu'il s'agit d'apprécier uniquement et seulement sur dossier d'éventuelles entorses à la déontologie, comme d'éventuelles fautes strictement administratives.

M. Girard a essentiellement contre lui un rapport du 22 mars 1977, établi par M. Claude Rattier, directeur général, et relevant un certain nombre d'« anomalies » constatées dans le service dirigé par l'ingénieur en chef. Il est dit principalement que l'Office a payé, en 1976, à deux entreprises : Détartrage industriel et DETRAM, 18 millions de francs de travaux, dont le bien-fondé et même la réalité auraient été impossibles à établir *a posteriori*. Il est ajouté que des ordres de service signés par M. Rabourdin, alors président du conseil d'administration, l'ont été sur proposition de M. Girard pour continuation de ces mêmes travaux en 1977, ce qui entraînera un engagement de dépenses complémentaires de 12 millions, alors que rien n'était prévu au budget.

Le même rapport estime que sans marché régulier, et toujours sans crédits budgétaires, on a installé dans les immeubles d'Orly et de Stains, trois cent onze appareils Gyromatic, résultat d'un avenant à un marché de débarras de caves qui aurait été négocié par M. Girard dans des conditions frauduleuses. D'autres anomalies sont encore énumérées, tel que l'engagement d'études à l'insu du conseil d'administration, des indiscrétions faussant le fonctionnement normal de la commission d'appel d'offres au bénéfice des diverses entreprises telles que la T.P.M.B., société d'étanchéité, ou Félix Dumont, adjudicataire de 450 000 F de travaux, alors qu'un concurrent « moins disant » avait proposé 340 000 F.

Au même dossier figure encore une déclaration de M. Richard Mulet, *mettant lui aussi en cause* M. Girard et assurant que ce dernier avait subordonné la signature du fameux avenant pour le marché des appareils Gyromatic à une rencontre avec une personne à Nice, ajoutant que s'il y avait entre cette personne et lui accord pour « *rendre le service politique qui nous est demandé, l'affaire baignerait dans l'huile* ».

M. André Girard réfute ces diverses charges et nie les propos relevés par M. Mulet. En tant que technicien, il soutient que certains travaux qu'on lui reproche étaient bel et bien fondés ; il compare les dépenses de l'Office interdépartemental (deux cent cinquante mille locataires) à celles d'offices ne concernant que cinquante mille personnes pour démontrer que, toutes proportions gardées, ce sont celles de l'Office interdépartemental qui apparaîtraient les moins lourdes.

En tant que fonctionnaire, M. Girard se retranche derrière son supérieur hiérarchique immédiat qui fut, à ces époques, M. Michel Hallard, sous-directeur adjoint au directeur, dont le contrat ne devait pas être renouvelé.

Il ressort de cet aperçu que la situation actuelle de l'Office interdépartemental de la région parisienne ne sera assurément ni expliquée ni justifiée par la seule mise en lumière du cas Girard. Elle ne saurait pas davantage être apurée avec lui, dès lors que M. Jacques Saunier, dernier président du conseil d'administration, pouvait écrire dans sa lettre de démission du 9 septembre 1977, pour expliquer la gravité des maux dont souffre l'office, qu'il déplorait « *l'impunité jusqu'à présent de ceux qui s'en sont rendus coupables* ». De *ceux*, et non pas de *celui*.

Tout le dossier en défense de M. Girard, même s'il faut y démêler le bon grain de l'ivraie, est là. Sinon pour apporter des preuves à lui seul, du moins pour indiquer les pistes, qui demandent évidemment à être contrôlées de près.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

CONJONCTURE

LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE BELGE S'AGGRAVE

(*De notre correspondant.*)

Bruxelles. — Les déclarations pessimistes sur l'état de l'économie belge se multiplient. Après le ministre des affaires économiques, M. Claes, le premier ministre a fait samedi 1er octobre un bilan particulièrement sombre de la situation actuelle : « *Depuis avril 1977*, a-t-il dit, *nous nous trouvons de nouveau dans une phase de dépression économique, particulièrement dans le sud du pays. L'activité industrielle en Wallonie décroît de 3,7 % tandis que dans la partie flamande du pays on note toujours une augmentation de 3,5 %.* »

De son côté, le ministre des affaires économiques s'était montré plus inquiet encore : « *Dans les prochaines semaines, une deuxième crise viendra se greffer sur la première, sans que celle-ci soit résolue. Il n'y a aucun signe de reprise ; il n'y a plus de nouveaux investissements dans notre pays depuis 1976, et les perspectives pour 1978 sont négatives.* »

P. de V.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

LES ÉLUS DE MIDI-PYRÉNÉES S'INQUIÈTENT DES CONDITIONS DE L'ENTRÉE DE L'ESPAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN.

(*De notre envoyé spécial.*)

Bruxelles (Communautés européennes). — Une importante délégation du conseil régional et du comité économique et social de Midi-Pyrénées est venue s'informer, à Bruxelles, des modalités de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

Devenue la dixième puissance industrielle mondiale, l'Espagne a demandé son admission en juillet 1977. C'est le mois prochain que la Commission de la C.E.E. doit donner son avis.

La délégation de l'établissement public régional Midi-Pyrénées a profité de ce délai de réflexion pour savoir s'il serait demandé à l'Espagne de faire tomber la barrière protectionniste qu'elle a dressée ces dernières années, en relevant ses tarifs douaniers de 6,12 % à 30 % sur certains produits importés. Cette mesure unilatérale est un lourd handicap pour la petite et moyenne industrie du Midi de la France, ont expliqué les membres de la délégation, d'autant que, dans le même temps, les textiles, les cuirs et les appareils électroménagers espagnols arrivent en France à des prix encore plus compétitifs depuis la dévaluation de la peseta.

L'admission de l'Espagne dans la Communauté européenne a cependant, pour la région Midi-Pyrénées, un aspect positif. Les échanges commerciaux favoriseraient le développement des liaisons routières, ferroviaires et aériennes. La région ne serait plus, comme aujourd'hui, l'extrémité méridionale de l'Europe. Encore faut-il, ont dit les délégués de Midi-Pyrénées, que les accords de 1970, qui favorisaient l'Espagne de France, soient révisés et que les produits catalans ne se revendent plus chez nous 40 % moins chers que les produits français.

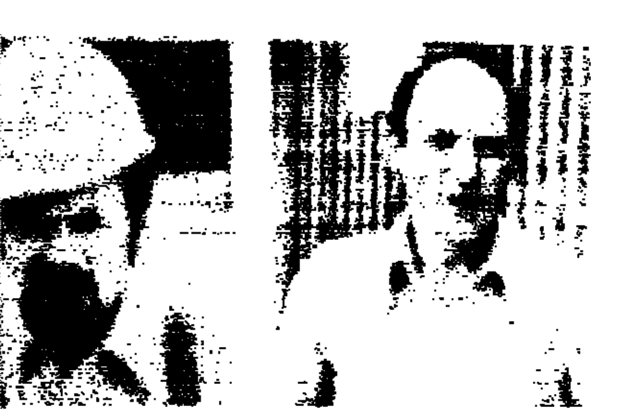
Les responsables de la C.E.E. ont déclaré que des démarches avaient été déjà entreprises auprès du gouvernement de Madrid pour qu'il amorce un désarmement tarifaire en jouant à fond la carte européene. — L. P.

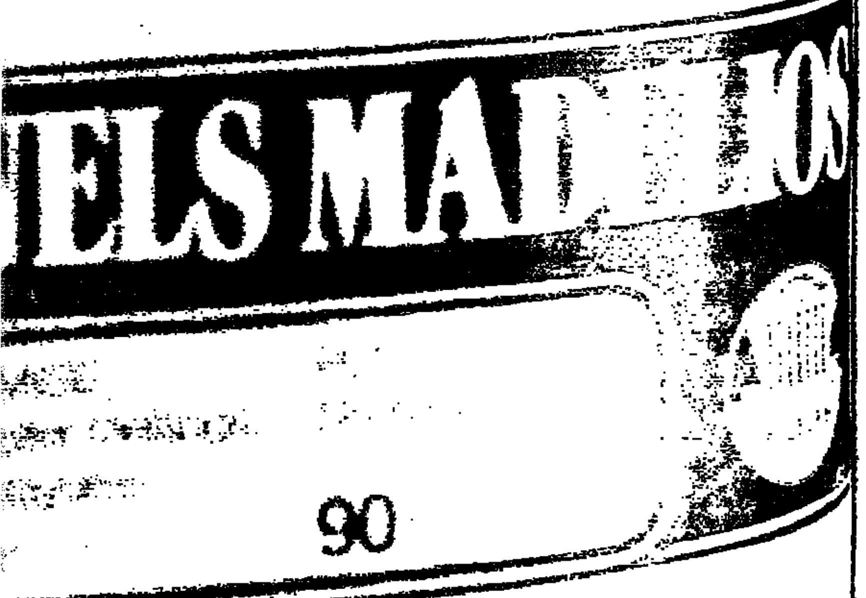
● *La Commission européenne vient de proposer aux gouvernements membres de suspendre jusqu'à la fin de l'année les droits de douane (14 %) perçus sur les importations de pommes* en provenance des pays tiers. Cette mesure, qui répond à la demande formulée par l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni, est justifiée à ses yeux tant par les prix élevés actuellement pratiqués sur les marchés des Neuf que par la faiblesse de la dernière récolte dans la C.E.E. La proposition de la Commission sera examinée par les ministres de l'agriculture les 10 et 11 octobre à Luxembourg.

Les mêmes Etats *souhaitaient* que les poires puissent également être importées sans droits de douane. La Commission a préféré ne pas encore faire de proposition dans ce sens. Elle se demande, en effet, si les producteurs italiens ne sont pas en mesure de combler le déficit. — (*Corresp.*)

● *La production de céréales dans la C.E.E. devrait atteindre* 102 millions de tonnes en 1977, soit 12,7 % de plus que l'an passé, indiquent les évaluations officielles du Marché commun. La récolte devrait être cependant inférieure en qualité à celle de l'année dernière. La production de pommes de terre progresserait de 27,5 %, ainsi que celle des betteraves sucrières, qui pourrait dépasser le chiffre record de 77,2 millions de tonnes.

● *La F.A.O. a révisé en baisse ses prévisions de récolte de blé.* — Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques dans l'hémisphère sud, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) estime que la récolte mondiale de blé ne dépassera pas 401 millions de tonnes, soit 4 % de moins que prévu. Le commerce mondial du blé, en 1977-1978 porterait sur 64 millions de tonnes, soit 5 millions de tonnes de plus que lors de la dernière campagne.






NIPPON CHEMICAL CONDENSER CO. LTD.

ÉCONOMIE - SOCIAL

FISCALITÉ

La chambre de commerce de Paris critique le rapport du Conseil des impôts

L'assemblée générale de la Chambre de commerce de Paris a adopté une étude de M. Giard fort critique à l'égard du Conseil des impôts, qui avait consacré, on s'en souvient, en juillet, son troisième rapport aux anomalies de la fiscalité des entreprises (*le Monde* du 8 juillet).

« *Il est très contestable*, estime M. Giard, *de mettre en parallèle le rendement de l'impôt sur le revenu dont le barème est progressif et celui de l'impôt à taux proportionnel sur les sociétés. C'est oublier que les autres prélèvements sur les entreprises, en particulier les cotisations sociales et la taxe professionnelle, se sont accrus dans des proportions considérables* », et que le bénéfice des entreprises individuelles « *comprend la rémunération du dirigeant, taxée comme salaire lorsqu'il s'agit d'une société* ».

« *La forte proportion de sociétés déficitaires s'explique*, selon la Chambre de commerce, *principalement par certaines caractéristiques propres à notre législation : absence de structure juridique appropriée à l'entreprise petite et moyenne, et inégalité fiscale et sociale entre salariés et non-salariés, qui entraînent la multiplication de pseudo-sociétés; disparités de taxation entre sources de financement, qui gonflent l'endettement et le poids des frais financiers ; coût fiscal excessif des cessations d'activité, qui multiplie les entreprises en sommeil.* » M. Giard reproche au Conseil des impôts d'avoir affirmé que l'amortissement dégressif et les durées fiscales d'amortissement compensent largement les effets défavorables de l'infation sur les comptes et la charge fiscale des entreprises. « *Outre que cette « compensation » n'est pas vérifiée en période d'inflation forte et durable*, estime le rapporteur, *c'est méconnaître le rôle de l'amortissement dégressif qui permet de renouveler l'investissement au rythme du progrès technologique.* »

Enfin, l'évaluation par le Conseil des impôts de la fraude et de l'évasion fiscales globales « *suscite les plus expresses réserves* » de la chambre de commerce. Elle aboutit, en effet, « *à imputer à des manœuvres répréhensibles ce qui résulte d'erreurs de bonne foi, de l'application de la législation elle-même et de la marge d'approximation, d'ailleurs non chiffrée dans les estimations du revenu national* ».

INDUSTRIES

Le rachat du groupe laitier Préval :

beaucoup de candidats mais peu de fonds...

Après plus d'un an de tractations difficiles, marquées notamment par une crise ouverte au sein de l'interprofession laitière, l'affaire Préval rebondit. La solution laborieusement élaborée par les pouvoirs publics, le Crédit agricole, les industriels et les coopératives du secteur est remise en cause par l'intervention d'un nouveau partenaire : la Sodima, l'un des deux premiers groupes français de coopératives laitières, qui commercialise les produits Yoplait et Candia.

L'affaire dure depuis plus d'un an. Préval, 1,23 milliard de chiffre d'affaires, deux mille salariés dans huit usines et 900 millions de litres de lait collectés par an, est à vendre. Le groupe Perrier, son principal actionnaire, a perdu le goût du lait, secteur infiniment moins rentable que celui des boissons, où le groupe doit investir afin notamment de s'implanter sur les marchés américain et brésilien. Après s'être successivement défait de ses filiales Genvrain, Laiterie Saint-Hubert et Solaisud, Perrier a donc décidé de céder Préval.

Les amateurs n'ont pas manqué. Certes, Préval a perdu 6,5 millions de francs en 1975 et 3 millions en 1976, mais, compte tenu de l'importance de son chiffre d'affaires, sa situation financière n'est guère plus mauvaise que celle de l'ensemble du secteur, où un taux de bénéfice net supérieur à 1 % est considéré comme un record ! En outre, Préval possède deux atouts fort convoités ; d'une part, il « *couvre* » par sa collecte deux régions laitières importantes (Normandie et Bretagne), où vingt mille agriculteurs lui livrent leurs produits. D'autre part, il représente une part importante du marché français du beurre et de celui des fromages, où il occupe une place de choix dans le secteur des pâtes molles.

Le premier prétendant fut l'U.L.N. (Union laitière normande), premier groupe laitier français avec un chiffre d'affaires de 5,5 milliards de F, cinq mille salariés, trente-sept mille cinq cents producteurs adhérents et près de 8 % de la collecte de lait totale, qui commercialise les marques Elle et Vire et Virlux. L'U.L.N. était quasiment le seul groupe de la profession à avoir la surface nécessaire pour réaliser l'opération. Lui manquait... les fonds, car l'U.L.N., du point de vue financier, va plutôt plus mal que Préval. En 1976, ses pertes ont dépassé 9 millions de francs et son fonds de roulement est négatif. Très peu endettée, elle pouvait cependant réaliser l'affaire à condition que le Crédit agricole lui avance l'essentiel des sommes nécessaires. C'est là que le bât a blessé, car les pouvoirs publics n'ont pas vu d'un très bon œil cette reprise qui donnait naissance à un « géant » (17 % du marché du beurre, 8 % de celui des fromages, 12 % de la collecte totale) difficilement contrôlable, d'une rentabilité incertaine et d'autant plus « *gênante* » qu'une large part de ses produits (beurre et poudre de lait) étaient destinés à l'intervention (rachat par les organismes de la C.E.E.).

De surcroît, l'opération provoqua l'indignation des industriels privés du secteur laitier. L'absorption de Préval par l'U.L.N. faisait basculer l'équilibre délicat établi entre le secteur privé et le secteur coopératif (dont l'U.L.N. est le chef de file). De 47 % du total de la collecte, la part des industriels privés serait tombée à 40 %, position de faiblesse jugée insoutenable par ceux-ci. Après quelques belles « *bagarres* » au sein de l'interprofession — les industriels profitant de l'occasion pour dénoncer les « *privilèges* » dont jouissent les coopératives, — puis l'échec d'une solution groupant l'U.L.N. et une coopérative bretonne UNICOPA (laquelle renonçait vite à l'opération), plusieurs entreprises privées conduites par la société Besnier, gros producteur de camembert (marque Président) intéressé par la zone de collecte de Préval et certaines de ses usines, ont élaboré une nouvelle proposition.

Une situation embrouillée

Cette « solution » consisterait à créer une société de participation dont le capital (30 millions de francs) serait réparti à parts égales entre le secteur coopératif (U.L.N.), le secteur privé (Besnier, Entremont, Bridel, notamment) et les vingt mille producteurs de lait rattachés à Préval, lesquels seraient regroupés sous l'égide du Crédit agricole. Cette société de participation rachèterait Préval grâce à un prêt important du Crédit agricole (120 millions de francs environ) et donnerait les usines en location-gérance à ses actionnaires. Cette solution a séduit les pouvoirs publics car elle permettrait, d'une part, de ménager la chèvre (les coopératives) et le chou (le secteur privé) et, d'autre part, de préserver — tout au moins dans un premier temps — l'unité de Préval, tout en éclatant l'outil industriel.

Mais elle a achoppé sur un point crucial : l'Union laitière normande n'accepte d'y participer qu'à la condition de détenir la gestion de l'ensemble, ce que les industriels privés, partisans d'un découpage de responsabilités, n'entendent pas accepter.

La situation déjà fort embrouillée vient de se compliquer par l'irruption du groupe coopératif Sodima, aussi important que l'U.L.N., qui s'est placé sur les rangs. Pourquoi ? Jusqu'à présent spécialisée dans les produits laitiers frais (yogourt, crème, etc.), la Sodima serait intéressée par la production de beurre de Préval, domaine où elle envisagerait à terme de s'imposer. La Sodima s'est, jusqu'à présent, refusée à annoncer les conditions de sa participation, précisant toutefois qu'il est « *peu probable qu'elle recherche l'éparpillement* ». La Sodima ne chercherait donc pas à participer aux côtés de l'U.L.N. à la solution groupée, mais se poserait comme un nouveau prétendant à part entière, concurrent de celle-ci.

Le *principal bénéficaire* de cette intervention est en tout cas le groupe Perrier, puisqu'elle *ne devrait pas manquer de faire remonter* les enchères, tombées de 250 millions de francs (prix initialement demandé *par le groupe*) à *150 millions* de francs. Quelle sera finalement la solution retenue ? Pour l'heure, rien n'est *réglé*. Gageons toutefois que l'approche des élections poussera le groupe Perrier — pressé de réinvestir les sommes *ainsi* dégagées — à hâter les négociations.

VÉRONIQUE MAURUS.

Polémique entre le maire socialiste de Roubaix et le président du patronat textile

De notre correspondant

Lille. — L'organisation d'un colloque sur l'industrie textile, à l'initiative de la municipalité de Roubaix et du conseil général du Nord-Pas-de-Calais, est à l'origine d'une controverse entre M. Pierre Prouvost, P.S., maire de Roubaix, et M. Maurice Hannart, président du groupement régional des industries textiles. Ce dernier a annoncé que les organisations professionnelles patronales refusent de participer à ce colloque, qui doit se tenir les 27 et 28 octobre, avec la participation d'experts internationaux, de représentants des grandes villes textiles européennes, d'universitaires et de syndicalistes.

M. Maurice Hannart estime que cette manifestation ne peut se dérouler que dans la confusion et accuse ses promoteurs de ne pas avoir admis la concertation dans la préparation ; il fait état du climat pré-électoral « *qui conduit les formations politiques locales de l'opposition à multiplier des déclarations sommaires et erronées sur l'industrie textile. Il est vain d'espérer qu'un débat public permette de faire prévaloir les faits sur les idéologies...* » Le porte-parole du patronat propose néanmoins « *un vrai dialogue* » avec les communes, ce qui suppose au préalable « *la définition de procédures permettant une préparation sérieuse et un débouché sur des actions concrètes...* »

La municipalité de Roubaix, comme le conseil régional, est dirigée par les représentants de l'union de la gauche. M. Pierre Prouvost a répondu avec vivacité à M. Hannart. Il fait valoir que déjà la ville a organisé une concertation avec la chambre de commerce, des organisations de commerçants et même certaines entreprises, et il ajoute : « *Au-delà des questions de forme qui témoignent d'une sensibilité de préséance un peu particulière, je vois dans la raison indiquée par M. Hannart le souci de politiser ces journées. Ce refus s'inscrit bien dans la volonté du gouvernement et du patronat de se mobiliser en vue des échéances électorales de mars 1978. Au souci d'un maire dont 50 % des administrés travaillent dans le secteur textile sur lequel pèse tant d'incertitude, la seule réponse du patronat serait une réponse électoraliste ? Si cela était, ce serait inadmissible...* »

M. Prouvost se propose donc d'envoyer une lettre personnelle d'invitation à tous les industriels du textile du Nord-Pas-de-Calais.

G. S.

Une lettre du président du Syndicat de la tannerie française

M. Sueur, président du Syndicat de la tannerie française, nous a adressé à la suite de l'article « La tannerie française est morte », publié dans nos éditions datées 25-26 septembre, une lettre dont nous citons de larges extraits.

(...) En premier lieu, le titre fracassant « La tannerie française est morte », prête à confusion dans un sens nettement défavorable à notre profession, dont nous rappelons que l'activité du premier semestre 1977 marque une progression de 4 % par rapport au premier semestre 1976.

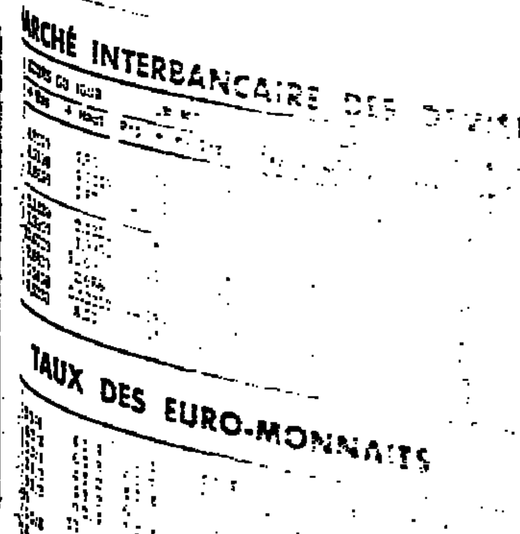
En second lieu, il est inexact de parler de la prise de contrôle par le premier groupe britannique des deux principales firmes françaises du secteur et de déclarer que ce groupe gère désormais la plus grosse partie de la tannerie française.

La première firme du secteur est Costil-Tanneries de France, et n'est pas concernée par cette négociation. La production risquant de passer sous contrôle anglais ne représente que moins de 20 % de l'activité de la tannerie et seulement moins de 10 % de l'activité de la tannerie-mégisserie.

Enfin, il est aussi nécessaire de rappeler qu'une proposition française de relance des Tanneries françaises réunies a été faite en 1974 et que cette solution a été refusée par les pouvoirs publics, qui jugeaient que l'apport de fonds qui était demandé à l'Etat était trop important. La suite a montré que les sommes englouties depuis lors par l'Etat ont été si importantes que l'argument de l'époque a beaucoup perdu de son poids.

*

[Dans un secteur dynamique et bien structuré où existent plusieurs grands groupes nationaux, le passage sous tutelle étrangère de l'un d'entre eux n'a peut-être guère de conséquence. Ce n'est, hélas, pas le cas des industries du cuir, où plus des trois quarts des firmes emploient moins de cinquante salariés, encore moins celui de la seule tannerie, où les firmes employant plus de cinq cents personnes se comptent sur les doigts d'une main. Face aux sociétés désormais contrôlées par Barrow Hepburn, il n'existe de fait qu'une entreprise nationale dont les effectifs (un millier de salariés) et les capacités de production puissent effectivement être comparés à ceux du groupe britannique. Il s'agit de la société Costil, citée par M. Sueur. Celle-ci, cependant, ne saurait rivaliser avec Barrow Hepburn, premier groupe européen du secteur, qui emploie plus de sept mille salariés dans le monde. Dans ce contexte, la prise de contrôle par Barrow Hepburn de deux firmes représentant un cinquième de la production française et un quart des capacités installées de tannerie lui permettra d'exercer un contrôle de fait sur l'ensemble du secteur, tant sur le plan des prix que sur celui des salaires ou des produits. — V. M.]



ÉCONOMIE - SOCIAL

AFFAIRES

Licenciements à l'usine Vélosolex de Mâcon

De notre correspondant

Mâcon. — La direction de l'usine Vélosolex de Mâcon a ouvert une procédure de licenciement collectif, pour raisons économiques, de cent quinze salariés (dont vingt ouvriers sous contrat) sur les cent quarante-trois que compte cet établissement, dirigé par la Société d'expansion et de montage industriel, qui dépend du groupe Motobécane. Le comité d'entreprise se réunira en session extraordinaire, *mercredi 5 octobre, pour examiner un « plan* social » présenté par la direction. Ce plan prévoit notamment des réductions d'horaire, la recherche de travaux extérieurs, le maintien à Mâcon des pièces détachées Vélosolex et Moto Guzzi (pour autant que cette activité n'engendre *pas* de nouveaux *déficits*) *et des contacts* avec des industriels pour examiner la possibilité de reprise de l'usine et de son personnel. Les salariés de l'usine ont manifesté, samedi, à Mâcon, pour protester contre les licenciements collectifs qui impliquent, selon eux, l'arrêt, à *terme*, de *la* fabrication des célèbres *« deux-roues »* à moteur.

L'agonie d'une « petite reine » à moteur

Va-t-on cesser de fabriquer le Vélosolex, cette « petite reine » *motorisée*, austère et légèrement rétro ? En 1964 (dix-huit ans après sa création), la firme fabriquait 340 000 véhicules par an. Puis la production tomba à 198 000 en 1971, à 156 000 en 1972. En 1974, l'entreprise enregistrait un déficit d'exploitation. Malgré son absorption par Motobécane, concurrents plus puissant — accompagnée d'une injection de 50 millions de francs, — la firme ne produisait plus que 80 423 Vélosolex.

La percée sur les marchés étrangers, spécialement aux États-Unis, grâce à un réseau commercial couvrant cinquante-sept pays, fut également un échec. En 1977, la production sera tombée à moins de 35 000 machines. Au premier semestre de cette année, les pertes d'exploitation ont presque atteint 4 millions de francs.

Les licenciements envisagés aujourd'hui laissent présager la disparition définitive d'un petit engin rassurant et commode. *Trop lent pour séduire les jeunes*, le Vélosolex n'a pas su conquérir, en se modernisant, des couches assez nombreuses de clientèle. Entre les vélos des sportifs amateurs, les « petites Japonaises » des fans de la vitesse et les petites conduites intérieures aux *mérites reconnus*, Solex n'a pu trouver sa place.

La fusion CII-Honeywell Bull a déjà coûté plus de 2,7 milliards de francs au Trésor

Les retombées directes de l'opération CII-Honeywell Bull sur le budget se chiffrent déjà à plus de 2,7 milliards de francs (T.T.C.) en trois ans : 1,7 milliard de francs, au titre de 1976 ; autour de 530 *millions de* francs en 1977 ; 500,8 millions de francs supplémentaires inscrits dans le projet de budget *1978* du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Ces 500 millions de francs se décomposent comme suit :

— 265 millions de francs, au titre de la troisième annuité de subvention à CII-HB (sur un total prévu de 1,44 milliard de francs, en quatre ans, 600 millions de francs ont été attribués au titre de 1976 et 450 millions de francs devaient être versés en 1977) ;

— 35 *millions de francs*, pour que l'État souscrive à l'augmentation de capital de CII-HB en *1978* ;

— 140 millions de francs de subventions et crédits divers (dont 50 millions de francs de report de l'exercice 1977), aux *sociétés* issues des anciennes activités mini-informatiques de la CII (usine de Toulouse notamment) ;

— 60 millions de francs, inscrits sous chapitre « *provision pour insuffisance de commandes* ».

On sait que l'État s'est engagé à passer chaque année un certain *montant* de *commandes* publiques à CII-HB, représentant au total 4,05 milliards de *francs* en *quatre ans. Pour* chaque année, un certain volume est défini. Il va croissant, la première annuité étant d'environ 700 millions et la dernière de 1,3 milliard. Si les achats sont inférieurs au volume annuellement défini (à plus ou moins 5 % près), l'État doit verser, sous forme de subventions supplémentaires, 55 % du montant des commandes *non* réalisées. Pour la première annuité (mars 1976 à mars 1977), le volume a été à peu près atteint (— 4 %). *La* provision, inscrite au budget de 1978, servirait donc à combler une éventuelle insuffisance pour la seconde annuité de commandes (mars 1977 à mars 1978). Au ministère de l'industrie on indique que cette provision constitue *« une simple mesure de précaution, et que l'on espère bien ne pas avoir à s'en servir »*.

J.-M. Q.

FAITS ET CHIFFRES

Automobile

● *Le gouvernement britannique accorde un prêt de 50 millions de livres à British Leyland.* — Ce prêt à *long terme consenti* au taux de 13,5 % devrait permettre à la firme automobile de résoudre ses problèmes de trésorerie. Un second prêt de 50 millions de livres pourrait lui être accordé en fin d'année au vu *« de l'examen, en novembre, des projets d'investissement et des progrès en matière de relations sociales »*, a précisé le président du NEB, l'organisme d'État qui contrôle les participations publiques.

Emploi

● *La fédération Hacuitex de la C.F.D.T. organise une journée nationale d'arrêt de travail* le vendredi 14 octobre. Cette manifestation se situe dans le cadre d'une *semaine d'action (du 10 au* 15 octobre). Elle est destinée à protester notamment contre la dégradation importante de l'emploi constatée dans les secteurs de l'habillement, du cuir et du textile.

Industrie

● *L'Office chérifien des phosphates* vient d'obtenir un prêt de 200 millions de dollars à moyen terme sur le marché international des capitaux. Ce crédit, auquel ont contribué de nombreuses *banques de divers pays, doit* être affecté à la réalisation de Phosphore II, projet de construction d'une importante fabrique d'acide phosphorique au Maroc. — *(A.F.P.)*

Prix

● *Baisse de prix des corps gras.* — Le Syndicat général des fabricants d'huile et de tourteaux, ainsi que la Chambre syndicale de la *margarinerie* et des industries des corps gras alimentaires, indiquent, dans des communiqués, qu'ils répercutent *dans leur prix* de vente la baisse des cours mondiaux. *« Les prix départ usine de quelques margarines de table baisseront de 0,30 F au kilo dès le 3 octobre »*, note la chambre syndicale de la margarinerie.

● *Prix de vente des tabacs.* — Le ministère de l'économie et des finances a publié vendredi 30 le communiqué suivant : *« Contrairement à certaines informations qui circulent, il n'est procédé à aucune augmentation du prix de vente des tabacs à compter du 1er octobre prochain. L'arrêté du 23 septembre 1977 paru au* Journal officiel *du 29 septembre 1977 a en effet seulement pour objet d'autoriser la mise en vente par le SEITA de produits nouveaux, français ou importés, sur le marché de la France continentale. »*

● *« Le climat s'est un peu amélioré dans le commerce de détail; mais il reste encore maussade, et les commerçants continuent de se montrer réservés dans leurs intentions de commandes »*, indique l'INSEE dans son enquête menée en septembre auprès de trois mille détaillants. Cette relative amélioration *du climat s'explique* par la nette augmentation des ventes du commerce en juillet-août par le dégonflement des stocks qu'elle a provoqué. L'INSEE ajoute que la hausse des prix des produits manufacturés devrait être assez modérée au cours des prochains mois.

Salaires

● *Les salaires des travailleurs manuels* devraient être augmentés de 25 % si l'on veut que la revalorisation du travail manuel soit crédible, a déclaré à Rennes, samedi 1er octobre, M. Mehaignerie, ministre de l'agriculture.

● *La C.F.D.T. proteste contre la mutation d'un fonctionnaire*, M. Philippe de Reichan, inspecteur *du trésor, qui, le 21 sep*tembre, a été « muté d'office pour avoir soutenu, à titre personnel, une liste de gauche aux élections municipales ». Après avoir noté que, *« lors du colloque « Économie et Libertés », M. Michel Massenet, directeur général de l'administration et de la fonction publique, s'est cru autorisé à sortir de sa conduite de réserve pour attaquer brutalement l'union de la gauche »*, et *« considéré que M. Massenet a bien fait d'exprimer son opinion : il en avait le droit en tant que citoyen »*, la C.F.D.T. *« demande la suppression de l'obligation de réserve abusivement opposée aux fonctionnaires qui sont des citoyens comme les autres »*.

● *Réduction d'horaires à l'usine de carrelage Cérabati*, à Pont-Sainte-Maxence (Oise), où les horaires hebdomadaires des quatre cents ouvriers vont passer de trente-deux heures à vingt-quatre heures, ceux de la majorité *des employés, techniciens* et agents de maîtrise (ETAM) de quarante-deux heures cinquante minutes à trente-deux heures, et ceux des cadres de quarante-deux heures cinquante minutes à quarante heures. Une première réduction d'horaire était déjà *intervenue le* 29 mai pour le personnel ouvrier. — *(Corresp.)*

SALAIRES

M. BERGERON (F.O.) DEMANDE UNE REPRISE DES DISCUSSIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

« Il est grand temps que les négociations sociales reprennent », a déclaré, dimanche 2 octobre, M. André Bergeron, secrétaire général de F.O. Actuellement, en tout cas, l'heure est à la réflexion à la S.N.C.F. et aux charbonna- à la S.N.C.F. et aux Charbonnages, ainsi que dans la fonction publique.

A la S.N.C.F., où les *syndicats* devaient donner, lundi 3 octobre, leur réponse aux propositions de la direction sur l'évolution de la masse salariale, un nouveau délai devait être demandé par la Fédération générale autonome des agents de conduite (F.G.A.A.C.) ; les responsables de F.O. envisageaient de faire connaître leur position lundi; en fin de journée. Même *situation* aux *Charbonnages* de France, où les syndicats étudient les proposition de la direction avant de donner leur réponse, aucune nouvelle réunion n'étant prévue pour le moment.

Statu quo aussi dans la fonction publique, après la rupture des négociations la semaine dernière. Alors que la C.G.T. et la C.F.D.T. ont déjà fait état de leur refus de *signer tout accord et* que les organisations syndicales réformistes semblent très hésitantes, M. André Bergeron a fait preuve, dimanche à Guéret, d'un relatif optimisme sur la signature d'un accord aux Charbonnages. *« A la S.N.C.F.*, a-t-il ajouté, *des problèmes subsistent mais l'écart est moins grand entre la position de la direction et celle de notre fédération. »* Quant aux *discussions* dans la fonction publique, elle reprendront *« tôt ou tard »*, a affirmé le leader de F.O.

● *Le SMIC à 9,79 F.* — Un arrêté publié au *Journal officiel* du 1er octobre fixe le SMIC à 9,75 F l'heure, au lieu de 9,58 F (+ 2,2 %), à partir du 1er octobre, comme *le Monde* du 29 septembre l'avait modifié.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + Bas	+ Haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		TROIS MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ U.S.	4,8570	4,86	+ 50	+ 80	+ 160	+ 210	+ 330	+ 410
$ can.	4,5190	4,5240	+ 25	+ 60	+ 110	+ 160	+ 230	+ 320
Yen (100)	1,8650	1,87	+ 70	+ 110	+ 180	+ 220	+ 330	+ 400
D.M.	2,1220	2,1250	+ 70	+ 100	+ 230	+ 270	+ 480	+ 540
Florin ...	1,9900	1,9930	+ 50	+ 80	+ 165	+ 210	+ 320	+ 380
F.B. (100).	13,6720	13,69	+ 210	+ 340	+ 650	+ 820	+ 1000	+ 1400
F.S.	2,0830	2,0860	+ 100	+ 140	+ 290	+ 330	+ 600	+ 650
L. (1 000).	5,5150	5,52250	— 380	— 210	— 900	— 750	— 1700	— 1500
£	8,5230	8,53	+ 180	+ 240	+ 430	+ 540	+ 780	+ 920

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/8	3 3/4	4 1/4	3 7/8	4 3/8
$ U.S.	6 3/8	6 7/8	6 5/8	7	6 3/4	7 1/4	7	7 1/2
Florin ...	3 3/4	4 1/2	4 1/4	5	4 1/2	5 1/4	5	5 1/2
F. belge ..	3 1/2	4 1/2	6	6 1/2	6 1/8	6 5/8	6 3/4	7 1/4
F. suisse .	0 1/2	0 3/4	1 3/4	2 1/8	2 1/4	2 3/4	2 1/2	3
Lire	10	13	14	16	14	16	14	16
£	5 5/8	6	5 1/2	6	6	6 1/2	6 3/4	7
F. français	8	8 1/2	8 1/4	8 3/4	8 1/2	9 1/4	9 1/2	10 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE ÉLECTRO-FINANCIÈRE

Le conseil d'administration s'est réuni pour procéder à l'examen des comptes de l'exercice 1976-1977.

Le *résultat des opérations courantes* d'exploitation s'élève avant impôt à 13.869.000 F contre 15.016.000 F *pour l'exercice précédent. L'essen*tiel en est constitué par les revenus du portefeuille qui ont atteint *14.724.000 F* à *14.433.000 F* en 1975-1976.

Compte tenu de plus-values dont le *solde s'élève à 10.822.000 F*, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 22.473.000 F contre 14.002.000 F.

Il sera proposé à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour le 22 novembre prochain, de répartir aux actions une somme globale de 14.535.000 F contre 13.680.000 F au titre de l'exercice précédent.

Le dividende correspondant serait de 17 F par action contre 16 F pour l'exercice précédent. Pour les actionnaires en bénéficiant il s'y ajouterait un avoir fiscal de 8,50 F qui porterait le revenu global par action à 25,50 F contre 24 F.

CROUZET

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 1977

Poursuite de l'amélioration de la rentabilité

Le conseil d'administration, tenu à *Paris* le *29 septembre 1977*, a examiné les comptes de Crouzet pour le premier semestre de l'exercice en cours.

Au 30 juin 1977, le chiffre d'affaires hors taxes de Crouzet en France s'élève à 252,6 millions de francs, en progression de 14,2 % par rapport au premier semestre 1976, tandis qu'au niveau du groupe les ventes passent de 317,7 millions à 363 millions de francs, soit également une progression de 14,2 %.

Pour Crouzet en France, après déduction de : 21 228 000 F de dotation aux amortissements, 1 857 000 F de dotation aux provisions, 8 674 000 francs de provision pour impôt sur les sociétés, 950 000 F de provision pour réserve de participation, le bénéfice net au 30 juin 1977 ressort à 8 588 000 F. Établi dans les mêmes conditions au 30 juin 1976, le bénéfice net était de 3 802 000 F.

Au niveau du groupe, après déduction de :

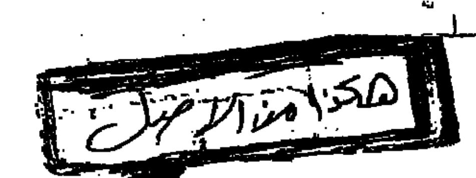
— 25 939 000 F *de dotation aux amortissements* ;

— 256 000 F de dotation aux provisions ;

— 10 486 000 F de provision pour impôts sur les sociétés ;

— 950 000 F de provision pour réserve de participation,

le bénéfice net au 30 juin 1977 s'établit à 12 890 000 F, contre 5 892 000 F au 30 juin 1976.



ÉCONOMIE - SOCIAL

COLLOQUES

Les accords «intercommunautaires» de développement devraient remplacer les arrangements bilatéraux

ESTIMÉ LE CLUB DE ROME

Stockholm. — Le président de la République du Sénégal, M. Léopold Senghor, les premiers ministres norvégien, danois et suédois, ainsi que des membres des gouvernements de onze autres pays, ont participé au colloque du Club de Rome, qui s'est tenu du 27 au 30 septembre à Stockholm.

Les principaux thèmes de la réunion étaient le nouvel ordre économique mondial, les conséquences de la course aux armements et les problèmes de l'emploi. Dans son rapport intitulé : « Quel nouvel ordre économique mondial ? », M. Maurice Guernier, membre du Club de Rome, a présenté trois conceptions.

La première, qu'il appelle « nationaliste », actuellement en vigueur, a conduit à un grand déséquilibre : sur cent quarante-quatre nations membres de l'ONU, trente produisent et consomment 90 % du produit mondial brut ; les cent quatorze autres se partagent les 10 % restants, alors que leur population correspond à la moitié de l'effectif mondial. Ce système est dominé par deux principes de base, l'indépendance nationale et l'égalité absolue des nations.

La deuxième conception est « mondialiste », c'est un ordre dans lequel les cent quarante-quatre Etats se soumettraient à des lois et à une autorité mondiale supranationale. Selon M. Guernier, ces idées sont « *logiques et généreuses, mais certainement utopiques et prématurées* ». Pour sortir de l'impasse et permettre des progrès pratiques, il a proposé à Stockholm un troisième scénario qui serait l'ordre intercommunautaire « *entre les grands ensembles économiques et humains ayant chacun leur caractère et leurs règles spécifiques de civilisation, d'organisation sociale et de développement. Face à cinq géants économiques,* a-t-il ajouté, *l'émiettement du tiers-monde ne permet pas d'organiser le développement de ces pays qui représentent deux milliards d'êtres humains. Ils doivent s'organiser en véritable communauté économique de développement, sinon ils dépériront* ».

De notre correspondant

Le nouvel ordre économique pourrait ainsi s'organiser par une série d'accords intercommunautaires, et non plus internationaux, entre une quinzaine de grands ensembles. A titre d'exemple, M. Maurice Guernier a parlé de l'urgence d'un rapprochement entre l'Europe — extrêmement fragile en raison de sa très grande pénurie en énergie et en matières premières, — le Proche-Orient et l'Afrique noire, qui sont confrontés à des problèmes alimentaires et financiers, à un manque d'emplois, aux menaces de la désertification. « *La politique de l'Europe à l'égard du tiers-monde doit évoluer. Des simples accords d'assistance à pays pauvres, elle doit s'élargir vers la conclusion de traités de solidarité préférentiels, industriels et commerciaux, à long terme. C'est à l'Europe de proposer la construction en commun de cet ensemble triangulaire qui atteindra un milliard d'habitants vers l'an 2000.* »

M. Léopold Senghor a appuyé les idées exposées dans ce rapport. Il s'est déclaré favorable à la constitution d'entités économiques en Afrique et souligné que son pays faisait déjà partie d'un certain nombre d'organisations de ce genre. Le chef de l'Etat sénégalais souhaiterait, toutefois, que cette coopération ne se limite pas à l'Afrique et au Proche-Orient, comme le suggère M. Guernier, mais s'étende au Moyen-Orient : « *En vérité, l'Afrique en tant qu'entité géographique, raciale, culturelle, formée d'une face noire et d'une face arabe, englobe la plus grande partie du Moyen-Orient. Ce n'est pas par hasard que la coopération, que j'espère association entre les négro-Africains et les arabes, a pris un départ heureux après les réunions de Dakar et du Caire. Je précise qu'il faut bien intégrer tout le Moyen-Orient avec tous ses Arabes, bien sûr, mais aussi avec ses Iraniens et ses Israéliens après un règlement juste du problème palestinien.* »

ALAIN DEBOVE.

A L'ÉTRANGER

La Malaisie commande cinq méthaniers à la France

La Malaisie vient de confirmer l'achat à la France de cinq méthaniers de 130 000 mètres cubes. Ces navires géants, qui serviront à transporter le gaz malaisien jusqu'au Japon, seront livrés en 1980 et 1981. A 600 millions de francs le navire, c'est un marché de 3 milliards de francs qui revient aux Chantiers France-Dunkerque (groupe Empain-Schneider) et aux constructions navales et industrielles de la Méditerranée (Chantiers de La Seyne dans le Var). L'affaire est donc importante : certainement plus pour les millions d'heures de travail qu'elle va fournir aux ouvriers français des chantiers navals que pour son intérêt financier, la Malaisie n'ayant signé qu'après avoir obtenu de coquets avantages.

L'affaire de ces futurs méthaniers vaut d'être contée, car elle est exemplaire des difficultés que les pays industrialisés éprouvent maintenant à trop vouloir imposer leur loi. La Malaisie, déjà bien pourvue en matières premières (étain, caoutchouc naturel, huile de palme, bois équatoriaux, le tout en abondance), s'est découvert, il y a quelques années, d'appréciables réserves de pétrole et de gaz (1). Le méthane se trouve en mer au large de Sarawak, dans un périmètre de recherche concédé à Shell par la Malaisie. Le projet avait été fait de construire une usine de liquéfaction à Bintulu sur la côte. Mitsubishi s'était porté acquéreur de la totalité du gaz qu'il devait transporter au Japon à bord de méthaniers construits par la France.

Ce premier plan, élaboré vers 1973 aurait été parfait s'il n'avait exclu les Malaisiens du management, de l'organisation, du contrôle, de la gestion, du transport... C'était un peu beaucoup pour un pays dont le nationalisme est d'autant plus chatouilleux qu'une minorité chinoise — compétente et travailleuse — a déjà tendance à contrôler l'économie du pays. La réaction malaise — au sens ethnique du terme — ne s'est donc pas fait attendre : PETRONAS, l'organisme pétrolier d'Etat, a remis en cause le projet qui représente 1 milliard de dollars au moins non compris les méthaniers. Shell, Mitsubishi et la France, ont dû renégocier et accepter les exigences de la Malaisie.

Deux ans et demi de travail

Un accord partiel a pu être trouvé : PETRONAS détiendra 65 % du capital de la société, qui exploitera le gaz à Bintulu, Shell et Mitsubishi se contentant de 17,5 % chacun. La MISC (Malaysian International Shipping Corporation), organisme malaisien, se chargera du transport. Dans quelques années sera édifiée une industrie pétrochimique fabriquant toute la gamme des produits tirés du gaz, depuis les plastiques jusqu'aux engrais. Bien des points restent cependant à régler et les discussions entre les trois compères sont toujours fort vives. Shell qui n'a pas l'habitude de s'en laisser conter, voudrait par exemple obtenir une grande liberté de manœuvre. Il faut savoir aussi qui construira le port où viendront accoster les méthaniers, quel procédé de liquéfaction sera choisi, le français (Technip) ou l'américain (Air Product).

Dans ces conditions la confirmation par la Malaisie de la commande de cinq méthaniers à la France a été une très bonne nouvelle. Quand on sait qu'il faut 2,5 millions d'heures de travail pour construire chacun de ces navires et que des chantiers comme ceux de France-Dunkerque « font » 5 millions d'heures par an, on voit l'importance de l'enjeu : deux ans et demi de travail.

Mais les contribuables français devront y mettre un peu du leur. Il a, en effet, fallu accorder à la Malaisie un délai de plus de deux ans, pendant lequel aucun paiement ne serait fait : quant aux intérêts, ils ne courront pas avant seize mois. Tout cela parce que la Malaisie sera propriétaire de méthaniers dont elle ne saura que faire pendant plusieurs années, l'usine de liquéfaction ne pouvant pas être prête avant 1982-1983.

La force de la Malaisie est de n'avoir pas un besoin pressant des devises que lui rapportera son gaz, besoin d'autant moins urgent que le dossier pétrole, lui aussi renégocié en 1975 avec les compagnies occidentales, semble maintenant réglé.

Un élément peut tout de même forcer les Malaisiens à accélérer le mouvement : l'Australie a décidé d'exploiter ses énormes réserves gazières de North-West-Shelf (Shell, encore elle, est sur l'affaire). L'Indonésie a des projets : au nord de Sumatra avec le gisement de gaz d'Arun, qui semble immense, et à Kalimantan (ex-Bornéo) sur le gisement de Badak (2)...

A trop vouloir tarder, la Malaisie pourrait trouver la place occupée...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Environ 400 milliards de mètres cubes de réserves totales (exploitables à 80 %). A titre de comparaison les réserves initiales de Lacq étaient de 200 milliards de mètres cubes.

(2) Six cent milliards de mètres cubes de réserves pour Arun et 175 milliards pour Badak, soit au total 775 milliards de mètres cubes. L'Indonésie arriverait en onzième position dans le monde pour les réserves de gaz.

L'essor des coopératives agricoles en Italie

De notre correspondant

Rome. — Une petite révolution est en cours dans les campagnes italiennes : pour la première fois des familles d'agriculteurs s'associent et exploitent leurs terres ensemble. Le résultat serait assez exceptionnel si l'on en croit plusieurs parlementaires qui appuient cette expérience. « *Au-delà des progrès économiques, une nouvelle agriculture — dans tous les sens du terme — est en train de naître* », nous a affirmé le sénateur Tullio Vinay (gauche indépendante) qui, lui-même, est le fondateur de la célèbre communauté de Riesi en Sicile (*le Monde* daté 6 et 7-8 décembre 1975).

La première coopérative est née en 1970 dans le Molise, sous l'impulsion de la caisse pour le Mezzogiorno. Aujourd'hui, des coopératives, au nombre d'une centaine, sont éparpillées dans tout le midi et comptent deux mille familles associées. Il ne faut pas les confondre avec les vieilles expériences coopératives qui réunissaient des ouvriers agricoles sans terre. Dans le cas présent il s'agit de petits propriétaires qui se groupent sans instituer de salariat et sans faire de distinction entre hommes et femmes, jeunes et « anciens ». Les bénéfices sont répartis également pour tous, 80 % en fonction du travail fourni et 20 % en fonction de la terre offerte. Chaque coopérative élit un conseil d'administration et un président.

Premier résultat tangible : l'émigration a pratiquement été stoppée dans les zones rurales où cette expérience existe. Mieux : des émigrés rentrent définitivement au pays et certaines coopératives commencent à embaucher des jeunes à la recherche d'un premier emploi. L'âge moyen des membres ne cesse d'ailleurs de baisser. Des coopératives composées exclusivement de couples ayant moins de trente ans se constituent.

Les coopératives opèrent dans tous les domaines : zootechnique, viticole, fruitier, pastoral, artisanal... La taille moyenne des entreprises est passée après regroupements à 126 hectares. Grâce à l'introduction de nouvelles techniques et au nouveau climat de travail, la production augmente en quantité et en qualité. Selon une statistique partielle, la production par personne et par journée est passée de 9 000 litres à 25 000 litres en valeur constante (1). C'est dire qu'avec un développement de ces coopératives, l'agriculture italienne pourrait combler ses retards, notamment en matière zootechnique et faire un « *malheur* » dans les prochaines années. En outre, les promoteurs de l'expérience ne manquent pas de souligner le « *nouveau tissu humain* » ainsi créé. Ils réclament, en conséquence, une aide plus substantielle des pouvoirs publics.

ROBERT SOLÉ.

(1) Soit de 50 F à 139 F.

LES MARCHÉS

BOURSE DE PARIS — 30 SEPTEMB

LES MARCHÉS FINANCIERS

EURO-OBLIGATIONS

Expectative

Agefi. — Si la pause observée au cours de la semaine du 21 septembre dans l'expansion de la masse monétaire américaine a contribué à détendre l'atmosphère sur le marché euro-obligataire, il n'en reste pas moins que celui-ci reste fortement préoccupé par l'évolution à court terme des taux d'intérêt outre-Atlantique. En effet, dans sa définition restreinte, M1, la masse monétaire a enregistré une contraction de 1,1 milliard de dollars, contrastant avec la vive expansion de la semaine précédente qui avait été de 2 milliards de dollars.

Néanmoins, les taux de progression de la masse monétaire américaine restent nettement supérieurs aux objectifs fixés par les autorités de tutelle, M1 ayant enregistré un taux annuel de croissance de 11,3 %, alors que le président du Federal Reserve Board, M. Burns, considère que la limite tolérable est de 6,5 %. Quant à M2, sa progression annuelle est ressortie à 10,8 %, en regard d'un objectif de 9,5 % fixé par M. Burns.

En outre, l'évolution contradictoire du dollar au cours de la semaine écoulée a également contribué à accentuer l'incertitude du marché euro-obligataire. En effet, et contrairement à ce que l'on pouvait attendre, le cours de la devise américaine n'a pas répondu à la hausse des taux d'intérêt à court terme du marché monétaire des Etats-Unis. De ce fait, les investisseurs en euro-obligations libellées en dollars sont confrontés au double risque de voir baisser les prix de leurs investissements à intérêt fixe et d'assister à une détérioration accrue de ceux-ci en contrevaleur du franc suisse, du deutschemark et d'autres monnaies européennes.

L'évolution des taux d'intérêt à court terme sera donc décisive pour l'activité du marché euro-obligataire dans les mois à venir, mais, d'après la Kredietbank S.A. luxembourgeoise, l'année 1977 est d'ores et déjà à considérer comme une année record.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Ces, dr. ou c. 18 ..	1 p. 20	0 25
[illegible] 50 F c. 61	1 p. 1	5 60
[illegible] 50 F (c. 18) ..	1 p. 1	0 40

LONDRES

Hausse

Encouragé par la montée du sterling, le marché poursuit son avance sous la direction des fonds d'Etat, déjà à leur plus haut niveau depuis avril 1977. Les industrielles et les pétroles gagnent encore de 1 à 5 points. Fermeté des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 155 10 contre 154 05

VALEURS	CLOTURE 30/9	COURS 3/10
Beecham	655 ..	660 ...
British Petroleum	924	926 ...
Courtaulds	126	129 ..
De Beers	295	297 ...
Imperial Chemical	428 ...	432 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	203 ..	207 ...
Shell	604 ..	608 ...
Vickers	204 ..	209 ...
War Loan 3 1/2 %	38 1/4	38 1/2
*West Driefontein	28 3/8	28 3/4
*Western Holdings	22 ...	26 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30.9	3/10
1 dollar (en yens)	264 50	260 ..

NOUVELLES DES SOCIETES

COMPAGNIE FRANÇAISE DES FERRAILLES. — Après déduction de 5,1 millions de francs d'amortissements, le résultat du trimestre au 30 juin 1977 est une perte de 7,2 millions de francs. Le projet de fusion avec Novafer a été différé jusqu'à la fin de l'année et l'exercice aura donc une durée exceptionnelle de quinze mois.

B. C. T. — Les comptes au 30 juin 1977 font ressortir un bénéfice net de 5,5 millions de francs.

CROUZET. — Pour le premier semestre de l'exercice en cours, le bénéfice net s'établit à 8,58 millions de francs contre 3,80 millions. Au niveau du groupe, le résultat net ressort à 12,89 millions de francs contre 5,89 millions un an auparavant.

HARMONY. — « Les ventes d'uranium vont fortement baisser cette année », a indiqué le président de la compagnie, ajoutant que « le bénéfice total serait susceptible de diminuer également ».

CREDIT NATIONAL. — Emission d'un emprunt d'une durée de 15 ans et d'un montant de 1 milliard de francs représenté par un million d'obligations de 1 000 F, à intérêt de 11 % (taux de rendement actuariel brut de 11,01 %), jouissance du 1er octobre 1977, amortissable au pair en sept séries à partir de 1980.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1961

	23 sept.	30 sept.
Indice général	77,2	77,8
Assurances	138,3	140,8
Banq. et sociétés financ.	64,4	65
Sociétés foncières	79,5	79,9
Sociétés investiss. portef.	77,1	77,8
Agriculture	73	71,6
Aliment., brasseries, distill.	71,9	72,8
Autom., cycles et l. équip.	94,1	94,4
Bâtim., matér. constr., T.P	81,6	81,6
Caoutchouc (ind. et comm.)	62,7	62,8
Carrières salines, charbon.	88,1	88,1
Constr. mécan. et navales.	67,1	67,6
Hôtels, casinos, thermal.	91,2	91,8
Imprimeries, pap., cartons.	64,7	63,2
Magas., compt. d'exportat.	51,1	51,1
Matériel électrique	80,5	82,2
Métall., con. des pr. métal.	47,1	46,7
Mines métalliques	92,9	90,8
Pétroles et carburants	67,6	67,2
Prod. chimiq. et él.-mét.	77,4	77,9
Services publics et transp.	83,1	83,8
Textiles	96,1	97,4
Divers	104	102,3
Valeurs étrangères	109,1	109,6
Valeurs à rev. fixe ou ind.	121,7	112,2
Rentes perpétuelles	55,8	55,2
Rentes amort., fonds gar.	173	171,9
Sect. indust. publ. à r. fixe	92,3	92,2
Sect. ind. publ. à rev. ind.	234,8	231,4
Secteur libre	103,4	103,2

INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949

Valeurs à rev. fixe ou ind.	213,2	212,3
Val. franç. à rev. variable.	535	537,8
Valeurs étrangères	806,4	802,7

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	61,8	62,4
Produits de base	40	39,4
Construction	84,8	84,8
Biens d'équipement	56,5	57,3
Biens de consom. durables	111,9	114
Biens de cons. non durabl.	52,8	53,5
Biens de consom. aliment.	88,2	68,5
Services	88,9	90,5
Sociétés financières	72,4	73,6
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	155,3	158,8
Valeurs industrielles	56,2	58,5

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	29 sept.	30 sept.
Valeurs françaises	96,3	95,1
Valeurs étrangères	103,9	104,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	63,4	62,4

Taux du marché monétaire

Effets privés	8 1/4 %

BOURSE DE PARIS - 30 SEPTEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

HORS COTE

SICAV

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours

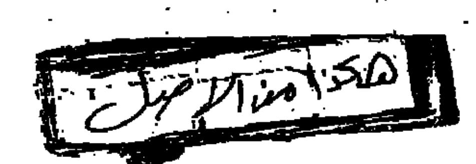
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30.9	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 914	4 903	4 920
Allemagne (100 DM)	211 640	212 470	211
Belgique (100 F.)	13 720	13 724	13 675
Pays-Bas (100 fl.)	198 170	199 610	200
Danemark (100 krd)	78 740	79 750	78 500
Suède (100 krs)	101 680	101 640	101 ..
Norvège (100 k.)	89 280	89 170	89 750
Grande-Bretagne (£ 1)	8 575	8 587	8 650
Italie (1 000 lires)	5 563	5 557	5 800
Suisse (100 fr.)	209 [illegible]	209 690	206
Autriche (100 sch.)	29 694	29 690	29 850
Espagne (100 pes.)	5 902	5 789	5 750
Portugal (100 esc.)	12 675	12 640	11
Canada ($ can. 1)	4 575	4 586	4 575

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30 9.
Or fin (kilo en barre)	24750	24850
Or fin (kilo en lingot)	24790	24890
Pièce française (20 fr.)	246 20	246 ..
Pièce française (10 fr.)	217 ..	219 90
Pièce suisse (20 fr.)	218 20	218
Pièce suisse (20 fr.)	211 40	213 50
Souverain	227 ..	227 ..
Pièce de 20 dollars	1122 ..	1116 ..
Pièce de 10 dollars	670	670 ..
Pièce de 5 dollars	337 50	.... ..
Pièce de 50 pesos	996 ..	998 50
Pièce de 10 florins	218 ..	219 90



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

EUROPA

LIRE ÉGALEMENT

A B C D Y F G H

La « journée emploi » des chambres de commerce

Cent cinquante mille offres ont été recueillies depuis juin

Les cent cinquante-deux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I.) réparties dans toute la France ont mobilisé ce lundi 3 octobre « *plus de quarante mille membres des compagnies consulaires pour de véritables États généraux de l'emploi* », a indiqué devant la presse M. Jean Panhard, président de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (A.P.C.C.I.).

Il s'agit « *d'accueillir dans ces cent cinquante-deux villes de France des milliers de ces employeurs, dont deux millions sont les ressortissants actuels des C.C.I., de les informer et de les convaincre de créer des emplois et d'embaucher des jeunes* ».

Du 21 juin dernier, date à laquelle l'A.P.C.C.I. a décidé de « *s'engager dans la bataille pour l'emploi, bien que ce ne soit pas sa mission* », à ce jour, les chambres de commerce affirment avoir recueilli cent cinquante mille offres d'emploi en province.

Elles escomptent que, d'ici au 31 décembre, « *ce seront deux cent vingt mille offres au minimum qui seront présentées par les entreprises de province, chiffre qui devrait arriver à deux cent cinquante mille avec Paris, dont 40 % d'embauches, 35 % de stages en entreprises, 15 % de contrats d'apprentissage et 10 % de contrats emploi-formation* ».

Mais, a précisé M. Panhard, 15 % des cent cinquante mille offres recueillies jusqu'à présent par l'A.P.C.C.I. sont communes avec celles (cent cinquante trois mille six cents) déjà recensées par le C.N.P.F. Encore, ces 15 % ne sont-ils qu'une estimation. Surtout, l'A.P.C.C.I. n'est pas en mesure de distinguer dans le total la part des emplois qui ressortissent aux « *mouvements actuels* » de celle des créations supplémentaires d'emplois.

Enfin, l'A.P.C.C.I. a déploré que 20 % à 30 % des stages d'entreprises — ainsi que nombre d'embauches — n'aient pas encore trouvé preneurs.

A la Ligue des droits de l'homme

UNE PLAINTE DE M. HENRI NOGUÈRES

Le président de la Ligue française des droits de l'homme, M. Henri Noguères, a annoncé le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile après l'incendie criminel qui a endommagé samedi 1er octobre les locaux de la Ligue, situés 27 rue Jean-Dolent, à Paris (14e) (*le Monde* daté 2-3 octobre). M. Noguères s'est déclaré « *décidé à tout mettre en œuvre pour contraindre à faire leur devoir ceux des policiers et des magistrats qui couvent de semblables agissements criminels* ».

Il a précisé que cet attentat, commis par des « *fascistes* » et des « *néo-nazis* », avait abouti à la destruction ou au vol de nombreux dossiers : ceux des questions militaires, ceux de l'« affaire Hersant » et tous ceux qui avaient été préparés pour la Journée d'études et de réflexion sur l'information organisée par la Ligue des droits de l'homme samedi 1er octobre.

En outre, l'Union nationale des syndicats de journalistes « *s'indigne de cet acte criminel, qui, coïncidence troublante, a eu lieu la nuit précédant le colloque de la Ligue des droits de l'homme sur les concentrations de presse, notamment à travers le groupe Hersant* ».

M. BARRE A « L'ÉVÉNEMENT »

M. Raymond Barre sera jeudi 6 octobre l'invité de l'émission « l'Événement » sur TF 1 à 20 h. 30.

● *Le premier ministre* a assisté lundi matin 3 octobre aux travaux des élus du parti républicain, réunis à huis clos au Grand Hôtel, pour une journée parlementaire. Il y ensuite déjeuné avec ses hôtes. Lundi après-midi, M. Barre devait recevoir à l'hôtel Matignon M. François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission des Communautés européennes.

Sur le marché des changes

LA BAISSE DU DOLLAR S'ACCENTUE

Déjà sensible durant la semaine écoulée, le repli du dollar s'est encore accéléré, lundi matin 3 octobre, sur les différentes places financières internationales. La devise américaine a enregistré, en particulier, un nouveau record de baisse par rapport au franc suisse (2,3325 F contre 2,3445 F.S.). Mais elle a également fortement fléchi vis-à-vis du franc français (4,8575 F contre 4,9150 F) et du deutschemark (2,2875 DM contre 2,3080 DM).

De son côté, la livre sterling a vivement progressé par rapport au dollar, s'échangeant à 1,7476 dollar contre 1,75365 dollar vendredi, son niveau le plus élevé depuis septembre 1976. Le taux moyen de la livre par rapport au « panier » des principales monnaies est toutefois resté inchangé à 62,3 % du niveau de référence (décembre 1971).

A l'origine de cette nouvelle chute du dollar, encore et toujours la crainte d'une guerre commerciale de grande ampleur entre le Japon, dont l'excédent commercial grandit, et les États-Unis, qui, au contraire, devraient enregistrer en 1977 un déficit commercial de 30 milliards de dollars, supérieur de 5 milliards aux prévisions.

Notons à ce propos que le yen a continué de se raffermir par rapport à la devise américaine ; ce lundi matin, le dollar ne valait plus que 260 yens contre 263 vendredi. Sera-ce le palier à partir duquel le gouvernement japonais s'efforcera de freiner la montée de sa monnaie pour tenter de réduire l'excédent de sa balance et éviter ainsi des mesures de rétorsion tarifaires ? Les cambistes se posaient la question.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Gilbert Grandval*, président de l'Union travailliste (gaulliste de gauche), annonce que le secrétariat général de ce mouvement sera assumé par M. Philippe Levy, avocat à Paris, membre du bureau politique, qui remplace M. Bernard Lafont, député non inscrit du Var depuis le décès d'Aymeric Simon-Lorière, et qui est chargé des investitures au Mouvement des démocrates de M. Jobert.

● *Le* Journal officiel *de lundi 3 octobre publie la nomination de M. Jean-Marie Mérillon*, actuel ambassadeur à Athènes, comme directeur des affaires publiques au Quai d'Orsay. (*Le Monde* du 23 septembre a publié la biographie de M. Mérillon.)

● *Un détenu s'est suicidé* vendredi 30 septembre dans sa cellule de la prison de Fresnes, où il avait été incarcéré mardi 27 septembre. M. François Florès, âgé de trente-sept ans, avait été condamné à vingt ans de réclusion pour meurtre par la cour d'assises du Gard, en décembre 1976. Il devait être transféré dans les prochains jours dans une autre centrale. Il s'agit du trente et unième suicide de détenu depuis le 1er janvier 1977. On en comptait trente-trois pour la même période en 1976.

LE DÉTOURNEMENT DU DC 8 DE LA JAL

Le commando de l'Armée rouge japonaise détenait encore seize otages quand il a décollé de Damas vers l'Algérie

Le DC-8 de la JAL, détourné le mercredi 28 septembre sur Dacca par un commando de l'Armée rouge japonaise, a quitté l'aéroport de Damas lundi 3 octobre. En fin de matinée, la tour de contrôle de Nicosie a annoncé que l'appareil se dirigeait vers l'Algérie. Le commando, qui a obtenu la rançon et la remise des détenus japonais, acceptant de le rejoindre, détenait encore seize otages, passagers ou membres de l'équipage.

La plupart des otages — souvent en fort mauvaise condition physique — ont été relâchés samedi et dimanche à Dacca, par groupes successifs, en échange à chaque fois d'un détenu « libéré » et d'une partie de la rançon. Les tractations ont été interrompues quelques heures quand l'aéroport a été investi par les militaires qui ont profité de la confusion générale pour une tentative de coup d'État (lire page 8). On a cru un moment, quand les coups de feu ont été entendus, qu'une action de force avait été engagée contre les terroristes. Ceux-ci avaient menacé d'exécuter leurs otages — en commençant par le banquier américain John Gabriel, qui passe pour être un ami du président Carter et qui a finalement été parmi les premiers passagers libérés — si les autorités du Bangladesh cherchaient encore à gagner du temps.

L'avion détourné a finalement quitté Dacca dimanche après-midi. L'étape suivante a été le Koweït. Les autorités de l'émirat avaient fait obstruer la piste de l'aéroport quand la destination du DC-8 avait été connue. Les pirates de l'air s'obstinant à rester dans l'espace aérien du Koweït, bien qu'ils aient été informés du refus des autorités de les laisser se poser, celles-ci revinrent sur leur décision pour des raisons humanitaires. La libération de sept passagers fut obtenue en échange du ravitaillement en carburant de l'appareil.

Après un nouveau vol de deux heures et demie, le DC-8 a été autorisé à se poser sur l'aérodrome de Damas, à 4 heures du matin. Trois heures plus tard, dix passagers étaient libérés en raison de leur « *très grande fatigue* ». Les autorités syriennes avaient informé qu'ils ne disposaient que d'un délai de quatre heures.

VOL DU RÉÉMETTEUR DE TÉLÉVISION D'AUTUN ET REMISE EN SERVICE DE L'ÉMETTEUR DE BASTIA

Les habitants d'Autun (Saône-et-Loire) sont privés pour la seconde fois en six mois de la première chaîne, le matériel du réémetteur de Saint-Sébastien ayant été volé dans la nuit du 2 au 3 octobre, comme cela s'était déjà produit au mois de mars dernier.

Le vol de Saint-Sébastien intervient au lendemain de la remise en service de l'émetteur de Bastia-Serra-di-Pigno, plastiqué le 13 août dernier par un commando du Front de libération nationale. Privés depuis de télévision et de radio, les habitants du nord-ouest de l'île reçoivent à nouveau la première chaîne. Ils devront attendre la mi-octobre pour obtenir Antenne 2 et le mois de novembre pour entendre France-Musique.

En U.R.S.S.

DEUX NOUVEAUX MEMBRES SUPPLÉANTS SONT ÉLUS AU BUREAU POLITIQUE

Moscou (*A.F.P.*). — Le comité central du P.C. soviétique s'est réuni lundi 3 octobre en session plénière, sous la présidence de M. Brejnev. Il a adopté le projet de Constitution de l'U.R.S.S., qui doit être présenté mardi 4 octobre au Soviet suprême. Il a également élu comme membres suppléants du bureau politique, M. Constantin Tchernenko, secrétaire du comité central, et M. Vassili Kouznetsov, premier vice-ministre des affaires étrangères.

Le numéro du « Monde » daté 2-3 octobre 1977 a été tiré à 506 302 exemplaires.

Remous au sein de la fédération du P. S. de la Côte-d'Or

De notre correspondant

Dijon. — La désignation, vendredi 30 septembre, par les assemblées de militants, des candidats du parti socialiste aux prochaines élections législatives dans la première et la deuxième circonscriptions provoque quelques remous au sein de la fédération départementale.

Candidat dans la deuxième circonscription (Dijon Nord et Est), M. Pierre Palau, conseiller général, qui avait conduit à Dijon la liste d'union de la gauche aux élections municipales de mars dernier, premier secrétaire de la fédération et membre du comité directeur du parti, n'a pas été investi par les militants. Ceux-ci lui ont préféré M. Hervé Vouillot, premier adjoint au maire de Quétigny, vice-président du Syndicat mixte des transports de l'agglomération dijonnaise, l'un des animateurs du CERES dans le département.

De son côté, l'assemblée de la première circonscription (Dijon Sud et Ouest) a désigné M. Roland Carraz, maire de Chenove, représentant également le CERES. Les militants avaient écarté M. Maurice Fourrier, conseiller général, ancien premier secrétaire de la fédération du P.S., qui avait déjà été candidat.

A la suite de ces votes, la commission exécutive fédérale devait se réunir, samedi 1er octobre, pour entériner les résultats, mais un télégramme expédié le matin même par le premier secrétaire de la fédération, annonçait le report de la réunion. Celle-ci se tenait cependant samedi après-midi en l'absence du premier secrétaire, M. Palau. Dimanche, un communiqué, signé de la commission exécutive, indiquait que celle-ci avait entériné les résultats des assemblées des circonscriptions.

Le 17 septembre dernier, M. Michel Meugnot avait été choisi par l'assemblée des militants de la quatrième circonscription (Montbard). Dans la troisième circonscription (Beaune), la désignation d'un candidat est liée aux accords entre le P.S. et le M.R.G., le député sortant, M. Pierre Charles, étant radical de gauche. — C. M.

A Paris

OUVERTURE DE LA NOUVELLE STATION DE MÉTRO « LES HALLES »

C'est ce lundi 3 octobre que la nouvelle station de métro les Halles ouvrira ses portes. Située sur la ligne 4 (Porte-d'Orléans-Porte-de-Clignancourt), la nouvelle station s'inscrit dans le cadre de la rénovation du nouveau quartier des Halles.

Là où elle était installée, l'ancienne station gênait les différents projets de voirie prévus dans ce quartier. D'autre part, une correspondance aisée avec la il était nécessaire de réaliser station Châtelet-les Halles du R.E.R.

La R.A.T.P. a donc déplacé le tracé de la ligne 4. La nouvelle station Les Halles comprend trois niveaux reliés entre eux par neuf escaliers mécaniques. La station Châtelet-les Halles du R.E.R. sera située sous les quais de la station de métro.

Dans la banlieue de Genève

UNE PETITE NIÈCE D'ANTENOR PATINO EST ENLEVÉE PAR DEUX INCONNUS

Genève. — Une fillette âgée de cinq ans, Graziella Ortiz Patino, petite-nièce de M. Antenor Patino, industriel bolivien, surnommé « *le roi de l'étain* », a été enlevée ce lundi 3 octobre en début de matinée dans la banlieue de Genève. L'enfant, qui venait de quitter le domicile de ses parents, près du lac Léman, a été abordée par deux hommes armés qui l'ont obligée à monter dans une voiture immatriculée en Italie.

En 1974, Christina Schneider, onze ans, petite-fille de M. Antenor Patino, avait « disparu » à Paris. On avait d'abord cru à un enlèvement selon les déclarations de sa mère, mais on devait découvrir que c'était le père de l'enfant, M. Schneider, séparé de sa femme, qui avait recueilli Christina, après en avoir obtenu la garde, selon une décision du tribunal de Genève. — (*A.F.P., Reuter.*)